

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Trentième séance – Samedi 7 décembre 2002, à 8 h

#### **Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Ducret, M<sup>me</sup> Sophie Fischer, M. François Henry, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan, M. Guy Jousson, M<sup>me</sup> Isabel Nerny et M. François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 7 décembre 2002, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. André Hediger, maire.** Suite aux inondations à Lully, le Conseil administratif a décidé de débloquer une somme de 50 000 francs, qui sera gérée par le Service social de la Ville de Genève et la commune de Bernex, pour aider les plus démunis, les personnes les plus touchées par cette catastrophe. Comme nous, vous avez dû voir les images de cette catastrophe. Certaines personnes ont subi de grands dommages.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** A 9 h 30, le café-croissant nous sera offert à la buvette par le Secrétariat du Conseil municipal. A 18 h, nous fêterons l'Escalade: le corps de musique «Fifres et tambours du Conservatoire» nous offrira une sérénade qui sera suivie par le bris de la marmite et un apéritif à la salle des pas perdus. Le public et les journalistes sont bien entendu invités à ces réjouissances.

Nous saluons également la présence, dans le bureau situé à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui vont faire tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions. M. Jean Erhardt, secrétaire général, M. Olivier-Georges Burri, secrétaire-juriste, M. Eric Hermann, directeur du département des finances, MM. Philippe Krebs et Charles Lassauce, adjoints de direction à la Direction des finances, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité et du budget, M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine, cheffe de la Section budget, M. François Pasteur et M<sup>me</sup> Carmen Moor, collaborateurs de la Section budget.

Les conseillères et conseillers municipaux qui auraient encore des amendements à déposer sont priés de le faire rapidement et de les remettre à M<sup>me</sup> Cabusat. Les rapporteurs des commissions spécialisées pourront s'exprimer en deuxième débat, lorsque nous commencerons l'étude du département les concernant. Il est bien entendu que nous travaillerons avec la version corrigée du projet de budget 2003; celle-ci se trouve à votre disposition à la salle des pas perdus.

Enfin, j'ai une dernière communication à vous faire: j'ai reçu la demande d'un photographe d'un quotidien genevois qui souhaite prendre des photos à 10 h. Nous allons voter l'acceptation ou non de la venue de ce photographe.

**Mise aux voix, la venue du photographe est acceptée à la majorité (4 oppositions et 4 abstentions).**

### **3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B)<sup>1</sup>.**

#### **A. Rapporteur général: M. Jean-Pascal Perler.**

##### **Sommaire**

1. Introduction
2. Procédure générale d'analyse du projet de budget
3. Composition de la commission des finances
4. Répartition générale des rapports
5. Calendrier des travaux de la commission des finances
6. Discussions tenues au sein de la commission des finances
7. Tableaux résumant les différents amendements votés par les commissions spécialisées et par la commission des finances
8. Prise de position politique des différents groupes
9. Votes des arrêtés par la commission des finances
10. Présentation générale du projet de budget.
11. Annexes particulières:
  - Tableau et petit guide de la nouvelle procédure budgétaire
  - Tableau des nouveaux postes
  - Estimation de recettes fiscales 2003 (document «Calmy-Rey»)
  - Estimation de recettes fiscales 2003 (document «Muller»)
  - Récapitulatif des avantages salariaux proposés pour le personnel de la Petite Enfance
  - Financement du festival des arbres de Noël «Christmas Tree Festival»
  - Réponses aux questions posées lors de l'étude du chapitre «Autorités»
  - L'association Trajectoire
  - Montants versés à TV Léman Bleu (2 documents)
12. Rapports préliminaires des commissions spécialisées et annexes idoines
  - Commission des finances: département des finances et de l'administration générale
  - Commission des travaux: département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
  - Commission des arts et de la culture: département des affaires culturelles
  - Commission des sports et de la sécurité: département des sports et de la sécurité
  - Commission sociale et de la jeunesse: département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
  - Commission de l'informatique et de la communication: direction des services d'information et administration générale
13. Rapport finaux des commissions spécialisées et annexes idoines:
  - Commission des finances: département des finances et de l'administration générale
  - Commission des travaux: département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
  - Commission des arts et de la culture: département des affaires culturelles
  - Commission des sports et de la sécurité: département des sports et de la sécurité
  - Commission sociale et de la jeunesse: département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (rapports de majorité et minorité)
  - Commission de l'informatique et de la communication: direction des services d'information et administration générale

---

<sup>1</sup> Rapport à l'appui, 1073. Commission, 1447.

## 1. Introduction

La commission des finances s'est réunie à douze reprises, sous la présidence de Mme. Hélène Ecuyer, pour traiter de la proposition PR-230. Le 2 septembre 2002, le Conseil administratif in corpore (MM. André Hédiger, maire, Christian Ferrazino, vice-président, Pierre Muller, «grand argentier», Manuel Tornare et Alain Vaissade) accompagné de MM. Jean Erhardt, secrétaire général, Eric Hermann, directeur des finances, Charles Lassaue et Michel Krebs, adjoints à la direction des finances, ont présenté les grandes lignes du projet de budget 2003, dans sa version initiale; cette séance sera tout de suite suivie par la conférence de presse traditionnelle organisée par le Conseil administratif. C'est lors de sa séance plénière du 11 septembre 2002 que le Conseil municipal est entré en matière sur l'objet et l'a renvoyé à la commission des finances et aux cinq commissions spécialisées, à savoir celle des travaux, des affaires culturelles, des sports et de la sécurité, de la sociale et de la jeunesse, et de l'informatique et de la communication; les votes finaux de la commission des finances se sont déroulés le 13 novembre 2002.

Un changement important est intervenu quant à la forme du document à étudier. Nous avons reçu un joli cartable en plastique avec 4 documents, dont 2 habituels et 2 autres «révolutionnaires»: les deux premiers sont évidemment le rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2003, dans lequel figurent entre autres les objectifs politiques, sans vraiment de modification par rapport au texte reçu (D-35) au mois d'avril déjà, et le PB 2003 proprement dit avec toutes les lignes budgétaires. Pour les deux suivants, et c'est une première, nous avons reçu l'ensemble des missions et prestations des services municipaux 2002 accompagné par le projet de budget 2003 élaboré par missions et prestations de certains services pilotes (8). A terme cette nouvelle façon de procéder s'étendra à l'ensemble des services de l'administration municipale.

Malheureusement, pour l'instant, la commission des finances n'a pas vraiment eu le temps de débattre en commission sur ces documents, au mieux des présentations. De toute façon la LAC ne nous laisse, pour l'instant, pas beaucoup de liberté.

Plusieurs niveaux de lecture sont à préciser afin de rendre le document «attrayant» et permettre d'en refaire la démarche chronologique:

1. Vous pouvez commencer par les rapports préliminaires des commissions spécialisées selon vos goûts et préférences; vous y trouverez les objectifs politiques du Conseil administratif et les discussions qu'ils ont engendrés.
2. Vous pouvez directement commencer par les rapports finaux des commissions spécialisées, ainsi que les annexes s'y référant; vous y trouverez les premières discussions, les réponses à certaines questions et les votes des amendements qui seront avalisés plus tard par la commission des finances.
3. Vous pouvez aussi continuer à lire les pages qui suivent jusqu'au vote final des arrêtés; vous y trouverez le travail de la commission des finances, séance après séance, où les discussions de chaque département y sont résumées à l'extrême, le vote de l'ensemble des amendements et les conclusions politiques de chaque groupe parlementaire, précédées par le vote final des arrêtés.  
De plus, pour être complet, un rapport de minorité est présenté et certains documents supplémentaires sont accessibles dans le chapitre des annexes particulières.
4. Finalement, vous pouvez lire uniquement la partie du rapport général qui traite de la discussion et du vote des amendements avant et après les correctifs budgétaires et vous attarder sur les tableaux résumant les différents amendements votés par les commissions spécialisées et la commission des finances, car à moins de grosses dernières surprises à la séance plénière du vote du budget, les différents groupes politiques vont orienter leurs débats autour des points mentionnés dans ces tableaux synthétiques, et refaire certainement le travail qui a eu lieu en commission.

3

Il faut bien sûr encore remercier chaleureusement, les procès-verbalistes, Mmes Arlette Mbarga et Gisèle Spescha. qui ont assisté à tous nos travaux et rédigé les notes de séance rapidement et clairement.

## **2. Procédure générale d'analyse du projet de budget**

Cette année, comme l'année précédente du reste, une nouvelle procédure d'analyse du budget a été mise en vigueur pour le traitement du PB 2003 afin qu'un maximum de conseillers municipaux puissent étudier l'objet et qu'il n'appartienne pas exclusivement à la commission des finances ou qu'on ait l'impression que... En effet, les commissions spécialisées ont déjà étudié lors du mois d'avril les options politiques du Conseil administratif en vue de rendre un rapport préliminaire à l'intention de la commission des finances, puis ont étudié le projet de budget proprement dit en proposant le cas échéant des amendements. Lors de ces études différenciées et complémentaires, les commissions spécialisées ont effectué au minimum deux auditions et rendus 2 rapports. Ensuite la commission des finances a auditionné une nouvelle fois les différents magistrats et collaborateurs, puis ont étudié et avalisé, ou pas, les différents amendements qui lui ont été soumis par les commissions spécialisées, sans oublier ses propres amendements, que ce soit lors de l'étude du département des finances, du chapitre concernant les Autorités ou de l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Enfin pour clore l'étude du projet de budget, après les correctifs budgétaires et les nouveaux inévitables amendements, la commission des finances, selon sa compétence habituelle, a voté les arrêtés finaux qui seront soumis à l'ensemble du Conseil municipal. Un tableau succinct sur la nouvelle procédure budgétaire et un petit guide d'utilisation idoine, finalisé par M. André Kaplun, est rappelé en annexe particulière.

## **3. Composition de la commission des finances**

|                                                                |                                                                |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Présidence:                                                    | Mme Hélène Ecuyer                                              |
| Alliance de gauche/Parti du Travail et Progressistes (AdG/TP): | Mme Hélène Ecuyer et M. Alain Comte                            |
| Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants (AdG/SI):       | Mme Marie Vanek et M. Jacques François                         |
| Parti démocrate-chrétien (DC):                                 | MM. Didier Bonny et Robert Pattaroni                           |
| Parti libéral (L):                                             | MM. Jean-Pierre Oberholzer, André Kaplun et Jean-Marie Hainaut |
| Parti radical (R):                                             | Mme Michèle Ducret et M. Bernard Lescaze                       |
| Parti socialiste (S):                                          | Mme. Sandrine Salerno et Daniel Sormanni                       |
| Les Verts (V):                                                 | MM. Pierre Losio et Jean-Pascal Perler                         |

**4. Répartition générale des rapports**

*Département ou domaine*  
*Conseiller administratif responsable*

Autorités  
M. André Hédiger  
Maire

Finances et administration générale  
M. Pierre Müller

Aménagement, constructions et voirie  
M. Christian Ferrazino  
Vice-président

Affaires culturelles  
M. Alain Vaissade

Sports et sécurité  
M. André Hédiger  
Maire

Affaires sociales, écoles et environnement  
M. Manuel Tornare

Informatique et communication  
M. Pierre Müller (tous départements)

*Commission spécialisée*  
*Président(e) et rapporteur(e)*

Commission des finances  
Mme Hélène Ecuyer (AdG/PdT)  
M. Jean-Pascal Perler (V)

Commission des finances  
Mme Hélène Ecuyer (AdG/TP)  
M. Pierre Losio (V)

Commission des travaux  
Mme Linda de Coulon (L)  
M. Gérard Deshusses (S)

Commission des arts et de la culture  
M. Jean-Charles Lathion (DC)  
M. Jacques Finet (DC)

Commission des sports et de la sécurité  
M. Jean-Louis Fazio (S)  
M. Pierre Maudet (R)

Commission sociale et de la jeunesse  
M. Jacques Mino (AdG/SI)  
M. Guy Jousson (AdG/TP) «majorité»  
M. Didier Bonny (DC) «minorité»

Commission de l'informatique et de la communication  
M. Georges Bréguet (V)  
M. Pierre Reichenbach (L)

**5. Calendrier des travaux de la commission des finances**

|                                   |                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mercredi 17 avril 2002 (p.m.)     | Présentation par M. Muller des objectifs budgétaires 2003 (D-35) devant le Conseil municipal et renvoi aux commissions spécialisées.              |
| Mercredi 24 avril 2002            | Désignation du rapporteur spécialisé.<br>Présentation par M. Muller et ses collaborateurs des principaux objectifs politiques de son département. |
| Lundi 2 septembre 2002            | Présentation générale du projet de budget 2003 par le Conseil administratif in corpore, et les collaborateurs de M. Muller.                       |
| Mercredi 11 septembre 2002 (p.m.) | Présentation par M. Muller du projet de budget 2003 (PR-230) devant le Conseil municipal et renvoi aux commissions spécialisées.                  |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3575

5

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mardi 17 septembre 2002   | Désignation du rapporteur général.<br>Préparation des questions relatives au projet de budget concernant le département N°1.                                                                                                                                                                                                                   |
| Mardi 24 septembre 2002   | Présentation par M. Muller et ses collaborateurs du projet de budget du département de l'administration générale et des finances, ainsi que de l'informatique et la communication.                                                                                                                                                             |
| Mardi 22 octobre 2002     | Présentation par M. Tornare et son directeur du projet de budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement                                                                                                                                                                                                        |
| Mercredi 23 octobre 2002  | Présentation par M. Ferrazino, vice-président du Conseil administratif, et ses deux directeurs du projet de budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.                                                                                                                                                         |
| Mardi 29 octobre 2002     | Présentation par M. Vaissade et son directeur du projet de budget du département des affaires culturelles.                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mercredi 30 octobre 2002  | Présentation par M. Hédiger, maire, et ses nombreux collaborateurs du projet de budget «autorités» et du projet de budget du département des sports et de la sécurité.                                                                                                                                                                         |
| Mardi 5 novembre 2002     | Discussion sur l'ensemble des départements et vote des amendements                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Mardi 12 novembre 2002    | Audition de Christian Ferrazino, vice-président du Conseil administratif, accompagné de MM. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, Eric Hermann, directeur du Département des finances, et Aimé Mariaux, chef du Service comptabilité budget, afin de nous présenter les dernières modifications du projet de budget 2003. |
| Mercredi 13 novembre 2002 | Discussion générale, vote des derniers amendements, vote des arrêtés finaux et prises de positions des différents groupes parlementaires                                                                                                                                                                                                       |
| Samedi 7 décembre 2002    | Journée consacrée au vote du budget 2003 en séance plénière                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**6. Auditions et débats tenus au sein de la commission des finances**

*Sont rapportés, ici, de manière chronologique, certains propos, questions et réflexions qui ont animé la commission durant l'étude du projet de budget. Ces informations non exhaustives ont pour objectif de contextualiser l'esprit qui a présidé au travail ainsi qu'aux décisions de la commission. De plus, un effort particulier sur la pédagogie du document ci-présent a accompagné le rapporteur général pour essayer de le rendre accessible aux plus nombreux.*

24 septembre 2002

Présentation par M. Muller, conseiller administratif, et ses collaborateurs au grand complet, du projet de budget du département de l'administration générale et des finances, ainsi que de l'informatique et la communication.

Le lecteur pourra lire tous les détails de cette audition parfaitement synthétisés dans le rapport de M. Pierre Losio, rapporteur spécialisé pour le département 1 figurant au point n°13 du rapport général.

Cependant je tiens à faire ressortir une question concernant la trésorerie de la Ville de Genève. En effet, comment est-il possible de présenter un PB 2003 avec une insuffisance de financement d'environ 45 millions pour les investissements et d'annoncer que la Ville pourra justement les financer sans devoir emprunter?

Il est expliqué, qu'en plus de rembourser cash de ces 45 millions, l'Etat, qui payait un acompte hebdomadaire sur la base des prévisions fiscales, a versé à la Ville comme solde positif un montant de 9 500 000 francs. De plus, il y a eu un écart favorable de l'ordre de 60 millions dans les rentrées fiscales et enfin l'Etat devait 80 millions à la Ville et ces 80 millions ont pu enfin être encaissés en début d'année. Cette trésorerie exceptionnelle permettra donc à la Ville de rembourser les 100 millions de dette, qui arrive à échéance, plus celle de 70 millions prévue pour l'année 2003, si tout se passe comme prévu...

Certaines réponses écrites dignes d'intérêt sont mentionnées en annexe du rapport spécialisé: l'implication de la gérance immobilière municipale dans la norme ISO 9001 et la statistique des contributions par groupe Economique concernant la taxe professionnelle communale.

A ce stade, je vais encore mentionner 2 annexes particulières qui sont venues bien plus tard dans l'étude du budget, mais qui concernent essentiellement le département 1, à savoir un premier document, daté du 30 septembre 2003, provenant de Micheline Calmy-Rey, Conseillère d'Etat et cheffe du Département des finances de la république et canton de Genève, qui va permettre à la Direction des finances de notre municipalité de pouvoir nous transmettre les dernières estimations des recettes fiscales, second document, daté du 14 octobre 2003; on nous annonce encore 6 millions de bonis en plus sur les 50 millions inscrits dans le projet de budget.

22 octobre 2002

Présentation par MM. Manuel Tornare, conseiller administratif et Philippe Aegerter, directeur, du projet de budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. M. Guy Jousson, rapporteur spécialisé assiste à la séance.

L'augmentation importante du budget est due en grande partie à la Petite enfance (4,5 millions de francs). A ce propos, il est rappelé d'une part, que l'on est passé en quelques années de 3 crèches à 50 et que depuis quatre ou cinq ans, on accueille environ 1000 enfants de plus. Il est prévu en outre de créer 150 places de plus par année. De plus l'intégration progressive des dispositions salariales et non salariales du statut de la fonction publique municipale vont permettre aux 700 collaborateurs des IPE de revaloriser leurs avoirs salariaux dont le récapitulatif de ces avantages fiscaux par rapport au système actuel est présenté en annexe particulière. On ne municipalise pas encore, mais il n'y a plus beaucoup de différences administratives avec les fonctionnaires municipaux.

Pour ce qui est de la Délégation à la jeunesse, il est inscrit 5 postes d'employés hors murs supplémentaires, et la commission sociale et de la jeunesse en a voté 2 de plus.

7

A l'inéluctable question sur le «Christmas Tree Festival» (nouvelle subvention: 250 000 francs), il est répondu que l'année dernière, les coûts, soit 250 000 francs, ont été pris sur un dépassement du SEVE et sur un legs. Le Contrôle financier a suggéré qu'il serait préférable de mettre une ligne budgétaire à cet effet. Il faut en effet avoir une personne pour s'occuper de l'administration et pour coordonner le tout. L'année dernière, on a trouvé 600 000 francs de sponsoring, mais cette année les commerçants se sont presque tous retirés. L'idée est d'avoir 80% de fonds privés et 20% de fonds publics. Une réponse plus précise concernant l'aspect financier de l'année passée est présentée en annexe particulière.

Les prestations municipales, sujet récurrent année après année, où tout a déjà été dit et a suscité bon nombre de motions indirectes a valu à la commission spécialisée un rapport de minorité, car son auteur désire indexer les rentes versées. En effet, si le RMR avait été accepté en votation populaire, la Ville aurait alors d'une certaine façon subventionné l'Etat et il aurait été stupide de continuer à verser automatiquement des rentes aux prestataires OCPA de la Ville de Genève qui le demandent. Maintenant, selon le rapporteur de minorité, il est grandement temps d'adapter les sommes versées mensuellement et inchangées depuis 11 ans; l'augmentation de la ligne budgétaire serait de 1,6 millions de francs.

23 octobre 2002

Présentation par MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions et Boris Woelfli, chef de service de la levée de résidus à la Division de la voirie, du projet de budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. M. Gérard Deshusses, rapporteur spécialisé assiste à la séance.

Le magistrat tient tout de suite à préciser le nombre de nouveaux postes qu'il demande pour la levée des résidus: Il désire 2 ouvriers, bien qu'il aurait aimé en inscrire 4. Mais en tout cas pas 6, comme le pensait la commission des travaux. Cependant il est vrai qu'il demande 2 cadres supplémentaires dont un adjoint à la direction à la Voirie afin de pouvoir remplacer dans de bonnes conditions le directeur de la Division qui prendra sa retraite prochainement.

La commission des travaux ayant voté 7,5 millions supplémentaires pour l'entretien et la réparations des bâtiments, afin d'éviter de venir avec des crédits d'investissements ad hoc, il est répondu que pour être correct, cette somme aurait dû être scindée en 2 parties distinctes, l'une pour le patrimoine financier (PF) (3 millions) et l'autre pour le patrimoine administratif (PA) (4,5 millions). A ce moment là, on pourrait supprimer les lignes 12.84 (02-04) du PF et les lignes 110.18 (05-06) du PA faisant partie du 20<sup>e</sup> plan financier quadriennal.

La journée «En Ville sans ma voiture» a suscité un éclaircissement quant à son financement; une réponse écrite est annexée à la suite du rapport spécialisé.

A la question des moyens de répression à l'encontre des «mauvais» citoyens qui ne respectent pas la voie publique en contribuant aux déchets sauvages ou en n'utilisant pas convenablement les poubelles spécifiques, il est répondu qu'il est déjà possible, sur la base de la loi cantonale, de faire quelque chose; si la loi était appliquée, cela permettrait de sanctionner, car l'intérêt du règlement et de la loi actuelle n'existe que si elle est appliquée. Malheureusement, les collaborateurs de la voirie n'ont pas cette compétence. Par contre, les agents de sécurité municipale (ASM) la possèdent.

Est-ce qu'ils l'appliquent, c'est une autre question ...

Une nouvelle subvention (350 000 francs) pour Genève/Roule a retenu l'attention de la commission des finances. M. Ferrazino a répondu qu'il était très inquiet de voir que tout le monde s'apprêtait à lâcher Genève/Roule, en particulier la Croix-Rouge genevoise, et que l'association était sur le point de licencier son personnel. Il se trouve que les TPG considèrent encore les vélos comme des concurrents. Le magistrat, étant membre du conseil d'administration, a présenté ce dossier sous l'angle de la nécessité d'utiliser des vélos et, finalement, les TPG ont décidé d'incorporer les vélos dans leur politique des transports; Genève/Roule devrait donc y être intégrée. Les pouvoirs publics ont une grande responsabilité quant à l'utilisation des vélos et il est nécessaire de sécuriser ces déplacements. Genève/Roule a un très grand rôle à jouer dans ce sens et il est important que l'association puisse vivre. On a demandé à l'Etat s'il participerait à cette initiative; il a été répondu qu'il faisait déjà beaucoup en matière de transports publics, mais qu'il participerait symboliquement à hauteur de 10 000 francs. Avec la somme demandée, l'association devrait tourner en 2003 et le magistrat indique qu'il ne démordra pas de chercher de l'argent vers l'Etat.

#### 29 octobre 2002

Présentation par M. Alain Vaissade, conseiller administratif, et Pierre Roehrich, directeur, du projet de budget du département des affaires culturelles. M. Jacques Finet, rapporteur spécialisé assiste à la séance.

Une présentation de l'ensemble des modifications intervenues dans le PB 2003 sont présentés en annexe du rapport spécialisé, ainsi que certaines réponses à des questions.

Le département, contrairement à ce qui s'est dit en coulisse, tient à créer un seul nouveau poste, lié à l'Agenda 21. La décision du Conseil administratif a été d'avoir un coordinateur à l'Agenda 21 dans chaque département, car la responsable de la délégation ne peut pas faire le travail sur le terrain. Ainsi, une telle fonction est également créée dans le département de M. Hédiger. Pour ceux de MM Tornare et Ferrazino, le poste sera pris sur une fonction qui a cessé, il n'y aura donc pas de création de nouveau poste à proprement parler. Seul M. Muller n'a pas voulu d'un tel collaborateur dans son département...

A la question des subventions croisées entre la Ville et l'Etat, M Vaissade répond que, jusqu'à présent, la participation de l'Etat est fixée dans des statuts. Par exemple, pour Am Stram Gram, c'est la reconduction d'une convention, idem pour le Théâtre de marionnettes; la parité avait donc été fixée il y a longtemps. Pour les autres cas, cela se discute. Cependant, en règle générale, la proportion est 50% pour la Ville et 50% pour l'Etat en ce qui concerne la culture et il est difficile de demander que l'Etat mette davantage. Au début décembre, le Conseil municipal va recevoir en principe la proposition d'une convention structurelle pour régler les objectifs de la politique culturelle pour la prochaine décennie. L'Etat est intervenu, car par rapport aux subventions qu'il accorde, il a la volonté qu'il y ait une convention sur la manière d'établir la politique culturelle à Genève. Le texte est sur le point d'être terminé. Une séance spéciale du Conseil administratif aura lieu très prochainement, afin de voir si ce dernier accepte cette convention, préparée par le département des affaires culturelles et par le Département de l'instruction publique. Ainsi, si un projet commun voit le jour, une convention en réglera les modalités et chaque commune qui le souhaite pourra adhérer à celle-ci.

Concernant les conventions de subventionnement, une commissaire estime qu'il devrait y avoir consultation, en tous les cas du Conseil municipal, mais aussi de la CARTS. En effet, il conviendrait que ces organes soient au courant avant qu'une convention soit signée, car ils auraient peut-être des éléments à apporter. Dans le rapport, on voit apparaître des conventions déjà signées et d'autres qui vont l'être. C'est donc dommage que la commission n'ait pas été consultée pour le tout. M. Vaissade précise que dans les conventions «les

compétences du Conseil municipal restent réservées». Si les conseillers municipaux veulent pouvoir intervenir, il faut modifier le texte en vigueur dans la LAC. Cependant, il est évident que si le Conseil municipal ne vote pas les crédits, la convention prévue tombe.

Spécialement sur le MAMCO, un commissaire s'étonne que cette institution soit considérée comme un musée, car il a l'impression qu'il s'agit plutôt d'une galerie «privée». Pour le magistrat, qui n'a pas d'avis spécifique sur la question, il indique que le travail qui se fait est énorme; le quartier s'est développé autour de l'art contemporain, il faut donc trouver un nouvel élan pour assurer la pérennité de ce musée privé. De toute façon ce sera au nouveau conseiller administratif des affaires culturelles de prendre en main ce dossier. Pour sa part, il a inscrit 1 million de francs au projet de budget, l'Etat en fait de même, ainsi que la fondation MAMCO. Pour ce qui est de l'Association des communes genevoises, elle ne dispose pas de budget, ni d'enveloppe à attribuer à la culture. Pour le Grand Théâtre, par exemple, elle a pris un million sur son fonds d'équipement. A part ça, il est précisé que pour la dernière fois le MAMCO recevra 500 000 francs du feu fonds SECSA et il est précisé que si le Conseil municipal désirait la gratuité des entrées, il faudrait mettre davantage de moyens financiers. Une annexe précisant le tarif des entrées et les revenus annuels se trouve dans le chapitre des rapports spécialisés.

Quant au projet BAC+3, il est déclaré que même s'il y a une volonté politique, les obstacles à sa réalisation sont nombreux. Le premier, c'est la survie du MAMCO, le second et le plus important, c'est la collection Jean Tua, qui se trouve dans le Bâtiment de l'art contemporain; on fait face à un refus de sortir les véhicules de ces locaux, alors qu'ils pourraient être mis au Musée international de l'automobile, qui serait tout à fait en mesure de les accueillir, condition qu'avait été posée par un Conseiller municipal, à savoir qu'il fallait reloger le musée ailleurs. De plus, la convention qui lie la Ville à Jean Tua a été dénoncée il y a plus de deux ans et actuellement le loyer à recevoir n'est plus écrit sur aucune des rubriques budgétaires. Le troisième obstacle est que le projet BAC+3 sans la participation de l'Etat n'est pas souhaitable. Une cellule pédagogique est prévue pour 250 000 francs par année. Si le projet de loi d'un million passe au Grand Conseil, on aurait ainsi 1 250 000 francs. Quant à la surveillance, elle serait assurée par des chômeurs en fin de droit, ce qui donne 700 000 à 750 000 francs de prestations par ce biais. Cependant, la volonté de l'Etat en ce qui concerne BAC+3 n'est pas claire.

Il y a encore la question habituelle sur les ateliers de décors de théâtre où on apprend que les recettes proviennent des prestations facturées aux utilisateurs, à savoir les matériaux acquis au prix coûtant, une indemnité journalière de 15 francs par employé et une indemnité journalière de 100 francs pour l'occupation de l'atelier. Par ailleurs, les travaux d'introduction du contrôle de gestion permettront par la suite de connaître la valeur des prestations internes accomplies par les ateliers pour d'autres services de l'administration.

Pour terminer M. Roehrich informe que, statutairement, la subvention de la Comédie est pour 2/3 un apport de la Ville et pour 1/3 un apport de l'Etat. L'augmentation de la subvention en faveur de la FAD votée à la commission des arts et de la culture va donc déséquilibrer cette répartition. De plus, il a été surpris de constater que l'on ait supprimé, à la CARTS, l'augmentation de la subvention pour le CARAR (halles-sud), justifiée par le dossier présenté et l'élection d'un nouveau président pour l'association. En effet, c'est plutôt le Centre d'arts appliqués (Halles-nord) qui a des problèmes. Il n'est donc pas sûr que la commission spécialisée ait bien choisi sa cible.

30 octobre 2002

Présentation par M. André Hédiger, conseiller administratif, et Jean Erhardt, secrétaire général, du projet de budget concernant le chapitre des autorités.

Une discussion s'engage sur la politique des ressources humaines et de la terminologie administrative des fonctions. Une question plus précise concernant les relations extérieures nous renseigne comment et avec qui la municipalité entend nouer des contacts afin d'être plus dynamique vis-à-vis de la Genève internationale. La Ville est en effet déjà présente dans le groupe de coordination des activités promotionnelles au département dirigé par M. Lamprecht, ou depuis peu dans la commission interdépartementale de l'Etat pour la Genève internationale, sans oublier des ONG tels le Club suisse de la presse, Geneva Welcome center ou Mandat international.

Les 3 postes supplémentaires à l'attention des ressources humaines sont justifiés en raison de l'abondance de quelques gros dossiers comme la refonte du statut du personnel, l'intégration des indemnités dans le salaire, l'évaluation des fonctions ou le fonds chômage, sans oublier toute la politique en faveur des apprentis.

La subvention en faveur de TV Léman Bleu a suscité une attention particulière, car il est relevé que dans les pages jaunes du PB 2003 la subvention accordée à TV Léman Bleu est toujours de 275 000 francs, alors qu'elle devrait être de 250 000 francs. En effet, il était prévu que la Ville se désengagerait progressivement de la société à hauteur de 25 000 francs par an. Il semblerait que dans la perspective de la future redevance radio et suite à la professionnalisation de la rédaction de TV Léman Bleu, il y a eu des modification du plan financier, car l'ensemble du personnel engagé sera payé aux tarifs de la convention collective. C'est pourquoi le Conseil administratif a décidé de geler la subvention à 275 000 francs, jusqu'à ce que TV Léman Bleu reçoive la subvention fédérale. La commission des finances est satisfaite des explications, mais il est quand même mentionné que la justification est fondée dans l'absolu et que la subvention accordée à TV Léman Bleu par la Ville de Genève n'est pas destinée directement au paiement de sa masse salariale.

Pour terminer avec ce chapitre, il est encore précisé la différence concernant la coopération internationale entre «les institutions genevoises d'aide au développement» qui s'occupent de projets d'aide au développement dans le monde et «les coopérations décentralisées» qui agissent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des Villes. Par ailleurs, le Conseil administratif réitère le souhait que ces aides financières atteignent à terme le 0,7% du budget.

Un certain nombre de réponses relatives à des questions posées sur le chapitre «Autorités» sont présentés en annexe particulière.

30 octobre 2002

Présentation par M. André Hédiger, conseiller administratif, et de l'ensemble des cadres du département, à savoir M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, commandant et chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que M. André Schmidlin, responsable de l'administration du Service des agents de ville et du domaine public, du projet de budget du département des sports et de la sécurité. En l'absence du rapporteur spécialisé, M. Jean-Louis Fazio, président de la commission des sports et de la sécurité, assiste à la séance.

11

Comme l'a sans doute deviné le lecteur assidu, la discussion principale de cette audition a porté sur l'engagement des 114 agents municipaux (AM) dans le but de contrôler les zones bleues sur le territoire de la Ville de Genève, plus précisément sur 80 fixes et 34 temporaires; parmi cet ensemble signalons qu'il y aura 6 collaborateurs de prévu pour l'encadrement. On apprend, parallèlement à notre sujet, que le recrutement des agents de sécurité municipale (ASM) se déroule de manière satisfaisante malgré ce que l'on peut entendre par la presse; pour 26 personnes qui viennent d'être engagées, il y a eu 180 inscriptions prouvant ainsi l'intérêt pour le métier. Si les ASM sont déchargés des zones bleues grâce à l'engagement massif d'AM, on pourra accroître l'efficacité d'ilotage et par conséquent mieux cibler leur engagement sur la proximité et leur permettre de faire partie intégrante du concept de travail social communautaire et de réseaux.

Concernant le revenu des amendes (12 millions de francs) prévu dans le projet de budget, c'est une somme qui ne tient pas compte de l'engagement progressif des AM...

Enfin, il est à signaler que les AM n'auront aucune autre compétence que verbaliser les contrevenants dans les zones bleues. Un document complémentaire sur l'engagement d'agents municipaux est présenté en annexe du rapport spécialisé.

Dans un autre registre, la commission des sports recommande à la commission des finances de regarder d'un peu plus près la subvention donnée à l'Association des usagers des bains des Pâquis, soit-disant que la buvette n'enregistre pas les consommations et par conséquent ne fournit pas de tickets. Le magistrat indique que, d'une part, le Contrôle financier s'est rendu sur place et a effectué des vérifications qui ne corroborent pas du tout avec ces mauvais bruits, et, d'autre part, il ne faut pas confondre la buvette qui est sous le coup d'un fermage avec la Ville de Genève et l'association qui gère les bains des Pâquis et qui fait un excellent travail.

#### Mardi 5 novembre 2002

Longue séance consacrée aux votes des amendements. La commission des finances est obligée d'avaliser tous les amendements acceptés par les commissions spécialisées; elle peut évidemment revenir sur certains qui ont été refusés ou proposer elle-même ses propres amendements. Sur le plan comptable, après cette séance, les charges auront augmenté globalement d'environ 9,3 millions et les revenus auront diminué de 3,2 millions provoquant un différentiel de 12,5 millions de francs sur les 56 millions de bonis estimés à la mi-octobre.

*Remarque: le détail des votes est présenté dans le chapitre des tableaux résumant ces amendements.*

#### *Autorités*

1. Proposition venant de l'AdG/SI pour engager 4 demi-postes de coordinateurs à l'appui de la démocratie participative en Ville. En effet, il s'agit, selon les proposants, de doter notre commune d'un instrument lui permettant de promouvoir la participation active de la population aux projets et aux politiques qui concernent la vie des résidents conformément à l'Agenda 21 local. Les opposants à cette proposition constatent qu'il n'est pas facile de réunir les gens de différents milieux; ceux qui ne viennent pas aux réunions ont le droit de ne pas venir, car ils estiment qu'ils n'ont pas envie de participer et que ce n'est pas en créant de nouveaux postes qu'on arrivera à les convaincre. De plus, en Suisse, le système de participation est bien meilleur qu'en France et c'est pourquoi on voit chez nos voisins, ce type de préoccupations.

L'amendement (+ 200 000 francs) est accepté par 8 oui contre 7 non.

## 12

2. Proposition du Parti socialiste d'augmenter la somme réservée au fonds chômage. Les proposants rappellent que lors du vote du budget 2002, le Conseil municipal avait augmenté de 1 million le fonds chômage qui était déjà de 1 million de francs; lors de sa session du mois de juin dernier, le Conseil municipal avait encore augmenté de 1 million ce fonds sous forme de crédit budgétaire supplémentaire, le portant à 3 000 000 de francs, car tout l'argent avait été engagé d'où, par conséquent, la nécessité d'un tel fonds. Dans le PB 2003, la somme inscrite au fonds chômage n'est que de 2 millions seulement, c'est pourquoi la proposition d'amendement nous est soumise. Les opposants pensent qu'il est prématuré de voter maintenant, du moment qu'une motion portant sur la réinsertion est à l'étude en commission sociale et se demandent si le fonds chômage n'est pas un doublon avec ce que fait l'office cantonal de l'emploi.

De plus, la commission est sur le point de voter une nouvelle subvention pour l'Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière qui a un rôle complètement différent à ce que jouent les agences de travail temporaire en organisant depuis bientôt 10 ans des cours de développement personnel, de recherche d'emploi, d'acquisition de qualifications de base pour non francophones et des programmes d'emplois temporaires. C'est pourquoi les sceptiques pensent aussi que la municipalité en fait déjà beaucoup.

L'amendement (+ 1 000 000 de francs) pour le Fonds chômage est accepté par 8 oui et 7 abstentions.

L'amendement (+ 150 000 francs) pour l'OSEO est accepté à l'unanimité des 15 présents.

3. Proposition des démocrates chrétiens pour que les nouveaux conseillers municipaux qui seront élus au printemps prochain puissent obtenir le système ADSL pour leurs communications par Internet considérant que le temps de téléchargement actuel est trop lent. Les perplexes précisent que le système ne peut pas être encore installé selon le lieu où l'on habite. De plus, on nous promettait une diminution de la quantité de papier, et c'est le contraire qui se passe, car l'impression est inévitable et certains conseillers demandent encore des envois papier parallèlement à leur messagerie électronique!

L'amendement (+ 72 000 francs) est accepté par 7 oui contre 1 non et 7 abstentions.

4. Proposition du Parti socialiste de remettre la subvention pour l'Association des anciens conseillers municipaux.

L'amendement (+ 1000 francs) est accepté par 7 oui contre 5 non et 3 abstentions

5. Proposition de l'AdG/SI, porte-parole de la commission sociale et de la jeunesse, d'augmenter la subvention à la Fédération genevoise pour la coopération, à l'intention des indiens d'Amazonie, et à travers eux, protéger l'un des derniers morceaux de forêt primaire de la planète et préserver ainsi ce fabuleux trésor de biodiversité.

L'amendement (+ 100 000 francs) est accepté par 8 oui contre 6 non.

*Finances et administration générale*

6. Proposition venant de la commission des travaux qui concerne la rénovation légère et l'entretien courant du patrimoine bâti; la rubrique ne concerne ici que les immeubles du patrimoine financier dont la GIM s'occupe. Si la commission des travaux avait voté 7,5 millions de francs supplémentaire dans le département 2, la commission des finances, sur les conseils de M. Ruffieux, directeur de la division des constructions et de l'aménagement, a scindé cette somme en deux parties distinctes, l'une pour le patrimoine financier et l'autre pour le patrimoine administratif. Les opposants à la proposition arguent du fait que depuis quelques années, les services concernés utilisaient des crédits d'investissements idoines, et que ce n'était pas parce que les finances allaient mieux qu'il fallait charger le budget de fonctionnement, bien qu'ils soient d'accord sur l'importance d'entretenir régulièrement notre patrimoine afin qu'il ne se dégrade pas trop vite et engendre des frais de rénovations importants, tout en reprochant à la municipalité d'avoir considérablement négligé le véritable entretien de fonds.

L'amendement (+ 3 000 000 de francs) est accepté par 8 oui contre 7 non.

7. Proposition du Parti libéral de suppression du nouveau poste de surveillant de salles communales, car les proposants estiment qu'il n'est pas nécessaire.

L'amendement (- 75 713 francs) est accepté par 8 oui contre 7 non.

*Aménagement, constructions et voirie*

8. Proposition très politique du Parti radical sans beaucoup d'arguments pour la suppression du montant en faveur de la journée «En Ville, sans ma voiture».

L'amendement (- 420 000 francs) est refusé par 8 non contre 4 oui et 2 abstentions.

9. Proposition du Parti libéral qui concerne aussi la journée «En Ville, sans ma voiture», mais qui porte sur la suppression du montant alloué aux TPG. Les proposants ne contestent pas la gratuité des transports publics genevois, mais ne sont plus d'accord à ce que la Ville fasse de la promotion pour les TPG à la place de ces derniers.

L'amendement (- 40 000 francs) est accepté par 6 oui contre 4 non et 4 abstentions.

10. Proposition venant de la commission des travaux qui concerne la rénovation légère et l'entretien courant du patrimoine bâti déjà développée à l'amendement N° 6; la rubrique ne concerne ici que les immeubles du patrimoine administratif dont le Service des bâtiments a la charge.

L'amendement (+ 4 500 000 francs) est accepté par 8 oui contre 6 non.

11. Proposition des démocrates chrétiens de la suppression du nouveau poste d'adjoint à la direction de la division de la voirie, car les proposants estiment qu'il n'est pas nécessaire d'engager un cadre en vue de préparer la retraite du directeur.

L'amendement (- 135 148 francs) est refusé par 6 non contre 6 oui et 2 abstentions.

## 14

12. Proposition de la commission des finances de soustraire au budget de fonctionnement du matériel supérieur à 10 000 francs, à savoir une benne de 15 m<sup>3</sup> à 12 000 francs, un broyeur de marché à 45 000 francs et d'un compacteur à papier de 15 000 francs. Cependant la majorité de la commission s'engage à voter les crédits d'investissements lorsque la proposition sera soumise par le Conseil administratif.

L'amendement (- 72 000 francs) est accepté par 10 oui et 4 abstentions.

13. Proposition des démocrates chrétiens de diminuer le montant de la nouvelle subvention à Genève/Roule, car il veut forcer le Conseil d'Etat à participer au sauvetage de cette institution.

L'amendement (- 100 000 francs) est refusé par 7 non contre 6 oui et 1 abstention.

*Affaires culturelles*

14. Proposition du Parti libéral de supprimer le nouveau poste d'administrateur à l'Agenda 21. Les proposants indiquent qu'à l'Etat il n'y a qu'un seul administrateur pour 7 départements et ils ne voient pas pourquoi la Ville créerait un nouveau poste à cet effet. D'autres pensent que si l'on veut vraiment que les actions pour un développement durable se concrétisent au sein de tous les services de l'administration municipale, il faut un administrateur par département.

L'amendement (- 144 487 francs) est refusé par 8 non contre 6 oui.

15. Proposition du Parti libéral de supprimer l'augmentation de la subvention en faveur de l'Usine. Les opposants à cette proposition arguent que l'augmentation est liée à une convention qui va bientôt être signée.

L'amendement (- 100 000 francs) est refusé par 8 non contre 3 oui et 3 abstentions.

16. Proposition de la commission des arts et de la culture de transférer la subvention pour le Caveau de la cellule «centres culturels alternatifs» à la cellule «théâtre et compagnies permanentes» et d'augmenter cette subvention, sinon c'est la mort de ce théâtre, les Unions chrétiennes ne pouvant plus faire face financièrement.

L'amendement concernant le transfert (+ 30 000 francs) est accepté à l'unanimité des 14 présents.

L'amendement concernant l'augmentation (+ 70 000 francs) est accepté par 9 oui et 5 abstentions.

La subvention en faveur du Caveau s'établit donc à 100 000 francs.

17. Proposition des démocrates chrétiens de diminuer l'augmentation de la subvention en faveur de la musique contemporaine, car elle est déjà conséquente; il n'y a pas péril en la demeure.

L'amendement (- 147 000 francs) est refusé par 8 non contre 5 oui et 1 abstention.

18. Proposition de la commission des arts et de la culture d'augmenter la subvention à la FAD à l'attention de la Comédie, car entre 1990 et 2002 il y a eu tout d'abord des augmentations, puis des diminutions et ensuite une stagnation; actuellement la substantielle augmentation de la subvention ne couvre pas l'enchérissement du coût de la vie, malgré la hausse importante de la subvention dans le budget 2002.

L'amendement (+ 690 000 francs) est accepté par 8 oui contre 6 non.

15

19. Proposition du Parti socialiste de diminuer la nouvelle subvention pour le théâtre de Carouge, malgré l'engagement de l'Etat; les proposant sont d'accord de réintroduire une subvention, mais c'est beaucoup trop au regard de ce que met la Ville de Carouge.

L'amendement (- 300 000 francs) est refusé par 5 non contre 5 oui et 4 abstentions.

20. Proposition du Parti libéral de donner une subvention à la compagnie Confiture, amendement déjà proposé et rejeté par la CARTS.

L'amendement (+ 50 000 francs) est refusé par 5 non contre 5 oui et 4 abstentions.

21. Proposition des démocrates chrétiens de supprimer l'augmentation de la subvention au fonds généraux et dramatique, amendement déjà proposé et rejeté par la CARTS.

L'amendement (- 110 000 francs) est refusé par 7 non contre 6 oui et 1 abstention.

22. Proposition de la commission des arts et de la culture de supprimer l'augmentation de la subvention en faveur de la villa Dutoit.

L'amendement (- 49 000 francs) est accepté par 9 oui contre 4 non et 1 abstention.

23. Proposition de la commission des arts et de la culture d'augmenter le fonds pour la création et production cinématographiques afin de tendre aux invites d'une motion encore à l'étude en commission qui demande que le 1% du budget culturel soit dévolu au cinéma.

L'amendement (+ 700 000 francs) est accepté par 10 oui contre 4 non.

24. Proposition des démocrates chrétiens de diminuer l'augmentation de la subvention au fonds pour création et production chorégraphique, amendement déjà proposé et rejeté par la CARTS.

L'amendement (- 200 000 francs) est refusé par 9 non contre 5 oui.

25. Proposition de la commission des arts et de la culture de supprimer l'augmentation au CARAR (Halles-de-l'île). La courte majorité de la commission des finances soutiendra l'amendement, car elle préfère attendre que les activités de l'association soient complètement relancées avant d'augmenter leur subvention.

L'amendement (- 47 000 francs) est accepté par 8 oui contre 6 non.

26. Proposition du Parti libéral de diminuer la nouvelle subvention au MAMCO, car il n'a pas envie de subventionner une galerie plus ou moins privée; ce qu'il faut à Genève, c'est un véritable musée d'art contemporain. Et de toute façon, il reste encore un demi-million sur le fonds culturel SECSA à cet usage pour compléter la diminution proposée. Les opposants font remarquer que cette subvention s'inscrit dans une convention tripartite avec la fondation et l'Etat qui vont donner 1 et 1,25 millions respectivement.

L'amendement (- 500 000 francs) est refusé par 6 non contre 5 oui et 3 abstentions.

27. Proposition du Parti socialiste de supprimer l'augmentation de la subvention pour l'exploitation du Grand-Théâtre malgré la disparition d'un mécène, car le débat est connu; il faut que d'autres partenaires (Etat, ACG, privés) participent pleinement à l'activité de cette grande institution qui dépasse largement les frontières communales. Un opposant estime que ce n'est pas qu'un mécène qui a disparu, c'est qu'il y a, d'une

16

part une augmentation des charges sociales, d'autre part, une baisse des recettes, car la TV s'est retirée, et en troisième lieu la location à l'Etat du BFM, qui jusqu'à maintenant était gratuite.

L'amendement (- 700 000 francs) est refusé par 7 non contre 5 oui et 2 abstentions.

Un certain nombre de réponses écrites fournies par le bureau de la Fondation du Grand Théâtre est présenté en annexe du rapport spécialisé.

28. Proposition du Parti socialiste de transformer un faux temporaire «oublié» au MAH en fonctionnaire régulier (gardien de musée).

L'amendement (+ 20 000 francs) est accepté par 7 oui contre 5 non et 2 abstentions.

#### *Sports et sécurité*

29. Proposition du Parti libéral de supprimer le nouveau poste d'administrateur à l'Agenda 21, pour la même raison qu'invquée sur le même objet au département des affaires culturelles.

L'amendement (- 144 487 francs) est refusé par 8 non contre 6 oui.

30. Proposition des Verts d'augmenter la subvention à UGS football, car un nouveau comité dynamique a pris les rennes de ce club de 2ème ligue qui joue sur le territoire de la Ville de Genève; il faut donc le soutenir par équité avec d'autres clubs.

L'amendement (+ 3000 francs) est accepté par 6 oui contre 3 oui et 5 abstentions.

31. Proposition d'augmenter la subvention au Club des patineurs de Genève, acceptée par la commission des sports.

L'amendement (+ 5000 francs) est accepté par 8 oui contre 6 non.

32. Proposition de supprimer la subvention à l'association Scholl team, acceptée par la commission des sports. Les Verts, contrairement à ce qui avait été annoncé à la commission des sports, peuvent confirmer que cette association est toujours active en participant à des compétitions de bateaux solaires avec le logo «Ville de Genève» à l'instar du tour de France à la voile.

L'amendement (- 3800 francs) est refusé par 11 non et 3 abstentions.

33. Proposition de supprimer la nouvelle subvention pour les championnats d'Europe de course de Lévriers 2003, acceptée par la commission des sports, car en dehors des limites communales.

L'amendement (+ 20 000 francs) est accepté par 11 oui contre 1 non et 2 abstentions.

34. Proposition de supprimer l'augmentation de la subvention aux Meyrinos, acceptée par la commission des sports.

L'amendement (- 14 000 francs) est refusé par 7 non contre 5 oui et 2 abstentions

17

35. Proposition de diminuer la ligne «fournitures de bureau, imprimés et publicité» en faveur de l'administration du Service des sports, acceptée par la commission des sports.

L'amendement (- 30 000 francs) est refusé par 6 non contre 6 oui et 2 abstentions

36. Proposition de supprimer un poste de monteur-électricien, acceptée par la commission des sports.

L'amendement (- 83 154 francs) est refusé par 9 non contre 4 oui et 1 abstention.

37. Proposition de diminuer les recettes prévues d'un contrat de fermage, acceptée par la commission des sports, car les recettes sont trop élevées à cause de la concurrence d'une petite buvette de club à proximité des terrains de football.

L'amendement (-10 000 francs) est accepté par 7 oui et 7 abstentions.

38. Proposition de diminuer la ligne concernant les honoraires et prestations de service au SIS acceptée par la commission des sports. Cette somme semble cependant justifiée à cause des nouveaux frais de communications autrefois à bien plaisir.

L'amendement (- 80 000 francs) est refusé à l'unanimité des 14 présents.

39. Proposition de supprimer 30 agents municipaux sur les 114 nouveaux postes de prévus acceptée par la commission des sports.

L'amendement (- 2 670 000 francs) est accepté à l'unanimité des 14 présents.

40. Proposition du Parti libéral de ne pas engager du tout d'agents municipaux, car il estime que les zones bleues ne doivent pas être considérées comme une vache à lait et juge excessif le fait de traquer les automobilistes qui ne font qu'occuper un peu plus longtemps que prévu une place de parking.

L'amendement qui demande la suppression de 84 AM, car il y en a déjà 30 de supprimés (- 7 476 102 francs) est refusé par 10 non contre 4 oui.

41. Proposition du Parti socialiste de supprimer encore 32 agents municipaux sur les 84 postes restants.

L'amendement (- 2 848 000 francs) est refusé par 6 non contre 6 oui et 2 abstentions.

42. Proposition du Parti libéral de diminuer les recettes correspondantes des amendes établies par les AM, car la commission des finances a voté la suppression de 30 AM.

L'amendement (- 3 200 000 francs) est accepté par 11 oui et 3 abstentions.

#### *Sociale, jeunesse et environnement*

43. Proposition de diminuer la nouvelle subvention en faveur du festival des arbres de Noël, acceptée par la commission sociale et de la jeunesse la trouvant trop élevée, avec peu de participation financière extérieure.

L'amendement (- 150 000 francs) est refusé par 7 non contre 5 oui et 2 abstentions.

18

44. Proposition des démocrates chrétiens d'octroyer une subvention à Stop-suicide pour que cette association possède sa propre ligne budgétaire plutôt que le magistrat utilise des lignes générales comme c'est le cas maintenant.

L'amendement (+ 5000 francs) est accepté par 10 oui et 4 abstentions.

45. Proposition d'octroyer une nouvelle subvention en faveur de l'association Elisa, qui aide les réfugiés en demande d'asile, acceptée par la commission sociale.

L'amendement (+ 25 000 francs) est accepté par 10 oui contre 4 non.

46. Proposition d'augmenter la subvention en faveur du Centre Social Protestant, qui a des difficultés financières, acceptée par la commission sociale.

L'amendement (+ 30 000 francs) est accepté par 11 oui contre 3 non.

47. Proposition d'augmenter la subvention en faveur du Caritas-Genève pour des raisons d'équité avec le CSP, acceptée par la commission sociale.

L'amendement (+ 30 000 francs) est accepté par 10 oui et 4 abstentions.

48. Proposition de diminuer la subvention en faveur de l'organisation d'excursions par le Service social acceptée par la commission sociale.

L'amendement (- 200 000 francs) est accepté à l'unanimité des 14 présents.

49. Proposition d'augmenter la subvention en faveur des allocations sociales ponctuelles acceptée par la commission sociale.

L'amendement (+ 200 000 francs) est accepté par 10 oui contre 4 non.

50. Proposition du Patri socialiste de changer le libellé «Aide aux locataires de la GIM» pour l'intituler tout simplement «Aide aux locataires», car il conviendrait d'aider l'ensemble des locataires qui ne sont pas en mesure de payer leur loyer, et pas uniquement ceux de la GIM.

L'amendement est refusé par 12 non contre 2 oui.

51. Proposition des démocrates chrétiens, rapport de minorité à l'appui, d'augmenter les prestations municipales, refusée par la commission sociale et de la jeunesse, afin d'adapter les montants au coût de la vie.

L'amendement (+ 1 600 000 francs) est accepté par 7 oui contre 6 non et 1 abstention.

52. Proposition de créer 2 postes supplémentaires à la délégation pour la Jeunesse comme travailleurs hors murs, acceptée par la commission sociale et de la jeunesse.

L'amendement (+ 160'000 CHF) est accepté par 10 oui contre 4 non.

#### Mardi 12 novembre 2002

Audition de Christian Ferrazino, vice-président du Conseil administratif, accompagné de MM. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, Eric Hermann, directeur du département des finances, et Aimé Mariaux, chef du Service comptabilité budget, afin de nous présenter les dernières modifications du projet de budget 2003.

19

Nous apprenons, suite aux estimations très prudentes des rentrées fiscales annoncées par le département cantonal des finances, que les impôts perçus seront malgré tout plus importants qu'annoncés dans le PB 2003; une augmentation d'environ 40 millions pour les personnes physiques, mais des baisses de 30 millions pour les personnes morales et de 3 millions à la taxe professionnelle, qui donne un solde positif d'exactly 6 042 679 francs à inscrire en plus dans le PB 2003 corrigé.

Quant aux dépenses, les nouveaux montants à ajouter sont de 7 915 291 francs. Pour les plus importants, il y a tout d'abord une série d'ajustements d'amortissements et l'ajustement des primes incendie rendu nécessaire par la suppression des risques concernant les actes de terrorisme. Ils comprennent ensuite la création de 2 postes, un ingénieur-système pour l'administration centrale et un ingénieur, chargé d'assurer les journées de formation, pour les ressources humaines. Il y a aussi une augmentation importante de la contribution de la Ville à la caisse maladie pour le personnel salarié et retraité selon l'application des statuts. On trouve encore la réintroduction d'une subvention à l'Office du tourisme Genève ou d'autres nouvelles subventions dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement dont M. Tornare viendra personnellement s'entretenir. Il y a enfin des montants supplémentaires relatifs à la concertation dans les quartiers et pour les aménagements éphémères qui plaisent particulièrement à la population.

Un commissaire a insisté pour clamer son étonnement de voir des sujets dans ce correctif budgétaire de dernière minute, en particulier sur la participation de la Ville de Genève à la caisse maladie du personnel. Il est certainement inévitable d'oublier quelques montants de-ci de-là, mais la participation à la caisse maladie, c'est un monde; cette réadaptation aurait dû apparaître bien avant...

Mercredi 13 novembre 2002

Audition de Pierre Reichenbach, rapporteur de la commission de l'informatique et de la communication qui a tenu à être entendu par la commission des finances.

Le rapporteur nous fait part de son désarroi face à la mauvaise communication dans l'administration municipale. En effet, il existe un chargé de communication à l'intention du Conseil administratif qu'on ne tient pas souvent au courant des décisions que prennent les magistrats, car il arrive parfois qu'il apprenne par la presse les actions particulières de ceux-ci...

De plus, la commission de l'informatique et de la communication a pu constaté, du point de vue, comptable qu'on ne connaît pas précisément les sommes utilisées par les services pour la communication; on ne peut que supposer que ces différents montants soient pris dans ce qu'on appelle les caissettes des Conseillers administratifs. Cependant, il semblerait que l'administration ait pris ce sujet très au sérieux et promet de régler cette problématique.

Mercredi 13 novembre 2002 bis

Suite à l'audition de Christian Ferrazino, M. Tornare est venu nous répondre à des questions spécifiques sur les modifications budgétaires liées à son département.

A la question de comprendre pourquoi il y avait toutes ces rallonges présentées au dernier moment, le magistrat répond simplement que ça se passe toutes les années, car il y a toujours les inévitables demandes oubliées. Spécifiquement à son domaine de prédilection, il explique les raisons pour lesquelles on y retrouve de nouvelles subventions:

*Fondation DiDé (Dignité en Détention):* fondation privée qui a pour but d'œuvrer en Suisse et à l'étranger pour le respect et la dignité de la personne privée de liberté, spécialement en faveur des enfants détenus du Tiers-Monde. Elle encourage également au respect des instruments juridiques internationaux régissant les domaines dans lesquels elle est active. Cette fondation est soutenue par un grand nombre de personnalités européennes.

*Appel de Genève:* ONG internationale, indépendante et impartiale basée en Suisse qui lutte contre les lignes anti-personnel et reconnue par toutes les instances politiques. Le Grand Conseil a ouvert une rubrique dans son PB 2003.

*Trajectoire:* Cette fondation, de droit privé, est une buanderie où seul les bénéficiaires de l'OCPA peuvent aller, qui se trouve dans l'ancienne mairie de Plainpalais. En 1995 le Conseil municipal, après de longs débats, a privatisé cette buanderie municipale, ce qui a fait gagner environ un million (non-dépensé) par année à la Ville. Maintenant, cette fondation est un peu victime de son succès. Vu la paupérisation de la population, de plus en plus de personnes y apportent leur linge; il est demandé 7 francs par kg de linge lavé, repassé, repris et livré à domicile. Le traitement du linge a presque triplé en huit ans, mais la subvention n'a pas augmenté. La Fondation est donc confrontée à des difficultés financières.

Le conseil de la fondation poursuit sa recherche constante de solutions permettant de résoudre le déficit croissant. Il est actuellement en discussion avec l'OFAS pour l'obtention d'une subvention qui permettrait de combler le déficit. Il est également en discussion avec le DASS et la FSASD, toujours en vue de l'obtention d'une participation financière qui dépasse largement le seul cadre municipal.

Une réflexion est en cours sur la mission sociale de cette buanderie. La fermeture est exclue, la municipalisation serait un retour en arrière et coûterait plus cher. Pour maintenir le *statu quo*, il est proposé une ligne supplémentaire au budget pour éponger le déficit. La véritable solution aurait été de traiter le linge à la centrale de Belle-Idée, qui a des capacités énormes, mais malheureusement elle n'en veut pas.

Un document idoine est présenté en annexe particulière.

*Groupe SIDA Genève:* Association qu'il faut continuer à soutenir tant son travail d'information et de prévention est important. De plus, ils ont de la peine à boucler leurs comptes, car les personnes qui autrefois mouraient du sida vivent aujourd'hui et Il faut s'en occuper.

*Autrement aujourd'hui:* Association socio-culturelle qui travaille sur l'expression artistique avec des personnes handicapées; cette association vient d'acquérir un théâtre à la Jonction grâce à l'aide de la Loterie romande. Coup de cœur du magistrat.

*L'atelier d'Art:* Association qui met l'Art au service du social et qui sert le cas échéant de prolongement du travail social hors mur. Second coup de cœur du magistrat.

Une discussion s'engage sur TV Léman Bleu où on apprend que M. Tornare a démissionné de son conseil d'administration où il représentait le Conseil administratif. Il précise que la subvention versée par la Ville de Genève devait effectivement diminuer au même rythme que celle de l'Etat augmentait, mais d'autres événements sont apparus depuis, comme des manques à gagner publicitaires. Ce qui est sûr, TV Léman Bleu reçoit encore de l'argent des différents départements, mais comme l'a mentionné M. Reichenbach, on ne sait pas toujours de quelles lignes budgétaires elles découlent et surtout, il est pour l'instant impossible de préciser la somme totale que la Ville dépense en faveur de notre télévision locale.

21

Les seuls renseignements officiels obtenus parlent de 10 000 francs provenant du département des finances pour des spots publicitaires (cf. rapport spécialisé informatique et communication) et de deux réponses annexées au rapport général de ce projet de budget.

Mercredi 13 novembre 2002 ter

La commission arrive à bout touchant de l'étude du PB 2003 en votant les derniers amendements qui font suite aux correctifs budgétaires.

*Correctifs budgétaires*

1. Proposition du Parti libéral de supprimer le nouveau poste d'ingénieur-système pour l'administration centrale, car les explications fournies n'ont pas convaincu la majorité de la commission de la nécessité de cette création de poste.

L'amendement (- 128 660 francs) est accepté par 7 oui contre 4 non et 4 abstentions.

2. Proposition du Plibéral de supprimer le nouveau poste d'ingénieur à l'attention des ressources humaines, pour les mêmes raisons qu'invoquées ci-dessus, car ce n'est que le service a déjà obtenu 3 nouveaux postes.

L'amendement (- 135 148 francs) est accepté par 7 oui contre 4 non et 4 abstentions.

3. Proposition du Parti socialiste de supprimer la nouvelle subvention en faveur de l'Office du tourisme Genève, car une motion, acceptée par le Conseil municipal, demandait que cet office modifie sa manière de présenter la Ville. Au vu de la plaquette et des brochures de l'office, on constate qu'aucun changement n'a été fait et il n'est donc pas encore le moment de reconsidérer l'octroi d'une subvention.

L'amendement (- 200 000 francs) est accepté par 8 oui contre 7 non.

4. Proposition du Plibéral de supprimer l'augmentation de dernière minute concernant la ligne « prestations de tiers » en faveur du service des opérations foncières, car aucune explication n'a été donnée concernant cette augmentation.

L'amendement (- 80 000 francs) est accepté par 7 oui contre 4 non et 3 abstentions.

5. Proposition du Parti démocrate chrétien de supprimer le montant pour équiper les écoles de containers p/objets trouvés, car les cartons récupérés qui sont utilisés actuellement font parfaitement l'affaire.

L'amendement (- 20 000 francs) est accepté par 8 oui contre 1 non et 6 abstentions.

6. Proposition de la commission des finances de supprimer l'augmentation de subvention en faveur du Centre social protestant, car le montant avait déjà été introduit par la commission sociale et de la jeunesse et avalisée par la commission des finances.

L'amendement (- 30 000 francs) est accepté par 14 oui et 1 abstention.

*Nouveaux amendements*

7. Proposition du Parti socialiste, au nom de l'Alternative, de créer une nouvelle subvention pour le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève. Ce collectif est constitué de différentes associations, de syndicats et de partis politiques. Il lutte pour le droit à l'éducation, le droit à la santé des enfants scolarisés sans statut légal.

L'amendement (+ 30 000 francs) est accepté par 9 oui contre 5 non et 1 abstention.

8. Le dernier amendement concerne le Théâtre du Loup. Dans un premier temps, la commission est revenue sur un amendement refusé par la commission des arts et de la culture, et l'a accepté, car il était prévu une diminution de la subvention selon une convention liée au remboursement d'un crédit octroyé au théâtre pour la couverture de ses frais d'agrandissement. Cependant, après éclaircissement, l'article 2 du PR-231 est très clair: Ce crédit sera compensé dès que les constructions seront réalisées par une diminution de la subvention annuelle allouée au Théâtre du Loup, à raison de 50 000 francs durant quatre ans.

Or, les travaux ne sont pas réalisés. La commission revient donc en arrière sur sa précédente décision, à l'unanimité des 15 présents.

Avant de passer à la discussion finale, le rapporteur effectue très artisanalement le calcul des arrêtés amendés pour passer au vote final. Cependant, les montants exacts figurant dans le présent rapport et que le Conseil municipal votera au mois de décembre seront donnés par la direction des finances.

Toutefois, à titre indicatif, l'étude du projet de budget 2003 dans les commissions spécialisées et la commission des finances a fait augmenter les charges d'environ 8,8 millions et diminuer les revenus de 3,2 millions de francs, portant l'insuffisance de financement à 59,6 millions. Cette dernière serait le montant à emprunter théoriquement, mais la trésorerie, si tout va bien, permettra très concrètement d'éviter l'emprunt en 2003.

## **7. Tableaux résumant les différents amendements votés par les commissions spécialisées et par la commission des finances**

Voir pages suivantes.

| Commis-<br>sion | Page   | Cellule | Groupe | Libellé                                                                                                                        | P.B. 2003 y.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |         | Après modif. | VOTE                                   |                |                    |
|-----------------|--------|---------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------|--------------|----------------------------------------|----------------|--------------------|
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       | Charges     | Révenus |              | OUI                                    | NON            | Abstentions        |
| CF              | 15     | 0002    | 30x    | Secrétariat du Conseil municipal<br>Suppression 1 poste - ingénieur système                                                    | -128'660                              |             |         |              | 7                                      | 4              | 4                  |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              | 2DC, 3L, 2R                            | 2A4GTP, 2A4GSI | 2S, 2V             |
| CF              | 15     | 0002    | 30x    | Administration centrale<br>Création 4 demi postes - coordinateurs<br>démocratie participative                                  | 200'000                               |             |         |              | 8                                      | 7              | 0                  |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V              |                |                    |
| CF              | 16     | 001'000 | 30x    | Ressources Humaines<br>Suppression 1 poste - Ingénieur                                                                         | -135'138                              |             |         |              | 7                                      | 4              | 4                  |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              |                                        |                |                    |
| CF              | 17     | 001'050 | 30x    | Ressources humaines: revenus et<br>charges diverses du personnel                                                               | 1'000'000                             |             |         |              | 8                                      | 0              | 7                  |
|                 |        |         |        | Fonds chômage                                                                                                                  |                                       |             |         |              | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V              |                | 2DC, 3L, 2R        |
| CF              | 17     | 001'050 | 365    | Ressources humaines: OSEO<br>Nouvelle subvention pour l'œuvre d'entraide<br>suissse ouvrière                                   | 0                                     | 150'000     |         | 150'000      | 15                                     |                | 0                  |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2DC, 3L, 2R, 2S, 2V |                |                    |
| CF              | 17     | 7001    | 318    | Conseil municipal: honoraires et prestations<br>de service                                                                     | 131'000                               | 72'000      |         | 203'000      | 7                                      | 1              | 7                  |
|                 |        |         |        | Mise en place de l'ADSL                                                                                                        |                                       |             |         |              | 2A4GTP, 2DC,<br>2S, 1V                 | 1L             | 2A4GSI, 2L, 2R, 1V |
| CF              | 17/123 | 7001    | 365    | Conseil municipal: Amicale des anciens<br>Conseillers municipaux                                                               | 0                                     | 1'000       |         | 1'000        | 7                                      | 5              | 3                  |
|                 |        |         |        | Réintroduction subvention                                                                                                      |                                       |             |         |              | 2A4GTP, 2DC,<br>2S, 1V                 | 3L, 1R, 1V     | 2A4GSI, 1R         |
| CF              | 18/124 | 8001    | 387    | Etranger: privyance sociale<br>Augmentation subvention institutions genevoises<br>d'aide au développement (indiens d'Amazonie) | 1'120'000                             | 100'000     |         | 1'220'000    | 8                                      | 6              | 0                  |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V              | 2DC, 2L, 2R    |                    |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              |                                        |                |                    |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              |                                        |                |                    |
|                 |        |         |        |                                                                                                                                |                                       |             |         |              |                                        |                |                    |
|                 |        |         |        | TOTAUX                                                                                                                         |                                       | 1'259'202   | 0       |              |                                        |                |                    |



25

AMENDEMENTS  
Travaux

| Commis-<br>sion | Page   | Cellule | Groupe | Libellé                                                                        | P.B. 2003 v.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |         | Après modif.           | VOTE |                                     |             | A | R |
|-----------------|--------|---------|--------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------|------------------------|------|-------------------------------------|-------------|---|---|
|                 |        |         |        |                                                                                |                                       | Charges     | Revenus |                        | OUI  | NON                                 | Abstentions |   |   |
| CF              | 41     | 2102    | 318    | Administration et opérations foncières: prestations de liers                   | 755700                                | -80'000     |         | 675700                 | 7    | 4                                   | 3           | A |   |
|                 |        |         |        | Suppression augmentation de liers                                              |                                       |             |         | 20C, 3L, 2R            |      | 2A4GTP, 2A4GSI, 2S, 1V              |             |   |   |
|                 | 41     | 210400  | 318    | Aménagements urbains:                                                          | 1'077'700                             | -412'000    |         | 1'077'700              | 4    | 8                                   | 2           |   |   |
| CF              |        |         |        | Suppression montant alloué à la journée "En ville, sans ma voiture"            |                                       |             |         | 3L, 1R                 |      | 2A4GTP, 2A4GSI, 2S, 2V              |             |   |   |
|                 | 41     | 210400  | 318    | Aménagements urbains:                                                          | 1'077'700                             | -40'000     |         | 1'037'700              | 6    | 4                                   | 4           | R |   |
| CF              |        |         |        | Suppression montant alloué aux TPG pour la journée "En ville, sans ma voiture" |                                       |             |         | 10C, 3L, 1R, 1V        |      | 2A4GTP, 2A4GSI, 10C, 2S, 1V         |             | A |   |
| CT              | 43     | 2106    | 314    | Bâtiments                                                                      | 14'639'000                            |             |         | 14'639'000             | 0    | 14                                  | 0           | A |   |
| CF              |        |         |        | Entretien des immeubles par des liers (P.A.)                                   |                                       | 7'500'000   |         |                        |      | 2A4GTP, 2A4GSI, 20C, 3L, 1R, 2S, 2V |             |   | R |
|                 | 43     | 2106    | 314    | Bâtiments                                                                      | 14'639'000                            | 4'500'000   |         | 19'139'000             | 8    | 6                                   | 0           |   |   |
| CF              |        |         |        | Entretien des immeubles par des liers (P.A.)                                   |                                       |             |         | 2A4GTP, 2A4GSI, 2S, 2V |      | 20C, 3L, 1R                         |             | A |   |
| CT              | 44     | 23      | 30x    | Suppression 6 postes et demi Nouveaux postes inexistants                       |                                       |             |         |                        |      |                                     |             |   | R |
|                 | 44     | 23      | 30x    | Conversion 6 postes et demi de cadres inexistants en ouvriers                  |                                       |             |         |                        |      |                                     |             |   | R |
|                 | 44     | 2301    | 30x    | Administration de la voirie                                                    |                                       | -135'148    |         |                        | 6    | 6                                   | 2           |   |   |
| CF              |        |         |        | Suppression 1 poste: adjoint de direction                                      |                                       |             |         | 20C, 3L, 1R            |      | 2A4GTP, 2A4GSI, 1S, 1V              |             | R |   |
|                 | 45     | 230200  | 311    | Logistique et technique                                                        | 528'000                               | -72'000     |         | 456'000                | 10   | 0                                   | 4           |   |   |
| CF              |        |         |        | Suppression acquisition matériel supérieur à 10'000 F                          |                                       |             |         | 20C, 3L, 1R, 2S, 2V    |      |                                     |             | A |   |
|                 | 47/127 | 230402  | 365    | Entretien domaine public: Genév/Roule                                          | 350'000                               | -100'000    |         | 350'000                | 6    | 7                                   | 1           |   |   |
| CF              |        |         |        | Diminution nouvelle subvention                                                 |                                       |             |         | 20C, 3L, 1R            |      | 2A4GTP, 2A4GSI, 1S, 2V              |             |   | R |
| TOTALS          |        |         |        |                                                                                |                                       |             | 0       |                        |      |                                     |             |   |   |

26

AMENDEMENTS  
AFFAIRES CULTURELLES

| Commis-<br>sion | Page   | Cellule | Groupe | Libellé                                                                            | P.B. 2003 y.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |         | Après modif.                           | VOTE |                                |                | A | R |
|-----------------|--------|---------|--------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------|----------------------------------------|------|--------------------------------|----------------|---|---|
|                 |        |         |        |                                                                                    |                                       | Charges     | Revenus |                                        | OUI  | NON                            | Abstentions    |   |   |
| CARTS           | 55     | 3001    | 30x    | Secrétariat du département<br>Suppression 'poste - administrateur Agenda 21        |                                       | -144'487    |         |                                        | 6    | 8<br>2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V | 0              |   | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 2DC, 3L, 1R                            |      |                                |                |   | R |
| CARTS           | 63/129 | 310604  | 365    | Centres culturels alternatifs : l'Usine<br>Suppression augmentation subvention     | 430'000                               | -100'000    |         | 430'000                                | 3    | 8<br>2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V | 3              |   | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 3L                                     |      |                                | 2DC, 1R        |   | R |
| CARTS           | 63/129 | 310604  | 365    | Centres culturels alternatifs : Théâtre du Caveau<br>Transfert à la cellule 310641 | 430'000                               | -30'000     |         | 400'000                                | 14   |                                | 0              | A |   |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2DC, 3L, 1R, 2S, 2V |      |                                |                | A |   |
| CARTS           | 66/131 | 310623  | 365    | Musique contemporaine<br>Diminution subvention                                     | 1'120'000                             | -147'000    |         | 1'120'000                              | 5    | 8<br>2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V | 1              |   | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 2DC, 2L, 1R                            |      |                                | 1L             |   | R |
| CARTS           | 66/131 | 310640  | 363    | Fondation d'art dramatique<br>Augmentation subvention Comédie                      | 4'560'000                             | 690'000     |         | 5250'000                               | 8    | 6<br>2A4GTP, 2A4GSI,<br>2S, 2V | 0              | A |   |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 2DC, 3L, 1R                            |      |                                |                | A |   |
| CARTS           | 66/132 | 310641  | 365    | Théâtres et compagnies permanentes : Loup<br>Réduction subvention                  | 400'000                               | -50'000     |         | 400'000                                |      |                                |                |   | R |
|                 |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         |                                        |      |                                |                |   |   |
| CARTS           | 66/132 | 310641  | 365    | Théâtres et compagnies permanentes : Carouge<br>Réduction subvention               | 500'000                               | -200'000    |         | 500'000                                |      |                                |                |   | R |
|                 |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         |                                        |      |                                |                |   |   |
| CARTS           | 66/132 | 310641  | 365    | Théâtres et compagnies permanentes : Carouge<br>Réduction subvention               | 500'000                               | -300'000    |         | 500'000                                | 5    | 5<br>2A4GTP, 2A4GSI,<br>1R     | 4              |   |   |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 3L, 2S                                 |      |                                | 2DC, 2V        |   | R |
| CARTS           | 66/132 | 310641  | 365    | Théâtres et compagnies permanentes : Caveau<br>Transfert de la cellule 310604      | 0                                     | 30'000      |         | 30'000                                 | 14   | 0                              | 0              | A |   |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2DC, 3L, 1R, 2S, 2V |      |                                |                | A |   |
| CARTS           | 66/132 | 310641  | 365    | Théâtres et compagnies permanentes : Caveau<br>augmentation subvention (70'000)    | 30'000                                | 70'000      |         | 100'000                                | 9    | 0                              | 5              | A |   |
| CF              |        |         |        |                                                                                    |                                       |             |         | 2A4GTP, 2A4GSI,<br>2DC, 1L, 1S, 1V     |      |                                | 2L, 1R, 1S, 1V | A |   |

| Commis-<br>sion | Page   | Cellule | Groupe | Libellé                                                                          | P.B. 2003 y.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |         | Après modif.    | VOTE |     |                                 | A       | R |
|-----------------|--------|---------|--------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------|-----------------|------|-----|---------------------------------|---------|---|
|                 |        |         |        |                                                                                  |                                       | Charges     | Revenus |                 | OUI  | NON | Abstentions                     |         |   |
| CARTS           | 66/132 | 310641  | 365    | Théâtres et compagnies permanentes : Confiture Octroi d'une subvention (nouveau) | 0                                     | 50'000      |         | 0               | 5    | 5   | 1A6G/TP, 2A4G/SI<br>2S          | 4       | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         | 2DC, 3L         |      |     | 1A6G/TP, 1R, 2V                 |         | R |
| CARTS           | 66/132 | 310642  | 365    | Fonds généraux et dramatique Suppression augmentation subvention                 | 1'314'235                             | -110'000    |         | 1'314'235       | 6    | 7   | 2A6G/TP, 2A4G/SI<br>1S, 2V      | 1       | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         | 2DC, 3L, 1R     |      |     | IS                              |         | R |
| CARTS           | 66/132 | 310645  | 365    | Villa Dutoit Suppression augmentation crédit animation                           | 124'000                               | -49'000     |         | 75'000          | 9    | 4   | 1A6G/TP, 2A4G/SI,<br>3L, 1R, 2S | 1       | A |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         |                 |      |     | 2DC, 2V                         | 1A6G/TP | A |
| CARTS           | 67/133 | 310646  | 365    | Cinéma: Fonds création et production Augmentation subvention                     | 1'000'000                             | 700'000     |         | 1'700'000       | 10   | 4   | .                               | 0       | A |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         |                 |      |     | 3L, 1R                          |         | A |
| CARTS           | 67/133 | 310647  | 365    | Danse: Fonds création et production Diminution augmentation subvention           | 936'000                               | -200'000    |         | 936'000         | 5    | 9   | 2A6G/TP, 2A4G/SI,<br>1L, 2S, 2V | 0       | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         | 2DC, 2L, 1R     |      |     |                                 |         | R |
| CARTS           | 67/133 | 310648  | 365    | Festival de la Balle Suppression augmentation subvention                         | 850'000                               | -100'000    |         | 850'000         |      |     |                                 |         | R |
| CARTS           | 67/133 | 310650  | 365    | Centres d'Art: Centre édition contemporaine Réduction subvention                 | 130'000                               | -30'000     |         | 130'000         |      |     |                                 |         | R |
| CARTS           | 67/133 | 310650  | 365    | Centres d'Art: CARAR Suppression augmentation subvention                         | 190'000                               | -47'000     |         | 143'000         | 8    | 6   | 2A6G/TP, 2A4G/SI,<br>2V         | 0       | A |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         | 2DC, 3L, 1R, 2S |      |     |                                 |         | A |
| CARTS           | 67/134 | 310650  | 365    | Centres d'Art: Mamco Réduction nouvelle subvention                               | 1'000'000                             | -300'000    |         | 1'000'000       |      |     |                                 |         | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         |                 |      |     |                                 |         |   |
| CARTS           | 67/134 | 310650  | 365    | Centres d'Art: Mamco Réduction nouvelle subvention                               | 1'000'000                             | -500'000    |         | 1'000'000       | 5    | 6   | 1A6G/TP, 2A4G/SI,<br>2S, 1V     | 3       | R |
| CF              |        |         |        |                                                                                  |                                       |             |         | 2DC, 3L         |      |     | 1A6G/TP, 1R, 1V                 |         | R |

28

**AMENDEMENTS**  
**AFFAIRES CULTURELLES**

| Commissi-<br>on | Page   | Cellule | Groupe | Libellé                                                                   | P.B. 2003 y.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |           | Après modif. | VOTE                           |                  |              | R |
|-----------------|--------|---------|--------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-----------|--------------|--------------------------------|------------------|--------------|---|
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       | Charges     | Révenus   |              | OUI                            | NON              | Abstentions  |   |
| CF              | 68/134 | 311000  | 365    | Grand-Théâtre: Exploitation<br>Suppression augmentation subvention        | 117000000                             | -700'000    |           | 11700'000    | 5                              | 7                | 2            |   |
| CF              | 69-70  | 320200  | 30x    | MAH: Stabilisation faux temporaire<br>création 1 poste - gardien de musée |                                       | 20'000      |           |              | 7<br>2AdGTP, 2AdGSi,<br>2S, 1V | 5<br>1DC, 3L, 1R | 2<br>1DC, 1V | A |
|                 |        |         |        | .                                                                         |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       |             |           |              |                                |                  |              |   |
|                 |        |         |        |                                                                           |                                       | TOTAUX      | 1'384'000 | 0            |                                |                  |              |   |

29

AMENDEMENTS  
Sports et Sécurité

| Commis-<br>sion | Page   | Cellule | Groupe | Libellé                                                                                          | P.B. 2003 y.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |         | Après modif. | VOTE                                    |                                            | A                           | R |
|-----------------|--------|---------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------|--------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|---|
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       | Charges     | Revenus |              | OUI                                     | NON                                        |                             |   |
| CF              | 89     | 400100  | 30x    | Direction et secrétariat du département<br>Suppression 1 poste - administrateur Agenda 21        |                                       | -144'487    |         |              | 6<br>2DC, 3L, 1R                        | 8<br>2AdG/TP, 2AdG/SI,<br>2S, 2V           |                             |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 0                                          |                             | R |
| CF              |        | 400201  | 365    | Urania Genève Sport football<br>Augmentation subvention                                          | 12'000                                | 3'000       |         | 15'000       | 6<br>2AdG/TP, 2L, 1S, 1V, 2DC, 1R       | 3                                          |                             |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 5                                          |                             |   |
| CF              | 90/136 | 400201  | 365    | Club des patineurs de Genève<br>Augmentation subvention                                          | 5'000                                 | 5'000       |         | 10'000       | 8<br>2AdG/TP, 2AdG/SI,<br>2S, 2V        | 6                                          |                             |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 0                                          |                             | A |
| CF              | 90/137 | 400201  | 365    | Scholl team (voitures solaires)<br>Suppression subvention                                        | 3'800                                 | -3'800      |         | 3'800        | 0                                       | 11<br>2AdG/TP, 2AdG/SI,<br>1L, 2DC, 2S, 2V | 3                           |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 1L, 2DC, 2S, 2V,<br>2L, 1R                 |                             | R |
| CF              |        | 400201  | 365    | Genève Elite volleyball<br>Suppression augmentation subvention                                   | 80'000                                | -30'000     |         | 80'000       |                                         |                                            |                             | R |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         |                                            |                             |   |
| CF              | 90/137 | 400201  | 365    | Championnat d'Europe course Lévriers 2003<br>Suppression nouvelle subvention                     | 20'000                                | -20'000     |         |              | 11<br>0 2AdG/SI, 3L, 2DC,<br>1R, 1S, 2V | 1                                          | 2                           |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 1S                                         |                             | A |
| CF              | 90/139 | 400201  | 365    | Centre formation juniors motocross, Meyrinos<br>Suppression augmentation subvention              | 45'000                                | -14'000     |         | 45'000       | 5<br>3L, 1R, 1S                         | 7<br>2AdG/TP, 2AdG/SI,<br>1DC, 1S, 1V      | 2                           |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 1DC, 1V                                    |                             | A |
| CF              |        | 400202  | 310    | Sports: Administration<br>Fournitures de bureau, imprimés, publicité<br>Suppression augmentation | 270'000                               | -30'000     |         | 270'000      | 6<br>3L, 1R, 2DC                        | 6<br>2AdG/TP, 2AdG/SI,<br>2V               | 2                           |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         | 2S                                         |                             | A |
| CF              | 91     | 400205  | 30x    | Sports: Ateliers<br>Suppression 1 poste - monteur-électricien                                    |                                       | -83'154     |         |              | 4<br>3L, 1R                             | 9<br>2AdG/TP, 2AdG/SI,<br>2DC, 1S, 2V      | 1                           |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         |                                            |                             | A |
| CF              | 92     | 400206  | 427    | Sports: Piscines (buvette Varembe)<br>Immeubles du patrimoine administratif                      | 438'560                               | -10'000     |         | 428'560      | 7<br>1AdG/TP, 2DC, 1R,<br>1S, 2V        | 0                                          | 7                           |   |
|                 |        |         |        |                                                                                                  |                                       |             |         |              |                                         |                                            | 1AdG/TP, 2AdG/SI,<br>3L, 1S | A |

## AMENDEMENTS

[illegible]

31

AMENDEMENTS  
Sociale et Jeunesse

| Commis-<br>sion | Page    | Cellule | Groupe | Libellé                                                                                                      | P.B. 2003 y.c.<br>modifications<br>CA | AMENDEMENTS |         | Après modif. | VOTE                                         |                                |                            | A | R |
|-----------------|---------|---------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------|--------------|----------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|---|---|
|                 |         |         |        |                                                                                                              |                                       | Charges     | Revenus |              | OUI                                          | NON                            | Abstentions                |   |   |
| CF              | 107     | 500301  | 311    | Logistique et conciergerie<br>Suppression augmentation                                                       | 88700                                 | -20000      |         | 68700        | 8<br>2DC, 3L, 2R, 1V                         | 1<br>1V                        | 6<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2S | A |   |
| CSJ             | 108/143 | 5004    | 365    | SEVE: Festival des arbres<br>Diminution nouvelle subvention                                                  | 250000                                | -150000     |         | 250000       | 5<br>2DC, 3L                                 | 7<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2S, 1V | 2<br>1R, 1V                | A | R |
| CF              | 110/144 | 500700  | 365    | Social: Association "Stop suicide"<br>Nouvelle subvention                                                    | 0                                     | 5000        |         | 5000         | 10<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 2S, 2V         | 0                              | 4                          |   |   |
| CF              | 110/145 | 500700  | 365    | Social: Elisa<br>Nouvelle subvention                                                                         | 0                                     | 25000       |         | 25000        | 10<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 2S, 2V         | 4                              | 0<br>1R, 3L                | A | A |
| CF              | 110/145 | 500700  | 365    | Social: Centre social protestant<br>Augmentation subvention                                                  | 130000                                | 30000       |         | 160000       | 11<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 1R, 2S, 2V     | 3<br>3L                        | 0                          | A |   |
| CF              | 110/145 | 500700  | 365    | Social: Centre social protestant<br>Suppression augmentation<br>(augmentation déjà effectuée par commission) | 160000                                | -30000      |         | 130000       | 14<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 3L, 2R, 2S, 1V | 0                              | 1<br>1V                    | A |   |
| CSJ             | 110/145 | 500700  | 365    | Social: Caritas-Genève<br>Augmentation subvention                                                            | 100000                                | 30000       |         | 130000       | 10<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 1R, 2S, 1V     | 0                              | 4                          | A |   |
| CF              | 110/145 | 500700  | 365    | Social: Collectif des travailleuses et travailleurs<br>sans statut légal<br>Nouvelle subvention              | 0                                     | 30000       |         | 30000        | 9<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>1DC, 2S, 2V          | 5<br>3L, 2R                    | 1<br>1DC                   | A |   |
| CSJ             | 110/146 | 500700  | 366    | Social: Organisation d'excursions<br>Diminution subvention                                                   | 350000                                | -200000     |         | 150000       | 14<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 3L, 1R, 2S, 2V | 0                              | 0                          | A |   |
| CF              | 110/146 | 500700  | 366    | Allocations sociales ponctuelles<br>anciennement "Secours d'urgences"<br>Augmentation subvention             | 550000                                | 200000      |         | 750000       | 10<br>2AG/TP, 2AG/SI,<br>2DC, 2S, 2V         | 4<br>1R, 3L                    | 0                          | A | A |

3602

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

32

[illegible]

## **8. Prise de position politique des différents groupes**

Alliance de Gauche (parti du travail et progressistes): le groupe votera en faveur du projet de budget, car il est représentatif de l'Alternative, bien que finalement il ne présente pas trop de surprise. Ses points importants sont un désendettement raisonnable tout en proposant des prestations envers la population à la hauteur de leurs espérances, la création de 150 nouvelles places d'accueil et l'intégration progressive des dispositions salariales à la Petite Enfance, la disparition des faux temporaires, et l'entretien des immeubles (rénovations légères, afin d'éviter des augmentations des loyers).

Alliance de Gauche (SolidaritéS et indépendants): le groupe votera en faveur du projet de budget, car il le trouve bon. En effet, l'accent a été mis sur les prestations sociales, le chômage et la Petite Enfance sans oublier la culture qui voit entre autre la création cinématographique valorisée. De plus, c'est le premier budget où il semblerait que les faux temporaires aient totalement disparu. Concernant les investissements, il constate une importante augmentation, malgré le faible taux de réalisations, et espère de la part du Conseil administratif que l'accent sera mis sur la construction de logements, l'Alternative ayant montré sa volonté dans le budget de fonctionnement pour rénover son parc immobilier.

Parti démocrate chrétien: le groupe est pour l'instant partagé quant au vote de ce projet de budget, car certaines options décidées par la commission des finances vont dans le sens souhaité et la décision finale dépendra du caucus. En l'occurrence, il se félicite de l'indexation des prestations municipales, car en commission sociale et de la jeunesse il avait attiré l'attention sur cette problématique en déposant un rapport de minorité lié au rapport spécialisé. L'augmentation importante pour la Petite Enfance correspond aussi aux attentes du parti démocrate chrétien. De plus, il remarque la volonté de transparence du budget par l'augmentation importante de rubriques concernant les prestations en nature. Ensuite, l'engagement de 84 agents municipaux seulement est satisfaisant, car c'est ce que le groupe souhaitait. Et enfin, si le groupe s'était opposé à l'augmentation du fonds chômage, c'est uniquement principal, car une motion sur l'intégration est à l'étude en commission sociale.

Concernant le budget des investissements, la forte augmentation nous impose une insuffisance de financement qui ne satisfait pas le groupe. Cependant, il est vrai qu'en 2003, la Ville possèdera une trésorerie importante et nous savons bien que l'ensemble des investissements n'est de loin pas réalisé, ce qui remettra une suffisance de financement à l'heure des comptes.

Parti libéral: Le groupe a fait une analyse approfondie du projet de budget et constate que les recettes fiscales représentent 76% des recettes de la Ville; ces recettes sont donc fragiles, car elles dépendent du rendement de l'impôt. Quant aux charges elles sont en constante augmentation, en particulier le groupe 30 (charge du personnel) qui représente 40% des charges de fonctionnement au regard des 35% en 2001, le groupe 31 (biens, services, marchandises) qui explose, car le Conseil administratif n'arrive pas à modérer les dépenses et le groupe 36 (subventions et allocations) qui explose également, année électorale oblige. L'insuffisance de financement de l'ordre de 60 millions inquiète aussi le groupe, car on ne réduit plus la dette qui avoisine les 1,7 milliards; si les taux d'intérêt augmentent, la charge de cette dette qui coûte environ 70 millions en sera encore plus lourde.

En conséquence, le parti libéral ne votera pas le projet de budget et annonce un rapport de minorité, ainsi que le dépôt de deux arrêtés, *dont on ne connaît pas la teneur*, qui mettent en place de nouveaux mécanismes de réduction de la dette.

Parti radical: Le groupe ne votera pas le projet de budget, car malgré la fortune imposante de la Ville de Genève, on ne peut pas faire n'importe quoi. Il regrette l'augmentation du groupe 31, ainsi que l'engagement massif de personnel. A la vue de la baisse des rentrées fiscales (personnes morales), on peut regretter également que l'on ne soit pas plus austère et rigoureux dans ce budget trop généreux à leur goût, avec un petit côté électoraliste qui déplaît au parti radical. Toutefois, il y a des efforts à faire en matière de sécurité, par l'engagement d'ASM qui ont un rôle d'îlotiers et non d'AM réservés uniquement aux zones bleues; ceci est important pour la vie en communauté et pour que les gens se sentent en sécurité. De plus, il y a des économies à faire à la Petite Enfance, par la réduction des exigences en matière d'accueil.

Finalement, le groupe se déclare être intéressé par les deux arrêtés annoncés par le parti libéral, car la réduction de la dette a toujours été une priorité du parti radical.

Parti socialiste: Le groupe souligne tout d'abord que le projet de budget est quantitativement important au niveau des dépenses et des charges, mais également au niveau des prestations qui montre l'importance du rôle que doit jouer la Ville pour la collectivité, que ce soit au niveau de la Petite Enfance ou de l'amélioration globale de la qualité de vie des habitants. L'aspect culturel n'est pas délaissé non plus. Cependant il y a encore beaucoup à faire sur les répartitions financières entre la Ville, l'Etat et l'association des communes afin d'obtenir une péréquation satisfaisante; le parti socialiste a essayé, sans succès, de marquer le coup concernant des grandes institutions comme le Grand Théâtre ou le théâtre de Carouge, mais la discussion n'est pas encore terminée. Le groupe est favorable à l'engagement des 84 AM, car la Ville a un grand rôle à jouer en matière de sécurité. Cependant le débat sur le rôle que les différentes collectivités ont à jouer est loin d'être terminé, car le Canton a souvent tendance à se décharger sur les communes. Il est encore souligné la satisfaction sur le vote positif unanime pour le projet de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), ainsi que la forte augmentation dans le budget de fonctionnement pour l'entretien du patrimoine bâti, sans oublier l'augmentation du fonds chômage.

Finalement, le parti socialiste votera le projet de budget, car il correspond aux priorités du groupe, le seul bémol étant l'insuffisance de financement, même si cette insuffisance est couverte par la trésorerie et qu'on sait que les investissements prévus ne seront pas tous réalisés.

Les Verts: Le groupe votera ce projet de budget, dernier de la législature et représentatif de la majorité en place, qui laissera aux futurs élus, quelle que soit la nouvelle majorité, des finances tout à fait convenables. Il correspond en termes de prestations à ce qu'attendent les Verts dans les domaines social, culturel et sportif. Concernant l'emploi, on peut saluer la disparition des faux temporaires. Dans un autre registre, le Conseil administratif a encore beaucoup à faire sur l'exploitation de ses zones industrielles.

Pour ce qui est des investissements, l'importance du montant est à mettre en parallèle avec le faible taux de réalisations. Quant à la dette, elle commence à diminuer et l'Alternative s'en est toujours sorti sans avoir à couper dans les prestations en faveur de la population; on peut souligner ici le très bon travail de la direction de finances, en particulier sur la gestion des intérêts passifs. Les Verts se déclarent néanmoins insatisfaits par rapport aux groupes

35

31, mais ne voient pas comment le problème peut être abordé, car couper à l'aveugle dans ces groupes ne semble pas être la solution.

#### **9. Votes des arrêtés par la commission des finances**

*Remarques: Les commissaires aux finances ont voté sur les chiffres calculés en commission, tout en sachant bien que ces derniers seront vraisemblablement modifiés par le Service du budget.*

##### **Arrêté I – Budget administratif et mode de financement**

###### *Article 1. – Budget de fonctionnement*

L'article 1 amendé est accepté par 9 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 S, 2 Ve), 5 non (3 L, 2 R) et 1 abstention (DC).

###### *Article 2: Budget des investissements*

L'article 2 est accepté par 8 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve) et 7 abstentions (2 DC, 3 L, 2 R).

###### *Article 3. – Mode de financement*

L'article 3 amendé est accepté par 9 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 S, 2 Ve), 5 non (3 L, 2 R) et 1 abstention (DC).

###### *Article 4. – Compte de variation de fortune*

L'article 4 amendé est accepté par 9 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 S, 2 Ve) et 6 abstentions (1 DC, 3 L, 2 R).

###### *Article 5. – Dérogation*

L'article 5 est accepté par 9 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 S, 2 Ve) et 6 abstentions (1 DC, 3 L, 2 R).

L'arrêté I, voté dans son ensemble, est accepté par 9 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 S, 2 Ve), 5 non (3L, 2R) et 1 abstention (DC).

##### **Arrêté II – Centimes additionnels**

L'arrêté II a été voté dans son ensemble et non article par article. Il est accepté par 10 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 DC, 2 S, 2 Ve) et 5 abstentions (3 L, 2 R).

## Arrêté III – Emprunts

Seul l'article 1 a été voté, les 2 autres tacitement. Il est accepté par 10 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 DC, 2 S, 2 Ve), 3 non (L) et 2 abstentions (R).

L'arrêté III est voté dans son ensemble, il est accepté par 10 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 DC, 2 S, 2 Ve) et 5 non (3L, 2 R).

*Les chiffres fournis, ici, sont ceux du service du budget et non ceux sur lesquels la commission a voté.*

Les arrêtés figurent aux pages suivantes.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3607

**PROJETS D'ARRETES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête :*

**Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. - Budget de fonctionnement*

|                                                                                     | Fr.                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à ..... | 1'008'368'542 francs     |
| sous déduction des imputations internes de .....                                    | 95'340'280 francs        |
| soit un total des charges nettes de .....                                           | 913'028'262 francs       |
| <br>et les revenus à .....                                                          | <br>1'045'188'149 francs |
| sous déduction des imputations internes de .....                                    | 95'340'280 francs        |
| soit un total des revenus nets de .....                                             | 949'847'869 francs       |

L' excédent de revenus                      présumé s'élève à    36'819'607    francs.

*Article 2. - Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

|                             | Fr.         |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif |             |
| dépenses .....              | 126'000'000 |
| recettes .....              | 0           |
| investissements nets .....  | 126'000'000 |
| <br>b) patrimoine financier |             |
| dépenses .....              | 29'000'000  |
| recettes .....              | 0           |
| investissements nets .....  | 29'000'000  |
| <br>c) total                |             |
| dépenses .....              | 155'000'000 |
| recettes .....              | 0           |
| investissements nets .....  | 155'000'000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêts particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Article 3. - Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

|                                        | Fr.          | Fr. |
|----------------------------------------|--------------|-----|
| a) patrimoine administratif            |              |     |
| investissements nets .....             | 126'000'000  |     |
| amortissements ordinaires .....        | 59'158'075   |     |
| amortissements complémentaires .....   | 0            |     |
| excédent de revenus de fonctionnement  | + 36'819'607 |     |
| autofinancement .....                  | 95'977'682   |     |
| Insuffisance de financement .....      | 30'022'318   |     |
| <br>b) patrimoine financier            |              |     |
| investissements nets .....             | 29'000'000   |     |
| amortissements (autofinancement) ..... | 624'878      |     |
| Insuffisance de financement .....      | 28'375'122   |     |

# SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)

## Budget 2003

|                                       |              |             |
|---------------------------------------|--------------|-------------|
| c) total                              |              |             |
| investissements nets                  |              | 155'000'000 |
| amortissements ordinaires             | 59'782'953   |             |
| amortissements complémentaires        | 0            |             |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 36'819'607 |             |
| autofinancement                       |              | 96'602'560  |
| Insuffisance de financement           |              | 58'397'440  |

### Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 36'819'607 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

### Article 5. - Dérogations

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

### Arrêté 2. - Centimes additionnels

#### Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2003, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

#### Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2003 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

#### Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2003.

### Arrêté 3. - Emprunts

#### Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2003 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 58'000'000 francs. , dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie au 31.12.2002

#### Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

#### Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2003, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**10. Présentation générale du projet de budget**

## PRESENTATION GENERALE

## Comptes 2001

## Budget 2002

## Compte administratif

## Projet de budget 2003

| Charges          | Revenus          | Charges     | Revenus     | Fonctionnement                              | Charges       | Revenus       |
|------------------|------------------|-------------|-------------|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| 783 469 277,53   | 960 155 856,97   | 786 856 614 | 898 089 770 | Revenus                                     | 853 245 309   | 949 847 869   |
| 60 489 510,56    |                  | 60 657 720  |             | Charges                                     | 59 782 953    |               |
| 57 000 000,00    |                  | 49 958 000  |             | Amortissements                              | 0             |               |
| 900 958 788,09   | 960 155 856,97   | 897 477 334 | 898 089 770 | Amortissements complémentaires              | 9 130 928 562 | 949 847 869   |
| 1 001 13 089,63  | 1 001 13 089,63  | 81 071 040  | 81 071 040  | Total net des charges et revenus            | 95 340 280    | 95 340 280    |
| 1 001 071 877,72 | 1 060 268 946,60 | 978 543 374 | 979 160 810 | Imputations internes                        | 1 008 368 542 | 1 045 108 149 |
| 59 197 068,88    |                  | 617 436     |             | Total brut des charges et revenus           | 36 819 607    | 36 819 607    |
| 1 060 268 946,60 | 1 060 268 946,60 | 979 160 810 | 979 160 810 | Excédent de Revenus                         | 1 045 188 149 | 1 045 188 149 |
|                  |                  |             |             |                                             |               |               |
| Dépenses         | Recettes         | Dépenses    | Recettes    | Investissements                             | Dépenses      | Recettes      |
| 657 769 80,32    | 9 055 384,78     | 50 310 724  | 5 573 000   | Investissements du patrimoine administratif | 136 000 000   | 0             |
| 66 184 51,57     | 0,00             | 19 397 776  | 0           | Investissements du patrimoine financier     | 29 000 000    | 0             |
| 72 395 431,89    | 63 340 047,11    | 109 708 000 | 104 135 000 | Investissements nets                        | 155 000 000   | 155 000 000   |
|                  | 72 395 431,89    |             | 109 708 000 |                                             |               |               |

## Financement des investissements

| Charges       | Revenus | Charges    | Revenus | Fonctionnement                    | Charges     | Revenus |
|---------------|---------|------------|---------|-----------------------------------|-------------|---------|
| 56 721 595,54 |         | 84 737 724 |         | Revenus                           | 136 000 000 |         |
| 66 184 51,57  |         | 19 397 776 |         | Charges                           | 29 000 000  |         |
|               |         |            |         | Amortissements                    | 59 158 075  |         |
|               |         |            |         | Amortissements complémentaires    | 624 878     |         |
|               |         |            |         | Total net des charges et revenus  | 36 819 607  |         |
|               |         |            |         | Imputations internes              | 96 602 560  |         |
|               |         |            |         | Total brut des charges et revenus | 58 397 440  |         |
|               |         |            |         | Excédent de Revenus               | 155 000 000 |         |

## Variation de la fortune

| Charges          | Revenus          | Charges     | Revenus     | Fonctionnement                    | Charges    | Revenus |
|------------------|------------------|-------------|-------------|-----------------------------------|------------|---------|
| 60 489 510,56    |                  | 60 657 720  |             | Revenus                           | 58 397 440 |         |
| 57 000 000,00    |                  | 49 958 000  |             | Charges                           | 36 819 607 |         |
| 900 958 788,09   | 960 155 856,97   | 897 477 334 | 898 089 770 | Amortissements                    | 95 217 047 |         |
| 1 001 13 089,63  | 1 001 13 089,63  | 81 071 040  | 81 071 040  | Amortissements complémentaires    |            |         |
| 1 001 071 877,72 | 1 060 268 946,60 | 978 543 374 | 979 160 810 | Total net des charges et revenus  |            |         |
| 59 197 068,88    |                  | 617 436     |             | Imputations internes              |            |         |
| 1 060 268 946,60 | 1 060 268 946,60 | 979 160 810 | 979 160 810 | Total brut des charges et revenus |            |         |
|                  |                  |             |             | Excédent de Revenus               |            |         |

En tenant compte des résultats des années 2002 et 2003, la fortune au 31 décembre 2003 est estimée à Frs.

354'622'574

**11. Annexes particulières**

**Nouvelle procédure budgétaire**

| QUOI                                                                     | QUAND              | PAR QUI<br>A QUI                                      |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------|
| - princ. options politiques<br>(objectifs/ priorités) par<br>département | mars / avril       | comm. spéc.<br>nomin. rapporteur                      |
| - liste/montant des<br>subventions par<br>département                    | "                  | comm. spéc.                                           |
| - présentation des<br>investissements prévus<br>par département          | "                  | "                                                     |
| - audition des magistrats                                                | avril / mai        | "                                                     |
| - amend. subv./invest.                                                   | fin mai/début juin | "                                                     |
| - rapports                                                               | fin juin           | comm. spéc. au CA + à<br>comm. fin.                   |
| - modif. options polit. +<br>réponses aux questions                      | début septembre    | CA aux comm. spéc.                                    |
| - budget à 3 et 5 positions                                              | début septembre    | comm. spéc. + comm. fin.<br>nomin. rapporteur général |
| - audition des magistrats                                                | septembre          | comm. spéc.                                           |
| - amend. budget 3/5 pos. +<br>vote                                       | "                  | comm. spéc.                                           |
| - rapports                                                               | fin septembre      | comm. spéc. à comm. fin.<br>+ CA                      |
| - audition des magistrats                                                | octobre            | comm. fin.                                            |
| - discussion générale +<br>vote                                          | fin octobre        | comm. fin.                                            |
| - rapport général                                                        | novembre           | comm. fin.                                            |

43

### **Guide sur la nouvelle procédure budgétaire**

---

- mars / avril : chaque président de commission spécialisée invite le magistrat concerné à lui transmettre ses principaux objectifs politiques et lui propose une date d'audition par sa commission
- " : Le CA transmet directement aux commissions spécialisées (avec copie pour information à la commission des finances) les principales options politiques de chaque département ainsi que la liste provisoire des subventions (en indiquant les changements prévus) de même que la liste des investissements et les montants
- avril / mai : auditions des magistrats par les commissions spécialisées
- mai / juin : discussions / propositions d'amendements au sein des commissions spécialisées sur
  - les principales options politiques
  - les subventions
  - les investissements
- fin juin : les commissions spécialisées remettent leurs rapports concernant les grandes options politiques et subventions au magistrat concerné et à la commission des finances
- début septembre : chaque magistrat présente aux commissions spécialisées ses modifications d'options politiques et répond aux questions posées dans le rapport

- début septembre : Le CA transmet aux commissions spécialisées et à la commission des finances le budget à 3 / 5 positions
- " : la commission des finances nomme un rapporteur général
- courant septembre : audition des magistrats par les commissions spécialisées
- " : amendements / discussion et vote au sein des commissions spécialisées sur le budget à 3 positions
- fin septembre : les commissions spécialisées transmettent leur rapport à la commission des finances (le rapport comprend les travaux du printemps et de l'automne)

Pour faciliter leur lisibilité, les rapports des commissions spécialisées sont présentés de la manière suivante :

- table des matières
- généralités (dates des séances, présence lors des auditions)
- compte rendu
- mise en valeur des sujets importants abordés dans les commissions
- résumé des questions de la commission et réponses données
- liste des amendements par ordre d'apparition dans les pages du document budgétaire à 3 positions sous forme de tableau. Ce document sera préparé par le service du budget
- discussion finale de la commission, position des partis, détail du vote

**NB** : Les magistrats informent par lettre les commissions spécialisées de toute modification ultérieure au vote final des commissions spécialisées. Ces dernières transmettent leurs remarques à la commission des finances par lettre

- courant octobre : examen des rapports des commissions spécialisées par la commission des finances et audition des magistrats
  - fin octobre : discussion générale et vote à la commission des finances
  - novembre : le rapporteur général dépose son rapport sur le budget
-

DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2003  
(SITUATION APRES MODIFICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES)

| AUTORITES                                |                                      |     |                                       |                                     |
|------------------------------------------|--------------------------------------|-----|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 0002                                     | Secrétariat du Conseil Municipal     | 0.5 | COORDINATEUR DEMOCRATIE PARTICIPATIVE | 50'000                              |
| 0002                                     | Secrétariat du Conseil Municipal     | 0.5 | COORDINATEUR DEMOCRATIE PARTICIPATIVE | 50'000                              |
| 0002                                     | Secrétariat du Conseil Municipal     | 0.5 | COORDINATEUR DEMOCRATIE PARTICIPATIVE | 50'000                              |
| 0002                                     | Secrétariat du Conseil Municipal     | 0.5 | COORDINATEUR DEMOCRATIE PARTICIPATIVE | 50'000                              |
| 0002                                     | Secrétariat du Conseil Administratif | 1   | COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE            | 135'148                             |
| 0002                                     | Secrétariat du Conseil Administratif | 1   | COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE            | 128'660                             |
| 0005                                     | Caisse d'assurance du personnel      | 1   | RECEPTIONNISTE                        | 75'713                              |
| 001000                                   | Ressources humaines                  | 3   | COLLABORATEURS SCIENTIFIQUES          | 307'761                             |
| TOTAL nombre de nouveaux postes demandés |                                      |     | 8                                     | TOTAL montant y.c. charges sociales |
|                                          |                                      |     |                                       | 847'282                             |

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

|                                          |                                      |   |                                 |                                     |         |
|------------------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------------------|-------------------------------------|---------|
| 100501                                   | Comptes de régie                     | 1 | GERANT D'IMMEUBLES              | 114'936                             |         |
| 100501                                   | Comptes de régie                     | 1 | COLLABORATEUR ADMINISTRATIF     | 87'044                              |         |
| 100502                                   | Immeubles locatifs P.F.              | 1 | CONCIERGE D'IMMEUBLE            | 71'814                              |         |
| 1100                                     | Direction administration générale    | 1 | CONTROLEUR DE GESTION           | 145'187                             |         |
| 1109                                     | Direction des systèmes d'information | 1 | COLLABORATEUR CHARGE DE SUPPORT | 86'780                              |         |
| 1109                                     | Direction des systèmes d'information | 1 | CONCEPTEUR SYST. D'INFORMATION  | 135'148                             |         |
| 1109                                     | Direction des systèmes d'information | 1 | CONCEPTEUR INFORMATIQUE         | 114'672                             |         |
| TOTAL nombre de nouveaux postes demandés |                                      |   | 7                               | TOTAL montant y.c. charges sociales | 755'581 |

DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2003  
(SITUATION APRES MODIFICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES)

AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE

|                                                 |                                            |     |                                            |                |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----|--------------------------------------------|----------------|
| 2002                                            | Conservation du patrimoine architectural   | 0.5 | ADJOINT SCIENTIFIQUE                       | 61'005         |
| 210400                                          | Aménagements urbains                       | 1   | ARCHITECTE                                 | 114'672        |
| 210400                                          | Aménagements urbains                       | 1   | ADJOINT ARCHITECTE ECLAIRAGISTE            | 128'660        |
| 2105                                            | Architecture (Direction et secrétariat)    | 1   | COMPTABLE                                  | 86'780         |
| 2106                                            | Bâtiments                                  | 1   | ARCHITECTE                                 | 114'672        |
| 2301                                            | Administration de la division de la Voirie | 1   | ADJOINT DE DIRECTION                       | 135'148        |
| 2304                                            | Entretien du domaine public                | 1   | INGENIEUR HES                              | 102'587        |
| 2305                                            | Levée et nettoiement                       | 2   | OUVRIERS                                   | 143'628        |
| <b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b> |                                            |     | <b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b> | <b>887'152</b> |

AFFAIRES CULTURELLES

|                                                 |                                       |   |                                                  |                |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------------------------------------|----------------|
| 3001                                            | Secrétariat du Département            | 1 | ADMINISTRATEUR AGENDA 21                         | 144'487        |
| 320200                                          | Musée d'art et d'histoire (Direction) | 1 | GARDIEN DE MUSEE (Stabilisation faux temporaire) | 71'814         |
| <b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b> |                                       |   | <b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b>       | <b>216'301</b> |

SPORTS ET SECURITE

|                                                 |                                         |    |                                            |                  |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|----|--------------------------------------------|------------------|
| 400100                                          | Direction et secrétariat de Département | 1  | ADMINISTRATEUR AGENDA 21                   | 144'487          |
| 400201                                          | Sports - Direction et secrétariat       | 1  | COLLABORATEUR ADMINISTRATIF                | 86'780           |
| 400205                                          | Sports - Ateliers                       | 1  | MONTEUR-ELECTRICIEN                        | 83'154           |
| 400207                                          | Sports - Patinoires                     | 1  | OUVRIER SPECIALISE PATINOIRE               | 79'087           |
| 4003                                            | Incendie et secours - SIS               | 8  | SAPEURS                                    | 694'240          |
| 400352                                          | Transports sanitaires - SIS             | 2  | SAPEURS SAUVETEURS                         | 173'560          |
| 400701                                          | Agents municipaux                       | 84 | AGENTS MUNICIPAUX                          | 7'476'102        |
| <b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b> |                                         |    | <b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b> | <b>8'737'410</b> |

**DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2003**  
(SITUATION APRES MODIFICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES)

**AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT**

|                      |                                                |              |                                            |                   |
|----------------------|------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|-------------------|
| 5001                 | Direction et secrétariat du Département        | 0.5          | CHARGE DE MISSION                          | 54'527            |
| 5002                 | Délégation à la petite enfance                 | 1            | OUVRIER QUALIFIE                           | 86'780            |
| 5002                 | Délégation à la petite enfance                 | 1            | SECRETAIRE                                 | 83'154            |
| 5002                 | Délégation à la petite enfance                 | 0.5          | RECEPTIONNISTE                             | 37'856            |
| 500300               | Ecoles et institutions p/l'enfance - Direction | 0.5          | COORDINATEUR ECOLES/QUARTIERS              | 52'638            |
| 500300               | Ecoles et institutions p/l'enfance - Direction | 1            | COLLABORATEUR TECHNIQUE                    | 84'354            |
| 500301               | Logistique et conciergerie                     | 1            | RESPONSABLE BATIMENT ITINERANT             | 71'814            |
| 5004                 | Espaces verts et environnement                 | 2            | HORTICULTEURS                              | 158'174           |
| 5006                 | Pompes funèbres et cimetières - Direction      | 2            | OUVRIERS D'ENTRETIEN                       | 143'628           |
| 500700               | Social - Immeubles p/l'hébergement social      | 1            | EDUCATEUR                                  | 96'279            |
| 500700               | Social - Aînés et nouvelles technologies       | 1            | ANIMATEUR                                  | 96'279            |
| 5008                 | Délégation à la jeunesse                       | 1            | COORDINATEUR                               | 96'279            |
| 5008                 | Délégation à la jeunesse                       | 5            | EMPLOYES "HORS MURS"                       | 415'770           |
| 5008                 | Délégation à la jeunesse                       | 2            | EMPLOYES "HORS MURS"                       | 160'000           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>nombre de nouveaux postes demandés</b>      | <b>19.5</b>  | <b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b> | <b>1'637'532</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>TOTAL GENERAL</b>                           | <b>143.0</b> | <b>TOTAL GENERAL</b>                       | <b>13'081'258</b> |

Genève, le 30 septembre 2002



**LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT**

Cheffe du Département des finances

Hôtel des finances  
Rue du Sand 26  
CH-1201 Genève 3  
Téléphone 327 55 00  
Télécoeur 329 15 26

**Monsieur le Maire**  
André HEDIGER  
Maire de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
Case postale 3983  
1211 GENÈVE 3

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Ville de Genève        | Secrétariat Général |
| Reçu le 4 OCT. 2002    |                     |
| Sans date 09 OCT.      |                     |
| DA                     |                     |
| À l'attention de       | DA                  |
| Copie à l'attention de | SA, H. Vannier      |

**Concerne :** Recettes fiscales 2003  
Indice général de capacité financière 2003  
Part privilégiée 2003  
Fonds de répartition financière intercommunal - recette 2003  
Compensation financière aux communes frontalières françaises 2003

Monsieur le Maire,

La présente lettre a pour but de vous communiquer les estimations de recettes fiscales communales 2003. Ces dernières se fondent sur les recettes fiscales inscrites dans le projet de budget 2003 de l'Etat de Genève. Il va sans dire que la situation spécifique de votre Commune doit être intégrée à vos estimations de recettes fiscales, car la croissance des recettes fiscales cantonales ne peut pas correspondre fidèlement aux réalités économiques de votre Commune et à l'évolution particulière de votre assiette fiscale.

**1. Capacités financières : 138.28 points**

L'indice général de capacité financière, applicable en 2003 pour la détermination de la part privilégiée, est fondé sur les indices annuels 1999, 2000 et 2001. Le calcul provisoire de cet indice général, qui vous a été soumis par la lettre du 1er juillet 2002, est maintenant devenu définitif et vous le trouverez ci-joint (voir annexe 1).

**2. Part privilégiée : 25 %**

La part privilégiée varie d'une année à l'autre en fonction de l'évolution de l'indice général de capacité financière. L'effet de la part privilégiée sur le produit total des impôts pour les personnes physiques dépend lui-même de l'évolution de l'indice général de capacité financière. La Commune réalisant leur revenu dans d'autres communes avec lesquelles s'effectue le partage intercommunal des impôts, l'estimation du produit de l'impôt 2003 des personnes physiques tient compte de cet élément grâce au coefficient de corrélation correspondant à la variation de 1 % de la part privilégiée (voir annexe 2).

**3. Estimation du produit de l'impôt 2003**

**3.1 Personnes physiques**

Les estimations du produit cantonal de l'impôt 2003 pour les personnes physiques ont été élaborées sur la base du produit des impôts sur les personnes physiques pour l'année 2001, des recettes inscrites au budget 2002, ainsi que de l'évolution présumée des revenus en 2002 / 2003. Le taux de croissance du produit de l'impôt cantonal sur les personnes physiques ne pouvant correspondre à la réalité spécifique de votre Commune, il faut

PL-Commune\_03

intégrer, dans la mesure du possible, l'ensemble des informations fiscales qui sont en votre possession, y compris votre connaissance concrète de l'assiette fiscale communale.

Pour mémoire, je tiens à vous rappeler que suite à l'introduction de la LIPP, le produit 2002 des impôts sur le revenu et le produit des personnes physiques ne peut être qu'estimé dans les comptes 2002 de l'Etat comme dans ceux des communes, l'assiette fiscale des communes ne pouvant être définie qu'une fois l'année civile 2002 achevée. Les comptes de l'Etat 2002 ne pourront être établis qu'après la fin de l'exercice 2002. La production de production fiscal. Lorsque l'administration communale enregistre donc un « estimé » de l'impôt 2002 et le produit réel fera l'objet d'un correctif qui sera enregistré dans les comptes de l'Etat 2003, respectivement dans ceux de chacune des communes. Pour des raisons évidentes, j'attire votre attention sur le fait que ce correctif ne peut être budgétisé pour l'exercice 2003.

Ainsi que pour les prévisions fiscales communales 2002, pour lesquelles le Département des finances avait procédé à des ajustements, les conséquences financières des modifications de la LIPP, le taux de croissance des personnes physiques 2003 correspond à celui retenu pour l'élaboration du projet de budget 2003 du canton. Dans ces conditions, le produit de l'impôt communal sur les personnes physiques devrait croître de + 7.0 % entre les comptes 2001 et le projet de budget 2003.

Ce taux vous est fourni sous réserve de l'acceptation par le peuple, le 27 octobre prochain, des modifications de la LIPP dont il a été tenu compte dans le taux ci-dessus. Si le résultat du vote était négatif, le Département des finances vous fera part d'un taux révisé en conséquence.

**3.2 Personnes morales**

Dans un système postnuméraire d'imposition des personnes morales, la production 2001 des personnes morales inscrites dans les comptes de l'Etat et des communes est estimée et fera l'objet d'un correctif en fin d'année 2002. Les éléments comptabilisés en 2001 restent néanmoins la base sur laquelle les estimations de la production de l'impôt 2003 pour les personnes morales ont été réalisées.

L'administration fiscale cantonale estime que la variation du produit communal de l'impôt sur les personnes morales, à savoir l'impôt sur le revenu et le produit de l'impôt de dissolution des sociétés immobilières, devrait être en diminution de 9.9 % entre les comptes 2001 et le projet de budget 2003. Cette variation diffère des estimations du produit cantonal de l'impôt sur les personnes morales en raison du centime additionnel affecté au financement de la Halle 6.

**3.3 Evaluation de la valeur de production du centime communal PP et PM**

**Valeur de production du centime communal 2003 des PP : 11330.948 CHF**

**Valeur de production du centime communal 2003 des PM : 2179.239 CHF**

Vous trouverez ci-joint le détail de l'estimation de la valeur de production du centime qui prend en compte l'évolution de la population de votre Commune, de sa part privilégiée dans la répartition intercommunale des impôts, de la croissance attendue des revenus selon les indications surmontées et de la mise à jour du coefficient de corrélation correspondant à une variation de 1 point de la part privilégiée (voir annexe 3).

#### 4. Estimation de la part aux recettes du fonds de péréquation : 10'215'223 CHF

La part provenant de la péréquation financière intercommunale des personnes morales est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales. Elle a été révisée en respectant la décision des communes genevoises réunies en Assemblée générale le 12 juin 2002. Vous trouverez ci-joint dans un tableau récapitulatif le détail de la répartition due de la recette 2003 du Fonds de péréquation financière intercommunale (voir annexe 4).

#### 5. Estimation de la part de votre Commune à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises : 16'923'446 CHF (voir annexe 5)

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur les recettes fiscales, ainsi que sur les résultats de la production fiscale de l'année 2001.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Micheline Calmy-Rey

- Annexe 1 :** Calcul de l'indice général de capacité financière applicable en 2003 de votre commune - Définitif  
**Annexe 2 :** Coefficient de corrélation correspondant à une variation de +/- 1 % de part privilégiée par rapport à la commune de référence  
**Annexe 3 :** Evaluation du centime additionnel communal PP et P4 2003 (valeur de production courante)  
**Annexe 4 :** Prévision de la répartition de la recette 2003 du Fonds de péréquation financière intercommunale  
**Annexe 5 :** Estimation de la part des communes genevoises à la compensation financière 2003 versée aux communes frontalières françaises

#### CALCUL DE L'INDICE GENERAL DE CAPACITE FINANCIERE

applicable en 2003

| Valeur de production d'un centime additionnel          | 2001           |
|--------------------------------------------------------|----------------|
| Impôt sur le revenu et la fortune                      | 14'110'721.95  |
| Impôt sur le bénéfice et le capital                    | 485'183'990.22 |
| A déduire : pertes sur débiteurs                       | 169'601'982.30 |
| Total imposable                                        | 9'747'608.57   |
|                                                        | 642'088'303.95 |
| Recettes fiscales fédérales (valeur et x taux moyen)   | 615'071'127.32 |
| A déduire : rétrocession aux communes frontalières     | 13'179'682.15  |
| Revenus Immobilières du patrimoine administratif       | 34'973'385.62  |
| Intérêts actifs nets                                   | 91'774'118.95  |
| Taux professionnelle communale                         | 3'210'326.95   |
| Part à des recettes cantonales                         | 0.00           |
| Contribution volontaire des compagnies d'assurance     | 6'887'620.87   |
| Amendes                                                | 928'174.96     |
| Autres contributions                                   | 13'152'944.55  |
| Part du fonds de péréquation financière intercommunale |                |
| Total revenus, en partie spécifique                    | 762'917'986.97 |
| Nombre d'habitants                                     | 179'487        |
| Nombre d'élèves                                        | 22'000         |
| Dorénavant public en m2                                | 5'975'917      |
| Taux des centimes additionnels communaux               | 45.5           |
| Revenus par habitant                                   | 4'193.77       |
| Revenus par élève                                      | 62'263.61      |
| Revenus par m2                                         | 128.93         |
| Moyenne des revenus des communes par habitant          | 3'252.92       |
| Moyenne des revenus des communes par élève             | 39'249.00      |
| Moyenne des revenus des communes par m2                | 77.46          |
| Moyenne du nombre des centimes additionnels communaux  | 43.59          |
| Indice des revenus par habitant                        | 129.69         |
| Indice des revenus par élève                           | 158.64         |
| Indice des revenus par m2                              | 162.57         |
| Indice du taux des centimes additionnels communaux     | 104.38         |
| Indice annuel 2001                                     | 136.08         |
| Indice annuel 2001                                     | 136.08         |
| Indice annuel 2000                                     | 136.30         |
| Indice annuel 1999                                     | 142.47         |
| INDICE GENERAL DE CAPACITE FINANCIERE 2003             | 136.29         |



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Madame Hélène ECUYER  
Présidente de la Commission des  
Finances  
Palais Eynard

Genève, le 14 octobre 2002.

Concarné : Recettes fiscales 2003

Madame la Présidente,

En date du 4 octobre, nous avons reçu les estimations des recettes fiscales 2003 du département des Finances de l'Etat de Genève. Elles sont transmises sous réserve et dans l'hypothèse de l'acceptation de la LPP par le peuple le 27 octobre prochain. Nous vous les adressons ci-jointes à l'intention des membres de la Commission des finances.

Voici en résumé les incidences de ces estimations sur les revenus (chapitre 40) :

|                               | estimations | PB 2003     | Écart                |
|-------------------------------|-------------|-------------|----------------------|
| Impôts personnes physiques    | 519'540.-   | 475'200.-   | + 40'340.- + 8.49 %  |
| Impôts personnes morales      | 117'355.-   | 147'300.-   | - 29'945.- - 20.33 % |
| Péréquation personnes morales | 10'215.-    | 12'000.-    | - 1'785.- - 14.88 %  |
| Impôts sur les objets         | 210.-       | 210.-       | -                    |
| Taxe professionnelle          | 88'700.-    | 88'700.-    | -                    |
| Total Chapitre 40             | 731'420.-   | 722'810.-   | + 8'610.- + 3.46 %   |
| Total Revenus                 | 1'038'795.- | 1'028'185.- | + 8'610.- + 0.84 %   |

milliers de francs

Et les modifications induites sur les charges de notre budget :

|                               | estimations | PB 2003   | Écart               |
|-------------------------------|-------------|-----------|---------------------|
| Comptes communaux frontaliers | 15'923.-    | 14'300.-  | + 1'623.- + 11.35 % |
| Pertes sur débiteurs          | 19'050.-    | 18'738.-  | + 312.- + 1.67 %    |
| Frais de perception           | 19'050.-    | 18'738.-  | + 312.- + 1.67 %    |
| Total Charges                 | 919'706.-   | 917'459.- | + 2'247.- + 0.17 %  |
| Excédents                     | 57'089.-    | 50'726.-  | + 6'363.- + 12.54 % |

milliers de francs

N.B. Les estimations proviennent du Département cantonal des finances.  
Le PB 2003 provient du Département municipal des finances.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, case postale 35683, 1211 Genève 3 - Tél. 022 418 22 33 - Fax 022 418 22 51

E-mail pierre.muller@ville-ge.ch  
Accès TPD : sous 30 (arrêt Hôtel-de-Ville)

# SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin) Budget 2003

3621

51

Ces prévisions font donc apparaître un supplément d'excédent d'environ 6,3 mds de francs, ce qui démontre encore la relative prudence de la Ville de Genève dans le domaine de ses prévisions fiscales. La situation économique actuelle devrait nous inciter à rester prudents, et ce, afin d'éviter de mauvaises surprises.

Nous relevons la substantielle diminution du revenu des impôts sur les personnes physiques, qui est due à la baisse des revenus des personnes physiques. Les revenus professionnels risquent d'être rous à la baisse, et cette réduction est d'autant plus inquiétante que les structures d'entreprises (fusions) ainsi que divers démenagements intervenus cette année auront des incidences à la baisse eux aussi. Nous attendons les modifications de budget du service de la taxe professionnelle pour corriger en conséquence ces recettes (d'après nos informations, cette correction serait d'environ 5 mds de francs).

Les revenus des personnes physiques quant à eux sont anticipés à la hausse à 515 mds de francs. Ces prévisions, largement connues de l'Etat, retiennent à la fois le volume de l'emploi et sur le niveau des rémunérations. Il est intéressant de signaler que l'augmentation du nombre d'emplois dans le canton de Genève est de 0,5% pour le dernier trimestre selon l'Ofstat, soit plus que l'augmentation du nombre de chômeurs. Les effectifs de travailleurs frontaliers quant à eux ont augmenté de 3'083 en une année.

En restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Muller

Annexe mentionnée.

Récapitulatif des avantages salariaux proposés pour le personnel de la petite enfance dans le budget 2003

| Nature des avantages proposés        | Système actuel                                                                                            | Amélioration proposée<br>(selon système Ville de Genève)                                                                                                       | Incidence budgétaire |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 13ème salaire progressif             | 20% du traitement mensuel dès la 1ère année<br>Augmentation chaque année de 5%<br>Maximum 100%            | 50% du traitement mensuel dès la 1ère année<br>Augmentation chaque année de 5%<br>Maximum 100%<br>Prise en compte de l'ancienneté lors du coulisement          | CHF 1'091'000.00     |
| Participation à l'assurance maladie  | Aucune participation                                                                                      | Participation selon le système appliqué en Ville de Genève                                                                                                     | CHF 751'000.00       |
| Participation à l'assurance accident | L'employé participe à raison de 1/3 au paiement de la cotisation à l'assurance accident non professionnel | Participation de l'employé à raison de 1% de son traitement                                                                                                    | CHF 342'000.00       |
| Prime d'ancienneté                   | Aucune prestation                                                                                         | Dès la 12ème année d'activité, prime de 0.45% du traitement de base<br>Progression de ce taux de 0.45% par année supplémentaire pour atteindre au maximum 2.7% | CHF 25'000.00        |
| Gratification pour année de service  | Aucune prestation                                                                                         | Versement d'une prime unique de CHF 3'000.- après 25 & 35 ans de service                                                                                       | CHF 15'000.00        |
| Allocation de naissance              | Prime unique de CHF 100.-                                                                                 | Prime unique de CHF 500.-                                                                                                                                      | CHF 16'000.00        |
| Fonds de décès                       | N'existe pas                                                                                              | Participation de l'employeur de CHF 4.- par mois par employé. La participation du collaborateur est identique.                                                 | CHF 37'000.00        |
| Formation continue                   | 1/3 des coûts est supporté par les employés bénéficiant de la formation continue                          | Prise en charge de l'intégralité des coûts par l'employeur                                                                                                     | CHF 40'000.00        |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3623

53

Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement

*Secrétariat*



Ville de Genève

Genève, le 19 novembre 2002

Le Conseiller administratif

Madame Hélène ECUYER  
Présidente de la  
Commission des finances

Madame la Présidente,

Pour faire suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-après les explications relatives au financement accordé au Festival des arbres de Noël par la Ville de Genève.

- a) Le premier Festival des arbres de Noël, ainsi que la préparation du 2<sup>e</sup> Festival ont été financés à hauteur de Fr. 340'000.-.  
L'engagement sur la base d'un contrat de droit privé (niveau salarial architecte-paysagiste) d'un collaborateur chargé de la coordination du projet du Festival des arbres de Noël, du concept de l'illumination du Jardin anglais, pendant une année, est à la charge de la Ville de Genève (2002 à mars 2003).
- b) Des prestations en nature ont également été supportées par la Ville de Genève au travers de la mise à disposition de certains jardiniers, élagueurs du SEVE, pour la mise en place des œuvres, et l'apéritif du 20 novembre 2001 sur l'Helvétie.
- c) Défraiement des artistes  
Les artistes sont choisis par la Fondation Art Project (environ une quarantaine) et leur projet, qu'il soit retenu ou non, est payé Fr. 4'000.-.  
Dans la mesure où le projet se réalise et que l'artiste réalise lui-même tout ou partie de son œuvre, il est rémunéré en fonction des travaux qu'il a effectués.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Manuel TORNARE

Annexe: Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation d'Art Project pour l'exercice 2001

54

PRICEWATERHOUSECOOPERS Fondation Art Project  
GenèveRapport de l'organe de révision  
au Conseil de Fondation  
pour l'exercice 200111.06.2002, 324169A01/6/CIB  
rapport 31.12.01.doc

PricewaterhouseCoopers SA  
Avenue de la Corniche 20  
Case postale 2895  
1211 Genève 2  
Téléphone 022 748 51 11  
Fax 022 748 51 15

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil de Fondation de  
La Fondation Art Project  
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation Art Project pour le premier exercice allant du 3 avril 2001 au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts, présentant une perte au bilan de CHF 336'776.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons l'attention du Conseil de Fondation sur la perte ressortant au bilan. La Fondation ne dispose pas du financement nécessaire pour assurer le paiement d'une partie des engagements figurant au bilan.

PricewaterhouseCoopers SA

P. Gallay I. Babey

Genève, le 11 juin 2002

Annexes :  
- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

# SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin) Budget 2003

3625

55

Annexe I

Fondation Art Project, Genève  
(Edition 2001)

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001

### A C T I F

|                                          |                   |
|------------------------------------------|-------------------|
| <b>Avoirs en banque</b>                  | <b>CHF</b>        |
| Détenteurs sponsors                      | 7'535.85          |
| Autres débiteurs                         | 66'000.00         |
| Moins : provision pour débiteurs douteux | 25'728.00         |
| Comptes de régularisation                | -100'000.00       |
| <b>Actif circulant</b>                   | <b>157'275.00</b> |
| Identité graphique                       | 29'893.66         |
| Création contrats de sponsoring          | 252'971.66        |
| Frais de fondation                       | 45'000.00         |
| Immobilisations incorporelles            | 10'000.00         |
|                                          | 2'000.00          |
| <b>Total ACTIF</b>                       | <b>57'000.00</b>  |
|                                          | <b>317'507.51</b> |

### P A S S I F

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| <b>Comptes de régularisation</b> | <b>CHF</b>         |
| Créanciers divers                | 130'110.72         |
| Compte-courant L. Essig          | 503'736.32         |
| Fonds étrangers                  | 436.15             |
| Capital initial                  | 634'283.19         |
| Perte du premier exercice social | 20'000.00          |
| <b>Fonds propres</b>             | <b>-33'8775.68</b> |
| <b>Total PASSIF</b>              | <b>317'507.51</b>  |

COMPTES DE PERTES ET PROFITS  
POUR L'EXERCICE DU 3 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2001

| Notes                                             |               |
|---------------------------------------------------|---------------|
| Recettes du festival                              | 1 889'261.48  |
| Coût des arbres                                   | 2 -549'764.41 |
| Frais de communication                            |               |
| Communication et concept                          | -54'683.65    |
| Publicité et presse                               | -102'773.00   |
| Brochures avec cartes UNICEF                      | -57'987.15    |
| Autres frais de communication                     | -19'343.26    |
| Dossiers de sponsoring                            | -6'494.01     |
| Commission recherche de sponsoring                | -35'000.00    |
|                                                   | -276'283.07   |
| Frais d'organisation du festival                  |               |
| Honoraires organisateurs                          | -1'709'020.56 |
| Autres frais des organisateurs                    | -31'639.98    |
| Frais généraux et réduction TVA                   | -24'932.91    |
| Frais de représentation                           | -2'023.96     |
|                                                   | -229'537.41   |
| Don à l'UNICEF                                    | -50'000.00    |
| Attribution à la provision pour débiteurs douteux | -100'000.00   |
| Résultat net du Festival 2001                     | -316'323.41   |
| Frais généraux                                    |               |
| Frais d'administration                            | -11'029.19    |
| Honoraires gestion et comptabilité                | -8'000.00     |
| Frais bancaires divers                            | -1'423.08     |
|                                                   | -20'452.27    |
| Perte globale de l'exercice                       | -336'775.68   |

Fondation Art Project, Genève  
(Edition 2001)

## Notes aux Etats Financiers

| Note 1                                    |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Recettes du Festival                      |            |
| Sponsors privés                           | 510'000.00 |
| Donations de particuliers divers          | 6'478.81   |
| Soutien Ville de Genève                   | 170'000.00 |
| Autres subventions genevoises             | 100'000.00 |
| Don de la Loterie Romande                 | 70'000.00  |
| Produits dérivés                          | 16'782.67  |
| Publicité programme manifestation         | 16'000.00  |
| Total des recettes                        | 889'261.48 |
| Note 2                                    |            |
| Coût des arbres                           |            |
| Jet d'eau : Ballastree                    | 94'010.27  |
| Ile Rousseau : Méthaphore                 | 15'850.00  |
| Place du Rhône : Pere Fouettard           | 24'335.34  |
| Jardin Anglais : Etoile                   | 33'660.00  |
| Square Pierre Faio : Hydres du Square     | 17'134.07  |
| Pl. Ensay-Viva : Bambous                  | 25'425.00  |
| Rd Point de Rivé : Achre qui Marche       | 21'533.55  |
| Square du Perron : Imprudente fascination | 27'894.20  |
| Bourg de Four : Achre aux Serpents        | 22'324.93  |
| Parc des Bastions : Eclairs               | 21'940.78  |
| Place Nerve : Dessiner un Arbre           | 16'040.00  |
| Place Camartin : Feintes                  | 4'825.00   |
| Place des Bergues : Oignon de Lumière     | 14'542.00  |
| Place St-Germain : Noces                  | 33'075.00  |
| Rue du mont-Blanc : Frost l'Alpine        | 12'926.01  |
| Place Chantepoissier : Motos Lumineux     | 20'538.80  |
| Parc Non Repus : Vesuve                   | 26'165.00  |
| Bains des Pénits : Etoile Sonore          | 231'00.01  |
| Parc Braunsvick : Achre Cellique          | 15'000.00  |
| Frais collectifs des arbres               | 792'144.5  |
| Coût des arbres                           | 549'764.41 |

57



Ville de Genève

Genève, le 12 novembre 2002

Conseil administratif

Le Secrétaire général

**Mme Hélène ECUYER**  
*Présidente de la commission  
des finances*

Madame la Présidente,

Vous trouverez, ci-dessous, les réponses aux questions que vous avez posées lors de votre séance du mercredi 30 octobre consacrée au projet de budget 2003, chapitre « autorités ».

#### **1. Possibilité d'engager le remplaçant d'un fonctionnaire avant son départ**

Rappelons que, selon le statut, toute nomination est précédée d'une inscription, qui peut être soit limitée au personnel en activité, soit publique.

L'engagement d'un collaborateur avant le départ à la retraite du titulaire suppose une disponibilité budgétaire. Le service doit disposer d'un poste vacant ou tout au moins d'une ligne budgétaire pour engager le remplaçant, soit directement comme personnel fixe, soit comme temporaire, provisoirement.

Le budget « mobilité » géré par le service des ressources humaines peut être actionné, sur décision du Conseil administratif, pour assurer le financement de la période de transition qui s'écoule entre l'engagement du successeur et le départ du titulaire.

Le remplacement peut également s'effectuer dans le cadre d'un stage « mobilité », qui permet de s'assurer que le candidat répond bien aux exigences de la fonction.

#### **2. Statistiques sur l'absentéisme**

La dernière étude globale sur l'absentéisme en Ville de Genève remonte à l'année 1999. De telles analyses nécessitent des moyens informatiques dont nous ne disposons pas, actuellement. A défaut, elles occasionnent de lourdes charges de travail.

Les services reçoivent mensuellement un relevé des absences, notamment maladie et accidents, de leur personnel.

L'étude conduite en 1999 avait permis de mettre en évidence que le taux annuel moyen d'absentéisme dans notre Administration se situait pour cause de maladie aux environs de 7,5% et pour cause d'accidents à 2%.

Dans le cas de maladie, près de 90 % des absences étaient justifiées par un certificat médical.

Dans celui des accidents, 2/3 des absences étaient dues à des accidents non professionnels.

Le service des ressources humaines prévoit d'actualiser l'étude de 1999 et de mettre en place les outils nécessaires à cet effet.

### **3. Postes de collaborateurs scientifiques pour l'Administration centrale**

Dans ses objectifs pour l'administration centrale, le Conseil administratif a souligné l'importance de développer les capacités de planification et de coordination du service.

Le volume croissant des affaires gérées par le Conseil administratif en tant que tel et dont le suivi est assuré par l'administration centrale implique une augmentation des ressources. Des compétences spécifiques, de niveau universitaire, dans le domaine juridique, de l'organisation et en matière de science administrative sont requises. C'est la raison pour laquelle deux postes de collaborateurs scientifiques ont été inscrits au projet de budget 2003.

Ces collaborateurs seront chargés notamment des tâches suivantes : préparation et suivi des dossiers du Conseil administratif, à sa demande, dans tous les domaines qui relèvent de son autorité, secrétariat et appui aux diverses délégations du Conseil administratif, études et rapports sur des questions générales et spécifiques concernant l'organisation et le fonctionnement de l'administration municipale, suivi des dossiers d'évaluation, refonte des outils et supports d'information et de gestion tels que : base de données des règlements municipaux et des directives de gestion administrative.

### **4. Liste des délégations du Conseil administratif**

Les délégations permanentes du Conseil administratif sont les suivantes :

- délégation à l'Agenda 21
- délégation à l'aménagement
- délégation au mobilier urbain
- délégation au développement et à la coopération.

Par ailleurs, le Conseil administratif constitue des délégations ad hoc pour traiter des dossiers particuliers.

### **5. Subvention 2003 pour TV Léman bleu**

En juillet 2000, TV Léman bleu et le Conseil administratif sont convenus d'une baisse progressive de la contribution de la Ville de Genève, de 25'000.- par an, jusqu'à ce que la participation de la Ville atteigne 100'000.-. Cette baisse devait se faire en relation avec une amélioration de la participation de l'Etat.

A cette occasion, il a été décidé de baisser la subvention 2001, qui a été portée à 275'000.-.

La baisse n'a pas été poursuivie, et la subvention 2002 est restée à 275'000.-, tout comme celle inscrite au projet de budget 2003.

**6. Affectation de diverses lignes budgétaires**

**Fonds municipal d'aide humanitaire pour les collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits**

Sur ce fonds, le Conseil administratif octroie des aides aux collectivités publiques lors de catastrophes, le plus souvent par le biais d'un organisme tel que la Croix-Rouge, parfois directement à la collectivité concernée.

**Institutions genevoises d'aide au développement**

Cette ligne est attribuée aux associations membres de la Fédération genevoise de coopération, sur la base de projets.

**Coopérations décentralisées**

Les autres projets de coopération sont financés sur cette ligne.

**7. Tableau du personnel de la CAP**

Le personnel de la CAP est mentionné en page 222 du projet de budget 2003, en bas du tableau, pour mémoire.

En espérant avoir ainsi répondu à votre attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Erhardt

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003



60  
Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement

Ville de Genève

Genève, le 3 septembre 2002

Le Conseiller administratif

Madame Hélène ECUYER  
Présidente de la Commission  
des Finances  
Rue du Vidollet 8  
1202 GENEVE

Concerne : Blanchisserie du Pont d'Arve

Madame la Présidente, chère Madame,

Lors de sa séance du 19 juin dernier, le Conseil administratif a décidé d'accorder, pour l'année 2002, un crédit supplémentaire de Fr. 250'000.--, sur la rubrique TRAJECTOIRE (N° 5700365).

Cette dépense, principalement liée à l'augmentation des coûts des prestations confiées à la **Fondation Trajectoire**, complète la subvention actuelle de Fr. 575'000.-- (inscrite sous la rubrique précitée).

Rappelons qu'en 1995, la blanchisserie du service social a été démunicipalisée. Cette conception d'une tâche ne relevant pas directement d'une municipalité était alors soutenue par Monsieur Michel Rossetti, conseiller administratif, et avalisée par Madame Ruth Dreifuss, Conseillère fédérale, conférencière lors de l'inauguration de cet événement.

Dès le départ, cette solution était contestée par certains milieux politiques, en dépit d'une économie annuelle pour la Ville de Genève d'un million de francs.

Cette économie pour la Ville est réelle; toutefois, dès lors que le traitement du linge a presque triplé en huit ans, sans augmentation correspondante de la subvention (achat de prestations), la **Fondation Trajectoire** a été confrontée à des difficultés financières, comblées pour la première fois en 2001, avec un crédit supplémentaire de Fr. 100'000.--, accordé en octobre 2001 par le Conseil administratif.

Aujourd'hui, le Conseil de la **Fondation Trajectoire** (bénévole) poursuit sa recherche constante pour trouver des solutions permettant de résoudre ce déficit croissant. En l'état, pour 2003, le Conseil estime qu'il existe les trois scénarios suivants :

2

64

2

| Options                              | Conséquences directes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fermeture de la Blanchisserie        | <ul style="list-style-type: none"><li>- 23 personnes licenciées;</li><li>- 900 personnes âgées en difficulté pour le traitement de leur linge;</li><li>- 13 handicapés psychiques en recherche de nouvelles réinsertions professionnelles et sociales;</li><li>- la Ville de Genève récupère locaux et subventions.</li></ul>                                    |
| Municipalisation de la Blanchisserie | <ul style="list-style-type: none"><li>- engagement de 23 fonctionnaires, dont 20 en classe 5 et 3 en classe 17 (coût approximatif : Fr. 1'800'000.--);</li><li>- frais généraux : Fr. 250'000.--;</li><li>- recettes : Fr. 800'000.--;</li><li>- coût net pour la Ville : Fr. 1'250'000.-- (en fait le double de la subvention accordée actuellement).</li></ul> |
| Statu quo                            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Fr. 300'000.-- de subventions supplémentaires par année, à trouver auprès des principaux partenaires (Ville de Genève, OFAS, Etat de Genève par l'intermédiaire de l'aide à domicile).</li></ul>                                                                                                                         |

Dans l'immédiat, le crédit supplémentaire de Fr. 250'000.--, accordé par le Conseil administratif, est indispensable pour le paiement des salaires jusqu'au 31 décembre 2002.

Actuellement, le Conseil de la **Fondation Trajectoire** est en discussion avec l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) pour obtenir une subvention qui permettrait de combler le déficit. Le Conseil discute également avec le Département de l'action sociale et de la santé publique (DASS) ainsi qu'avec la Fédération pour les soins et l'aide à domicile (FSASD), toujours en vue d'obtenir une participation financière à une tâche qui dépasse largement le seul cadre municipal.

Enfin, à toutes fins utiles, j'ai le plaisir de vous adresser en annexe le fascicule regroupant le rapport du président, les comptes, le rapport du trésorier ainsi que le rapport de l'organe de vérification des comptes de la **Fondation Trajectoire** pour l'année 2001. J'y joins également un bref descriptif de la **Fondation Trajectoire**.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces documents et en restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Manuel TORNARE

Annexes mentionnées

62

Fondation  
**TRAJECTOIRE**

**Trajectoire en bref**



• **TRAJECTOIRE, C'EST**

- une fondation, créée en 1997, pour une exploitation socioprofessionnelle d'une blanchisserie;
- une fondation dont la mission est l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, la valorisation de leurs rôles sociaux, le respect, le développement, l'amélioration de leurs conditions de vie et l'accroissement de leurs compétences;
- offrir aux personnes handicapées et/ou psychiatriées du Canton de Genève des activités de réadaptation professionnelle et des emplois professionnels;
- une fondation non subventionnée par le Canton de Genève;
- une fondation non subventionnée par l'OFAS (les quotas sont inatteignables pour des raisons d'infrastructures);
- une fondation qui gère la *Blanchisserie du Pont-d'Arve*, en y développant les activités suivantes :
  - traiter le linge (nettoyage, reprisage, repassage et livraison à domicile) des personnes âgées de la Ville de Genève, notamment des bénéficiaires de l'OCPA;
  - traiter le linge de corps (nettoyage, reprisage, repassage et livraison) des patients de Belle-Idée;
  - assurer la blanchisserie de quelques clients spéciaux (Tourangelle, écoles primaires et autres);
  - assurer une activité économique qui doit tendre à son autofinancement, tout en employant essentiellement du personnel féminin, en situation psychosociale difficile (ateliers de production et/ou d'occupation).

• **QUI UTILISE TRAJECTOIRE ?**

- les femmes handicapées en réinsertion professionnelle;
- les personnes âgées de la Ville de Genève;
- les personnes handicapées psychiatriées;
- les patients de Belle-Idée;
- les travailleurs sociaux des CASS.

63

2.

- **LES PARTENARIATS**

- l'ensemble des institutions genevoises concernées par le handicap et la psychiatrie;
- le service social de la Ville de Genève;
- la Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD);
- divers EMS et autres institutions.

- **L'ANNEE 2001 EN CHIFFRES**

- Linge traité : **82 tonnes**
- Bénéficiaires (personnes âgées) : **900**
- Nombre d'usagers : **13** (11 femmes et 2 hommes)
- Employés : **23 personnes** (19 postes)
- Nombre de livraisons à domicile : **5000/an**

- **BESOINS DE LA FONDATION**

- assainissement financier en 2002 (demande à la Ville de Genève en cours);
- renouvellement du matériel (demandes en préparation auprès du Canton de Genève, de la *Loterie Romande* et de la *Fondation Wilsdorf*).

- **PERSPECTIVES**

- maintien de la prestation (linge personnes âgées);
- convention de partenariat avec la FSASD;
- augmentation de l'offre de postes pour des usagers, afin de bénéficier des subventions de l'OFAS.

- **PROBLEMES CLES**

- trouver des moyens qui permettent à la **Fondation Trajectoire** et à sa blanchisserie d'assumer sa mission;
- formation du personnel;
- reconnaissance cantonale et OFAS.

~ ~ ~

64



Ville de Genève

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 13 novembre 2002  
JC/nm

Le Maire

Madame Hélène Ecuyer  
Présidente de la  
Commission des Finances  
Palais Eynard

Madame la Présidente,

Au cours de l'audition de mon Département, le mercredi 30 octobre dernier, vous avez demandé quels sont les montants versés à Léman Bleu, par la Ville de Genève.

En ce qui concerne tant la subvention de la Ville de Genève que les montants versés par les divers départements, ainsi que vous l'a indiqué le Secrétaire Général du Conseil administratif, M. Erhardt, les informations vous seront communiquées par M. Tornare au cours de la séance du vendredi 14 novembre courant.

Quant à mon Département, un seul service s'est adressé à Léman Bleu pour la promotion de ses activités. Il s'agit du Service des sports qui, en 2002 a dépensé :

Fr. 20.400.- dans le cadre de l'émission "Tout Genève en parle/sport".  
Ce montant a été versé à la régie publicitaire romande Force Promotion.

Fr. 13.966.- pour des prestations techniques de la Société de production EVP et

Fr. 1.000.- pour la prestation de l'animateur  
dans le cadre de l'Hommage aux Champions.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à mes sentiments les meilleurs.

  
André Hédiger

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3635

65

Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement



Ville de Genève

Genève, le 19 novembre 2002

Le Conseiller administratif

Madame Hélène ECUYER  
Présidente de la  
Commission des Finances

Concerne : Télévision Léman Bleu

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En réponse aux différentes questions posées durant la commission des finances du mardi 12 novembre et du mercredi 13 novembre 2002, je suis en mesure de vous fournir les renseignements suivants.

En plus de la subvention accordée à la télévision Léman Bleu, la Ville de Genève a financé les mandats de prestation suivants :

*Année 2001*

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Promotions enfantines               | 20'000.-        |
| - Journée « Ville sans ma voiture »   | 15'000.-        |
| - Fédération des Artisans Commerçants | 15'000.-        |
| <i>Total</i>                          | <i>50'000.-</i> |

*Année 2002*

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Promotions enfantines               | 20'000.-        |
| - Hommage aux Champions de Suisse     | 20'000.-        |
| - Journée « Ville sans ma voiture »   | 15'000.-        |
| - Fédération des Artisans Commerçants | 15'000.-        |
| - Promotions citoyennes               | 9'000.-         |
| - Emission d'Arts d'Arts              | 5'000.-         |
| <i>Total</i>                          | <i>84'000.-</i> |

Selon la direction de Léman Bleu, seuls les frais liés à la production de ces émissions sont facturés à la Ville de Genève.

En espérant que ces renseignements répondent pleinement à votre demande, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Manuel TORNARE

## **12. Rapports préliminaires des commissions spécialisées et annexes idoines**

**Rapport de la commission des finances sur les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003 concernant le département des finances et de l'administration générale.**

**Rapporteur: M. Pierre Losio.**

La commission des finances a reçu le 24 avril 2002, conformément à la nouvelle procédure budgétaire définie par le Conseil municipal et acceptée par le Conseil administratif, M. Pierre Muller, conseiller administratif, pour la présentation des objectifs de son département en vue du projet de budget 2003. Il était accompagné par M. Eric Hermann, directeur du département, et M. Charles Lassauce, adjoint direction.

Pour le dernier budget de la législature 1999-2003, M. Muller met en évidence les trois axes principaux suivants: respect de l'équilibre budgétaire, poursuite d'un désendettement raisonnable et maintien de la charge de la dette à hauteur de 80 millions et du taux moyen des emprunts à 4,5% (tous frais compris).

### **Equilibre budgétaire**

Le conseiller administratif a demandé que l'on reste dans la même enveloppe budgétaire que celle de 2002 car si les recettes ont connu un accroissement significatif ces dernières années, il convient de respecter une certaine prudence; elles pourraient, en effet, ne plus augmenter et même diminuer.

### **Désendettement**

Aucun nouvel emprunt n'est prévu avant 2004. L'objectif de législature fixé à 100 millions d'emprunt sera donc atteint. Pendant l'année 2003 la direction du département aura comme priorité l'analyse des opportunités offertes par les marchés financiers en regard des nouveaux instruments financiers dans l'optique d'emprunter au meilleur taux dès l'exercice 2004 qui verra de gros emprunts arriver à échéance.

Des explications détaillées concernant les nouveaux instruments financiers seront fournies dans un rapport particulier, précise M. Muller.

### **Charge de la dette**

La tendance étant actuellement à une stabilisation du taux d'intérêt, la charge de la dette devrait rester en dessous de 80 millions.

M. Muller aborde ensuite d'autres points concernant son département.

### **Gérance immobilière municipale (GIM)**

La GIM entend poursuivre son travail de proximité avec ses locataires et développer encore son approche «client». La préparation du renouvellement de la certification «ISO 9001: 2000» sera l'objet d'une attention particulière.

La subvention attribuée à la GIM sera de 12 millions; l'aide personnalisée découle de l'application d'un règlement et représente un apport de 35% par rapport au loyer réel.

En ce qui concerne l'audit demandé, il est peu probable que l'enveloppe prévue soit suffisante car le travail d'expertise du parc immobilier (environ 2000 immeubles) est particulièrement important. L'audit est actuellement en chantier et le résultat de cette étude devrait être connu à la fin de l'année 2002.

### **Taxe professionnelle**

L'objectif visé sera, après de nombreuses années d'accroissement, le maintien du niveau de production actuel.

### **Direction des systèmes d'information (DSI)**

Ce service assurera l'implantation du nouveau progiciel financier et comptable indispensable au bon fonctionnement de l'administration. Le crédit de 8,7 millions nécessaire à l'implantation de ce progiciel sera dépensé entre septembre 2002 et septembre 2003. Il s'agit d'un crédit extraordinaire d'investissement qui n'est pas inclus dans le plan financier quadriennal (PFQ).

Quatre postes sont prévus au budget 2003; il s'agit de postes hautement qualifiés que l'on peut évaluer à 150 000 francs par poste (charges comprises).

### **Assurances**

Suite aux déréglementations intervenues dans plusieurs branches, les primes d'assurances ont atteint un niveau plancher. On observe actuellement une insistante pression à la hausse; le service s'efforcera cependant de conserver la stabilité des primes.

### **Contrôle de gestion**

Le travail de mise en place au sein de l'ensemble des services de l'administration sera poursuivi, respectant en cela la volonté commune de nos deux Conseils. Un poste supplémentaire de contrôleur de gestion sera créé au budget 2003 (environ 150 000 francs charges comprises).

La comptabilité analytique suit en parallèle la mise en place du contrôle de gestion. La finalisation de ce chantier est envisagée à l'horizon 2004-2005.

A l'heure actuelle une vingtaine de services sont concernés par l'introduction du contrôle de gestion, y compris les cinq services pilote. Cela représente 40% des services de l'administration municipale. La situation a été présentée en détail au mois de décembre 2001 à la commission des finances. A cette occasion les cinq services ont expliqué leur budget

respectif par prestations. Chaque année un rapport sera remis qui mettra en relation les objectifs prévus et leur degré de réalisation.

### **Planification**

Bien qu'aucun nouveau document de synthèse ne soit prévu, M. Muller pense qu'il serait intéressant de reprendre ce sujet en considération.

### **Service des achats**

Ce service travaillera dans la droite ligne de l'Agenda 21 et veillera à garantir une politique d'achat éthique, écologique et sociale, notamment en incitant ses partenaires commerciaux à respecter divers critères dans ces domaines.

### **Divers**

Un commissaire s'inquiète des conséquences que pourrait avoir, pour notre municipalité, une catastrophe boursière. M. Hermann répond que la Ville verrait ses rentrées fiscales diminuer et que ce serait surtout les investisseurs et la caisse de retraite qui en pâtiraient.

### **Conclusion**

M. Muller indique que le budget de son département ne fait l'objet, pour 2003, d'aucune révolution ni d'aucun problème particulier. Il se déclare satisfait.

**Rapport de la commission des travaux sur les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003 concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.**

**Rapporteur: M. Gérard Deshusses.**

La commission des travaux s'est réunie les 8 et 22 mai, ainsi que le 18 juin 2002, sous les présidences successives de M. Alain Dupraz, puis de Mme Linda de Coulon. Que madame Guenièvre Paychère qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de cet important travail.

### **I. Les objectifs du Conseil administratif concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.**

*Vu la brièveté du texte fourni, le rapporteur a estimé utile de le présenter dans sa totalité en tête de cette étude.*

#### **Texte**

L'effort engagé pour la création de rues résidentielles et la réalisation de zones et places piétonnes se poursuivra en 2003. Quant aux nouvelles missions récemment confiées au Service de l'aménagement urbain et d'éclairage public (SAUEP) en matière de mobilier urbain, elles accompagneront ce programme ambitieux d'aménagement d'espaces publics.

69

Cette situation nécessitera donc des moyens supplémentaires, notamment la création d'un nouveau poste au SAUEP.

Bien entendu, ces projets continueront à faire l'objet d'une large concertation avec la population grâce à l'action efficace et motivée de nombreux collaborateurs du département. Ces projets d'embellissement de la Ville sont intimement liés aux mesures de modération de la circulation prônées par la Ville de Genève et examinées de concert avec le canton (OTC) et les associations de quartiers.

Quant au programme de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, il sera poursuivi en tenant compte des exigences du développement durable ( par exemple dans le domaine des choix énergétiques, de l'optimisation de la gestion énergétique, des choix de matériaux, de techniques d'isolation, etc.

Le personnel du Service des bâtiments sera renforcé d'un poste; celui de la conservation du patrimoine architectural d'un demi-poste.

Le Conseil administratif entend continuer à mener une politique d'acquisition foncière active afin de saisir des opportunités avantageuses permettant d'acquérir des terrains pour la construction de logements. Ce faisant, la Ville pourra ensuite déléguer son rôle de constructeur, comme elle l'a fait déjà depuis plusieurs années, à des organismes coopératifs, par le biais de droits de superficie.

Comme constructeur, la Ville interviendra essentiellement dans la réalisation d'équipements publics ( crèches de Chateaubriand, de Saint-Jean, des Charmilles, écoles des Ouches, restaurants scolaires des Charmilles, notamment.)

Les efforts déjà engagés pour assurer la propreté de nos rues seront amplifiés:

- accroissement du nombre de corbeilles à déchets et de caninettes;
- accroissement des prestations de nettoyage en zones sensibles du centre-ville (y compris le week-end);
- accroissement de la densité de collectes de débris et mise en œuvre progressive d'une nouvelle stratégie à l'intérieur des quartiers.

Ces démarches nécessiteront des moyens supplémentaires, notamment en personnel (création de 4 postes nouveaux au Service levée et nettoyage).

La promotion du tri des déchets sera activement poursuivie. S'agissant de la récupération du verre, l'objectif est d'installer partout où cela est possible, des conteneurs enterrés. Ce système permet non seulement une meilleure intégration dans le paysage urbain, mais il offre également l'avantage d'être plus silencieux que les traditionnels conteneurs. Il sera ainsi plus aisé d'implanter de nouveaux points de collecte dans les quartiers.

Mise en place d'une politique de gestion durable de l'eau:

- programme de récupération d'eau de pluie pour le lavage des rues, avec réalisation de réservoirs décentralisés école de la rue de Zurich, place Cornavin, centre de voirie François-Dussaud);
- récupération de l'eau de pluie pour l'alimentation des WC dans les immeubles de logements et les écoles (18,20,22 rue des Grottes, 15 rue Dassier, école des Ouches, notamment);
- gestion qualitative et quantitative des eaux de pluie par l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux, en relation avec le canton.

De manière générale, la politique de maîtrise des consommations (eau, électricité, gaz, mazout) sera poursuivie. Des résultats importants ont d'ores et déjà été réalisés.

Une politique volontariste de développement des énergies renouvelables sera menée, tant dans le domaine du solaire thermique (dans le cadre de rénovations d'immeubles) que dans celui du solaire photovoltaïque (crèche Chateaubriand, place Cornavin, terrain d'aventure à la Queue-d'Arve).

## II. Travaux de la commission

8 mai 2002

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*

M. Ferrazino distribue tout d'abord le document donné sous le point I de ce présent rapport, puis il relève que la demande du Conseil municipal de pouvoir étudier au printemps les objectifs du Conseil administratif pour le budget 2003 a été interprétée différemment par chaque conseiller administratif. En conséquence, il a été demandé au secrétaire général du Conseil administratif d'établir une synthèse des documents émanant des cinq dicastères.

Pour ce qui le concerne, M. Ferrazino précise qu'évidemment le texte qu'il a fourni au Conseil municipal reste très incomplet et que plusieurs points devraient encore être développés, voire même introduits.

Ainsi en va-t-il du volet TPG avec la direction desquels le magistrat est actuellement en négociations. L'objectif est de pouvoir disposer d'un crédit permettant de lancer rapidement les études nécessaires pour répondre dans des délais raisonnables aux différentes adaptations demandées par l'entreprise des Transports publics genevois. Dans ce sens, un groupe de travail a déjà été constitué. M. Ferrazino signale qu'il reviendra sur ce dossier au mois de juin lors de la présentation dudit crédit au Conseil municipal.

Par ailleurs, le magistrat informe la commission des travaux de ce qu'il a pris en compte la volonté du Conseil administratif d'intervenir fortement en matière de mobilier urbain, et plus particulièrement au sujet des bacs à arbres et des bancs. L'objectif est d'obtenir à terme une réelle unité, et c'est la raison pour laquelle un concours sera organisé. Une réflexion semblable est conduite en ce qui concerne les poubelles dont le modèle idéal n'a pas encore été trouvé.

M. Ferrazino concède bien volontiers qu'à l'heure actuelle la distance moyenne qui sépare, le long des trottoirs, une poubelle d'une autre n'est pas toujours adaptée – existe-t-il une règle d'or? – il ne le sait pas – que le manque est selon les zones (notamment la Rade) réel et le que problème des levées est effectif. Mais le magistrat se veut rassurant: un recensement de ce matériel est en cours et le nombre de levées sera accru, puisque des nouveaux postes sont demandés à cet effet. A un commissaires qui craint que ces postes ne soient affectés exclusivement qu'aux quartiers touristiques et que les autres restent tout autant délaissés, M. Ferrazino tient des propos rassurants: il se dit conscient du problème. Il faudra augmenter l'effectif des collaborateurs, toujours et encore, mais en sachant bien que cela a un coût. Reste que de l'avis même du magistrat, il ne sera jamais possible de pique-niquer à tous les coins de rue de Genève.

Ces propos sont fortement soulignés par un commissaire qui estime qu'il n'appartient pas au Conseil administratif de donner seulement des impulsions, mais bien d'induire une politique, d'en évaluer le coût et l'efficacité, de faire preuve en un mot de professionnalisme. Or pour l'heure ce commissaire n'est pas satisfait de l'action menée dans le dicastère, tout en ne mettant pas pour autant en cause la bonne volonté du magistrat. Et de citer l'exemple de la distribution des poubelles vertes.

71

Un commissaire, de son côté, regrette vivement que les poubelles constituées de trois parties et permettant un tri immédiat des déchets – mobilier qui a été retenu par la ville de Berlin notamment – n'aient apparemment pas séduit le Service de la voirie, puisque, selon ce dernier, cette infrastructure ne correspond pas à la sensibilité de la population genevoise. Ce commissaire informe le magistrat comme la commission des travaux que de son côté, dans le cadre de fondations immobilières de droit public, il a décidé de sensibiliser les concierges à la notion de tri des déchets et qu'il y est parvenu. Il propose donc, dans une même logique, que le service de la voirie tente l'expérience des poubelles berlinoises. L'objectif, affirme ce commissaire, est de réduire les coûts, et pour réduire les coûts, il convient d'attaquer le problème à la base.

Dans cette optique d'économies, M. Ferrazino informe la commission des travaux de ce qu'il a demandé à ses services d'intervenir dans les grandes manifestations pour favoriser le tri immédiat des déchets. Il est vrai que l'opération n'a pas réussi pleinement l'an dernier, mais depuis 100 conteneurs ont été achetés qui seront installés pour les prochaines Fêtes de Genève, un accord ayant été conclu avec M. Tauss concernant les divers exposants et commerçants. Ainsi ces derniers n'utiliseront sur le domaine public que de la vaisselle biodégradable.

A la question d'un commissaire qui estime que la distribution de poubelles vertes de compostage n'a pas été convenablement réalisée, M. Ferrazino répond qu'effectivement les personnes engagées pour cette tâche ne se sont pas montrées très motivées et qu'il les a remplacées par des étudiants. Cependant le magistrat relève qu'il est plus difficile qu'il n'y paraît de prime abord de se rendre au domicile des habitants, les portes d'entrée des immeubles étant le plus souvent fermées. Par ailleurs l'utilisation de ces poubelles – et donc leur distribution – ne peut se faire que dans la mesure où les immeubles disposent de conteneurs réservés à cet effet. C'est pourquoi un architecte du Service des bâtiments a été mandaté pour étudier l'installation préalable de ces conteneurs dans les locaux qui en sont encore dépourvus. Il n'empêche qu'à ce jour ce ne sont pas moins de 50 000 poubelles vertes qui ont été distribuées et que l'opération se poursuit. On ne peut donc parler d'échec, ce d'autant que le tonnage du compostage augmente régulièrement. Par la suite, si d'aventure, certains propriétaires persistent à refuser ces infrastructures, il sera demandé aux autorités cantonales de les amender.

Concernant les débarras sauvages comme le stationnement illicite, M. Ferrazino confirme à un commissaire qui s'interrogeait très sérieusement que la coordination entre le Service des agents de ville et celui de la Voirie n'est pas évidente et qu'elle doit impérativement être développée. Le magistrat constate aussi pour l'occasion que le travail des agents de ville est immense, que ces collaborateurs ne sont pas assez nombreux, que de nouveaux postes sont demandés, mais que pour l'heure effectivement nombre d'infractions diverses ne sont pas sanctionnées. Il serait bon par ailleurs, estime le magistrat, que le Conseil municipal exprime clairement ses souhaits en la matière, notamment suite au changement de la loi sur les compétences des législatifs communaux.

Plusieurs commissaires abordent aussi le problème de la propreté du domaine public sous l'angle pédagogique et même ludique. Ainsi le dialogue entre le Service de la voirie et la population – qui au demeurant est un succès – doit être renforcé. L'opération «smart» conduite par la ville de Bienne pourrait être reprise et adaptée à la ville de Genève, tout comme celle menée par la ville de Rome qui voit toutes les 45 minutes des dames présenter sur les différentes places un spectacle de ramassage qui constitue une véritable attraction.

Les véhicules de la voirie devraient offrir une meilleure lisibilité, proposer des slogans simples et efficaces. Enfin, des actions proprement éducatives pourraient être menées auprès des enfants, notamment par le biais de visites d'entreprises en lien avec la question de la récupération des déchets. M. Ferrazino se montre très ouvert à ces différentes pistes

de réflexion fournies par une commission des travaux très soucieuse de voir évoluer favorablement l'état de propreté de la cité et dont plusieurs membres regrettent que depuis des années aucune répression efficace et dissuasive ne soit appliquée à l'encontre des contrevenants les plus incivils.

M Ferrazino assure la commission qu'il a parfaitement compris le message très clair de la commission des travaux, tant en matière d'objectifs à poursuivre, que de gestion des coûts afférant à la politique souhaitée.

Enfin, à un commissaire qui s'enquiert d'une éventuelle réorganisation du département de M. Ferrazino, dans le cadre du départ à la retraite de plusieurs collaborateurs hauts placés, le magistrat répond qu'il s'en préoccupe, mais qu'il n'est pas simple de modifier une structure existante. Il est néanmoins question de fusionner les Services des bâtiments et d'architecture.

Cette hypothèse rencontre globalement l'approbation de la commission des travaux. Un commissaire remarque en outre qu'il faudrait également améliorer la productivité des services, et dans cette optique, il se demande si l'augmentation de l'effectif attribué à la préservation du patrimoine est justifiée, alors même que d'autres dossiers, tel l'aménagement du territoire, vont autrement occuper la Ville de Genève.

M. Ferrazino réplique que cette augmentation de postes est due au fait que désormais la conservation du patrimoine s'applique de plus en plus à des bâtiments modernes, voire contemporains. Pour le reste, il souligne que l'aménagement du territoire est au centre de ses préoccupations et que par exemple, concernant l'avenir des terrains de l'actuelle gare des Eaux-Vives, il suit attentivement les travaux d'un groupe d'étude auquel participent M. Moutinot et les CFF.

### **III. Discussion et prise de position des partis**

*22 mai 2002*

#### Discussion

Il apparaît à plusieurs commissaires que ce n'est pas tant le Service de la voirie qui fonctionne mal, mais bien plutôt l'indiscipline de la population qui croît, et qu'il y a désormais nécessité de conduire une action éducative et citoyenne, tout en développant parallèlement un système de dissuasion efficace auprès des contrevenants.

La politique d'acquisition foncière laisse sceptiques quelques commissaires qui souhaiteraient plutôt voir l'entretien du parc immobilier actuel de la Ville s'améliorer avant que de l'étoffer encore.

Par ailleurs la commission des travaux dans son ensemble s'étonne de ce que le document qui lui a été fourni ne fasse nulle part état des normes fédérales fixées concernant la qualité de l'air (OPair) et de lutte contre le bruit (OPBruit), alors même que chacun sait que leur application programmée par les autorités fédérales aura une sérieuse incidence financière pour la Ville de Genève.

Enfin, la question est posée de savoir s'il faut compléter ou non le présent document fourni par le Conseil administratif des demandes effectives émanant des membres de la commission des travaux. Une majorité semble se dégager pour dire qu'il ne faut pas se tromper de travail et qu'il n'appartient pas aux conseillers municipaux d'élaborer le budget annuel n'y d'en fixer le coût global.

Prises de position

Le groupe libéral se réfère à la déclaration qu'il a faite en plénum. Il estime que la demande le Conseil municipal de disposer des objectifs du Conseil administratif pour le budget 2003 n'a pas été comprise par les magistrats dans leur ensemble et que ce n'est pas le fait du seul M. Ferrazino. En effet il ne s'agit pas de donner uniquement quelques intentions en matière de propreté en ville sur une page A/4 et demie. Ce que souhaite le groupe libéral, ce sont les objectifs politiques globaux, ainsi que leur incidence sur les coûts, le volant de personnel et l'augmentation éventuelle de postes, soit en un mot, des axes en vue du budget. Certes, cette année, vu le calendrier très serré, il n'était sans doute pas possible de faire mieux: mais les libéraux attendent du Conseil administratif un document étoffé au printemps prochain concernant le budget 2004.

Le groupe radical estime pour sa part qu'il est difficile de ne pas accepter le budget de la voirie, mais qu'alors même que chaque année des millions supplémentaires sont attribués à ce service, la propreté de la ville ne s'améliore pas, tant s'en faut. Cette année, il s'agit d'accorder un poste supplémentaire qui sera affecté à l'entretien du pourtour de la Rade. Soit, mais un seul homme suffira-t-il à cette tâche? Il faudrait certes augmenter aussi le nombre des employés sur le terrain, il faudrait surtout développer une véritable concertation entre les services concernés des différents dicastères.

Plus largement, les radicaux pensent qu'il faut souligner certains éléments du budget qui permettront de réaliser un programme politique. Or, dans le document présenté par le Conseil administratif, certains points manquent, d'autres sont négligés. Des dépenses supplémentaires sont prévues en matière de conservation du patrimoine, alors même que la préservation du patrimoine est du ressort de l'Etat. Il y a donc tout lieu de penser que l'on va au-devant de la création de doublons, ce que tous les partis ont largement dénoncé.

Enfin, de grandes études devraient être lancées, notamment concernant la prochaine station RER de l'hôpital, auxquelles il n'est fait aucune allusion.

Le groupe démocrate chrétien de son côté n'est pas satisfait de l'état de propreté de la ville. Il juge par ailleurs que l'opération poubelles vertes est un échec et que l'obligation fédérale en matière de tri des déchets est tout à la fois irréaliste et irréalisable.

Quant aux objectifs fournis par le magistrat, le groupe démocrate chrétien n'en retire pas grande satisfaction, c'est le moins qui puisse être dit. En effet, il s'agit d'un fatras d'intentions très diverses. Mais le groupe démocrate chrétien tient, à la décharge du Conseil administratif, à relever que la raison de ce fouillis revient également au Conseil municipal qui n'a pas su exprimer clairement sa demande, ni laisser un temps suffisant pour y répondre. Le groupe démocrate chrétien se dit convaincu que le Conseil administratif aura à cœur de rédiger l'an prochain un document plus consistant et plus pertinent pour le budget 2004.

Le groupe socialiste est désagréablement surpris par le document que le Conseil administratif a produit. Les socialistes souhaitent l'expression des axes politiques majeurs qui fondent l'élaboration même d'un budget annuel communal dont le montant s'élève grosso modo à un milliard. Or la lecture dudit document est édifiante: une page et demie présentant dans un désordre relatif une série d'objectifs mineurs ne couvrant que très partiellement les différents domaines dont le dicastère de l'environnement, des constructions et de la voirie à la charge. Le groupe socialiste attend du Conseil administratif une politique concrète en matière de logement, de restauration d'immeubles, d'adaptation aux diverses normes fédérales à appliquer sous peu. Le document demandé aurait dû être un texte de référence, présentant des axes politiques clairs et complets: c'est un

malheureusement un inventaire à la Prévert, et il est difficile d'imaginer que le budget 2003 s'élabore sur de telles bases. Aussi bien, soit le Conseil administratif, pour des raisons qu'il n'a pas formulées, n'a pas voulu jouer le jeu, soit il a essayé de répondre de son mieux à la demande du Conseil municipal et il vient par là-même d'afficher une faiblesse politique grave.

Les Verts estiment eux aussi que le document du Conseil administratif est très insuffisant et qu'il ne répond pas à la demande du Conseil municipal; ils attendent pour l'année prochaine une réflexion plus conséquente de la part des cinq magistrats qui peuvent et devraient vouloir donner au législatif, dans un esprit de saine collaboration.

Les Verts s'étonnent de ce que les normes OPAir et OPBruit n'apparaissent nullement dans les axes politiques du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. En effet, ces obligations légales vont imposer à la Ville de gros travaux au niveau du parc immobilier de la municipalité qui se trouve le long des principaux axes de circulation, alors même que les délais imposés sont brefs.

Une même obligation légale existe concernant le tri des déchets, et pourtant la volonté politique paraît, malgré quelques initiatives intéressantes, plutôt hésitante. C'est pourquoi les Verts proposent qu'un chapitre «Voirie» soit introduit dans le présent document, accompagné d'un sous-chapitre se rapportant à l'obligation proprement dite de tri des déchets. Un autre chapitre devrait traiter de la circulation automobile et de l'application des normes OPAir et OPBruit. Un dernier chapitre devrait être consacré à l'acquisition foncière et à la rénovation du parc immobilier.

Par ailleurs les Verts relèvent eux aussi que l'entretien du parc immobilier laisse passablement à désirer, notamment dans les quartiers des Eaux-Vives, de Plainpalais, de la Jonction, des Grottes et de Saint-Jean. Un retard a été pris dans la rénovation de nombreux immeubles qui à l'origine étaient destinés à la démolition, et qu'il convient de restaurer désormais au plus vite.

Enfin les Verts estiment que le seul service qui fasse œuvre de pionnier est celui de l'énergie et ils l'en félicitent.

L'AdG/SI estime pour sa part que Genève n'est pas une ville sale, qu'elle ne présente en fait qu'une malpropreté urbaine et que bien d'autres villes européennes sont en pire état. Le système de récupération des déchets fonctionne bien lorsque tous les maillons de la chaîne sont en place. Or, il en manque un: la cuisine. En effet, les cuisines ne sont pas adaptées à la récupération desdits déchets. Il faut également tenir compte du fait que le tri de ces déchets impose un travail supplémentaire aux ménagères qui doivent cuisiner dans des délais toujours plus courts.

L'AdG/TP estime que le magistrat est plein de bonne volonté et qu'il ne doit pas être facile de réformer ce département, et tout particulièrement le Service de la voirie. Il y a des résistances, et le départ en retraite de certains hauts fonctionnaires facilitera sûrement les changements nécessaires. Il faut donc relativiser toutes ces histoires de propreté en ville. Un récent sondage du journal *Le Matin* auprès de touristes et de fonctionnaires internationaux démontrait que Genève est plus propre que leur ville d'origine!

Reste le problème des débarras sauvages en maints endroits de la cité qui persistent à encombrer trottoirs et allées diverses, en dépit des essais de sensibilisation menés par les Autorités municipales auprès de la population.

Enfin concernant la restauration du parc immobilier de la Ville, pour l'AdG/TP un coup d'accélérateur devrait être donné, tout en veillant à abaisser le coût de ces opérations.

**Rapport de la commission des arts et de la culture sur les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2002 concernant le département des affaires culturelles.**

**Rapporteur: M. Jacques Finet.**

La commission s'est réunie les 25 avril, 16, 23 et 30 mai 2002, sous la présidence de M. Bernard Paillard.

Les notes de séances ont été prises par Mlle Véronique Meffre et Mme Marie-France Perraudin.

Le travail de la Commission a porté sur la section concernant les affaires culturelles des «Objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003».

Elle a auditionné:

- M. Alain Vaissade, Conseiller administratif;
- M. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles.

**Avertissement**

La nouvelle procédure budgétaire prévoit que, pour chaque département de l'administration municipale, la commission spécialisée auditionne le conseiller administratif concerné et:

1. examine:
  - a) les principales options politiques du département,
  - b) la liste et le montant des subventions prévues,
  - c) les investissements prévus;
2. formule des amendements aux subventions et investissements;
3. remette, avant la fin du mois de juin, un rapport au Conseil administratif et à la commission des finances.

Le rapporteur se doit de constater que dans le cas des affaires culturelles, la commission a été dans l'impossibilité de respecter les points 1.b, 1.c, et 2 de cette procédure, n'ayant pratiquement reçu du département aucun chiffre précis et n'ayant reçu aucune liste détaillée de subventions, ces éléments n'étant pas disponibles si tôt dans le processus budgétaire.

Le présent rapport se borne ainsi principalement à un examen qualitatif des intentions budgétaires du département des affaires culturelles (DAC).

La commission, dans son ensemble, s'interroge donc sur la pertinence et la faisabilité des premières étapes prévues dans la nouvelle procédure budgétaire.

**Objectifs du département des affaires culturelles pour le projet de budget 2003***Préambule*

La préparation de ce budget se situe dans la perspective de ces dernières années.

Le budget 1998 a été marqué par les plus grandes restrictions: au-delà du blocage des postes et des mécanismes salariaux (30), ainsi que des diminutions du groupe 31, les subventions (36) ont subi une coupe de 5% pour les nominales et une coupe variant de 0% à 50% pour les fonds généraux. Les budgets 1999 et 2000 n'ont pas présenté d'amélioration notable par rapport au budget 1998. Ce n'est que dans les budgets 2001 et 2002 qu'il a été possible de prendre en compte les besoins des services et des subventionnés.

*Objectif général*

Assurer le fonctionnement et les prestations des services du département au même niveau qu'en 2002, excepté pour les Prix quadriennaux, le soutien au MAMCO, au Théâtre de Carouge et à la création cinématographique indépendante.

*Personnel (30)*

Se tenir globalement à la situation de 2002, pour les postes fixes, les employés réguliers et les engagements temporaires.

*Biens services et marchandises (31)*

Se tenir globalement à la situation de 2002, en ajustant les moyens des manifestations périodiques (Nuit de la science, Fureur de lire, Prix quadriennaux, Fête de la musique) et en tenant compte des besoins de locaux pour conserver les collections du Musée d'ethnographie dans de bonnes conditions (location de dépôts).

*Transferts à des tiers (36)*

Analyser les situations, de cas en cas, pour adapter, si nécessaire, les montants à la réalité des besoins reconnus.

Faire apparaître une nouvelle subvention pour le MAMCO (convention tripartite avec l'État).

Faire apparaître de nouvelles subventions pour les institutions culturelles dont le personnel est assuré à la FOP, de manière à aligner les prestations de retraite au niveau de celles obtenues par la Petite enfance.

*Recettes (43)*

Maintenir les recettes 2002, avec ajustement, si nécessaire, selon la pertinence des tarifs.

23 mai 2002

*Audition de M. Alain Vaissade, conseiller administratif*

*Éléments financiers*

Aux questions des commissaires concernant le chiffrage des options exposées dans le document ci-dessus, le magistrat répond qu'il ne lui est pas possible de donner des chiffres précis, puisque le budget, en cours de préparation, n'a pas encore été approuvé par le Conseil administratif. Il confirme que le montant global du budget des arts et de la culture sera inchangé par rapport à 2002, à l'exception d'une substantielle augmentation des subventions, pour le soutien au MAMCO, au Théâtre de Carouge et à la création cinématographique indépendante, ainsi que pour les prix quadriennaux. Il indique que l'augmentation globale des subventions sera au minimum de 3 millions de francs et atteindra probablement 5 millions.

77

Prié de préciser les différents montants envisagés, le magistrat donne les indications suivantes:

- le soutien au MAMCO sera de l'ordre du million;
- le cas du Théâtre de Carouge est toujours à l'étude;
- l'augmentation de la subvention pour la création cinématographique indépendante sera de l'ordre de 350 000 francs.

Les six prix dits «quadriennaux», pour les arts de la scène, la littérature et la science, attribués à la fin de chaque législature, représentent un total de 240 000 francs.

Plus tard, dans le courant de l'entretien, la commission apprend que l'augmentation globale des subventions comprend également l'augmentation des subventions aux institutions culturelles dont le personnel est assuré à la FOP (alignement sur le système de retraites qui a été accordé au personnel de la Petite enfance.)

*Remarque du rapporteur*

*Au moment de rédiger le présent rapport, estimant que le montant qui sera attribué au Théâtre de Carouge sera d'environ 500 000 francs et que, renseignements pris, le «rattrapage FOP» coûtera au maximum 400 000 francs, le rapporteur s'aperçoit que le total des postes énumérés ci dessus est de l'ordre de 2,5 millions. Le magistrat ayant parlé d'une augmentation globale de 3 à 5 millions, il est permis de se demander quelle va être l'affectation du reliquat de 0,5 à 2,5 millions de francs; cela nous renvoie à la remarque de tête du rapport.*

**MAMCO**

Le MAMCO étant actuellement une fondation de droit privé, le magistrat considère que l'attribution d'une subvention de la Ville de Genève devrait impliquer la constitution d'une fondation de droit public, la signature d'une convention de subventionnement avec l'État et la redéfinition des objectifs du musée, de ses champs d'intervention, de sa structure administrative, de son personnel et de ses locaux.

Cependant, le MAMCO et le Centre d'art contemporain, bien que n'ayant pas de collaboration définie, dépendent de la même fondation faitière et le magistrat ne sait pas s'il est possible de les dissocier.

*Fête de la musique*

Le budget 2003 sera de l'ordre de 1 500 000 francs. Pour éviter les dépassements de budget constatés les années précédentes, toutes les dépenses ont été rassemblées sous la même rubrique afin d'avoir une plus grande visibilité et certaines dépenses seront limitées mais il n'est pas prévu de réduire les cachets.

Il n'y a pas de bénévoles et, en principe, chaque participant reçoit le même cachet forfaitaire. Cependant, certains groupes sont spécialement défrayés pour les moyens techniques qu'ils mettent en oeuvre et certains artistes, comme Émir Kusturica en 2001, sont payés au tarif commercial.

*Musée d'ethnographie*

Suite à l'échec du projet de nouveau musée en votation populaire, il a paru nécessaire de garantir la sauvegarde des collections. Le budget de fonctionnement 2003 comprendra donc un montant additionnel, non précisé, pour permettre la location d'entrepôts, le déménagement et le regroupement des objets.

*AMR, Festival de la Bâtie*

Interrogé sur les rumeurs d'augmentation substantielle de subvention à ces deux organisations, le magistrat indique que cela est prévu dans le budget présenté mais il ne donne aucun détail.

*Conventions de subventionnement: aspects contraignants ou non contraignants*

La discussion sur les théâtres ayant soulevé la question des conventions de subventionnement (voir plus loin l'audition de M. Roerich), certains points d'ordres financier et juridique sont soulevés par les commissaires.

Un commissaire demande si, une fois la subvention globale quadriennale fixée par la convention, l'institution doit demander chaque année le tiers du total ou si les montants peuvent être modulés. Le magistrat répond que montants portés au budget de chaque année sont modulables, pourvu que le total pour les quatre ans soit respecté.

Un autre commissaire demande si une convention de subventionnement engage le Conseil municipal au même titre que l'Exécutif. Le magistrat répond par la négative: d'après lui, le Conseil administratif s'engage quand il propose le budget mais le Conseil municipal a le droit de l'accepter ou de le refuser.

Le commissaire envisage alors le cas où le Conseil municipal refuserait de voter le montant prévu pour la deuxième année du subventionnement et se demande si le subventionné n'a alors pas le droit d'exiger le paiement du montant qui lui aura été accordé par le Conseil administratif dans le cadre de la convention. Le magistrat répond par la négative: pour lui, l'attribution ou le refus d'une subvention fait partie des prérogatives du Conseil municipal; il reconnaît cependant le risque d'une bataille juridique. Par contre, la situation sera différente si une partie du montant promis concerne le poste 30 (personnel): dans ce cas, la responsabilité financière du Conseil administratif sera bel et bien engagée.

*Crédits d'acquisition pour les musées*

Un commissaire ayant exprimé ses inquiétudes concernant la maigreur de ces fonds, le magistrat rappelle que le Conseil municipal a récemment voté un crédit de 700 000 francs à disposition des musées; c'est le directeur du Musée d'art et d'histoire qui est chargé de l'examen des demandes et de l'attribution des crédits.

*Part du budget dévolue à la promotion d'un accès plus démocratique à la culture*

À cette question, posée par un des commissaires, le magistrat répond en citant l'aide aux billets (tarifs jeunes et tarifs AVS), et l'aide aux manifestations mais ne donne pas de réponse chiffrée.

*Personnel*

L'objectif budgétaire consiste à se tenir à la situation de 2002 pour les postes fixes et les engagements temporaires. Il n'est donc pas prévu d'engager des employés supplémentaires.

Le magistrat confirme qu'il n'existe plus de «faux temporaires», les personnes placées par l'intermédiaire du chômage et dont il ignore le nombre n'étant pas considérées comme tels.

79

*Incitation des institutions subventionnées à s'inscrire dans le développement durable*

À ce propos le magistrat indique que les associations qui acceptent de porter leur choix sur des énergies vertes demandent à la Ville une compensation financière. Il n'y a donc pas de véritable changement au niveau des comportements individuels!

*Affichage, affichage sauvage*

Les commissaires évoquent l'obligation faite à certaines organisations de recourir à l'affichage sauvage, à la suite des récentes augmentations de tarif de la SGA.

Le magistrat indique à ce sujet que, pour éviter le gaspillage d'argent, son département a édicté un règlement qui prévoit une suppression de la subvention si plus de 10% de celle-ci sont consacrés à l'affichage sauvage. Le Conseil administratif a chargé le responsable du domaine public de négocier avec la SGA et d'autres groupes afin de trouver des solutions, telles que l'installation de panneaux d'affichage spéciaux. Tous les services de la Ville ont été sensibilisés à cette question et les subventionnés sont consultés.

16 mai 2002

*Audition de M. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles, concernant les conventions de subventionnement (16.05.02)*

*Note du rapporteur:*

*Cette audition a pris place avant celle du conseiller administratif mais, ne portant que sur un point de détail, elle est traitée en second.*

*Un exemplaire du document remis à la commission, intitulé «Canevas de convention», est annexé au présent rapport.*

Le directeur du DAC explique que la convention de subventionnement est un outil de gestion de la relation entre la collectivité publique et le subventionné. Son introduction, progressive et pragmatique, concernera, en priorité, la quarantaine de gros subventionnés, recevant 100 000 francs et plus, pour lesquels seront définies de manière précise leurs relations avec la Ville, ce qui est mis à leur disposition financièrement ou en nature (mise à disposition d'infrastructures et, parfois, de services).

La convention décrit en détail les prestations de l'association, ce qui en permet un suivi précis, pour le contrôle de la bonne affectation des fonds publics. Cela permet également d'éviter qu'il y ait dans la population le sentiment qu'il existe des privilégiés recevant des subventions injustifiées.

Dans la mesure du possible, l'État sera partenaire de la convention, comme c'est déjà le cas pour la première convention signée, celle concernant l'OSR. D'autres partenaires pourront intervenir (communes, par exemple) comme dans le cas du Théâtre de Carouge.

Après ces considérations d'ordre général la commission a examiné, point par point, le texte qui lui avait été communiqué et la longue discussion qui a suivi a mis en évidence un certain nombre d'éléments, qui sont résumés ci-dessous.

*Art.5, § 3: Actuellement, chaque subventionné fait l'objet d'une ligne nominative dans le budget mais bénéficie d'autres subventions, directes ou indirectes. L'inventaire effectué va permettre de regrouper l'ensemble de ces subventions en une seule ligne budgétaire.*

*Art. 6: La question des prestations en nature, loyers en particuliers, est extrêmement complexe et se pose pour l'ensemble des services de la Ville de Genève qui a pour*

obligation de faire paraître ces prestations dans le budget. Leur chiffrage demandera à l'administration des années de travail et, pour l'instant, il s'agira d'estimations, plus ou moins grossières.

*Art. 10:* Bien qu'en principe la convention réserve explicitement la compétence du Conseil municipal, qui vote le budget d'année en année, certains commissaires craignent une perte de pouvoir du Conseil municipal, à l'image de ce qui s'est passé pour la convention signée par le Conseil administratif avec la SGA. Ils craignent que ce système ne force la main du Conseil municipal pour quatre ans. À cela, le directeur réplique que, dans la pratique, un grand nombre de subventions ne sont même pas évoquées au moment du vote du budget. Le directeur pense d'autre part que l'annualité du budget, qui est une disposition légale, n'est pas satisfaisante en terme de planification, aussi bien pour les gros subventionnés que pour la collectivité publique, qui doit toujours avoir une vision à moyen terme de ses engagements financiers. Il serait, de toute manière, très difficile de réduire de manière très importante une subvention, parce que la Ville pourrait se retrouver responsable de licenciements chez le subventionné.

Certains commissaires déplorent que le texte n'insiste pas suffisamment sur le pouvoir de décision annuel du Conseil municipal et donne au subventionné une (fausse?) impression de sécurité.

D'autre part, en cas de contre-performance du subventionné, la convention ne prévoit aucune possibilité de diminuer ou annuler la subvention avant le terme du contrat. Pour certains commissaires, il y a indiscutablement là matière à conflits juridiques majeurs. Le directeur, quant à lui, a une vision plus optimiste de la question.

*Art. 16:* Le traitement des éventuels écarts budgétaires fait l'objet d'un certain nombre de commentaires.

Un commissaire s'interroge sur le cas d'une association dont le budget serait déséquilibré par une baisse de leurs recettes. Le directeur explique que pour la quatrième année la seule solution qui resterait serait alors, pour rééquilibrer les comptes, la réduction des activités, par exemple, dans le cas d'un théâtre, il pourra s'agir d'une diminution du nombre des spectacles. Un autre commissaire faisant remarquer que, dans ce cas la convention n'aura pas été respectée par le subventionné, demande ce qui se passera alors. La question reste pour l'instant, sans réponse précise.

Un commissaire, remarquant qu'une association pourrait aussi réduire subrepticement ses prestations et réaliser ainsi des économies, demande ce qu'il adviendra de l'argent économisé, le directeur répond que, bien que l'accord prévoie qu'un solde positif en fin de contrat puisse être conservé à titre d'avance sur l'enveloppe suivante, cette clause ne s'applique qu'en cas de réalisation complète du cahier des charges. Dans le cas où le bénéfice apparaissant à la fin de la période contractuelle serait dû à une réduction des prestations, le solde reviendrait aux collectivités publiques au prorata de leurs apports. Les commissaires remarquent que cette clause ne figure pas dans le texte qui leur a été remis.

*Art. 21:* La durée contractuelle de 5 ans fait l'objet d'une longue discussion, au cours de laquelle certains problèmes possibles sont évoqués.

Un commissaire considère que le fait d'avoir à attendre 4 ans avant de procéder à l'évaluation risque de laisser le Conseil municipal passablement désarmé dans le cas où la performance culturelle et/ou financière du subventionné serait insatisfaisante. Le directeur, quant à lui, est confiant dans l'efficacité des contacts réguliers entre le DAC et les grandes associations dont l'activité est continue et dans lesquelles la Ville est éventuellement

représentée. Par contre, il reconnaît que dans le cas d'organisations plus lointaines et à activité discontinuée, comme le Festival de la Bâtie, le problème peut se poser.

Au sujet de la Bâtie, un commissaire remarque que le DAC va signer une convention avec la Bâtie avant que le Conseil municipal ne vote le budget et qu'il va donc décider seul pour quatre ans. À quoi le directeur répond par la négative, en rappelant l'article 7. Il fait remarquer que dans le cas ordinaire d'un budget annuel sans convention, l'Exécutif s'engage vis à vis d'un subventionné en portant un montant au projet de budget, le projet de budget est soumis au Conseil municipal qui décide en dernier ressort. Dans le cas d'une convention, c'est l'article 7 qui réserve de manière similaire les droits du Conseil municipal. Plusieurs commissaires expriment cependant leur inquiétude quant à l'aspect juridique des engagements pris par le Conseil administratif vis à vis des conventionnés (comme indiqué plus haut, cette question a été reprise au cours de l'audition du magistrat).

La question de l'évaluation des prestations amène certains commissaires à exprimer leurs inquiétudes quant au choix des critères qualitatifs, qui, selon eux, devraient être fixés par les professionnels eux-mêmes. C'est l'occasion pour le directeur de souhaiter que le Conseil municipal et le Conseil administratif se concertent pour définir une ligne de politique culturelle générale. Une telle ligne culturelle donnerait un cadre à l'élaboration des conventions.

#### *Autres questions discutées*

Un commissaire fait remarquer que la signature d'une convention de subventionnement va exiger de beaucoup de subventionnés une amélioration de leur gestion administrative ou financière: cela peut entraîner un surcoût pour certains et peut-être une demande de subvention supplémentaire ou une diminution des prestations. Parallèlement, le DAC a-t-il évalué la quantité de travail qu'il lui faudra pour établir toutes ces conventions, les négocier, les administrer et les intégrer dans sa comptabilité? Le directeur répond qu'il n'y a pas eu d'évaluation précise, que cela entraînera, effectivement, du travail supplémentaire et que le DAC n'a pas de moyens supplémentaires pour l'instant. Cependant, la cellule spécifique de contrôle de gestion, créée dans le cadre du département des finances, pourra prêter son concours. Il remarque que l'essentiel du travail se fait dans la phase initiale de préparation des contrats. Une fois ceux-ci signés, les subventionnés devront, bien sur, se donner les moyens de les gérer; cependant, toute association d'une certaine importance dispose déjà d'un administrateur, au moins à temps partiel. Un des critères de sélection des conventionnés potentiels pourrait d'ailleurs être l'existence de cette capacité administrative. Il ne faut cependant pas que cela entraîne un trop grand accroissement du travail administratif: le département sera à l'écoute des conventionnés à ce sujet.

La convention étant réputée confidentielle, plusieurs commissaires soulèvent la question du manque de transparence qu'implique cette confidentialité; ils font en particulier référence à l'épineuse question de la convention signée entre le Conseil administratif et la Société générale d'affichage. Le directeur répond que, selon lui, il n'est pas souhaitable que le document soit communiqué à l'extérieur pendant sa négociation: les grandes lignes peuvent être publiées mais il ne faut pas que des tiers puissent intervenir durant la négociation. Une fois signé, le document pourrait être consulté, mais il ne paraît pas, non plus, judicieux qu'il circule dans les journaux dans sa version intégrale, sans que son contexte puisse être pris en considération et que des explications puissent être données.

Il prend l'exemple de la convention concernant l'OSR: les trois partenaires (Ville, État, OSR) sont d'accord pour communiquer, mais pas pour diffuser le document librement; le directeur de l'ORS est d'accord pour une présentation, mais il n'est pas d'accord pour que le document soit diffusé n'importe où.

La réaction de l'ensemble de la commission, à ce sujet est que lorsque l'on n'a rien à cacher, il ne faut pas craindre la transparence et qu'insister sur la confidentialité est le meilleur moyen de générer des rumeurs.

### Discussion

La plupart des échanges ayant eu lieu au cours des deux auditions, la discussion proprement dite a été assez réduite, la plupart des commissaires se retrouvant dans l'ensemble des questions et commentaires ci-dessus. Reste que quelques questions soulevées par des commissaires lors de la première séance sont, pour des raisons diverses restées sans réponse, entre autres:

Les commissaires auraient aimé avoir plus d'information sur les prix quadriennaux, particulièrement concernant les critères d'attribution, l'évolution des montants et la liste de récipiendaires récents.

Un commissaire, sachant que, d'une manière générale, les grandes institutions (Grand Théâtre, par exemple) ont des problèmes avec leurs budgets aurait aimé obtenir des précisions sur d'éventuelles augmentations de subvention non mentionnées dans le document du Conseil administratif.

Un commissaire aurait aimé avoir des précisions sur les intentions du Conseil administratif en ce qui concerne la Comédie, l'Alhambra, la Maison de la danse et le Grütli.

Un autre s'interroge sur l'avenir de la salle de spectacle du Grand Casino.

Un commissaire, remarquant qu'au cours des dernières saisons l'OSR a diminué ses prestations aux chorales de 5 à 3 puis à 1 par an, aurait souhaité savoir si la Ville et l'État ont l'intention de compenser, d'une manière ou d'une autre, cette évolution qui a de sérieuses conséquences sur la motivation des chorales.

### Conclusion

Bien qu'ils aient pu, grâce aux auditions, avoir accès à quelques informations intéressantes, les commissaires ont été unanimes à s'interroger sur le bien-fondé de la nouvelle procédure budgétaire, ce qui a motivé la remarque de tête du présent rapport.

L'absence d'informations chiffrées détaillées contraignant ainsi la commission à se cantonner au domaine qualitatif, chaque groupe a désiré réaffirmer ses priorités dans le domaine des arts et de la culture, en résumant sa récente prise de position par rapport au PFQ.

#### *Alliance de gauche – SolidaritéS/Indépendants – Parti du Travail/Progressistes*

- Établissement d'une vraie collaboration entre Ville, État et Communes.
- Décision quant à l'avenir de la Comédie.
- Constitution d'un pôle d'art contemporain autour du MAMCO et de BAC+3.

#### *Parti Démocrate Chrétien*

- Démarrage rapide d'une étude pour un nouveau Musée d'ethnographie.
- Rénovation légère de la Comédie, laissant ouverts les choix ultérieurs.
- Utilisation du cahier des charges élaboré par la commission pour faire avancer le dossier des Halles de l'île.

83

- Rénovation urgente de l'Alhambra, dans le cadre d'un concept global du quartier.
- Opposition à une fusion du Musée Jean Tua avec le Musée international de l'automobile.

*Parti Libéral*

- Relance d'un projet de nouveau Musée d'ethnographie par étapes cohérentes en aménageant les locaux actuels et en rénovant les entrepôts, si nécessaire.
- Élaboration d'un projet culturel précis pour les Halles de l'île avant tout investissement nouveau.
- Soutien au MAMCO.
- Soutien ciblé au Musée Jean Tua, recherche de nouveaux locaux.
- Augmentation du nombre d'utilisateurs de l'Alhambra grâce à un partage avec les associations danse.
- Attention urgente à porter aux problèmes de sécurité posés par l'enveloppe du bâtiment du Grand Théâtre.
- Étude critique des projets concernant la Comédie, en particulier, vérification, à la lumière de la fréquentation, de la réelle justification d'un projet de nouveau théâtre

*Parti Radical*

- Aménagement des Halles de l'île.
- Hésitation quant à la construction d'une nouvelle Comédie.
- Remise en état rapide de l'Alhambra.
- Rénovation modeste du MAH.
- Ralentissement des projets de Maison de la danse et du nouveau projet de Musée d'ethnographie.

*Parti Socialiste*

- Étude d'un nouveau Musée d'ethnographie.
- Étude d'une Maison de la danse.
- Attribution de locaux à BAC+3, déménagement du Musée Jean Tua au Musée international de l'automobile.
- Reprise du MAMCO par la Ville et l'État et, de manière générale, partage de la gestion des grandes institutions entre la Ville, l'État et les communes.
- Construction d'un nouveau et grand théâtre pour remplacer la Comédie.
- Attente d'un projet du Conseil administratif concernant les Halles de l'île.

*Les Verts*

- Étude d'un nouveau Musée d'ethnographie
- Rénovation du MAH.
- Rénovation de l'Alhambra.
- Étude de la Maison de la danse.
- Résolution du problème de locaux de BAC+3.
- Étude d'une nouvelle grande salle de théâtre.
- Poursuite du projet Halles de l'île, selon les axes définis par la commission.

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT  
pour les années 2003-2006**

entre

**le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève**

ci-après « **le DAC** »

représenté par Monsieur Alain Vaissade, Conseiller administratif

**le Département de l'instruction publique de l'Etat de Genève**

ci-après « **le DIP** »

représenté par Madame Martine Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat

et

**l'association / la fondation ...**

ci-après « ... »

représentée par ...

*Projet de convention Ville-Etat-...*

## TABLE DES MATIERES

**Titre I : PREAMBULE**

**Titre II : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1 : Objet de la convention**

**Article 2 : Bases légales et réglementaires**

**Article 3 : Cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques**

**Article 4 : Projet artistique et culturel de ...**

**Titre III : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES**

**Article 5 : Enveloppe budgétaire pluriannuelle**

**Article 6 : Subventions en nature**

**Article 7 : Rythme de versement des subventions**

**Titre IV : ENGAGEMENTS DE ...**

**Article 8 : Activités**

**Article 9 : Responsabilité administrative et financière**

**Article 10 : Plan financier quadriennal**

**Article 11 : Promotion des activités**

**Article 12 : Développement durable**

**Article 13 : Gestion du personnel**

**Titre V : COMPTABILITE ET EVALUATION**

**Article 14 : Comptabilité**

**Article 15 : Rapports annuels**

**Article 16 : Ecart budgétaire**

**Article 17 : Evaluation**

**Titre VI : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 18 : Echange d'informations**

**Article 19 : Cessation d'activités**

**Article 20 : Différends et arbitrage**

**Article 21 : Durée de la convention et renouvellement**

**Annexe 1 : Objectifs et activités du subventionné**

**Annexe 2 : Plan financier quadriennal**

**Annexe 3 : Tableau de bord**

**Annexe 4 : Evaluation**

**Annexe 5 : Adresses de contact**

**Annexe 6 : Statuts du subventionné**

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Titre I : PREAMBULE**

...

*(historique du subventionné et de ses relations avec les collectivités publiques)*

**Titre II : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de ... , grâce à une prévision financière quadriennale.

Elle confirme que le projet artistique et culturel de ... (article 4) correspond à la politique culturelle de la Ville et de l'Etat (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation.

Par la présente convention, les deux collectivités publiques assurent ... de leur soutien matériel et financier, conformément aux articles 5, 6 et 7. En contrepartie, ... s'engage à réaliser les activités définies à l'annexe 1.

**Article 2 : Bases légales et réglementaires**

Les rapports des parties sont régis par la présente convention et par les documents juridiques suivants :

- La loi cantonale sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).
- La loi cantonale sur l'accès et l'encouragement à la culture (C 3 05).
- Le Code civil suisse, art. 60 et ss.

**Article 3 : Cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques**

...

**Article 4 : Projet artistique et culturel de ...**

...

**Titre III : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES**

**Article 5 : Enveloppe budgétaire pluriannuelle**

Les collectivités publiques s'engagent à verser à ... , par tranches annuelles, une enveloppe budgétaire pluriannuelle selon l'annexe 2 à la présente convention.

87

*Projet de convention Ville-Etat-...*

Les montants de l'enveloppe budgétaire sont fixés pour quatre ans (2003-2006), sous réserve du vote du Conseil municipal et du Grand Conseil, ainsi que d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant affecter les paiements.

Cette enveloppe intègre les montants versés jusqu'alors séparément. Elle se monte au total à ... francs, soit en moyenne ... francs par an pour la Ville et ... francs par an pour l'Etat.

**Article 6 : Subventions en nature**

Les collectivités publiques apportent un soutien supplémentaire à ... par diverses mesures correspondant à des prestations en nature.

*(détail des prestations en nature)*

La valeur de tous les apports en nature (mise à disposition de locaux, de matériel divers, d'emplacements d'affichage, etc.) est indiquée par les collectivités publiques à ... et doit figurer dans ses comptes.

**Article 7 : Rythme de versement des subventions**

Le Canton et la Ville versent leur contribution annuelle en quatre acomptes, par trimestres et d'avance, représentant chacun le quart de la tranche annuelle, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en force du budget de l'année en cours.

**Titre IV : ENGAGEMENTS DE ...**

**Article 8 : Activités**

... s'engage à assurer les activités figurant dans l'annexe 1 durant toute la durée de validité de la présente convention.

La réalisation de ces activités est conditionnée par le versement d'une enveloppe budgétaire par les collectivités publiques dont le montant correspond à celui fixé à l'article 5 et à l'annexe 2.

... adhère aux dispositions prises par les collectivités publiques pour faciliter l'accès de la population aux manifestations qu'elles subventionnent (billets spécifiques en particulier).

**Article 9 : Responsabilité administrative et financière**

... est géré sous sa propre responsabilité, conformément à ses statuts (annexe 6) et aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

... s'oblige à solliciter tout appui financier public ou privé auquel il peut prétendre.

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Article 10 : Plan financier quadriennal**

... fournit un plan financier quadriennal pour l'ensemble de ses activités (annexe 2). Basé sur le principe de la comptabilité analytique, ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités. Il fait partie intégrante de la convention.

Le 31 octobre 2005 au plus tard, ... fournira au Canton et à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2007-2010).

**Article 11 : Promotion des activités**

Les activités de ... font l'objet d'une promotion globale, effectuée sous sa responsabilité.

Sur tout document promotionnel produit par ... doit figurer impérativement la mention « avec le soutien du Canton et de la Ville de Genève ».

**Article 12 : Développement durable**

... s'engage à utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Il ne fera pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Il sera attentif aux questions de la santé, de la nourriture saine et produite selon les règles du commerce équitable, des économies d'énergies, des pollutions diverses, des déchets et du recyclage des matériaux, selon les principes du développement durable.

**Article 13 : Gestion du personnel**

... est tenu d'observer les lois et règlements en vigueur concernant la gestion de son personnel, y compris en matière salariale.

Cette disposition ne concerne pas les cachets versés aux artistes, qui seront conformes à l'usage des diverses professions et feront l'objet de contrats particuliers.

**Titre V : COMPTABILITE ET EVALUATION**

**Article 14 : Comptabilité**

... est tenu de présenter une comptabilité par exercice, qui sera transmise aux collectivités publiques pour contrôle. Si elle n'est pas tenue par une fiduciaire reconnue, ... doit préalablement soumettre ses comptes à un expert comptable diplômé.

89

*Projet de convention Ville-Etat-...*

Les collectivités publiques procèdent ensuite à leur propre contrôle. Elles se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

#### **Article 15 : Rapports annuels**

Chaque année, au plus tard le 15 mars, ... fournit au Canton et à la Ville le bilan et les comptes de pertes et profits par prestations, le bilan et les comptes de pertes et profits consolidés, le rapport d'activités et le rapport financier de l'année écoulée, ainsi que le budget quadriennal actualisé.

... tient à jour un tableau de bord annuel comportant une série d'indicateurs de gestion, dont la liste figure dans l'annexe 3. Ce tableau de bord est intégré dans le rapport d'activités annuel.

Les rapports d'activités annuels de ... prennent la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Ils mettent en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et expliquent la nature des éventuels écarts.

#### **Article 16 : Ecart budgétaire**

... est responsable de ses résultats. Il conserve les excédents de produits et supporte les excédents de charges, selon les modalités suivantes :

##### *Résultats supérieurs aux prévisions budgétaires :*

... reporte les excédents sur les exercices ultérieurs. En cas de présence d'un excédent significatif (supérieur à 15% de la subvention annuelle des collectivités publiques) à l'issue de la période quadriennale, le montant de l'enveloppe budgétaire pour les années suivantes pourra être revu. Dans ce cas, ... conserve l'excédent mais celui-ci vient en déduction, à titre d'avance de trésorerie, des subventions ultérieures.

##### *Résultats inférieurs aux prévisions budgétaires :*

... a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale. S'il constate un déficit à la fin de l'avant-dernière année de validité de la convention, ... prépare un budget pour la dernière année qui soit apte à le combler.

#### **Article 17 : Evaluation**

Début 2006, dernière année de validité de la convention, les parties procèdent à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4. Les résultats de cette évaluation serviront de base de discussion pour le renouvellement de la convention.

90

*Projet de convention Ville-Etat-...***Titre VI : DISPOSITIONS FINALES****Article 18 : Echange d'informations**

Chaque partie s'engage à signaler aux deux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention.

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact dont les adresses figurent à l'annexe 5.

**Article 19 : Cessation d'activités**

En cas d'interruption provisoire des activités de ... , les dispositions de la présente convention sont immédiatement suspendues.

En cas de dissolution de l'association / la fondation, le solde de la tranche annuelle déjà versée revient aux collectivités publiques.

**Article 20 : Différends et arbitrage**

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention

A défaut d'un règlement amiable, le for judiciaire est à Genève, le recours au Tribunal fédéral demeurant réservé.

**Article 21 : Durée de la convention et renouvellement**

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2003. Elle est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2006.

Les parties commencent à étudier les conditions de renouvellement de la convention une année avant son échéance. La nouvelle convention doit être prête au plus tard le 30 juin 2006.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3661

31

*Projet de convention Ville-Etat-...*

Fait à Genève le \_\_\_\_\_ en trois exemplaires originaux.

Pour la République et Canton de Genève :

Pour la Ville de Genève :

**Martine Brunschwig Graf**  
Conseillère d'Etat  
Chargée du département de  
l'instruction publique

**Alain Vaissade**  
Conseiller administratif  
Chargé du département municipal  
des affaires culturelles

Pour ... :

...  
Président

92

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Annexe 1 : Objectifs et activités de ...**

*Développement de l'article 4 (Projet artistique et culturel) et renvoi de l'article 8  
(Activités)*

93

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Annexe 2 : Plan financier quadriennal**

*Charges, produits et résultat prévus pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006*

54

*Projet de convention Ville-Etat-...***Annexe 3 : Tableau de bord (à adapter de cas en cas)**

... mesure chaque année les indicateurs de gestion suivants :

**Personnel :**

Personnel administratif (postes / personnes, fixes / temporaires)

Personnel technique (postes / personnes, fixes / temporaires)

**Activités :**

Nombre de spectacles ou concerts

Nombre de spectateurs ou auditeurs

Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels

**Finances :**

Investissements

Charges de personnel

Charges de production

Charges de fonctionnement

Charges de promotion

*Total des charges*

Subventions Ville de Genève

Subventions Etat de Genève

Autres apports publics

Contributions privées, sponsors et mécènes

Recettes billetterie

Ventes et produits divers

*Total des produits***Résultat**

Fonds propres

**Billetterie :**

Nombre d'abonnements

Nombre de "billets jeunes"

Nombre d'invitations

**Ratios :**

Subventions Ville &amp; Etat / total des produits

Subventions Ville &amp; Etat / total des subventions reçues

Recettes billetterie ou ventes diverses / total des produits

Charges de personnel / total des charges

Charges de fonctionnement / total des charges

**Indicateurs dans le cadre du développement durable :**

Compte-rendu des efforts de ... en faveur de l'environnement. Par exemple, et selon les mesures possibles (facturations en particulier) : énergies consommées, déchets produits, nourritures et boissons vendues, équipements utilisés, transports effectués, etc.

95

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Annexe 4 : Evaluation**

Conformément à l'article 17 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2006.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

- 1 le fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
  - échanges d'informations réguliers et transparents ;
  - qualité de la collaboration entre les parties ;
  - remise des documents et tableaux de bord figurant à l'article 15.
- 2 le respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
  - la réalisation des engagements de ... mentionnés à l'annexe 1 et le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
  - la réalisation des engagements des collectivités publiques, comprenant le versement de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle dont le montant figure à l'article 5 et à l'annexe 2, selon le rythme de versement prévu à l'article 7 ;
  - l'application des prestations en nature des collectivités publiques mentionnées dans l'article 6.
- 3 la réalisation des objectifs de ...** figurant à l'article 4 et à l'annexe 1, soit notamment :  
  
(à compléter)

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Annexe 5 : Adresses de contact**

**Ville de Genève :**

Monsieur ...  
Conseiller culturel  
Département municipal des affaires culturelles  
Service aux artistes et acteurs culturels  
Case postale 9  
1211 Genève 17

e-mail : ...@dac.ville-ge.ch  
tél. : 022 418 65 00  
fax : 022 418 65 01

**Etat de Genève :**

Monsieur Jean-Pierre Ballenegger  
Délégué  
Service des affaires culturelles  
Département de l'instruction publique  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

e-mail : jean-pierre.ballenegger@etat.ge.ch  
tél. : 022 327 34 40  
fax : 022 327 34 43

...

e-mail :  
tél. :  
fax :

S 7

*Projet de convention Ville-Etat-...*

**Annexe 6 : Statuts de ...**

**Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003 concernant le département des sports et de la sécurité.**

**Rapporteur: M. Pierre Maudet.**

### **Table des matières**

- I. Généralités
- II. Questions de la commission et réponses données
- III. Discussion de la commission
- IV. Vote de la commission

### **Généralités**

Ce projet de budget 2003 a été pris en considération le 17 avril 2002 par le Conseil municipal sous la forme succincte d'un document intitulé «Les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003» et renvoyé en commission des sports et de la sécurité (ci-après la commission) pour sa partie concernant le département 4. Celle-ci s'est réunie sous la présidence de M. Georges Queloz puis de M. Jean-Louis Fazio en date du 30 mai, 13 juin et 27 juin 2002 pour traiter de cet objet.

Au cours de la première séance, la commission a pris soin d'auditionner M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département municipal des sports et de la sécurité.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Marie-Cécile Vérolet, que le rapporteur remercie pour son travail.

### **Questions de la commission et réponses données (séance du 30 mai 2002)**

Le magistrat entame la séance par une présentation des objectifs budgétaires de son département en général, puis service par service, en reprenant mot pour mot le document écrit transmis par le Conseil administratif.

*Le rapporteur propose au lecteur de se référer directement audit document pour éviter une répétition fastidieuse de propos déjà écrits au préalable.*

*Question:* Vu la probable augmentation des tâches dévolues aux pompiers volontaires, cela ne devrait-il pas avoir une incidence sur le nombre d'interventions des pompiers professionnels?

*Réponse:* Beaucoup de choses vont effectivement être réparties auprès des pompiers volontaires mais les pompiers professionnels doivent rester capables d'intervenir 24h/24h, 365 jours par an.

99

*Question:* La caserne principale du SIS va-t-elle changer d'emplacement?

*Réponse:* Non, la caserne de la rue des Bains sera maintenue au même endroit. Cet emplacement très central se justifie par rapport aux différentes interventions.

*Question:* L'offre en terrains de football est-elle satisfaisante compte tenu de la fermeture des terrains de Balexert?

*Réponse:* Cela ne pose pas de problème car tous les clubs de seniors vont jouer aux Evaux ou à Vessy (Bout-du-Monde). Toutefois, le nombre de clubs est en augmentation en Ville; mais nous pouvons heureusement répondre à la demande avec l'offre en terrains synthétiques.

*Question:* Pourquoi donc aucun crédit extraordinaire n'est-il prévu pour les manifestations extraordinaires?

*Réponse:* Les manifestations extraordinaires sont comprises entre 30 000 et 120 000 francs et sont donc couvertes par le budget courant.

*Question:* Quels sont les moyens envisagés pour accroître la communication?

*Réponse:* Il ne s'agit en aucun cas d'augmenter le personnel, mais plutôt de faire passer le message dans les services; nous aurons peut-être toutefois des dépenses relatives à des publications, soit des dépenses d'impression.

*Question:* Sur quelle base certaines subventions au sport seront-elles augmentées?

*Réponse:* Les critères pour une augmentation de subvention sont basés sur le nombre de membres et sur le rapport d'activité d'un club; elles sont progressives.

*Question:* Combien de personnes supplémentaires vont-elles être engagées au SIS?

*Réponse:* Nous allons engager 8 sapeurs et 2 ambulanciers, soit 10 personnes supplémentaires au total.

*Question:* Engagerez-vous du personnel supplémentaire pour le contrôle des zones bleues?

*Réponse:* Selon une étude, il faudrait embaucher 100 personnes pour couvrir toutes les zones bleues; cette mesure impliquerait l'introduction d'un système d'agents municipaux à deux vitesses. Pour l'instant, les recettes du service couvrent les dépenses.

*Question:* Que se passera-t-il pour le cas de la caserne des Asters?

*Réponse:* La caserne des Asters est une caserne d'intervention qui devra être remplacée à l'horizon des 10 ans.

*Question:* Les conseillers municipaux ont reçu des dépliants proposant diverses écoles de sports et de loisirs pour cet été. En va-t-il de même pour les habitants de la Ville en général?

*Réponse:* Tous les habitants ont reçu les mêmes dépliants; nous les avons même envoyé dans les écoles.

*Question:* Il y avait un problème de recrutement des agents de sécurité municipaux l'année dernière; en va-t-il de même cette année?

*Réponse:* Nous n'arrivons toujours pas à couvrir la demande en postes: sur 25 candidats nous n'en avons retenus que 8 lors de la dernière école de formation.

*Question:* Quelles incidences aura l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la sécurité civile, le 1<sup>er</sup> janvier 2004?

*Réponse:* Le centre de formation sera maintenu en Ville de Genève.

*Question:* Les manifestations «extraordinaires» ou «importantes» entraînent des augmentations de postes. Allez-vous encore augmenter les subventions afférentes qui sont déjà de l'ordre de 450 000 francs au total?

*Réponse:* Ces enveloppes me permettent de faire face aux objets non programmables.

*Question:* Comment expliquer que chaque année figure dans les objectifs du département une phrase du type «Il faut améliorer la communication sans augmenter le personnel»?

*Réponse:* Créer le dialogue supprime beaucoup de problèmes; c'est un long et patient travail.

*Question:* Quels événements de portée européenne ou mondiale sont-ils envisagés pour 2003?

*Réponse:* Les championnats du monde de pétanque et ceux de bowling.

*Question:* A propos du SIS, comment expliquer que l'on veuille augmenter le nombre de professionnels alors que les volontaires vont prendre davantage de tâches à l'avenir?

*Réponse:* Il manquera quand même des effectifs, et cela malgré l'augmentation du nombre d'interventions dévolues en priorité aux volontaires.

*Question:* Qu'en est-il de la gestion des stocks en cas de catastrophe?

*Réponse:* Il n'y aura pas d'augmentation de personnel, car nous privilégions l'information par des personnes bénévoles (portes ouvertes, distribution de prospectus, etc.).

*Question:* La nouvelle loi sur les publicités et réclames n'engendrera-t-elle pas un surcroît d'activité pour les ASM, et donc une forte demande d'effectifs supplémentaires?

*Réponse:* Dans deux mois, grâce à l'informatique, il sera possible d'assurer l'application de cette nouvelle loi sans création de postes nouveaux.

*Question:* Quels sont les gros investissements prévus en 2003?

*Réponse:* Seuls les terrains synthétiques du Bout-du-Monde ainsi qu'un fond mobile pour une piscine scolaire sont prévus.

101

*Question:* Pourquoi certains pompiers professionnels sont-ils encore astreints au service militaire?

*Réponse* (fournie par un commissaire, non par le magistrat): En principe, les pompiers, à l'instar des policiers, sont automatiquement libérés de leurs obligations militaires, mais les officiers bénéficient d'une formation militaire qui peut leur être utile dans l'exercice de leurs fonctions civiles.

*Question:* Pourquoi est-il prévu des subventions pour manifestations extraordinaires hors des libellés précis habituels?

*Réponse:* C'est pour appuyer les manifestations qui tombent dans le courant de l'année et qu'il est parfois très difficile d'anticiper.

*Question:* Est-ce vraiment une bonne idée de continuer à soutenir le cyclisme, compte tenu des récentes controverses qui ont agité cette discipline frappée fortement par le dopage?

*Réponse:* Il n'y a pas plus de dopage dans le cyclisme que dans d'autres sports médiatiques. Je préfère pour ma part accroître le nombre et l'efficacité des centres antidopage.

*Question:* On parle d'augmentation de subventions sans donner de chiffres précis, pourquoi?

*Réponse:* J'ai déjà présenté un budget avec des chiffres précis.

*Question:* L'ouverture du Stade de la Praille aura-t-elle une incidence quelconque - directe ou indirecte - sur le budget 2003 de votre département?

*Réponse:* Aucune

*Question:* Qu'en est-il du suivi de la motion votée à l'unanimité par notre Conseil, en matière de lutte contre le dopage?

*Réponse:* Une information est régulièrement menée dans les clubs par les entraîneurs, à l'instar de ce qui se fait contre les accidents du sport.

*Question:* Quels efforts sont-ils fournis pour initier les enfants au sport?

*Réponse:* Cela se fait par une présence accrue des clubs lors de manifestations, mais aussi et surtout par le bouche-à-oreille. A noter également que Léman Bleu a constitué un apport intéressant en la matière.

*Question:* Les installations sportives de quartier ont davantage un rôle social que sportif; cela pose-t-il un problème aux clubs?

*Réponse:* L'important, c'est que les jeunes ne «zonent» pas; les clubs ne voient donc pas d'inconvénient ou de concurrence dans ces installations.

*Question:* Envisagez-vous à moyen terme une formation plus légère des ASM attribués aux zones bleues?

*Réponse:* Une étude doit être faite car je ne veux pas d'ASM à deux vitesses.

102

*Question:* Finalement, quels sont les nouveaux éléments dans votre budget 2003, les moyens précis et les incidences financières, donc?

*Réponse:* Je ne peux pas vous répondre par des sommes précises maintenant.

### **Discussion de la commission (séances des 13 et 27 juin 2002)**

Un commissaire entame la discussion en déplorant qu'une fois de plus, rien de fondamental ne change au niveau des subventions aux sports. La manière de distribuer ces subventions lui semble toujours aussi opaque; il cite l'exemple des échecs qui touchent 128 000 francs pour 3 clubs de 300 personnes en comparaison avec le patinage artistique qui touche, lui, 1800 francs en tout et pour tout. Il a l'impression d'un simple «copier / coller» d'année en année avec ce budget. De plus, il appelle de ses vœux une utilisation plus rationnelle des ASM, soit leur retrait par exemple des séances plénières du Conseil municipal, ou la création d'un corps d'AM (Agents Municipaux) uniquement consacré à la surveillance des zones bleues.

Un autre commissaire s'inscrit dans la même perspective que le précédent en déplorant à son tour le flou total sur les incidences budgétaires logiques de la nouvelle répartition des tâches entre pompiers professionnels et volontaires ou de la création d'une nouvelle caserne «2». en matière de subventions, il a aussi l'impression que rien n'évolue et cite le cas de l'escrime, sport qui n'est absolument pas soutenu par la Ville.

Un commissaire regrette la manière dont sont libellées les subventions dans les documents budgétaires: pas de détail, fonctionnement et animation sont mélangés, etc. Selon lui, tout est fait pour désorienter les élus municipaux qui doivent en définitive voter ce budget. Quant aux ASM, il préconise lui aussi la création d'un sous-service d'AM.

Un commissaire relève le rôle ambigu du SAPP, qui se préoccupe un peu de social alors que là n'est pas son rôle. Il souhaiterait donc pouvoir connaître le cahier des charges actuel exact du SAPP, pour clarifier sa situation.

Un commissaire estime que la question des subventions, de la transparence dans leur attribution et de leur libellé, dénote un problème général, applicable aux cinq départements. Il ajoute que le magistrat devrait, à ses yeux, bénéficier d'une enveloppe spécifique pour obtenir des compétitions importantes sur le territoire de la Ville.

Un commissaire souligne la nécessité d'augmenter les postes d'ASM en regard de l'augmentation de leurs tâches de contrôle: débaras sauvages de nuit, bruits de restaurants le soir, salubrité publique, etc.

Un commissaire livre son appréciation sur l'ensemble du département, service par service:

*Sports:* Le magistrat doit revenir en commission avec davantage d'informations sur le type de contrats qui lie la Ville avec des infrastructures de type privé. Il faut refondre les libellés des subventions car le Conseil municipal est contraint de les voter à l'aveugle, actuellement. Il faut partir sur l'idée d'une enveloppe donnée au magistrat pour aller chercher des manifestations qui fassent rayonner le nom de Genève à l'étranger. Il faut investir des moyens pour soutenir le développement de sports plus souples dans leur organisation, tels que les sports de rue.

103

*Domaine public et Agents de Sécurité Municipaux:* Il faut davantage de postes d'ASM, sur les terrains difficiles, tels que la place des Volontaires, par exemple. Il faut introduire un sous-service d'AM qui se consacre uniquement aux zones bleues. Il faut anticiper les nouvelles tâches dévolues aux ASM en raison de l'introduction de la nouvelle loi sur les publicités et réclames.

*Aide et protection de la population:* Il faut clarifier les compétences et attributions de ce service relativement au Service social de la Ville.

*Incendie et Secours:* Il faut anticiper davantage la construction d'une troisième caserne en remplacement de celle des Asters, et cela sur le territoire d'une autre commune que la Ville de Genève. Il faut aussi s'attendre à un recours croissant aux services des pompiers professionnels, malgré le soi-disant transfert d'activités aux volontaires, et donc prévoir plus de postes au concours.

Un commissaire ajoute à cela qu'il est très important de coordonner beaucoup mieux l'activité des différents services municipaux intervenant sur les questions de salubrité et de sécurité, par exemple entre le Service de l'entretien du domaine public et les ASM.

Un commissaire demande à avoir accès aux questionnaires remis par les clubs pour l'attribution d'une subvention, à l'instar de ce qui se pratique déjà au niveau fédéral.

Un commissaire relève que Genève est à la traîne en matière de soutien aux nouveaux sports, dits «fun». Il s'interroge sur l'opportunité de trouver des lieux pour favoriser le développement de tels sports. Par ailleurs, il évoque l'idée de «citoyens assermentés» et formés à gérer leur quartier en matière de sécurité / salubrité, ce qui reviendrait selon lui à davantage responsabiliser ses concitoyens et éviter de croire indéfiniment que les ASM pourront tout faire.

Après plusieurs remarques sur des cas concrets de violation des règles élémentaires de salubrité, un commissaire demande que le magistrat fournisse la liste exhaustive des activités des ASM, pour contrôle.

#### **Vote de la commission (séance du 27 juin 2002)**

Compte tenu de la nouvelle procédure d'examen du projet de budget, la commission ne procède pas à un vote formel, se contentant de donner au magistrat les impulsions nécessaires pour réorienter le projet de budget relatif à son dicastère.

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse sur les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003 concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.****Rapporteur: M. Guy Jousson.**

Présentation des options politiques relatives au budget 2003 et communication conformément à la nouvelle procédure.

**Introduction:**

La commission s'est réunie à deux reprises autour du projet de budget 2003 soit le 30 mai et le 13 juin 2002.

Respectivement présidée par Mme Nicole Bobillier et M. Jacques Mino, elle a reçu le magistrat en charge du département une fois pour la présentation de ses nouvelles orientations et, une seconde fois, pour répondre à quelques questions formulées dans l'intervalle.

1. Présentation par M. Manuel Tornare des nouvelles orientations pour 2003, principalement pour les subventions:

|     |                                                            |               |                    |
|-----|------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|
| 1.1 | Centre de recherche et information des peuples autochtones | + 11 000.-    | soit tot. 20 000.- |
| 1.2 | Fédération genevoise de coopération technique              | + 30 000.-    | soit tot. 80 000.- |
| 1.3 | Crèches et jardins d'enfants                               | + 5 000 000.- |                    |

(A souligner que l'Etat devrait nous reverser un montant d'environ 2,5 M<sup>e</sup> qui ramènerait notre subvention à 2,7M<sup>e</sup>)

|      |                                                |                     |             |                       |
|------|------------------------------------------------|---------------------|-------------|-----------------------|
| 14.  | Batailler des livres                           | nouvelle subvention | 10 000.-    |                       |
| 1.5  | Copyart jeux d'enfants                         | nouvelle subvention | 30 000.-    |                       |
| 1.6  | Centre protestant de vacances                  |                     | + 20 000.-  | soit tot. 80 000.-    |
| 1.7  | Assoc. LAPAF                                   | nouvelle rubrique   | 5 000.-     |                       |
| 1.8  | Assoc. genevoise d'entraide aux réfugiés       |                     | + 10 000.-  | soit tot. 33 750.-    |
| 1.9  | Assoc. des sourds et malentendants             |                     | + 18 000.-  | soit tot. 27 000.-    |
| 1.10 | Assoc. Trialogue                               |                     | + 50 000.-  | soit tot. 80 000.-    |
| 1.11 | Centre thérapeutique pour victimes abus sexuel | nouvelle rubrique   | 10 000.-    |                       |
| 1.12 | Croix-bleue genevoise                          | nouvelle rubrique   | 30 000.-    |                       |
| 1.13 | Croix Rouge genevoise                          | nouvelle rubrique   | 50 000.-    |                       |
| 1.14 | Ecole des parents                              |                     | 15 000.-    |                       |
| 1.15 | Lecture et compagnie                           | nouvelle subvention | 10 000.-    |                       |
| 1.16 | Service social international                   |                     | + 16 000.-  | soit tot. 25 000.-    |
| 1.17 | Trajet                                         | nouvelle subvention | 50 000.-    |                       |
| 1.18 | Caritas Bird                                   | nouvelle subvention | 25 000.-    |                       |
| 1.19 | Prévoyance sociale                             | nouvelle subvention | 20 000.-    |                       |
| 1.20 | Prestations municipales                        |                     | +300 000.-  | soit tot. 8 700 000.- |
| 1.21 | Allocations sociales ponctuelles               |                     | + 150 000.- |                       |
| 1.22 | Restaurants scolaires                          |                     | + 75 000.-  |                       |
| 1.23 | Org. vacances pour bénéféc.                    |                     | - 50 000.-  |                       |

105

|      |                                  |             |                     |
|------|----------------------------------|-------------|---------------------|
| 1.24 | Action soc.exclusion Sq.HUGO     | + 220 000.- | soit tot. 556 000.- |
| 1.25 | Aînés-nouvelle technologie       | + 22 000.-  | soit tot. 67 000.-  |
| 1.26 | Organisations activités jeunesse | + 200 000.- |                     |
| 1.27 | Centres de loisirs               | + 570 000.- |                     |

Suite à cette présentation la commission a formulé son besoin de savoir ce que les organisations touchaient, par ailleurs, comme autres subventions par exemple du Canton.

Ceci pour se faire une idée plus précise du soutien réel dont elles bénéficient dans leur globalité.

*2. La commission a élaboré un ensemble de questions devant être soumises au magistrat et dont les réponses devraient nous parvenir au mois de septembre. En voici les principaux thèmes.*

1. Quelle articulation du crédit fédéral pour les crèches dans le budget municipal 2003?
2. Affectation des locaux des Charmilles, notre commission peut-elle formuler quelques vœux?
3. Autour de la petite enfance, l'attribution de locaux tels que le Chalet du Bois-de-la Bâtie?
4. Accueil et locaux à l'Etat civil quelles améliorations à la suite des remarques de l'an passé?
5. Prestations sociales quel avenir, surtout depuis le rejet du RMR?
6. Rachat de la Brasserie Feldschlösschen quelles démarches sont prévues?
7. Peut-on souhaiter un rapport écrit sur les justifications d'augmentations de subventions pour faciliter le travail de la commission?
8. Allons-nous vraiment vers le 0,7% du budget accordé à l'aide au développement?
9. Quel bilan sur la politique participative?
10. Travail des patrouilleuses scolaires pleinement reconnu, une augmentation de salaire serait-elle inadéquate et si non de combien?
11. Quels résultats de l'évaluation de quartier qui a eu lieu avec les habitants concernant l'immeuble de la rue de Lyon?
12. Augmentation de postes pour la délégation à la jeunesse, quel budget pour le fonctionnement et quelle structure d'organisation?
13. Square Hugo 2 quand son ouverture?
14. Quel est le mode d'attribution des mandats aux entreprises par ex. pour le SEVE?
15. Locaux, quel bilan concernant le nettoyage dans les écoles, Av. du Mail problème d'odeur?

Dans la séance du 13 juin 2002, ces questions ont été présentées oralement au magistrat auxquelles il a partiellement répondu pour quelques unes.

Il est prévu que les réponses complètes et définitives soient présentées à la commission en septembre 2002.

Toutefois, à ce stade du travail préliminaire, on peut retenir les remarques suivantes transmises par M. Tornare:

- Beaucoup d'augmentations de subventions ont été motivées par des obligations légales. Par exemple les restaurants scolaires.

Le Conseil national a voté une subvention de 100 millions de francs à la petite enfance mais ce projet est aujourd'hui dans les mains du Conseil des Etats.

Cependant l'aide du Canton visant à encourager les communes à assumer leurs responsabilités en matière de crèche, viendrait en déduction du montant prévu sous la rubrique 1.3 de ce rapport.

- Toujours par rapport aux crèches la Ville peut récupérer environ 5 à 6 millions de francs si nous ne prenons plus les enfants issus de familles qui n'habitent pas ou ne travaillent pas sur la commune. Pour cela il y aura un guichet unique, dès septembre 2002, qui permettra d'éviter les inscriptions multiples dans différentes crèches.
- Sur la démocratie de quartier, il a pu constater que ce type de procédure fonctionnait bien.
- Concernant les problèmes d'expulsion de logements, il décrit la collaboration entre lui et M. Muller pour intervenir si possible en amont. Toutefois éviter ces procédures implique une augmentation de l'aide aux locataires.

Enfin, le magistrat souhaite revenir bientôt pour partager avec la commission quelques orientations pour la lutte contre la pauvreté, orientations fondamentales mais qui ne trouveront pas forcément place immédiatement dans le budget qui nous occupe.

#### **En conclusion:**

Le rapporteur prie la commission des finances de bien vouloir l'excuser pour le retard de cet envoi, prévu initialement au 28 juin 2002.

L'état actuel des travaux de la commission sociale ne permet pas de développer plus avant les éléments présentés ci-dessus.

Néanmoins je me tient à la disposition de la commission des finances pour d'éventuelles précisions.

107



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement

Genève, le 8 juillet 2002

Monsieur Jacques MINO-MATOT<sup>1</sup>  
Président de la commission sociale

**Réponses aux questions de la commission sociale du  
13 juin 2002  
PROJET DE BUDGET 2003**

Monsieur le président, cher Monsieur,

Je reviens à la commission précitée et par ces lignes, je vous communique les réponses que vous attendez à ce sujet.

**Réponse à la question n° 1 de Madame Catherine HÄMMERLI-LANG**

Elle réagit à l'interrogation de Monsieur Roger DENEYS en rappelant que Monsieur Manuel TORNARE a déclaré que pour le moment il n'y avait pas de retour de la Confédération; par contre, l'Etat allait verser 2 millions à la Ville de Genève pour la petite enfance.

Le projet de loi relatif à un soutien des crèches et institutions de la petite enfance par l'Etat de Genève est aujourd'hui en préparation dans une commission ad hoc du Conseil d'Etat "Petite enfance".

Ce n'est que cet automne que nous aurons connaissance du projet de loi adopté par le Conseil d'Etat, avant qu'il ne soit soumis au Grand Conseil.



**Réponse à la question n° 2 du président et n° 12 de Madame Liliane JOHNER qui tient à connaître les projets du magistrat quant à l'utilisation de ces locaux; quels sont ses projets sociaux. Notre commission a peut-être aussi des souhaits à émettre.**

Un groupe de travail a été constitué. Lors d'une séance convoquée par le Conseil administratif le 6 mai 2002, ce groupe a reçu mandat d'émettre des propositions en direction du Conseil Administratif pour les diverses attributions destinées aux services de la Ville de Genève, ainsi que pour un des espace-s collectif-s à disposition des habitants de la Promenade de l'Europe

Le Conseil administratif a désigné Claudio Deuel - Délégué à la Jeunesse - comme représentant pour participer aux diverses discussions du Groupe de travail « 99, rue de Lyon ».

Comme demandé, le groupe a rendu un rapport intermédiaire en date du 27 juin 2002. Il en ressort notamment :

108

2

- Les **espaces attribués aux services de la Ville de Genève ou à d'autres groupements** - selon besoins - doivent être destinés à des entités **développant une action ou une mission d'ouverture ou de lien avec la population. Pas ou peu d'espaces administratifs.**
- Une notion de **valorisation** est affirmée. Celle-ci est s'adresse tant aux habitants qu'à l'aspect architectural du lieu. De même, la présence d'un **espace dévolu à une association ou un groupement développant une démarche culturelle** (lieu d'exposition, d'expression artistique, p.ex.) serait également un élément de valorisation de l'ensemble.
- Un concept de **lieu de travail commun aux divers « agents de proximité »** (liste à déterminer: travailleurs sociaux du SSVG, îlotiers, autres...) est évoqué dans l'idée de renforcement des synergies de travail.
- Les exemples déjà cités par la Ville de Genève : crèche, cuisine scolaire semblent adéquats avec les principes édictés ci-dessus. Pour l'implantation des agents de ville, la destination de cet espace devrait encore se discuter (guichet ? bureaux ?)
- Les espaces collectifs à destination des habitants devraient se situer au **rez-de-chaussée de l'immeuble** afin d'assurer une **bonne visibilité** et permettre un **échange et une circulation avec l'esplanade** située entre cet immeuble et le premier bloc scolaire/ludothèque.
- Ces espaces devront permettre dans tous les cas la **rencontre**, la possibilité de **réunions pour jeunes** et offrir un **« lieu de convivialité »** (cuisine, bistro). Ils devront aussi offrir un **« espace de réunions pour fêtes de familles »**.
- La notion de **mixité des espaces** (ex. restaurant scolaire et lieu de réunions, fête de familles et/ou bistro/caféteria) est **souhaitée** pour autant que les **exigences respectives** (ex. restaurant scolaire) ne représentant pas des **contraintes excessives**.
- Les **espaces collectifs** doivent pouvoir fournir une **ouverture de plain-pied avec l'espace-jeu** situé devant la ludothèque.

Le Groupe "99, rue de Lyon" est très attaché à considérer la démarche avec un aspect "laboratoire" et un côté expérimental. En effet, l'affirmation de la placer dans un cadre participatif implique nécessairement cette dimension. Il ne s'agit pas de figer une dynamique dans des volumes et des surfaces comportant des contraintes trop exigeantes. D'où la volonté d'un cadre évolutif et modulable. D'autre part, le travail déjà effectué par les acteurs de terrain et la poursuite de leur action cet été et l'automne prochain est un cadre propice à l'ancrage de la démarche auprès des habitants de l'Europe. Ces derniers doivent devenir des acteurs et des partenaires à travers une formule (association d'habitants ?) encore à définir, mais que la démarche participative devrait permettre de faire émerger.

\*\*\*\*\*

Réponse à la question n° 3 de Madame Nicole BOBILLIER par rapport à la petite enfance. Elle souhaite que le magistrat s'exprime sur sa politique d'attribution de locaux de crèches: elle cite le cas de la Flottille qui est dans une mauvaise situation ! Elle attend plus de précisions quant au rôle joué par la Madeleine, par rapport aux autres institutions et en particulier pourquoi avoir affecté le chalet du Bois-de-la-Bâtie à cette entité. Le déménagement de la délégation de la petite enfance doit faire

109

3

**l'objet de détails. Madame Catherine HÄMMERLI-LANG renchérit sur cette dernière remarque; elle sait que d'autres institutions ont été très étonnées en apprenant l'attribution de ce chalet. Monsieur Roger DENEYS renchérit sur la question de la petite enfance pour savoir ce que compte faire le magistrat dans l'immédiat pour développer l'offre.**

- ▲ La politique d'attribution des locaux aux institutions de la petite enfance est conditionnée par les surfaces disponibles en Ville de Genève ou en location par des privés, par les normes sécurité, salubrité, etc. et par le type d'institution projeté. La configuration des locaux (volume, taille), la présence ou non d'un espace extérieur, nous permettent de déterminer quel type d'institution y installer.

Concernant la Flottille, cette dernière est une crèche familiale. Les enfants n'y passent pas plus de quelques heures par semaine puisque le reste du temps ils sont accueillis chez les assistantes maternelles. Lors de l'ouverture de cette institution, les locaux ont été choisis et aménagés en fonction de cette particularité. De plus, à sa création, la crèche familiale n'accueillait pratiquement que des enfants à plein temps et la surface octroyée correspondait parfaitement à ce nombre de places. Aujourd'hui, la Flottille, comme toutes les institutions de la petite enfance, est confrontée à la demande d'accueil à temps partiel, ce qui augmente considérablement le nombre d'enfants fréquentant l'espace de jeux de la crèche. Dans ce nouveau contexte, celui-ci est devenu trop exigu.

La Délégation à la petite enfance est en train d'étudier le dossier de la Flottille afin d'améliorer les conditions d'accueil qui sont les siennes.

- ▲ Comme Madame BOBILLIER, Madame HAMMERLI a souhaité des précisions quant au rôle de la Madeleine des enfants.

La Madeleine des enfants a reçu le mandat de la Ville de Genève de promouvoir et développer l'éveil culturel des jeunes enfants pour l'ensemble des institutions subventionnées par la Ville de Genève et en étroite collaboration avec la Délégation à la petite enfance.

Le concept proposé prévoit de mener des actions culturelles dans l'ensemble des institutions. Celles-ci seront coordonnées par la Madeleine. Pour initier ou finaliser ces actions, des expositions seront organisées dans l'espace de la Madeleine prévu à cet effet.

Pour compléter ce dispositif, il a paru opportun de trouver un deuxième espace destiné à recevoir spécifiquement des ateliers d'expérimentation, d'expression artistique ou encore d'éveil à l'environnement tout en étant rattaché à la Madeleine. La Maison du Bois-de-la-Bâtie est apparue comme le lieu idéal pour cela. Ce projet permettrait d'optimiser et de généraliser l'utilisation de ce chalet à l'ensemble des institutions petite enfance de la Ville alors qu'actuellement, seules quelques-unes d'entre elles ont la chance d'en bénéficier. De plus, ces locaux ne sont utilisés qu'en été et nécessitent chaque année des travaux de remise en état. Enfin, cet espace permettrait d'accueillir les petits camps qui se font à l'extérieur des institutions. Les directions et responsables des institutions de la petite enfance en ont été informées lors des réunions régulières avec la Délégation.

110

4

- ▲ La Délégation à la petite enfance a déménagé en date du 7 juin 2002. Ses bureaux ont été fermés deux jours, soit le 7 juin 2002 et le 10 juin 2002, afin de permettre le transport des caisses de matériel, le branchement des ordinateurs et des téléphones.
- ▲ Les nouveaux locaux, au 24 de l'avenue Dumas, permettent aux collaborateurs de ce Service de travailler dans des conditions optimales.

En effet, durant les derniers mois à la Maison du Bout-du-Monde, 21 personnes travaillaient sur 165 m<sup>2</sup> de bureaux. Certaines d'entre elles se retrouvaient à quatre dans un bureau ne comportant que trois places de travail et postes informatiques. ERGORAMA, mandaté sur la demande de l'Office du personnel de la Ville de Genève et en accord avec le Directeur du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, avait alors relevé l'inadéquation de ces locaux du point de vue de l'aménagement des places de travail, de l'environnement physique, sonore et thermique comme de celui de la sécurité (masse de papiers stockés).

Pour répondre à la question de Monsieur DENEYS à propos de la stratégie du Magistrat pour développer l'offre, je peux dire qu'actuellement, nous travaillons sur de nouveaux projets de création d'institutions comme d'extension.

Parmi les créations d'institutions, nous pouvons citer les projets de crèches de l'école Bertrand à Champel, des Charmilles à la rue de Lyon et de Chateaubriand aux Pâquis; de la crèche en partenariat avec le CICR au Grand-Saconnex; des crèches du Simplon aux Eaux-Vives, des Ouches dans le quartier du même nom, de Colladon en partenariat avec l'Etat, de St-Jean dans les petites maisons de la rue de St-Jean ainsi que de la crèche en partenariat avec la TSR.

Pour ce qui est des extensions, celle de la crèche de Champel dans les anciens locaux de la Délégation est en cours; de même que celle d'EVE Edmond Kaiser. En projet, l'extension de la Nichée au Boulevard Carl-Vogt, de la Grotte-Bleue à la Servette et éventuellement des Gais-Minois au Petit-Saconnex.

Afin de concrétiser rapidement certains de ces projets, trop récents pour entrer dans le cadre du PFQ, une demande de crédit extraordinaire de 8'400'000 francs a été déposée.

Le vote de ce crédit par le Conseil Municipal nous permettrait donc d'avoir les infrastructures nécessaires pour augmenter l'offre disponible dans les meilleurs délais.

\*\*\*\*\*

Réponse à la question n° 4 de Monsieur Christian ZAUGG s'intéresse à l'Etat civil. Il avait signalé que l'accueil n'était pas adéquat, de même que d'autres détails liés à ce service. Monsieur Manuel TORNARE avait déclaré qu'il prendrait des mesures; qu'en est-il ? On avait aussi évoqué la possibilité de disposer d'un autre lieu pour les mariages; le Palais Eynard devant faire l'objet d'une réflexion. Où en est-on

Monsieur Zaugg partageait la préoccupation de Monsieur Savary en disant que l'accueil n'était pas suffisamment chaleureux.

En ce qui concerne l'office de l'état civil de la Ville de Genève, il est le seul dans le canton de Genève, voire dans la Suisse, de disposer d'un huissier et d'une secrétaire pour les cérémonies

111

5

de mariage, plus l'officier de l'état civil, soit 3 personnes pour accueillir les futurs époux et les familles dans les meilleures conditions.

Quant à la question de Messieurs Zaugg et Deneys pour prévoir un autre lieu pour les mariages, il vous est rappelé que le 17 août 1989, le Conseil administratif avait répondu à la motion "M 103" déposée par Monsieur Pierre Widemann, acceptée par le Conseil municipal le 24 juin 1987, intitulée : changement de lieu de l'état civil pour les mariages.

#### Texte de la motion

Considérant :

- que les locaux au Palais Eynard donnant sur le parc des Bastions sont bientôt achevés ;
- que ces lieux se prêteraient bien aux cérémonies de mariage.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de déplacer les cérémonies de mariage civil de la mairie des Eaux-Vives au Palais Eynard.

#### Réponse du Conseil administratif

L'organisation de l'état civil est régie, pour l'ensemble de la Suisse, par une ordonnance fédérale du 1<sup>er</sup> juin 1953.

Celle-ci prescrit que les cantons veillent à ce que chaque office dispose d'un "local convenable pour la célébration des mariages" (art. 4 al. 1). Il ne peut y avoir, dans chaque commune, qu'une seule et même salle affectée à cette destination (art. 163 al. 1).

Le Palais Eynard ne dispose d'aucune salle réellement adaptée à la célébration des mariages. Ses salons étant en tout temps mis à disposition pour des réceptions, il faudrait nécessairement, en cas d'utilisation alternative, définir et assez à l'avance, des créneaux de réservation. Une telle affectation bivalente entraînerait une limitation et une rigidité des temps d'utilisation incompatibles avec les contraintes de ces deux services. Elle occasionnerait également, à chaque rotation, une modification de la disposition de l'ameublement, cette disposition n'étant évidemment pas la même pour une réception que pour un mariage.

Aucun de ses salons ne comporte non plus de locaux pouvant faire office de salle d'attente.

En revanche, l'ancienne mairie des Eaux-Vives remplit toutes les conditions à la satisfaction générale, à savoir : une grande salle de cérémonie, une belle salle d'attente, un immense hall d'entrée, un vaste porche avec auvent permettant, quel que soit le temps, de faire des photographies et des parkings à proximité.

Sur le plan purement pratique, il apparaît judicieux que la salle des mariages se trouve dans le même bâtiment que l'Office de l'état civil, notamment pour l'accomplissement de certaines formalités préliminaires au mariage.

112

6

En conclusion, il faut admettre, d'une part, que le Palais Eynard ne comporte pas de locaux appropriés ni d'accès adéquats et, d'autre part, que la salle des mariages doit rester partie intégrante de l'Office de l'état civil.

Réponse signée par Messieurs Guy-Olivier Segond, Conseiller administratif et Jean Erhardt, secrétaire général adjoint.

En plus de ce texte, je tiens à relever que nous offrons pour les personnes en chaise roulante, une possibilité de cérémonie de mariage dans une salle appropriée, au rez-de-chaussée. En conclusion, je crois que nous avons une chance inouïe de posséder un magnifique bâtiment réservé à notre Office de l'état civil et de pouvoir offrir à nos citoyens des bureaux et salles de mariage d'une exceptionnelle beauté.



Réponse à la question n° 5 de Monsieur Didier BONNY au sujet des prestations sociales: lors du dernier budget son groupe a proposé une augmentation de 20% de cette rubrique, qui a été refusée. Monsieur Manuel TORNARE a ajouté que c'était une démarche inutile du moment que ces prestations allaient être supprimées. Il avait manifesté son étonnement; l'ABG les avait suivis. Ce qui est sûr c'est que ce poste ne sera pas supprimé cette année, puisqu'il est prévu de l'augmenter de Fr. 300'000.- dans le budget 2003. Le cas échéant, son groupe reviendra avec une augmentation de 20%.

Madame Liliane JOHNER ajoute que le RMR ayant été rejeté, il n'y a aucune raison de supprimer les prestations municipales.

En préambule, il convient de rappeler que les prestations sociales du SSVG sont versées aux bénéficiaires de l'OCPA, qui résident en Ville de Genève et qui en font explicitement la demande.

Il est difficile, d'une année à l'autre, d'évaluer le nombre de personnes qui perçoivent les prestations complémentaires cantonales (PCC) de l'OCPA.

C'est la raison pour laquelle, seules des données actuelles, basées en fonction du nombre de bénéficiaires de l'OCPA de l'année en cours, nous permettent de préparer le projet de budget.

Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des augmentations. En revanche, il est tout à fait possible qu'en fonction de la fluctuation du nombre de requérant-e-s, un dépassement du budget puisse être envisagé.



Réponse à la question n° 6 de Monsieur Alain FISCHER: il a besoin de savoir comment le CA va procéder dans le rachat de la brasserie Feldschlösschen en ce qui concerne l'achat et les coûts induits.

La documentation du PR 207 est assez explicite à ce sujet. Un crédit d'étude de 169'000 frs en vue de l'aménagement intérieur y figure en outre. En ce qui concerne « la halle aux idées », le

113

7

coût d'aménagement prévu par le service d'architecture semble surévalué. En effet, ce projet est destiné aux jeunes et fait appel à leur participation. Pour que ce projet rencontre une large adhésion, l'aménagement intérieur de base doit être simple et peu luxueux ; l'aménagement définitif doit être réalisé par les utilisateurs.



**Réponse à la question n° 10 du président a besoin de plus d'information sur le bilan de la politique démocratique participative.**

Développer le réflexe "participatif" est une consigne constante donnée par le magistrat à ses services. En ce qui concerne le service des écoles et institutions pour l'enfance, la logique de démocratie participative a été développée dans trois domaines :

#### **I. La communication interne**

Par le biais de la démarche "Horizon 2004", l'ensemble des collaborateurs administratifs et techniques du service sont invités à se rassembler autour de projets qu'ils ont choisis, projets destinés à redéfinir les objectifs de travail du service. Chacun des groupes constitués travaille sous la direction d'un collaborateur, en dehors de toute structure hiérarchique. Voici quelques exemples des thèmes retenus :

- a) Organiser un contact régulier entre les conseils d'élèves et le service des écoles pour discuter de l'aménagement des préaux ou toute autre question de la compétence du service,
- b) Créer des supports d'information dans les écoles pour expliquer la mission du service,
- c) Mettre sur pied une tournée dans les classes par les responsables de bâtiments scolaires (concierges) pour se présenter lors de la rentrée scolaire,
- d) Définir des standards de propreté dans les écoles et élaborer une liste de contrôle pour que les responsables de bâtiments puissent évaluer leurs propres prestations,
- e) Elaborer des tableaux de bord pour suivre l'exécution des travaux dans les écoles, de façon à pouvoir donner des réponses transparentes aux enseignants (y compris sur les budgets à disposition),

Etc.

#### **II. La coordination écoles et quartiers**

Avec l'engagement d'un "coordinateur écoles et quartiers" à 50 % (autre 50 % demandé dans le cadre du projet de budget 2003), le service des écoles travaille à l'échelle du quartier pour tout projet autour de l'école : propreté des préaux, aménagements de places de jeux, restaurants scolaires...

#### **III. Le budget participatif**

Frs 58.000.-- en 2001, Frs 300.000.-- en 2002, le budget participatif est une possibilité offerte aux écoles qui le souhaitent d'entrer dans une démarche de réflexion collective sur l'amélioration

114

8

des conditions de vie dans l'école. En effet ce budget est affecté aux écoles pour des projets améliorant le confort, l'esthétique et la convivialité dans l'école, et géré grâce à une commission rassemblant les divers partenaires de l'école. Dans cette commission se retrouvent au minimum des représentants des enseignants, des parents, des élèves, des animateurs parascolaires et le responsable de bâtiment (concierger). D'autres partenaires importants pour l'école y sont présents ou non suivant les lieux (associations d'habitant, maison de quartier, ludothèque, etc.

Le budget participatif poursuit deux objectifs essentiels :

- ▲ Répondre à certaines demandes particulières que les écoles peuvent formuler en fonction de leur projet d'école spécifique. Le fait que le collectif des partenaires doive se mettre d'accord sur les propositions d'affectation du budget permet de vérifier l'adéquation de ces propositions et de s'assurer que l'aménagement, le matériel (ou toute autre demande) correspond à un réel besoin.
- ▲ Promouvoir l'idée de participation et de réflexion commune, y compris avec les enfants. La participation et le processus réflexion collective, base de la démocratie, sont des éléments importants également en terme de développement durable. Prendre part aux décisions permet de s'approprier et favorise le respect des réalisations que les partenaires ont souhaité ensemble et aidé à réaliser.

\*\*\*\*\*

Réponse à la question n° 11 de Monsieur JOUSSON en arrive aux patrouilleuses scolaires : il se demande si l'on tient suffisamment compte que c'est un travail qui se déroule par n'importe quel temps. Ne doit-on pas prévoir une augmentation de salaire pour cette catégorie de personnes ?

Pour mémoire, les patrouilleuses scolaires ont été rattachées aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Aujourd'hui, leur traitement horaire est le suivant :

Frs 26,20 pour la 1<sup>ère</sup> année d'activité,  
Frs 28,60 pour la 2<sup>ème</sup> année d'activité,  
Frs 30,90 pour la 3<sup>ème</sup> année d'activité,  
Frs 33,20 pour la 4<sup>ème</sup> année d'activité et ss.

Il s'agit du traitement dit "complet", c'est-à-dire intégrant le salaire et les indemnités de nuisances. Ce traitement correspond à la catégorie 4 de l'échelle de la Ville de Genève, catégorie dans laquelle on trouve les employés de la voirie qui travaillent à l'extérieur et sont, eux aussi, exposés aux intempéries. Pour répondre à la préoccupation de M. JOUSSON, il conviendrait de charger le service des ressources humaines d'analyser et de revaloriser toutes les fonctions qui sont soumises à ce type de nuisances. Il va de soi que le service des écoles soutiendrait cette démarche.

\*\*\*\*\*

115

9

**Réponse à la question n° 13 de Monsieur Didier BONNY à propos des postes supplémentaires qui entraînent un fonctionnement. Quel budget supplémentaire est dévolu à celui-ci ?**

L'augmentation des postes n'entraîne aucune dépense supplémentaire. L'équipe des travailleurs sociaux hors murs de la délégation veut et doit rester petite pour permettre la souplesse nécessaire à ce genre. (Voir à ce sujet les documents d'évaluation.)

Un maximum de 9 à 11 personnes, travaillant à temps partiel, incluant un coordinateur d'équipe déjà en place, sont placés sous la responsabilité du délégué à la jeunesse.



**Réponse à la question n° 14 de Monsieur Didier BONNY: précisions sur le Square Hugo II; quand est prévu son démarrage.**

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, le service social de la Ville de Genève (SSVG) est en train d'étudier l'opportunité d'ouvrir, sur la rive droite, une deuxième antenne d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation précaire, à l'image de celle du Square Hugo.

Pour l'heure, il convient d'attendre les résultats d'une étude sur l'exclusion, pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire. Il est à relever que ces résultats sont attendu pour cet automne.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du projet de budget 2003, et toujours en prévision de d'une ouverture de ce Square Hugo II, les frais inhérents à un poste de travail supplémentaire ainsi que ceux liés à une éventuelle location de surface ont été budgétisés.

Quant à la localisation géographique de cette structure, le SSVG examine des propositions de surfaces locatives qui pourraient être disponibles à proximité de la Gare de Cornavin.



**Réponse à la question n° 15 de Monsieur Roger DENEYS qui aimerait connaître le mode d'attribution des mandats aux entreprises, en particulier pour tout ce qui touche au SEVE.**

Dans le cadre des commandes de travaux, le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) utilise les normes des directives de gestion administrative (DGA) N° 01.0002.00.

Les règles suivantes sont appliquées aux commandes effectuées par le chef de service :

- ▲ pour les travaux d'un coût inférieur à Fr. 5'000.--, il n'est pas demandé de devis;
- ▲ pour les travaux d'un coût supérieur à Fr. 5'000.--, mais inférieur à Fr. 10'000.--, il est demandé un devis unique;
- ▲ pour les travaux d'un coût supérieur à Fr. 10'000.--, mais inférieur à Fr. 50'000.--, il est demandé un contre-devis;

116

10

- ▲ pour les travaux d'un coût supérieur à Fr. 50'000.-, les dispositions du règlement municipal concernant la mise en soumission et d'adjudication des travaux, du 27 juin 1983 sont applicables. Par ailleurs, pour les gros montants, relativement rares, le SEVE applique l'Accord Inter cantonal sur les Marchés Publics (AIMD);
- ▲ Conformément à l'article 7, chiffre 2 du contrat d'entreprise de la Ville (Edition janvier 1982), les mandataires de cette dernière ne sont pas autorisés à passer des commandes pour le compte du maître d'ouvrage (la Ville).



**Réponse à la question n° 16 de Monsieur Christian ZAUGG; il demande au magistrat comment il évalue sa politique qu'il a entreprise sur le nettoyage des écoles ? Il devrait nous fournir un bilan.**

Comme les autres bâtiments municipaux, le nettoyage des tags sur les écoles est effectué par zones géographiques. Les façades sont nettoyées une première fois, puis à chaque nouvelle salissure, un nettoyage est effectué dans les plus brefs délais (2 à 3 jours). Le procédé de nettoyage a été défini en concertation avec le service des bâtiments : hydrogommage, hydrosablage ou produits respectant la pérennité des matériaux et l'environnement. Conscient de la nécessité d'avoir une approche préventive dans ce domaine, le service des écoles ne veut pas s'en tenir au nettoyage des bâtiments, mais souhaite également contribuer à la reconstitution des liens sociaux dans les espaces scolaires et leurs alentours. C'est ainsi qu'il a mis sur pied une formation destinée aux responsables de bâtiments scolaires (concierges), formation intitulée "Communiquer efficacement avec les adolescents". Il envisage également de placer des poubelles étudiées pour le tri des déchets dans certaines écoles dès la rentrée 2002 et d'entreprendre une campagne "préaux propres" en 2003.

En ce qui concerne la propreté des préaux, le service des écoles travaille avec trois entreprises sociales : Orangerie, Montfleury, Rapid Service. Ponctuellement, des entreprises privées sont mandatées pour des nettoyages de fond. 85 lieux sont nettoyés à une fréquence qui varie entre quotidienne et hebdomadaire. Le budget consacré à cette prestation atteint Frs 896.000,- en 2001.



**Réponse à la question n° 17 de Madame JOHNER qui désire mentionner un problème de mauvaise odeur dégagée par l'école du Mail qui incommode tout le quartier.**

Nous référant à la réponse du Conseil administratif à la pétition P-41, nous confirmons que les mesures suivantes ont été prises pour remédier à ce problème :

- ▲ interventions techniques sur les fosses de pompage,
- ▲ versement régulier d'eau dans le siphon d'une grille de sol située dans la chaufferie.



117

11

Vous voudrez bien noter que les réponses aux questions 7, 8 et 9 feront l'objet d'un courrier que vous recevrez dans le courant du mois d'août 2002, et je vous remercie d'avance de votre compréhension.

En vous souhaitant bonne réception de ces explications, je vous souhaite un bon été et vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.



Manuel TORNARE

Copie : Monsieur Philippe AEGERTER  
Madame Marilyne BORRELLO MENETREY

<sup>1</sup> Distribution :

Nicole BOBILLIER, Didier BONNY, Roger DENEYS, Alain FISCHER, André FISCHER,  
Alain GALLET, Micheline GIOIOSA, Catherine HÄMMERLI-LANG, François HARMANN,  
Liliane JOHNER, Guy JOUSSON, Armand SCHWEINGRUBER, Christian ZAUGG,  
Christina MATTHEY

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication sur les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003 concernant l'informatique et la communication.****Rapporteur: M. Pierre Reichenbach.****1. Introduction**

Conformément à la nouvelle procédure budgétaire définie d'entente avec le Conseil administratif pour le projet de budget 2003, celui-ci a fourni ses objectifs en relation avec le mandat d'analyse à la commission informatique et de la communication (ci-après CICO).

Présidée par Mme Alexandra Rys, la CICO a tenu séance le 22 avril 2002. Les notes de séances étaient tenues par Mme Véronique Meffre, qu'elle en soit remerciée.

Lors de cette première séance de budget 2003, le conseiller administratif Pierre Muller et la Direction des systèmes d'information (ci-après DSI) MM. Robert Rapin et Eric Favre ont été auditionnés.

**2. Séance du 22 avril 2002**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, MM. Robert Rapin et Eric Favre, Direction des systèmes d'information (DSI)*

En préambule, M. P. Muller distribue aux membres de la commission un schéma en quatre volets présentant les options politiques concernant le budget informatique et communication pour 2003.

Concernant le Conseil municipal, il est prévu 2 projets: soit la réalisation d'un intr@CM 2<sup>e</sup> version qui permettra une navigation facilitée sur le site, ainsi que des recherches plus performantes; la création d'un CD-Rom qui reprendra l'ensemble des mémoriaux depuis 1994. Cela représentera environ 400 CD-Rom d'une valeur unitaire à hauteur de 30 francs pièce. Le CD-Rom sera un support d'information complémentaire. Il permettra de diminuer la consommation de papier, ce qui correspond aux mesures prévues par l'«Agenda 21». Par ailleurs, ce procédé informatique évitera la lenteur et le coût des connexions Internet.

En ce qui concerne le citoyen, selon la décision du Conseil administratif du 25 avril 2001, il y aura la mise en oeuvre d'un nouveau site en relation avec l'Intr@CM 2<sup>e</sup> version. Une partie importante de l'information sera donc mise à disposition des citoyens, selon les mesures découlant de l'application de la LIPAD, ce qui constituera une aide à l'exercice de la démocratie. Au bénéfice des usagers, il est prévu une amélioration de la qualité des prestations en ligne. La Ville souhaite donner la possibilité, à toutes les écoles, d'accéder à Internet en soutenant le projet de câblage des bâtiments scolaires. En outre, la Ville souhaite aussi lancer une action pour la formation des aînés, cela dans le but de réduire l'exclusion «technologique».

Au niveau de l'administration, il y aura un redéploiement de système d'information financier avec une proposition de crédit à hauteur de 8 712 000 francs déposée le 15 mai 2002 et qui a été renvoyée, pour analyse, à la CICO. Le progiciel Eurozoom sera remplacé. Il est indispensable d'acquérir un outil efficace permettant d'intégrer le contrôle de gestion.

119

Concernant le PIQ, le montant se situera aux alentours de 4 000 000 de francs. La multiplication des postes de travail nécessite de nouveaux besoins. Par ailleurs, les besoins existants doivent être améliorés.

Concernant le Conseil administratif, il y aura un pilotage plus fin avec le développement des tableaux de bord en relation avec le contrôle de gestion. Il est également prévu une synergie avec la réalisation d'un Intr@CM en lien avec le système d'information Candide. Les mesures découlant de la LIPAD doivent être mises en place.

Les années 2002/2003 constituent des années charnières. La Ville est condamnée à passer sur cette dépense extraordinaire de 8 712 000 francs et les 4 000 000 de francs du PIQ pour garder et améliorer son niveau.

Dans le débat qui suivit cette audition, certains commissaires auraient souhaité un document plus complet à l'usage de la CICO. Mais, comme il s'agit d'une première en la matière, la présidente suggère que c'est aux membres de la commission de soulever certaines questions.

En réponse à la question d'un commissaire, M. P. Muller déclare que le document distribué et commenté correspond aux choix politiques du Conseil administratif en matière d'investissement. Comme convenu, d'ailleurs, pour cette séance initiale du budget à la CICO, il devait, avec la DSI, présenter les grandes options politiques du budget.

Un groupe de commissaires se déclare satisfait du document distribué, il est conforme à ce qui a été demandé. Toutefois, il souhaite avoir quelques explications complémentaires concernant le progiciel Eurozoom.

M. R. Rapin lui répond que cela concerne, d'une part, une proposition de crédit qui arrivera au courant du mois de mai et, d'autre part, un appel d'offres avec une procédure dite de «sélection». Dans un premier temps, tous les fournisseurs intéressés pourront s'inscrire et, dans un second temps, le choix se portera sur quelques fournisseurs sélectionnés. La Ville de Genève possède un système intégré de la famille de ERP. Le choix se fera en fonction des besoins actuels et futurs.

Puis suit une série de questions des commissaires, soit :

*Demande d'explication complémentaire concernant les mesures d'application de la LIPAD et l'effort de transparence?*

Il est répondu que tout ce qui ne relève pas de la confidentialité peut être mis en ligne. Cependant, au fur et à mesure des contestations, une jurisprudence se mettra en place pour définir, plus précisément, les limites de la transparence.

*Où en est le projet Candide?*

Il est répondu qu'actuellement est prévu un catalogue des archives de la Ville de Genève dans le système Candide.

Un autre projet concerne l'archivage des documents sous forme électronique. Un tel projet peut coûter très cher. Il faut notamment assumer un gros travail de tri. Cette question est étudiée depuis quelques années.

120

*Qu'en est-il des subventions à la communication?*

Les subventions concernent TV Léman Bleu et le Club de la presse qui souhaiterait que sa subvention de 30 000 francs soit augmentée à 50 000 francs.

*Actuellement, avec Intr@CM 1<sup>ère</sup> version, les recherches par mots clés sont difficiles, car le tri est limité, est-ce que la version Intr@CM 2<sup>e</sup> version permettra une meilleure navigation?*

Les choix seront nettement meilleurs avec Intr@CM 2<sup>e</sup> version. Un document relatif à l'utilisation de cette deuxième version sera bientôt distribué. Par ailleurs, une séance de présentation sera organisée.

*Interrogation d'un commissaire, car il n'y a aucune mention relative au réseau de la Ville dans le budget.*

Il lui est répondu que le réseau se développe continuellement. En outre, ce réseau concerne des montants ponctuels et modestes, car il est réalisé dans le cadre de travaux plus importants.

*Est-il prévu des nouveaux postes de travail au sein de la DSI?*

Il y aura quatre nouveaux postes, soit un poste lié à l'augmentation du nombre de places de travail dans l'administration, deux postes liés à l'intégration de nouveaux moyens de gestion des systèmes financiers et un poste lié aux aspects de contrôle de gestion.

*Quels sont les services pilotes concernant le contrôle de gestion?*

Il s'agit de la DSI, du SIS, du Musée d'histoire naturelle, du Service de l'énergie et du SEVE.

*Y aura-t-il d'autres services qui seront soumis au contrôle de gestion dès l'année prochain?*

Réponse affirmative. M. R. Rapin sera chargé de la supervision du contrôle de gestion. Il s'agira d'une dizaine de services. La liste en sera transmise à la CICO.

*Les élections municipales auront lieu l'année prochaine. Ce qui aura pour conséquence le renouvellement de tout ou partie du parc ordinateurs des conseillers municipaux. Pourquoi n'y a-t-il pas d'indication à ce sujet dans la présentation du budget 2003?*

Il est prévu, le 1<sup>er</sup> juin 2003, le renouvellement total du parc. Il y aura la possibilité, pour les conseillers municipaux en place ou partant, de racheter leur ordinateur personnel.

### 3. Conclusion provisoire

Dans l'ensemble, la présentation des choix politiques et du chiffrage sommaire sont satisfaisants. Toutefois, il paraît important que le chiffrage soit affiné et précisé afin de mener à terme l'analyse du budget, notamment à la lecture des réponses fournies aux commissaires lors de l'audition du 22 avril 2002: tous les points devront être décrits par le Conseil administratif et la DSI: indiquer clairement la position dans les documents du budget 2003, leurs coûts et la planification indispensable à leur réalisation.

### **13. Rapports finaux des commissions spécialisées et annexes idoines**

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2003 du département des finances et de l'administration générale.**

**Rapporteur: M. Pierre Losio.**

La commission des finances, sous la présidence de Mme Hélène Ecuyer, a étudié le budget du département des finances et de l'administration générale lors de la séance du 24 septembre 2002 en présence de M. le conseiller administratif Pierre Muller et de ses collaborateurs et collaboratrices. Le 5 novembre 2002 elle a procédé aux votes des amendements.

Les notes de séance ont été prises par Mmes Spescha et Mbarga que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

#### **1. Rappel**

Le 24 avril 2002 M. le conseiller administratif Pierre Muller présentait à la commission des finances les objectifs concernant son département pour l'année 2003.

A cette occasion, tout en affirmant que le budget de son département ne faisait l'objet d'aucun bouleversement, il souhaitait à mettre en évidence trois axes qui lui tenaient à cœur: respect de l'équilibre budgétaire, poursuite d'un désendettement raisonnable et maintien de la charge de la dette à hauteur de 80 millions et du taux moyen des emprunts à 4,5% (tous frais compris).

#### **2. Séance du 24 septembre 2002**

M. Pierre Muller, conseiller administratif, est auditionné par la commission des finances; il est accompagné de: M. Eric Hermann, directeur du département des finances, M. Robert Rapin, directeur de l'administration générale, M. Eric Favre directeur de la DSI, M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances, M. Aimé Marieaux, chef du Service de la comptabilité générale et budget, M. Serge Pellaton, chef de Service achats, M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale et Mme Marie-Françoise Hamdy, cheffe de Service de la taxe professionnelle communale.

Le magistrat déclare en préambule que la science budgétaire n'est pas une science exacte. Le Conseil administratif en est conscient et il a veillé à l'économie; c'est ainsi que le budget 2003 ne comporte pas d'amortissements complémentaires car des doutes subsistent quant à l'évaluation des rentrées de la fiscalité. Il met d'autre part en évidence les 50 millions de boni prévus.

Il relève que, par souci de transparence, de l'ordre a été mis dans les subventions en nature, ce qui a pour conséquence d'augmenter sensiblement les comptes 365 dans les départements.

La nouvelle présentation des documents budgétaires semble avoir été appréciée, il s'en réjouit et fait encore remarquer que le Conseil administratif fournit un budget par missions et prestations pour les huit services pilotes concernés par le contrôle de gestion.

La commission passe ensuite à l'examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003.

*Le rapporteur fait ressortir ci-dessous les sujets qui ont donné lieu à des questions d'ordre général.*

#### La dette

L'expression «désendettement raisonnable» est employée parfois par M. Muller et un commissaire souhaiterait que ce concept fût explicité. Le conseiller administratif rappelle que l'un des objectifs poursuivis est une diminution de la dette de 100 millions en quatre ans, qu'il sera atteint et même largement dépassé. A titre personnel il estime que c'est insuffisant, malgré la très bonne notation attribuée par Standard & Poors (AA-17/20); il faudrait que la dette de la Ville de Genève ne dépasse pas l'équivalent du budget annuel de fonctionnement.

#### La trésorerie

Un commissaire prend acte avec satisfaction que la Ville dispose des liquidités nécessaires au financement des investissements; il aimerait avoir des détails concernant la trésorerie de la Ville. M. le directeur des finances explique que, sur la base des prévisions fiscales, l'Etat versait hebdomadairement un acompte. Lorsque l'écart favorable de 60 millions s'est avéré, de grosses rentrées ont pu être enregistrées, en avril notamment. Cet état de trésorerie permet de rembourser, en plus des 100 millions de 2002, 70 millions pour l'exercice 2003. En 2001 le remboursement de la dette s'était élevé à 30 millions.

#### Gérance immobilière et certification ISO 9001: 2000

La préparation de l'audit de renouvellement de la certification ISO 9001: 2000 représente-t-elle une surcharge de travail, s'inquiète un commissaire? M. Cavaleri répond que cela correspond grosso modo à une activité évaluée à un ¼ de poste et que ce poste existe déjà.

Une autre membre de la commission fait état de dysfonctionnements à la GIM et s'étonne ainsi que le renouvellement de cette certification soit au cœur des objectifs du Conseil administratif.

Il lui est répondu que le renouvellement de cette norme a lieu tous les trois ans. M. Muller donne ensuite des explications détaillées à propos d'une ligne budgétaire figurant au Service social (5007/366) intitulée «aide aux locataires de la GIM (nouvelle subvention)»; il y a actuellement 1500 personnes inscrites en attente d'un logement. Sur les 5000 locataires de la GIM, certains accumulent des retards dans le paiement de leur loyer (entre 8 et 24 mois de retard). Pour remédier à cette situation on a étudié individuellement les dossiers et transmis, suite à une décision du Conseil administratif, ceux des familles qui se trouvent dans une situation difficile au Service social. Il s'agit là d'une bonne gestion des problèmes. Ces débiteurs douteux représentent une quarantaine de dossiers par année. Il est vrai que la ligne budgétaire 5007/366 (voir ci-dessus) aurait pu être inscrite comme une charge du service de la Gérance immobilière; le Conseil administratif a décidé qu'elle devait figurer au

123

Service social. S'il s'avère nécessaire de procéder à une expulsion, c'est le Conseil administratif et lui seul qui est habilité à se prononcer.

Un complément de réponse écrit est demandé à propos des critères évalués pour le système de qualité ISO.

*Une notice explicative parue dans le bulletin «GIM-Actuel» de février 2002 a été adressée le 2 octobre à la présidente de la commission des finances. Elle figure en annexe au présent rapport.*

#### Gestion du parc immobilier

Un commissaire aimerait avoir des explications au sujet de l'augmentation de l'effectif mentionnée (p.32), soit 2 postes à 100% pour un gérant d'immeubles et une secrétaire de gérant.

M. Cavaleri répond que la GIM ne dispose que de six postes pour sept portefeuilles de gérance. Un de ces postes est occupé par une personne en congé maladie depuis le début de l'année. Cette augmentation permet de fournir un meilleur service à la clientèle.

#### Conciergerie

Qu'en est-il de la politique de recrutement des concierges, demande un commissaire?

Le chef de la Gérance immobilière municipale explique que l'an dernier cinq concierges ont été recrutés; quatre d'entre eux fonctionnent comme concierges tournants, le cinquième a été affecté à la villa Moynier. Avec l'introduction du contrat de droit public, il est difficile de pourvoir aux remplacements des concierges tournants pour de longues périodes. Il ne peut donc garantir que l'engagement de concierges est terminé.

M. Muller confirme que la Ville souhaite remplacer les entreprises qui assurent des conciergeries par des concierges. Il signale également que le poste de la villa Moynier disparaîtra de son département lorsque le département dirigé par M. Tornare s'installera dans cette villa.

#### Prévisions des rentrées fiscales

Le rapport du Conseil administratif à l'appui du budget 2003 évoque (p.15) pour les rentrées fiscales des personnes morales une croissance du PIB de 1,25% alors que l'UBS annonce, elle une croissance de 0,4%. Un commissaire aimerait savoir si cela aura des conséquences sur les recettes de la Ville.

Le magistrat confirme que cela aura une incidence et que cela fera l'objet d'une modification budgétaire de la part du Conseil administratif. M. Hermann précise que la diminution de recettes pour les personnes morales sera de l'ordre de 2 millions et qu'il faut également envisager une baisse des recettes de la Taxe professionnelle communale suite à deux fusions dans le secteur bancaire et une restructuration en cours dans une grosse entreprise de la place.

124

M. Muller remet à la commission un document qui établit une comparaison entre le projet de budget 2003 de l'Etat et celui de la Ville. Il fait observer que le Conseil administratif a été particulièrement prudent dans l'établissement du budget municipal.

*Ce document figure en annexe au présent rapport.*

#### Taxe professionnelle communale

Un commissaire demande que soit établie une statistique annuelle des résultats par groupe de professions, année par année sur cinq ans, l'idée étant de suivre l'évolution des branches économiques de la Ville.

*Cette statistique a été adressée par M. le conseiller administratif P. Muller à la présidente de la commission des finances dans un courrier du 2 octobre 2002. Elle figure en annexe au présent rapport.*

#### Informatique et Conseil municipal

Un des objectifs de la DSI étant de «renouveler le parc des équipements micro-informatiques mis à disposition des conseillers municipaux» (p. 35 du rapport du CA à l'appui du budget 2003), un commissaire demande, d'une part, si la DSI prévoit dans son budget l'achat de nouveaux ordinateurs pour les conseillers municipaux et, d'autre part, s'il est envisagé d'équiper les élus de lignes ADSL. Il voudrait également connaître le coût d'un tel investissement qui lui paraît nécessaire car le nombre de documents reçus par les conseillers municipaux est de plus en plus important.

M. Muller déclare qu'il n'est pas prévu d'équiper les conseillers municipaux de lignes ADSL.

En ce qui concerne le renouvellement des ordinateurs, M. Rapin ajoute qu'aucune décision n'a été prise à ce jour, qu'il envisage de soumettre ce problème au Conseil administratif l'an prochain et qu'il ne pense pas que cela puisse avoir une incidence notable sur le budget de la DSI. Il lui semble possible d'effectuer une estimation du coût de l'installation ADSL.

Les conseillers municipaux ont reçu une information écrite détaillée à ce sujet lors de la séance plénière d'octobre du Conseil municipal.

### **3. Examen du projet de budget 2003 à 3 positions**

#### *P. 24 100151/346 Compensation financière aux communes françaises*

Pour calculer l'augmentation du montant (1 198 100 francs) on s'est basé sur les rentrées des frontaliers. On espère que l'augmentation du nombre des frontaliers (+3000 environ) compensera ce que l'on perdra sur les employés de banque.

#### *P. 24 100152/421 Revenus des capitaux*

L'excédent de trésorerie à placer est plus important car lors de l'établissement du projet de budget 2002, on ignorait ce qui allait se passer. Il a fallu procéder à un réajustement.

125

*P. 25 100153/322 Charges de la dette consolidée*

La situation de la dette consolidée figure en p. 214-215 et explique l'écart de 7 millions entre les comptes 2001 et le projet de budget 2003.

*P. 25 100180/365 Encouragement à l'économie et au tourisme genevois*

M. Muller justifie l'augmentation de la subvention (50 000 francs) car il envisage d'étendre les fêtes de commerçants. Il est à ses yeux utile d'encourager les artisans et les commerçants à organiser de petites promotions. Les projets émergent au fur et à mesure que l'année s'écoule.

*P. 27 100502/334 Pertes sur débiteurs*

Le détail de cette ligne ainsi que le montant provisionné pour ces pertes sont demandés.

M. Hermann répond que la GIM a la compétence d'analyser ses débiteurs. Le montant provisionné est de l'ordre de 2 millions mais il faut prévoir une augmentation de ce montant.

A fin décembre 2001, la provision était de 2,5 millions de francs, précise M. Cavaleri.

*P. 28 100505/423 Immeubles du patrimoine financier*

Un commissaire demande si la Ville a signé des conventions d'affichages en dehors de celle qui existe avec la Société générale d'affichage (SGA). Il a constaté que sur certains immeubles gérés par la GIM on peut voir des affiches pour lesquelles la Ville ne perçoit aucune redevance. Il s'étonne de cette tolérance.

M. Cavaleri explique qu'il n'existe aucune autre convention hormis celle signée avec la SGA. Il peut y avoir des redevances pour des enseignes de commerçants. Quant aux affichages sauvages sur les immeubles de la GIM, il précise qu'ils sont, en principe nettoyés dans les cinq jours. La Ville lutte contre cet affichage sauvage comme elle lutte contre les tags qui dégradent les façades de nos bâtiments.

*P. 29 100505/423 Droits de superficie*

Les droits de superficie sont révisés tous les cinq ans. On a enregistré de grosses baisses sur certains droits de superficie. Cela s'explique par la variation des taux hypothécaires.

*P. 30 100507/365 Comptes Ville de Genève-propriétaire*

Un commissaire constate qu'un transfert complet a été effectué en direction de différents services du département des affaires culturelles. M. Hermann ajoute que d'autres transferts auront lieu en ce qui concerne les prestations en nature. Le critère pris en considération pour l'imputation d'une prestation en nature est celui du service qui met à disposition le local, le bâtiment.

C'est le secrétariat général qui centralise les informations concernant les prestations en nature.

Lorsqu'il existe une convention entre le bénéficiaire d'une prestation en nature et la Ville c'est le tarif de la convention qui est appliqué. Pour les autres cas on applique les tarifs du marché.

*P. 34 1109/315      Entretien d'objets mobiliers par des tiers*

S'étonnant que les coûts d'entretien s'élèvent à 2 millions, un commissaire demande si ces objets seront opérationnels en 2003. M. Rapin et M. Favre expliquent que ce montant reflète une vision transversale pour tous les services de l'administration générale. Lorsqu'on passe un contrat avec une entreprise pour un logiciel, on doit payer des frais de maintenance et de paramétrage dès la signature du contrat. Le logiciel dont il est question sera opérationnel en 2004.

*P. 124 100100/361      Service cantonal des statistiques*

Une commissaire souhaite savoir quelles sont les statistiques fournies par l'OCSTAT et demande s'il est possible de renégocier le forfait des 120 000 francs. M. le conseiller administratif suggère à la commission d'auditionner le directeur de l'OCSTAT. Il pense d'autre part qu'il est possible d'effectuer une réévaluation de cette prestation.

La commission décidera dans un premier temps de procéder à l'audition suggérée par le magistrat dans le cadre de l'étude du budget puis y renoncera, se contentant de demander des renseignements par courrier adressé au directeur de l'OCSTAT.

*P. 157 10050/366      Prestations en nature*

Il apparaît, relève un commissaire, que la Ville accorde des prestations en nature au DAEL ainsi qu'au service du Tuteur général et se demande pourquoi elle fait des cadeaux à l'Etat.

*Une réponse écrite a été adressée par M. le conseiller administratif P. Muller à la présidente de la commission des finances dans un courrier du 2 octobre 2002. Elle figure en annexe au présent rapport.*

*P. 152 100507/366      Prestations en nature*

Qui est Albertine Meyer, s'interrogent certains commissaires?

*P. 225 et suivantes      Tableau «Personnel occupé par l'administration municipale»*

M. Hermann précise que la mention «extrait CA» en tête de colonne signifie qu'il s'agit de nouveaux postes acceptés en cours d'année par le Conseil administratif à la demande d'un service.

127



### *L'implication de la Gérance immobilière municipale dans ISO*

C'est dans un esprit d'amélioration de la qualité de ses prestations et d'analyse de son fonctionnement, que la Gérance immobilière municipale a décidé, en 1995, de relever ce défi.

Cette démarche ne s'apparente pas à une formalité et de nombreuses étapes ont dû être franchies pour obtenir la première certification :

1. Examen approfondi du système de management de l'entreprise
2. Analyse des besoins et des objectifs
3. Définition des procédures de travail
4. Réalisations d'audits internes et rédaction de rapports
5. Audit de certification

C'est le 10 décembre 1997, après une période de mise en place d'environ deux ans, que la Gérance immobilière municipale a reçu le certificat selon la norme ISO 9002.

Seul service de la Ville de Genève à être au bénéfice d'une certification ISO, la GIM a démontré, lors de renouvellement, après trois ans, qu'elle avait poursuivi son effort de systématisation et de maîtrise de son activité en étant confirmé, sur la base de la nouvelle norme ISO 9001 – 2000, qui a succédé à ISO 9002.

Il est clair qu'une certification ne garantit pas la *perfection* des activités de l'entité, mais tend simplement à assurer les clients que celle-ci *maîtrise* son système de fonctionnement permettant la réalisation de ses objectifs.

C'est donc une GIM perfectible qui est labellisée ISO 9001 – 2000. Notre volonté d'amélioration continue constitue un but incontournable de notre service.

## ISO 9001, qu'est-ce que c'est?

**ISO** (venant du grec "isos", signifiant "égal"), **sous la norme générale 9000**, fait référence à une série de documents qui définissent les **normes internationales** à respecter pour la gestion de la qualité et pour les éléments du système qualité.

ISO est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation de quelque 100 pays.

Les normes internationales contribuent ainsi à nous simplifier la vie en nous permettant la comparabilité entre les biens et services que nous utilisons ainsi qu'à accroître la fiabilité et l'efficacité de ceux-ci.

La plupart des normes ISO sont hautement spécifiques; elles concernent un produit, un matériel ou un processus particulier. Toutefois, deux séries de normes, identifiées sous les labels ISO 9000 générique et ISO 14000 environnemental sont dites *normes génériques de systèmes de management*.

Les normes sont des accords documentés contenant des spécifications techniques ou d'autres critères précis destinés à être utilisés systématiquement en tant que règles, lignes directrices ou définitions de caractéristiques pour assurer que des matériaux, produits, processus et services sont aptes à leur emploi.

Par exemple, le format des cartes de crédit que l'on retrouve partout est dérivé d'une Norme internationale ISO. Le fait d'adhérer à la norme qui définit des caractéristiques telles que l'épaisseur optimale (0,76 mm) signifie que les cartes pourront être utilisées dans le monde entier.

Le terme *générique*, par opposition à *spécifique*, signifie que les mêmes normes peuvent être appliquées à toute organisation, grande ou petite, tout produit – qui peut être aussi un service – ou tout secteur d'activité, que l'organisme soit une entreprise ou une administration.

*Le système de management* définit ce que l'organisation fait pour gérer ses processus et ses activités. Dans les grandes entités, des documents écrits formalisent la manière dont les activités se déroulent. Ces derniers contribuent à s'assurer que chacun ne fait pas seulement la tâche qui lui est dévolue, mais qu'il existe un minimum d'ordre dans la manière dont l'organisation gère ses activités, afin que le temps, l'argent et les autres ressources disponibles soient exploités efficacement.

Pour être véritablement efficiente, l'organisation doit gérer ses méthodes de travail en les systématisant, ce qui garantit que rien n'est négligé et que chacun sait ce qu'il doit faire, où, quand et comment.

*Les normes de systèmes de management*, révisées périodiquement par des professionnels de chaque secteur, fournissent à l'organisation un modèle et un cadre pour mettre en place et gérer le système de management.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3699

129

Département des finances  
et de l'administration générale



Genève, le 24 septembre 2002.

Ville de Genève

Note aux

Le Conseiller administratif

Membres de la Commission des  
Finances du Conseil municipal

Concerne : Projet de budget 2003 de l'Etat de Genève

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Le vendredi 13 septembre, l'Etat de Genève rendait public son projet de budget. Il nous est très intéressant d'y analyser les prévisions fiscales, afin ensuite d'évaluer celles que nous avons faites dans notre projet de budget. Voici en résumé les revenus des impôts budgétés par l'Etat de Genève pour 2003 (rubriques 400 et 401).

| Projet de Budget 2003<br>Etat de Genève | PB 2003 | B 2002  | C2001   | PB/B   | PB/C    |
|-----------------------------------------|---------|---------|---------|--------|---------|
| Impôts sur le revenu et la fortune      | 3'138.8 | 3'024.7 | 2'934.3 | 3.77 % | 6.97 %  |
| Impôts sur le bénéfice et le capital    | 924.5   | 893.5   | 1'025.3 | 3.46 % | -9.84 % |

mios de francs

De la même manière, voici celles pour la Ville de Genève.

| Projet de Budget 2003<br>Ville de Genève | PB 2003 | B 2002 | C2001 | PB/B    | PB/C     |
|------------------------------------------|---------|--------|-------|---------|----------|
| Impôts sur le revenu et la fortune       | 475.2   | 475.2  | 485.2 | 0 %     | -2.10 %  |
| Impôts sur le bénéfice et le capital     | 147.3   | 125.2  | 166.6 | 15.00 % | -13.10 % |

mios de francs

Nous relevons donc la prudence relative de la Ville de Genève dans l'estimation de ses recettes fiscales. Pour illustrer cette prudence, imaginons que la Ville applique les taux de croissance estimés par l'Etat par rapport aux comptes 2001, nous obtiendrions alors pour les rubriques 400 et 401 environ 50 mios de francs supplémentaires de revenus.

Nous pouvons donc qualifier le projet de budget de la Ville comme étant prudent en termes de revenus, et ce relativement à celui de l'Etat.

En restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, mes respectueuses salutations.

  
Pierre Müller  
Conseiller administratif

| Groupe | Libellé                                        | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       |
|--------|------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| 015    | Banques, stés financières, gérants de fortunes | 35'184'300 | 36'989'743 | 43'631'120 | 50'473'411 |
| 150    | Sociétés de services, de base                  | 12'965'686 | 6'100'961  | 12'528'190 | 6'274'800  |
| 079    | Hortogerie (fabrication et gros)               | 4'779'090  | 4'780'850  | 5'922'890  | 5'898'150  |
| 011    | Assurances                                     | 3'238'270  | 3'266'120  | 2'685'385  | 3'637'250  |
| 100    | Médecins et professions assimilées             | 2'853'956  | 2'336'920  | 2'591'560  | 2'127'240  |
| 014    | Avocats, conseillers juridiques                | 1'824'545  | 2'219'060  | 2'028'180  | 2'514'750  |
| 046    | Comptables et fiduciaires                      | 821'465    | 1'102'340  | 1'472'330  | 1'616'200  |
| 029    | Cafés, restaurants                             | 1'109'290  | 1'054'330  | 894'410    | 1'322'315  |
| 081    | Hôtels                                         | 924'980    | 1'086'960  | 963'260    | 988'530    |
| 097    | Informatique                                   | 1'044'995  | 607'280    | 1'371'215  | 908'850    |
|        |                                                | 64'746'577 | 59'544'564 | 74'088'513 | 75'761'496 |

131

QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LE PROJET DE BUDGET 2003

---

**Département :** Département municipal des finances  
**Page:** page 149 du projet de budget 2003  
**Rubrique :** Prestations en nature

---

**Question :**

Certains commissaires demandent pourquoi la Ville de Genève met gracieusement à disposition de l'Etat des locaux.

**Réponse :**

Différentes subventions relatives à des prestations en nature sont allouées, notamment à l'Etat de Genève.

**1. Rue Michel-Simon 9 :**

La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle 2317 index 2, feuille 15 de la Commune de Genève, section Plainpalais.

Cette dernière a accordé à l'Etat de Genève, par Convention du 25 novembre 1982, l'autorisation d'implanter deux citernes souterraines afin de desservir les pompes à essence de la police cantonale.

La valeur locative annuelle a été arrêtée à CHF 4'800.-.

**2. Pavillons place Sturm :**

La Ville de Genève a, en date du 7 juillet 2000, signé deux contrats de prêt à usage portant sur les pavillons N° 1 et 2 sis à la Place Sturm.

La valeur locative de ces objets s'élève à CHF 43'992.- par année (respectivement CHF 27'996.- et CHF 15'996.-).

Il convient de préciser qu'en raison du refus du projet de Musée d'ethnographie, le sort réservé aux pavillons de la place Sturm n'avait pas encore été arrêté au moment de l'élaboration du projet de budget 2003, raison pour laquelle les prestations précitées y figurent encore.

La subvention a été supprimée dès le 01.07.2002.

**3. Rue de l'Aubépine 19 :**

Depuis 1955, la Ville de Genève met à la disposition du Tuteur général des locaux sis 19, rue de l'Aubépine.

Ces locaux, situés dans une maisonnette avec dépendance, sont utilisés par le foyer « La Caravelle », lieu d'accueil et de réinsertion pour toxicomanes.

La valeur de l'objet s'élève à CHF 99'300.- par année.

**Amendements proposés et votes de la commission des finances**

Projet de budget

P. 27 - cellule 100502: Immeubles locatifs du patrimoine financier

Groupe 314: Entretien des immeubles par des tiers

Le groupe socialiste propose une augmentation de 3 000 000 de francs sur cette ligne; il pense que le budget de fonctionnement ne permet d'assurer l'entretien courant de nos immeubles. Il s'agit d'assurer l'avenir, de valoriser nos immeubles par un entretien régulier ce qui évitera à terme des rénovations lourdes. Cet amendement suscite des réactions. Certains commissaires estiment qu'il appartient aux services d'établir des priorités, d'autres disent qu'il faut passer par des crédits d'investissement, relèvent le peu d'intérêt manifesté par le magistrat du département 2 pour l'état des immeubles du patrimoine administratif. L'entretien de fond a été négligé, les rénovations légères n'ont pas été faites à temps. L'exemple d'un immeuble situé à la place de la Taconnerie est cité.

Vote de la commission: amendement accepté par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente).

Le poste 100502/314 passe donc à 15 750 000 francs.

*Note du rapporteur*

le lecteur est prié de mettre cet amendement en rapport avec celui voté par la commission des travaux concernant dans le département 2, cellule 2106 groupe 314 (voir rapport de M. Deshusses) et modifié par la commission des finances (voir rapport général).

Projet de budget

P. 29 - cellule 100506: Salles communales

Groupe: 30 x traitements et charges du personnel

Le groupe libéral propose de supprimer le poste de surveillant de salle demandé par le Conseil administratif: diminution de 75 713 francs sur les lignes 30 x.

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 L, 2 R, 2 DC, 1 Ve) contre 7 non (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1Ve).

Les charges du département, après le vote des deux amendements mentionnés ci-dessus, s'élèvent à 261 766 924 francs.

Les recettes restent au montant inscrit dans le projet de budget: 907 536 923 francs.

La commission des finances n'a pas procédé à un vote sur le budget du département des finances.

133

*le 4 octobre 2002*

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2003 présenté par le Conseil administratif au Conseil municipal et renvoyé dans les commissions spécialisées par ce dernier le 11 septembre 2002.**

**Rapporteur : M. Gérard Deshusses ( S )**

La commission des travaux, sous la présidence de Mme Linda de Coulon, s'est réunie à trois reprises, soit les 18 et 25 septembre, ainsi que le 2 octobre 2002. Les notes de séances ont été prises par Mme Ursi Frei que le rapporteur tient à remercier pour la précision de son travail.

### **I. Organisation du travail de la commission**

Conformément à la procédure adoptée en mars 2002 par le Conseil municipal, la commission des travaux, a choisi de confier le rapport concernant la poursuite de l'étude du projet de budget 2002 à la personne qui avait déjà assuré le même travail en juin dernier à propos de l'analyse des " Objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003 concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie".

M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif chargé du Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de MM Nils de Dardel, directeur du département, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions et Gaston Choffat, directeur de la Division de la Voirie ont tout d'abord été auditionnés, à la demande de la commission des travaux.

Cette démarche auprès du magistrat répond effectivement aux yeux des commissaires tout à la fois à une exigence de courtoisie et d'efficacité. Et M. Christian Ferrazino ne s'y est pas trompé, qui a répondu très favorablement, offrant même que les principaux responsables de son dicastère soient à la disposition de la commission dans la suite de son étude du projet de budget, proposition qui a été bien entendu retenue aussitôt.

C'est dire que la commission des travaux tient à remercier une fois encore vivement M. Christian Ferrazino de l'attention comme de l'écoute qu'il lui prête année après année.

L'exercice a consisté pour le Conseiller administratif et ses trois collaborateurs à présenter aux membres de la commission des travaux les principaux axes du projet de budget 2003 concernant ledit Département, ainsi qu'à reprendre – développer et compléter - les objectifs fixés à court et moyen termes, tels qu'ils avaient été expliqués à la commission des travaux les 8 et 22 mai, ainsi que le 18 juin dernier, et d'ailleurs sévèrement critiqués par une majorité de commissaires à cette occasion ( cf. rapport à l'appui).

Ils ont eu enfin à répondre directement, à des questions immédiates, résultant de l'étude du document en commission lors des trois séances qui ont été consacrées à ce travail.

La commission des travaux a, en date du 2 octobre 2002, au terme d'une ultime audition de deux des fonctionnaires précités, MM Ruffieux et Choffat, effectué la synthèse de l'étude entreprise, retenu quelques amendements, enregistré les prises de positions des différents groupes, puis effectué un vote indicatif du projet de budget.

134

**II. Audition de M. Christian Ferrazino et de ses trois collaborateurs par la commission des travaux*****a) présentation de M. Christian Ferrazino***

Monsieur Christian Ferrazino remercie les membres de la commission des travaux de leur accueil chaleureux et tient à préciser d'emblée qu'il est très satisfait de pouvoir présenter le projet de budget 2003 de son dicastère à la commission des travaux, sous une forme nouvelle qui lui semble bien meilleure en termes de lisibilité et de transparence.

Il tient tout d'abord à souligner qu'il a tenu compte des remarques sévères qui lui avaient été faites au printemps dernier par la commission, et que les priorités qu'il affiche désormais concernant son département répondent également aux inquiétudes prairiales de plusieurs conseillerEs municipaux/ales.

Ces priorités apparaissent sur moins de deux pages et tiennent en quelques intentions-clé:

- renforcer la motivation et la coordination entre les services comme entre les départements;
- renforcer globalement la collaboration entre les différents services comme entre les différentes divisions ou même départements municipaux;
- poursuivre les efforts en vue de l'application progressive des principes d'un développement durable au niveau de tous les services du dicastère;
- poursuivre la politique d'acquisition foncière mise en place pour répondre à l'intérêt général en matière de mise à disposition de logements et d'aménagements piétonniers, notamment;
- élargir et améliorer les prestations offertes en matière d'urbanisme, suite à l'introduction de nouvelles compétences pour les communes et de nouveaux instruments de planification;
- poursuivre la réalisation de " zones piétonnes ", de " zones de rencontre " et de nouveaux parcs;
- promouvoir les déplacements écomobiles;
- contenir la consommation électrique des éclairages publics par le biais d'une rationalisation de l'entretien et l'établissement de " plan-lumières ";
- poursuivre la politique d'entretien du patrimoine architectural en privilégiant en premier lieu les structures et enveloppes des bâtiments;
- renforcer l'action de la voirie et assurer des prestations de qualité meilleure en termes de nettoyage ( notamment dans les zones dites sensibles ) comme de collecte des résidus, dans le respect des principes d'un développement durable;

Mais pour ce faire, et la tâche, est aussi immense qu'ambitieuse, il est nécessaire d'obtenir des moyens supplémentaires, tout particulièrement en termes de postes, dans certains services qui, manifestement, ne peuvent plus répondre dans les conditions actuelles de personnel à

135

disposition, à la tâche qui leur est régulièrement confiée comme aux missions nouvelles qui vont leur être attribuées.

C'est ainsi qu'il est indispensable de créer un nouveau poste dans le service d'aménagement urbain et d'éclairage public, la tâche croissant du fait de la réalisation de zones piétonnes et de rencontres comme de l'établissement des " plans-lumières".

En effet, pour l'heure, l'architecte-éclairagiste chargé de cette dernière mission n'a actuellement pas de remplaçant et une absence de sa part mettrait le service en situation délicate. Il est donc indispensable de lui adjoindre une personne en mesure de le seconder, voire de se substituer à lui en cas de besoin.

Restent encore à présenter la demande de trois nouveaux postes concernant la division de la voirie. Il s'agit tout d'abord, au niveau de la direction et du secrétariat, d'un poste d'adjoint de direction, afin d'anticiper, ici encore, de façon correcte et efficace, le départ prochain d'un cadre important.

Il est en outre prévu de renforcer le service de levée et nettoyage et de lui accorder deux postes supplémentaires d'ouvriers, répondant de la sorte aux demandes réitérées du conseil municipal en matière de propreté urbaine.

Cette annonce porte donc à 4 le nombre de nouveaux postes sollicités par le Conseiller administratif Christian Ferrazino..

Ce dernier ajoute encore qu'il ne veut pas anticiper les besoins de la Voirie pour l'heure, un débat devant avoir lieu sur ce point très prochainement au Conseil municipal. Ce sera donc en séance plénière qu'il répondra – logiquement – aux diverses motions qui lui sont adressées.

Il relève néanmoins que certaines priorités inscrivent pleinement sa volonté politique en la matière, et qu'ainsi il veut désormais mettre en place une réelle politique en matière de la consommation d'eau sur le territoire communal, qu'il tient à développer les principes mêmes du développement durable à tous les niveaux de ses services et qu'il a mis en place une délégation " Agenda 21 " qui se verra chargée d'étudier ces éléments très sensibles.

#### ***b) Commentaires initiaux de la commission :***

Plusieurs commissaires manifestent aussi d'emblée leur inquiétude à voir augmenter le nombre de postes dans la fonction municipale, y compris dans le dicastère concerné et annoncent sur ce point une analyse approfondie.

Par ailleurs, le manque de propreté de la ville suscite comme l'an dernier un fort malaise; le problème permanent posé par les débarras "sauvages" qui croissent et multiplient le long des trottoirs, au bas des immeubles retient une fois encore pour l'essentiel l'attention des membres de la commission des travaux.

De plus, il apparaît toujours aussi nettement que la collaboration entre les différents services municipaux n'existe pas toujours autrement que sur le papier.

#### ***c) Réponses du Conseiller administratif et de ses collaborateurs aux questions de la commission des travaux***

##### **A. Question générales:**

1. Est-ce que la distribution de poubelles vertes réservées au compostage se poursuit, alors même que ces seaux ne sont pas à la disposition de tout un chacun? Faut-il, pour bien faire, littéralement " squatter " le conteneur d'autrui alors même que l'on est locataire de la Ville et que cette dernière a engagé une somme considérable pour équiper correctement ses immeubles?

136

Monsieur Ferrazino concède qu'il s'agit d'un dossier douloureux, mais que tout sera entrepris pour fournir un récipient adéquat à chacun des ménages sis en Ville de Genève, même s'il doit reconnaître que cela prendra plus de temps que prévu.

Le dialogue, rappelle-t-il, est privilégié et plusieurs passages sont le plus souvent nécessaires pour gagner l'ensemble des partenaires – propriétaires, régies, concierges, locataires – à cette démarche verte.

Un architecte, assure le magistrat, visite même les immeubles pour trouver une solution à divers problèmes d'adaptation de locaux.

2. En matière de distribution, comment peut-on distinguer les électrons " jaunes " des autres ? Ne se moque-t-on pas des consommateurs ?

Monsieur Ferrazino ne comprend pas bien ce que sous-tend pareille question, mais il tient à rappeler que les SIG doivent obtenir des réponses de la part des consommateurs qui leur permettent ensuite de procéder à des choix. La majorité de la population ayant opté pour une énergie bleue, c'est en termes de proportions que se ravitailleront les SIG. La gestion est aisée à deviner pour tout citoyen de bonne volonté.

*Remarque du rapporteur: intelligenti pauca. ( Peu de mots suffisent à celui qui comprend ).*

3. La Voirie ne pourra pas toujours répondre à l'incivilité croissante de la population: le magistrat envisage-t-il de responsabiliser l'ensemble de la population en ce qui concerne la propreté de la cité comme la gestion des déchets ou des débarras divers ?

M. Ferrazino annonce qu'une campagne dans ce sens est prévue début 2003 et qu'il y reviendra en séance plénière dans le cadre de la discussion sur les différentes motions déposées par les conseillers municipaux. Une stratégie globale, ferme et ambitieuse est désormais de rigueur.

4. Le travail de nettoyage le week-end est-il confié à des entreprises privées ?

Oui, répond le magistrat, car il s'agit de tâches supplémentaires nécessitant des forces aussi supplétives que ponctuelles. Seule une piètre gestion conduirait à fonctionnariser de tels travaux.

*Remarque du rapporteur: horresco referens... ( je frémis en le racontant... )*

5. Est-il bien nécessaire d'avoir, dans le cadre de la construction du tram de la rue de Lausanne de si nombreuses bouches à incendie alimentées par de l'eau? Craint-on réellement autant de sinistres ?

Oui. Et avec de l'eau potable, parce que remettre à disposition de l'eau dite " industrielle " reviendrait à reconstruire un réseau complet de distribution en Ville, avec le coût et les nuisances qu'impliqueraient de tels travaux.

6. La rénovation du quartier de Saint-Gervais va-t-elle se poursuivre, les premières tranches ayant été votées ?

Oui. M. Christian Ferrazino espère par ailleurs que le retard pris en la matière sera comblé.

137

7. Est-il possible d'avoir un organigramme du département de M. Ferrazzino concernant les années prochaines, afin de savoir qui fait quoi ?

**M. Christian Ferrazzino répond que les tâches des divers services figurent au budget et qu'une description très précise se trouve dans le document.**

*Remarque du rapporteur: quousque tandem, Catilina, abutere patientia nostra? ( Jusqu'à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? )*

*L'irritation des commissaires face à cette réponse n'a eu d'égal que le mouvement d'humeur perceptible provenant du plus diplomate, sinon du plus courtois de nos magistrats municipaux...*

8. Est-ce vrai que le nettoyage des WC publics et d'autres lieux de la voirie sont confiés à des privés en dehors des heures de travail du personnel de la voirie ?

**M. Christian Ferrazzino précise que ce n'est pas l'objectif d'une collectivité publique de nettoyer les WC. Des entreprises privées sont donc mandatées, tout comme pour le nettoyage de bureaux.**

*Remarque du rapporteur: voilà une distinction qui mérite réflexion. Quelles sont les tâches réelles d'une collectivité publique? Pourquoi nettoyer les parcs et non les WC ?*

8. Quel est le coût pour la collectivité municipale des débarras sauvages?

**Ce coût correspond au travail de quatre équipes qui s'occupent des dépôts licites comme illicites. Chaque équipe comprenant trois hommes et un véhicule, il s'agit donc de 12 employés et de 4 camions.**

**B. Questions page par page en présence de MM Ruffieux et Choffat****Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003*****Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie******Relations externes***

*page 40, point 3.*

9. Comment le département compte-t-il développer l'offre de logements associatifs?

M. Ruffieux explique qu'une expérience va être réalisée dans trois immeubles situés rue de l'Industrie, 8, 10 et 11.

***Service d'urbanisme***

*page 47, point 2.2.*

10. Qu'en est-il de " l'image par quartier", dans la mesure où il n'est rien dit des plans directeurs de quartiers ?

M. Ruffieux rappelle que ces plans existent, mais qu'ils ne figurent pas dans la loi et qu'ils n'ont par conséquent pas force légale. C'est dire qu'ils ne sauraient engager ni la Ville, ni l'Etat. Une révision des textes de lois est actuellement en cours pour faire de ces plans de quartier des outils contraignants. Pour l'heure, ils sont néanmoins parfois contenus dans les plans directeurs cantonaux (PAC) et ont de la sorte acquis force de loi.

*page 48, point 3.*

11. Pourquoi la commission de l'aménagement dépend-elle de ce service et non du Secrétariat général?

M. Ruffieux répond qu'il s'agit d'un cas particulier résultant des problèmes de délais imposés par l'Etat dans nombre de dossiers. Fonctionner de la sorte permet d'être plus opérationnel.

***Service d'aménagement urbain et d'éclairage public***

*page 51, point 3.*

12. Qu'est-ce que ces plans-lumières et qu'est-ce qu'un architecte éclairagiste?

M. Ruffieux indique que les plans-lumières sont destinés à harmoniser en termes d'esthétisme les diverses installations de la Ville, à gérer au mieux la consommation électrique y afférent et à préserver au mieux les zones protégées. Cette réalisation est effectuée en lien avec l'Etat.

Un architecte-éclairagiste a pour tâche d'assumer la réalisation de ces plans-lumières. En l'occurrence, un poste nouveau est nécessaire, vu l'ampleur du travail à fournir et le

J39

**fait qu'à l'heure actuelle une seule personne assume cette responsabilité et à 50 % seulement.**

13. Bien qu'il soit difficile d'apprécier la quantité de travail à assurer, il faut néanmoins relever que les SIG se chargent de leur côté de certaines tâches. Ne facturent-ils pas d'ailleurs leurs interventions à un tarif particulièrement élevé?

**Les SIG agissent désormais comme une entreprise privée. Ils fournissent effectivement des prestations à la Ville sur la base de devis. Lorsque d'autres prestataires pourront entrer en concurrence avec les SIG, tout laisse à penser que la situation changera.**

*page 51, point 3. Variation de locaux*

14. Cette variation concerne-t-elle ce service en particulier ?

**Non. Elle comprend l'ensemble du service d'aménagement urbain. L'espace à disposition au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville étant par trop étroit, il est devenu nécessaire d'occuper d'autres locaux. L'idée est donc de déplacer la cellule déplacement/circulation forte de 7 personnes à la Coulouvrenière, ce d'autant que ces fonctionnaires sont souvent en contact avec l'OTC qui se situe à proximité.**

15. Le fait d'augmenter chaque année le nombre de collaborateurs ne va-t-il pas entraîner en conséquence une satellisation des services ?

**M. Ruffieux rappelle que si chaque année voit apparaître des tâches nouvelles dans l'ensemble des services du département, c'est la première fois qu'il est envisagé d'augmenter la surface des locaux à disposition. Nécessité désormais fait loi.**

#### ***Bâtiments***

*page 53, point 3.*

16. Les rubriques " variation de personnel " ne manquent-elles pas ?

**Si. Elles seront ajoutées et présentées à la commission des finances.**

#### ***Conservation du patrimoine architectural***

*page 58, point 3.31*

17. Quelles vérifications faut-il encore effectuer à propos de ce demi-poste supplémentaire ?

**Cette remarque ne vient pas des services du département, mais le poste a été confirmé.**

#### ***Direction et Secrétariat Division de la voirie***

*page 60, point 2. Variation de personnel*

J40

18. Le poste d'adjoint pourrait-il être pourvu par un poste vacant?

**M. Choffat répond que ce n'est pas possible pour ce poste dont le profil est très particulier.**

19. Va-t-on améliorer l'information de la population en matière de tri des déchets, en regard même des principes du développement durable ? Y aura-t-il une véritable politique d'incitation?

**Oui. L'incitation est permanente entre les communes, la Ville de Genève et l'Etat: Il s'agit d'une volonté politique clairement expliquée qui nécessite évidemment des collaborateurs disponibles et des ressources financières.**

*Logistique et technique*  
*Division de la voirie*

*page 61, point 1.*

20. Qu'en est-il du déménagement du garage ?

**M. Choffat explique que, suite au vote d'un crédit de 2 millions par le Conseil municipal, un projet est en cours d'élaboration et actuellement déposé auprès des DAEL pour examen. Les soumissions seront lancées par le service d'architecture dès que possible.**

*Levée et nettoyage*  
*Division de la voirie*

*page 64, point 2.2.*

21. Il s'agit là de répondre aux besoins des grandes manifestations. Mais qu'en est-il pour les plus modestes qui engendrent, elles aussi des déchets divers ?

**Le texte a été rédigé au mois de mars dernier. Mais depuis la situation a évolué dans le sens souhaité par le commissaire. Les interventions du service sont de plus en plus fréquentes et prennent également en compte les manifestations plus restreintes.**

22. Qui assure la levée des corbeilles ?

**Quatre équipes se partagent cette tâche qui s'inscrit dans la rubrique " déchet de balayage ".**

23. Le nombre des dépôts sauvages a-t-il diminué ?

**Non. Il y en a toujours autant, mais ils sont évacués plus fréquemment.**

*Entretien du domaine public*  
*Division de la voirie*

*page 65, point 1.16.*

144

24. Où en est-on en ce qui concerne le remplacement des boutons poussoirs en plastique qui équipent les fontaines de la Ville par de éléments en acier ?

**Il suit son cours.**

25. Ne pourrait-on pas traduire un résumé de certains règlements touchant au fonctionnement des services de la Voirie en plusieurs langues courantes et faire mettre ces traductions au service des concierges ?

**Excellente idée.**

26. Quand le prochain calendrier municipal sera-t-il distribué ? Pourquoi un montant de 100.000 FS a-t-il dû être voté ?

**Le calendrier sera prêt en décembre prochain et la somme allouée correspond à l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès de la population.**

*page 66, point 1.21.*

27. N'y aura-t-il pas bientôt des conséquences budgétaires, vu la nécessité de transformer les arrêts de tram pour mettre leur hauteur en conformité, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux véhicules en 2003 ?

**Imparablement. Les études sont en cours, mais il ne sera pas possible de tout faire à la fois.**

*page 66, point 1.27.*

28. Le terme de " barrières " est plutôt abstrait ? De quoi s'agit-il ?

**Il s'agit des chaînes.**

**C. Examen du budget à 3 positions en regard du document à 5 positions en présence de MM Ruffieux et Choffat**

*Remarque liminaire: la première pagination correspond au document à 3 positions, la seconde au document à 5 positions.*

*Secrétariat du département*

*pages 39/71*

29. Poste 301. Peut-on expliquer les variations concernant tous les postes 301-Traitements du personnel ?

**Non, réplique M. Ruffieux. Ces éléments relèvent des services financiers et des ressources humaines.**

**M. Choffat ajoute qu'ils ne maîtrise que les postes qui sont évoqués, soit les nouveaux.**

142

30. Les postes vacants sont-ils à financer ?

**Oui.**

Il est donc possible d'engager du personnel de façon interne, soit sans passer par le Conseil municipal ?

**En cas de départ, des engagements peuvent être effectués, mais pas en cas de maladie prolongée. Il faut relever aussi qu'il y a le plus souvent décalage. En moyenne, il existe 5 à 10 postes vacants, toujours différents, sur 460. Il s'agit d'un pourcentage très faible.**

**M. Ruffieux ajoute qu'actuellement un demi-poste est vacant à la direction du département et qu'une mise au concours aura lieu pour désigner son directeur adjoint, si possible avant la fin de l'année.**

*pages 39/71*

31. Poste 31052. Qu'est-ce qui est comptabilisé sous cette rubrique?

**Elle concerne les abonnements du service de la conservation du patrimoine qui a été transférée et qui ne disposait plus des journaux nécessaires.**

32. Poste 31054. Pourquoi une augmentation de 146 % ?

**De nouveaux abonnements ont été contractés, surtout en ce qui concerne la presse à caractère juridique. Par ailleurs, les lois fédérales et cantonales ont été acquises dans la version sur CD. Il s'agit d'un achat unique.**

**Une réponse ultérieure précise sera fournie à la commission.**

*pages 39/72*

33. Poste 31848. Cette nouvelle rubrique laisse-t-elle entendre que l'administration s'attend à de nouveaux procès?

**De nombreux litiges sont encourus. Il faut donc faire face à de nouvelles procédures. Jusqu'à ce jour les montants destinés à les financer étaient pris sur les fonds du Secrétariat général. Or, vu la multiplication des actions, il est devenu nécessaire de créer une rubrique.**

34. Poste 36406. A quoi correspond l'augmentation de 120'000 FS ?

**Il s'agit de la contribution Ville de Genève aux lignes de bus de la Vieille-Ville, de la Jonction et de l'Hôpital dont la fréquence a été renforcée.**

35. Poste 46903. D'où proviennent ces 12'000 FS ?

**De la location de la villa Zelle. Le montant est prélevé pour les transports publics, notamment le dimanche, des personnes âgées, conformément aux conditions du legs.**

143

*Conservation du patrimoine architectural*

*pages 39/73*

36. 301. Pourquoi les charges sociales augmentent-elles de 117% ?

**En raison de la demande d'un demi-poste supplémentaire.**

*pages 39/74*

37. Poste 331. Pourquoi pareille diminution?

**Il s'agit de la suppression d'amortissements extraordinaires, conformément aux décisions prises l'an dernier.**

38. Poste 39101. Pourquoi pareille diminution?

**Cette baisse est due à l'attribution de ces locaux, sis à la rue du Stand, au service de la conservation du patrimoine. Auparavant, cet espace était occupé par le fonds d'arts contemporains qui versait un loyer.**

*Division de l'aménagement et des constructions  
Administrations et opérations foncières*

*pages 40/78*

39. Postes 31003 Pourquoi une telle augmentation de fournitures ?

**Ce service n'avait pas jusqu'à ce jour de budget pour cela. Cette somme comprend d'ailleurs des fournitures audiovisuelles et des annonces publicitaires, soit la part d'affiches du département auprès de la SGA, destinées à assurer l'information dans les quartiers.**

**Il s'agit, commente M. Ferrazino, des constructions. La Ville souhaite avoir l'ensemble des données relatives à son patrimoine saisies informatiquement.**

*Aménagements urbains*

*pages 42/83*

40. Postes 310, 314, 315 et 318: Est-il possible d'avoir plus d'informations ?

**Concernant le poste 310, l'augmentation est due à la multiplication indispensable des abonnements à diverses publications, tout comme à la mise en soumission publique de divers travaux selon les nouvelles exigences en la matière, le développement de concours en ce qui touche à l'aménagement urbain.**

**Le poste 314 répond à la nécessité d'entretenir correctement les terrains et chemins en matière graveleuse qui sont en nombre croissant, de même que les bancs et bacs à sable qui sont placés sous la même rubrique.**

144

**M. Ruffieux répond que c'est là le résultat de la prise en compte d'un loyer théorique pour les locaux utilisés.**

**Pour le poste 315, une réponse écrite sera fournie à la commission des finances.**

*Remarque du rapporteur: mieux vaut remettre au lendemain ce qu'il n'est pas indispensable de faire le jour même.*

**Le poste 318 subit une augmentation importante, vu les objectifs ambitieux poursuivis par le département en la matière, tels qu'ils apparaissent dans la note 142.**

*Remarque du rapporteur: il est évident, comme on le répète à l'envi dans les milieux simples de la campagne, et tout particulièrement en Savoie, que l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.*

*Eclairage public et illumination*

*pages 42/84*

41. Poste 2104312. Pourquoi une augmentation de 200.000 FS ?

**Cette augmentation correspond à la participation de la Ville à SIG Vital.**

*Architecture*

*pages 42/85*

42. Poste 2105 315. De quoi s'agit-il ?

**Pour le poste 315, une réponse écrite sera fournie à la commission des finances.**

*Remarque du rapporteur: aucune.*

*Bâtiments*

*pages 43/90*

43. Poste 2106 314. Pourquoi 7 % d'augmentation ?

**Il s'agit d'adapter le montant nécessaire aux besoins recensés. Les bâtiments de la Ville augmentent et vieillissent. Le Conseil administratif a choisi d'être attentif à l'entretien du patrimoine immobilier de la municipalité. Le montant demandé est raisonnable en regard de la valeur d'assurance du fonds.**

44. Poste 2106 314. A quel montant se limitent les travaux effectués dans cette enveloppe? A partir de quelle somme faut-il établir une demande de crédit ?

**La demande ou non d'un crédit n'est pas liée à l'importance du montant à engager. Les travaux engagés sous cette égide le sont en fonction du niveau normal et par ailleurs anticipé de dégradation des bâtiments et ne comprennent jamais d'interventions lourdes. Il s'agit toujours d'entretien et jamais de changement d'affectation.**

145

45. Poste 2106 314. Pourquoi dans ces conditions demander régulièrement par des propositions " multipac " pour assurer l'entretien d'immeubles? Pourquoi un système parallèle existe-t-il ?

**M. Ruffieux explique que la somme allouée à ce poste reste insuffisante et qu'il faut par conséquent bien en passer par des demandes de crédit parallèles, en fonction des besoins.**

46. Poste 2106 314. Quelle serait la somme nécessaire à ajouter à ce poste pour éviter ce mécanisme tout à la fois chronophage et inutile ?

**M. Ruffieux estime qu'il faudrait ajouter une somme de l'ordre de 7, 5 millions, soit 3,5 millions pour les bâtiments publics et 4 millions pour les immeubles locatifs Ville de Genève.**

*p43 /91*

47. Poste 2106 315. Pourquoi pareille augmentation ?

**Il s'agit d'une somme introduite au service des achats en vue de l'acquisition de matériels informatiques.**

*p43 /91*

48. Poste 2106 390. De quoi s'agit-il ?

**Ces intérêts répartis concernent des crédits affectés à des bâtiments publics divers votés depuis des années.**

*Energie*

*p44 /93*

49. Poste 2107315. Est-il possible d'avoir des explications ?

**Il s'agit d'une ventilation. Par ailleurs si une augmentation apparaît dans certains secteurs et non dans d'autres, cela est dû à la facturation interne de prestations liée au système informatique.**

*Division de la voirie  
Logistique et technique*

*p45 /99*

50. Poste 230200311. Quels sont les motifs de cette augmentation ?

**M. Choffat explique qu'il s'agit d'outillage et de machines pour les ateliers et les garage de la Voirie.**

*Manifestations et matériel de fête*

146

*p46 /102*

51. Poste 230201365. S'agit-il d'une augmentation au budget ?

**Il est vrai que cela prête à confusion. En fait la somme dont il s'agit ici est celle qui correspond aux rabais effectués, soit entre le prix réel de la prestation et l'encaissement effectif enregistré. Le principe de la facturation interne laisse ainsi apparaître une forme de subventionnement déguisé.**

52. Poste 230201365. Comment dès lors faire partie de la liste des bénéficiaires?

**Les bénéficiaires ne sont pas les plus malins. Ces rabais sont effectués en fonction du règlement public qui est rigoureusement appliqué. On ne saurait exonérer telle ou telle association pour une raison ou une autre. D'ailleurs en cas de doute, référence est faite auprès du CA.**

*Etudes et constructions**p47 /105*

53. Poste 2303438. Quels sont les motifs de cette augmentation ?

**Il s'agit de prestations internes, notamment de frais de promotion.**

*Levée des résidus**p48 /109*

53. Poste 230502351. Peut-on avoir des précisions?

**Il y a une augmentation de la taxe d'incinération pour les déchets traités aux Cheneviers. Mais du fait de la réussite enregistrée en matière de tri et de récupération des déchets, le tonnage à évacuer par le biais de l'incinération diminue régulièrement de façon importante. D'où la baisse des coûts prévue en 2003.**

*Nettoiemnt du domaine public**p48 /110*

53. Poste 230503. Explication 162. cette note est trop succincte. Peut-on avoir des précisions?

**C'est bien sûr les prolongations données à la motion du conseiller municipal Winet, mais aussi la volonté du magistrat de porter l'accent sur le nettoyage de quelques secteurs, notamment les parcs, la Vieille-Ville et les abords de la gare de Cornavin.**

147

### **III. Bilan des travaux de la commission des travaux**

Les membres de la commission des travaux dans leur grande majorité estiment que le travail d'analyse qui a été effectué reste superficiel, faute de temps. Heureusement qu'une première partie du travail a pu être assurée dans le courant du printemps.

Néanmoins, au terme de cette étude, dans leur ensemble, les membres de la commission des travaux tiennent à relever avec satisfaction que la division de la Voirie poursuit une évolution positive en termes de lisibilité, d'exhaustivité et de transparence en matière de présentation de budget.

La commission des travaux constate également avec satisfaction qu'une volonté nette se fait jour pour assurer un meilleur entretien du patrimoine bâti de la Ville et qu'une véritable politique anticipatoire est désormais appliquée.

En revanche une majorité de la commission s'inquiète de voir le budget du département de M. Ferrazino croître, tout comme le nombre de postes, même si le département de l'aménagement, des constructions et de la Voirie relève, non sans pertinence, que l'augmentation du nombre de tâches qui lui sont attribuées nécessite bel et bien à son tour une augmentation de postes.

### **IV. Amendements proposés et votes effectués**

#### ***1. Amendement du groupe radical***

Suppression des 4 postes attribués à la Division de la Voirie, ainsi que des charges y afférentes:

Vote:

4 oui ( 2 libéraux, 2 radicaux)

7 non ( 2 socialistes, 2 ADGI/S, 2 PDT, 1 Vert )

2 abstentions ( 2 PDC )

**Amendement refusé.**

#### ***2. Amendement du groupe PDC***

Conversion des 2 postes de cadre attribués à la Division de la Voirie et du Service des aménagements urbains en postes d'ouvriers:

Vote:

6 oui ( 2 libéraux, 2 radicaux, 2 PDC)

7 non ( 2 socialistes, 2 ADGI/S, 2 PDT, 1 Vert )

0 abstention

**Amendement refusé.**

148

**3. Amendement du groupe socialiste**

poste 2106314

Proposition: + 7.500.000 FS

Vote:

7 oui ( 2 socialistes, 2 ADG/SI; 2 ADG/PT, 1 Vert)

6 non ( 2 libéraux, 2 radicaux, 2 PDC)

0 abstention

**Amendement accepté.****Remarques:**

1. Lors des votes, deux membres ( UnE libéralE et unE VertE ) de la commission étaient absents.

2. Le groupe libéral, notamment, a annoncé que faute de temps dans le cadre de la commission des travaux, il développerait ses amendements en séance plénière, à l'occasion du vote du budget.

**V. Prise de position des commissaires**

**Le parti libéral** estime de façon très générale que les cinq conseillers administratifs n'ont pas pris conscience de la gravité de la situation économique en cette fin d'année 2002 qui voit le chômage croître de façon inquiétante, et qu'ils devraient épargner les deniers publics plutôt que d'augmenter plus que jamais les dépenses, tous secteurs confondus. L'effort de solidarité avec le monde économique, en plein désarroi et durement frappé par l'effondrement de la Bourse, doit être accru et sans faille.

Il va donc de soi que le parti libéral qui, en outre, n'a pas obtenu gain de cause au sujet des amendements proposés, ne votera pas le projet de budget 2003 du dicastère de M. Ferrazino.

**Le parti radical** avait l'espoir d'une amélioration dans les prestations assurées par la Division de la Voirie, mais les résultats sont plus qu'insuffisants. C'est dire que la déception du parti radical est grande, et c'est bien pour cette raison qu'il ne veut pas voir l'effectif de ces services croître encore et le nombre de cadres se renforcer un peu plus. Son amendement ayant été refusé, c'est tout naturellement qu'il refusera le projet de budget 2003.

**Le PDC**, de son côté, s'abstiendra sur le vote du budget 2003, sa position n'étant pas encore arrêtée – abstention ou refus du budget 2003 en plénum-. Il regrette le rejet de son amendement qui aurait permis de renforcer sur le terrain les effectifs de la Voirie.

Le PDC juge une fois encore que la propreté en ville de Genève est insuffisante et que la Voirie faillit à sa tâche.

145

**Les Verts**, quant à eux estiment qu'il s'agit d'un bon budget de l'Alternative. Il révèle une politique ambitieuse, une gestion financière saine et une approche réjouissante des problèmes d'aménagement du territoire. Il votera donc ce projet de budget 2003.

**L'ADG/SI** votera bien entendu le budget 2002, parce qu'il s'agit d'un bon budget de l'Alternative. Le groupe estime, quant à lui, que la propreté de la Ville est remarquable, qu'il n'y pas lieu de se plaindre, bien au contraire, et qu'à bien y regarder, Genève est sans doute la ville la plus propre d'Europe.

**L'ADG/PDT** estime ce budget est remarquable et qu'il correspond en tout point à la politique de l'Alternative. Il le votera donc sans hésitation. Le groupe relève que les prestations de la Voirie ne donnent pas entière satisfaction, notamment en ce qui concerne la gestion des débris sauvages; mais l'ADG/TP est convaincue qu'il s'agit là prioritairement d'une question de personne qui devrait bientôt trouver sa solution.

**Le PS**, enfin déclare qu'il votera ce projet de budget 2002, dans la mesure où il lui donne globalement satisfaction, et qu'il correspond aux objectifs politiques de l'Alternative.

Le PS est donc heureux de constater une amélioration en ce qui concerne tout à la fois l'entretien du patrimoine bâti, et c'est dans cette optique qu'il a proposé l'amendement qui a été accepté.

En revanche, tout comme la majorité des autres groupes, le PS regrette l'insuffisance de prestations fournies par la Voirie, en dépit des efforts manifestes que ces services ont fournis.

Le PS estime qu'il faut insister désormais sur une sensibilisation de la population au problème posé, parier sur l'éducabilité des citoyenNES en matière de propreté urbaine, mais aussi pénaliser les récalcitrantES et autres impénitentES.

## **§VII. Vote**

**Au vote indicatif, le projet de budget est accepté par 7 oui ( 2 PS, 1 Vert, 2 ADG/ PDT, 2 ADG/IS), 4 non ( 2 L, 2R ) et 2 abstentions ( 2 PDC )**

### **Remarques:**

1. Lors des votes, deux membres ( UnE libéralE et unE VertE ) de la commission étaient absents.

**Gérard Deshusses**

150

Pour ce qui est de la Journée sans ma voiture, un montant de Fr. 3'500.-- a été prévu pour l'exercice 2003 en prévision d'une location de W.-C. et de matériel de fêtes divers.

Au service aménagement urbain, une somme de 412'000 francs a été prévue sur le compte 31861.

En 2002, la dépense du budget de 400'000 francs s'est répartie selon les rubriques suivantes:

**EN VILLE, SANS MA VOITURE!** **BUDGET 2002**

| Désignation                                                                                       | Budget            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Information et communication (affiches, tout-ménage, médias, stands, flyers, signalisation, etc.) | 173'226.00        |
| Gratuité TPG                                                                                      | 39'950.00         |
| Matériel, infrastructures (tentes, vaisselle, etc.), électricité                                  | 40'448.00         |
| Staff (sécurité, manutention, tri déchets)                                                        | 12'260.00         |
| Brunch, marché, repas et boissons                                                                 | 6'492.00          |
| Culture-loisirs                                                                                   | 31'855.00         |
| Rallyes, cours VPH, selon écomobilité et offre vélos, rollers, bateaux, etc.                      | 56'259.00         |
| Quartiers                                                                                         | 9'100.00          |
| Monitoring (bilan "scientifique")                                                                 | 40'000.00         |
| Bilan des activités                                                                               | 9'910.00          |
| Subventions                                                                                       | -19'500.00        |
|                                                                                                   |                   |
| <b>Total</b>                                                                                      | <b>400'000.00</b> |

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2003 du département des affaires culturelles.**

**Rapporteur: M. Jacques Finet.**

La commission s'est réunie les 19, 26 septembre et 10 octobre 2002, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séances ont été prises par Mmes Marie-France Perraudin et Ursi Frey.

Le travail de la commission a porté sur la section concernant les affaires culturelles du «Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003».

Elle a auditionné:

- M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
- M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances.
- M. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles.

**Table des matières**

1. Avertissement
2. Sujets d'ordre général abordés
3. Questions de la commission et réponses reçues
4. Amendements proposés et votes de la commission
5. Discussion finale et vote
6. Annexe 1: Récapitulation des variations
7. Annexe 2: Ventilation des subventions SAAC

**1. Avertissement**

Le présent rapport fait suite au rapport préliminaire du 28 juin 2002 concernant les objectifs budgétaires pour l'année 2003 du département municipal des affaires culturelles, qui avaient été examinés par la commission lors de ses séances des 25 avril, 16, 23 et 30 mai 2002.

Un certain nombre d'éléments du rapport en question, particulièrement les commentaires de la commission sur la procédure budgétaire ainsi que l'exposé des priorités de chaque parti dans le domaine artistique et culturel, ne sont donc pas repris dans le présent document.

**2. Sujets d'ordre général abordés**

*Nouvelle présentation du budget et gestion par objectifs*

Les commissaires s'interrogeant sur la nouvelle présentation du budget, ont longuement entendu MM. Vaissade, Hermann et Roerich à ce sujet.

Le Conseil municipal a demandé, via le Conseil administratif, de présenter les objectifs politiques correspondant aux opérations de chaque département, le rapport détaille ces objectifs pour chaque service. Les commissaires déplorent cependant que la plupart de ces

objectifs soient décrits en termes un peu trop généraux (dans le genre: «assurer le suivi des dossiers en cours»).

Des doutes sont également formulés concernant l'établissement des objectifs et leur évaluation en fin d'exercice: Il apparaît que chaque service a travaillé librement à l'établissement de ses propres objectifs, sur la base d'un canevas fourni par le Contrôle de gestion, les objectifs ont ensuite été validés par le magistrat. Quant à l'évaluation, elle sera effectuée en interne par le service et transitera par la voie hiérarchique jusqu'au chef de département pour validation et éventuellement remaniement des critères pour l'exercice. A remarquer que, selon M. Hermann, la commission elle-même pourrait également entreprendre ce travail.

A une demande concernant la consultation des usagers pour la fixation de certains objectifs, M. Vaissade répond affirmativement.

#### *Contrôle des entités subventionnées*

Un commissaire s'inquiète du contrôle de la performance des organismes subventionnés, qui ne font pas l'objet d'un accord de subventionnement, et de la justification des sommes versées.

Il apparaît qu'il n'y a pas de vrai contrôle de la performance; par contre chaque département effectue lui-même un contrôle comptable de base, selon des procédures mises en place, il y a plusieurs années. Il reste à définir avec précision les contrôles au niveau des rubriques détaillées du compte de fonctionnement (niveau 3). Un mandat de contrôle fiduciaire est parfois confié à un intervenant externe.

#### *Politique appliquée en matière de loyers*

Le présent budget recense la quasi-totalité des prestations en nature.

Une commissaire déplore le fait que l'introduction des prestations en nature nuise à la lisibilité des subventions.

C'est pour se conformer à la loi, que la Ville de Genève fait désormais apparaître dans son budget les prestations en nature. Il s'agit en particulier des loyers des locaux mis à disposition de services de la Ville ou de tiers.

Ainsi, pour un certain nombre d'entités subventionnées, le montant de ces loyers s'additionne au montant de la subvention financière, ce qui peut donner l'impression que la subvention augmente, alors qu'en réalité il n'en est rien.

Quant au calcul des loyers, il est effectué par la GIM, en tenant compte des prix du marché et de l'utilisation des locaux.

Un commissaire attire l'attention du magistrat sur le danger de voir les prestations internes, comme les loyers, soumis à la TVA.

#### *Conventions de subventionnement*

Certains commissaires s'inquiètent du fait que chaque fois qu'une institution signe une convention de subventionnement elle obtient une augmentation substantielle de sa subvention. De plus, bien que théoriquement le dernier mot revienne chaque année au

153

Conseil municipal, le fait que le document définisse la subvention pour 4 ans restreint en pratique la liberté de ce dernier.

*Financement du Grand Théâtre*

Ce sujet suscite de multiples questions des commissaires concernant l'évolution de la situation financière, la subvention, le fonds de réserve, la garantie de l'Etat, le rôle du mécénat, l'imputation des frais d'entretien de l'immeuble, le loyer, etc. C'est pourquoi la commission décide d'entendre les responsables (bureau) lors d'une séance ultérieure.

*Effectifs du département des arts et de la culture*

Le «Tableau du personnel occupé», figurant pages 220 et 221 (pages chamois) du projet de budget, suscite d'abondantes discussions avec le magistrat et son directeur.

En gros, un certain nombre de commissaires trouvent peu claire la façon dont est présentée l'évolution des effectifs: officiellement un seul nouveau poste est demandé, cependant l'augmentation du nombre de postes entre les budgets 2002 et 2003 est globalement de 17, soit 2%, la masse salariale, elle, augmentant de 3,8%!

Des explications compliquées sont reçues, faisant état de changements intervenus dans le courant de l'année 2002 quand il a fallu nommer fonctionnaires des employés «réguliers», parce que leur salaire annuel a dépassé la déduction de coordination AVS (imposé par la LPP).

Il est aussi expliqué que dans la catégorie des temporaires, les postes n'existent pas et qu'il s'agit d'un calcul théorique mais qu'il existe une catégorie de personnes accomplissant des missions limitées dans le temps (temporaires), qui ne seront pas nommées fonctionnaires.

Plusieurs commissaires persistent dans leur opinion: quelles qu'en soient les raisons, il y a bel et bien eu une augmentation des effectifs d'une année à l'autre, sans que le Conseil municipal ait été consulté...

### **3. Questions de la commission et réponses reçues**

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003*

Page 68

Service administratif et technique de la Division art et culture

(21)

*Quels sont les critères de choix qui font décider d'engager des mandataires externes à l'administration?*

Cela dépend de l'importance du mandat. Dans la pratique actuelle, 1 seul a été attribué et pour un faible montant.

*A quoi le niveau 3 correspond-il?*

Le niveau 1 correspond à un simple contrôle comptable, le niveau 2 à un contrôle un peu plus approfondi et le niveau 3 au dépouillement de toute la comptabilité.

(41)

*Quelle va être l'ampleur des travaux envisagés sur l'Alhambra, le Grütli et le Victoria Hall?*

Il s'agit seulement, ici, d'une participation concernant les études et travaux de chantier afin de faire avancer les dossiers sur le plan administratif et technique.

Pages 69-70Promotion culturelle

(11)

*A-t-on analysé l'adéquation entre tirage et demande du public?*

On a imprimé davantage de programmes, suite aux expériences des années précédentes.

(12)

*Y a-t-il eu un déficit d'image du DAC?*

Il n'y a pas de déficit.

(15)

*Pourquoi remettre à l'ordre du jour la collaboration avec Genève tourisme?*

Certains liens se sont renoués et il existe par exemple un projet pour un guide; un autre projet a dû être abandonné, faute de trouver un accord.

(16)

*Qu'en est-il de l'assistance fournie par le Centre multimédia aux services et aux subventionnés?*

Un service existait au Grütli pour répondre aux besoins dans le domaine audio-visuel. Il a été transformé en service multimédia pour diverses prestations de mise à jour du site culturel (création de pages, reportages sur les manifestations, etc.) mais il ne s'agit pas d'un centre de production. Ce service compte 1 responsable, 1 technicien et un concepteur WEB qui travaillera à mi-temps ainsi qu'un stagiaire en formation qui va rester pendant les 2 ans de sa formation dans la HEG et encore 3 années par la suite (il a fallu ajuster les conditions d'engagement à ce nouveau type de formation).

*Les prestations de ce centre concernent-elles seulement le DAC?*

Il peut assister d'autres services au niveau de la communication, de l'affichage, etc. mais il s'occupe principalement de la promotion culturelle.

(21)

*Comment ce cycle de cinéma pour les aînés fonctionne-t-il?*

Cette nouvelle prestation fonctionne bien; elle consiste à subventionner des billets pour les aînés.

*Existe-t-il une coordination entre les départements qui s'occupent des aînés?*

Cette opération est conduite en liaison avec le service social de la Ville.

155

*Quelles sont les mesures envisagées pour faciliter les accès aux théâtres. et plus précisément au Grand Théâtre, des personnes à mobilité réduite?*

Cela concerne le département 2; il s'agit d'investissements.

(23)

*Quel est le bilan des ventes de la carte «20 ans/20 francs»?*

Un bilan est en cours. 800 cartes ont été vendues et l'évolution est positive.

Page 71

Service aux artistes et acteurs culturels

(11)

*Selon quels critères détermine-t-on si une institution va bénéficier d'une ligne spécifique dans le budget ou d'une somme sortie de «l'enveloppe»?*

L'enveloppe du magistrat répond à des demandes ponctuelles, alors que la ligne budgétaire est une façon plus régulière d'attribuer une aide.

*Pourquoi certaines associations qui ont fait leur preuve n'ont-elles pas de ligne et reçoivent toujours des aides via l'enveloppe?*

Comme une ligne est attribuée, via le Conseil municipal, en principe pour une dizaine d'années, le Conseil administratif est prudent et commence souvent par le système de l'enveloppe. Ensuite, c'est au chef de service de proposer de stabiliser l'attribution.

*Quelle est la politique d'aide au cinéma?*

L'élaboration d'une convention concernant le soutien au cinéma est en cours avec l'Etat.

*Pourquoi l'OSR n'est-il pas explicitement mentionné ici?*

L'OSR figure dans la Ventilation SAAC (annexe 1).

*Quelle est l'influence réciproque des politiques de l'Etat et de la Ville dans le domaine de l'encouragement à la culture?*

L'Etat attend souvent une réponse de la Ville avant de donner la sienne et l'inverse est parfois vrai.

(21)

*Que sont les commissions de préavis?*

Ces commissions, composées d'experts, émettent des préavis qui sont ensuite transmis au magistrat avec une proposition d'attribution ou de refus. Leur règlement est public et tout le monde peut y accéder. Le magistrat a renouvelé récemment la composition de plusieurs commissions.

(22)

*Quels sont les critères de composition des jurys?*

Pas de réponse.

156

(23)

*Qui est concerné par la catégorie «populaire»?*

Il existait une ancienne appellation «les populaires» pour certains groupements. Elle n'existe plus. Les actions populaires entreprises concernent des groupes ciblés, par exemple contre l'exclusion. C'est à travers les associations actives dans ce domaine que se font les interventions.

*Ces associations informent-elles le département des résultats obtenus?*

Oui et la fréquentation progresse.

Page 72Fonds d'art contemporain

(11)

*Quel lien le Fil du Rhône (réalisation d'aménagements urbains) a-t-il avec le DAC?*

Le Fonds d'art contemporain, rattaché au DAC, est à l'origine du projet Fil du Rhône lancé par la Ville de Genève en 1994. Le service gestionnaire des réalisations prévues par ce projet est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public rattaché au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Le Fonds d'art contemporain est associé à la coordination des projets et veille en particulier à la mise en œuvre des interventions artistiques.

(21)

*Le réaménagement de la réserve aux Ports-Francs concerne-t-il le Musée d'ethnographie?*

La réponse est oui.

*Qu'entend-on par «numérisation des œuvres»?*

Il s'agit de faire des photos numériques pour l'inventaire.

(31)

*L'objectif mentionné pour la diffusion des œuvres du FMAC fait déjà partie de sa mission d'origine: pourquoi doit-on encore accentuer cette diffusion et comment?*

Effectivement, le tableau relatif aux missions du FMAC comprend la diffusion. L'objectif pour 2003 est de poursuivre et d'améliorer le travail de valorisation de la collection auprès des différents partenaires institutionnels et du public, au moyen du site Internet, d'actions ciblées par rapport à des réalisations dans l'espace public ou encore du renouvellement de l'accrochage des œuvres dans les différents locaux.

Pages 73-74Conservatoire et Jardin botaniques*La réflexion à long terme sur l'avenir de cette grande institution, une des dernières de ce type qui soit municipale, n'intervient, semble-t-il, que lorsque de gros problèmes d'argent se posent. Ne peut-on pas la continuer en période faste?*

La réflexion sur l'avenir des institutions, qui se trouvent, pour des raisons historiques, dans le domaine de compétence municipal, se poursuit depuis plusieurs années. Elle a sa place

157

dans les discussions préparatoires menées entre le DIP, le DAC et des représentants de l'ACG à propos de la répartition des charges de la culture (infrastructures et fonctionnement). Des institutions telles que le Conservatoire et Jardin botaniques, qui ont des liens étroits avec l'Université, font l'objet d'un regard particulier, puisqu'elles sont liées, par convention, à l'Alma Mater.

(21)

*La désinfection de l'herbier ne risque-t-elle pas d'être une agression pour les pièces? Quel est le rythme de cette désinfection?*

Cette opération périodique est nécessaire pour éviter l'attaque des échantillons par les parasites.

Pages 75-76

Musée d'art et d'histoire

(11)

Quelles sont les procédures d'acquisition?

Les acquisitions en faveur des Musées d'art et d'histoire sont régies par quatre règlements approuvés par le Conseil administratif le 29 janvier 1997, à savoir:

- règlement des commissions d'achats du Musée d'art et d'histoire;
- règlement des commissions d'achats du Musée de l'Ariana;
- règlement des commissions d'achats du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie;
- Règlement des commissions d'achats du Musée d'histoire des sciences.

Dans la pratique, les conservateurs transmettent les propositions d'acquisitions au directeur des MAH; celui-ci fait suivre au département des affaires culturelles, pour décision finale du magistrat, les dossiers retenus, accompagnés d'une proposition de financement (dans la mesure où différents crédits et fonds sont disponibles).

(21)

Que sont les archives Ecart?

L'exposition «Ecart, Genève 1969-1982/L'irrésolution commune d'un engagement équivoque», qui s'est tenue en 1997 à la fois au Cabinet des estampes et au MAMCO, a permis de rassembler la quasi-totalité des archives du Groupe genevois, dont Ken Friedman disait que «beaucoup le considéraient comme l'espace alternatif en Europe le plus important des années 70». Ces archives ont depuis été déposées au Cabinet des estampes par John M. Armleder. Elles contiennent des ensembles très importants – d'un point de vue aussi bien historique qu'artistique – de photographies, de correspondances, de livres d'artistes, de multiples, de documents, d'œuvres et de films.

Ecart a été créé en 1969 par John M. Armleder et Claude Rychner, très vite rejoints par Carlos Garcia. Les activités du groupe, hormis sa propre production artistique, consistaient en l'organisation et la présentation d'expositions, l'animation d'une librairie spécialisée dans la diffusion de revues, livres et tous imprimés, le développement d'une politique éditoriale (publication et impression de projets d'artistes sous forme de livres et de multiples). Peter Downsbrough, Robert Filliou, Genesis P-Orridge, Sarkis, Dan Graham, Maurizio Nannucci, Günther Ruch, Lawrence Weiner ont par exemple bénéficié d'une ou de plusieurs publications. Si l'on ajoute encore la fondation de l'Ecart Performance Group, qui donna des récitals de performances jusqu'en 1981, la réalisation de films, la participation à de

158

nombreuses expositions et l'inscription dans le réseau international du «mail art», on prendra la mesure de la production multiforme et foisonnante d'Ecart.

(22) en lien avec (44)

*Quels sont les objectifs du département quant à l'accès du public à Musinfo?*

La 1ère phase (informatisation des collections) est en cours. Ensuite, il faudra faire un choix de ce qui sera accessible et passer à la 2e phase pour organiser l'accès public via Internet.

(42)

*Quand aura lieu la réouverture du Cabinet des estampes, si longtemps fermé?*

Prochainement, mais aucune date n'a encore été fixée.

#### Page 77

##### Musée d'ethnographie

(13)

*Il est certes louable d'acheter ou de recueillir des objets, mais ne faudrait-il pas mieux reporter ces acquisitions, étant donné la situation actuelle?*

Les acquisitions sont très sélectives et faites à la demande du musée et selon les moyens disponibles; les nouveaux arrivages seront stockés au Port Franc.

#### Page 78

##### Musée d'histoire naturelle

Une question sur l'avenir à long terme de ce musée, similaire à celle qui a déjà été posée à propos du CJBm reçoit une réponse identique.

*Qu'elle est la répartition des visiteurs entre «captifs» (scolaires) et «spontanés» (autres visiteurs)?*

Réponse écrite promise et non reçue.

*Quel est le prochain secteur du DAC qui sera choisi pour y introduire la gestion par prestations, comme l'a été le Muséum?*

Des travaux préparatoires sont effectués dans ce sens au Service de la promotion culturelle.

(33)

*Quand bien même l'accès aux collections permanentes est gratuit, pourquoi les revenus sont-ils si bas? Existe-t-il une stratégie pour attirer un public autre que les jeunes?*

Le musée n'organise que rarement des expositions temporaires, seules payantes. Donc, il e rarement des recettes.

159

*Projet de budget 2003*

*Pages blanches – Compte de fonctionnement*

Page 55

Cellule 3: Affaires culturelles

*Quelles sont les raisons d'une augmentation des revenus de 77,2%?*

Il s'agit de la prise en compte des locaux mis à la disposition des services (subvention en nature); le même montant est aussi porté en augmentation des charges du département, ce qui se solde par une opération blanche.

Cellule 3001: Secrétariat du département

*Pourquoi 40,3% de baisse des charges?*

La baisse des charges est due à la disparition des amortissements extraordinaires de l'année dernière.

Cellule 30021: Fonds municipal d'art contemporain

(Déplacé vers 310661, page 67)

Pages 56 – 57

Cellule 310100 317: Administration du service

*Quelle est la signification de la note 168 (colloque INTIX GE 2003)?*

La Ville de Genève (par l'intermédiaire du département des affaires culturelles) fait partie de l'Association mondiale de billetterie (International Ticketing Association - INTIX), dont le siège est à New York. Cette association faitière sans but lucratif regroupe des fournisseurs et des institutions utilisatrices de billetteries, dans tous les domaines. INTIX organise régulièrement des congrès et des expositions à travers le monde. Pour la première fois, cet événement se déroulera à Genève en 2003. Le service administratif et technique de la Division art & culture, chargé de la gestion de la billetterie des salles de la Ville de Genève, souhaite en profiter pour compléter la formation de son personnel en lui permettant de participer activement aux conférences et de visiter l'exposition. En outre, ce service fournira sur place une aide modeste à l'organisation du congrès dont le budget avoisine le million de francs. Pour ces raisons une demande supplémentaire limitée à l'an 2003 figure dans certaines rubriques.

Page 58

Cellule 310130: Accueil et gérance

*Pourquoi cette cellule est-elle vide?*

La cellule a été supprimée faute de contenu.

Page 61

Cellule 310356: Halles de l'île

*Où en sont les travaux aux Halles et pourquoi la subvention a-t-elle augmenté?*

La motion M-239 a été renvoyée par le Conseil municipal au Conseil administratif. Les projets de passerelle et de verrière centrale sont gérés par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à la suite du vote du crédit d'étude par le Conseil municipal en janvier 2002 (PR-117A).

Cellule 310357: Villa Dutoit*Quelles sont les activités de la Villa et pourquoi la subvention augmente-t-elle?*

La Villa Dutoit est un centre culturel de quartier permettant, en particulier, une rencontre entre habitants, d'une part, et artistes ou autres acteurs culturels, d'autre part. Une attention particulière est portée aux conférences, présentations, débats, etc. et toutes occasions facilitant ces contacts et susceptibles d'enrichir la vie sociale des habitants

Dans cette perspective, des expositions, des concerts et des séances de lecture sont organisés, dont certains plus spécifiquement présentés par des artistes ou groupes du quartier. Du 28 novembre 2001 au 17 juin 2002, le comité a pu organiser 37 manifestations impliquant 144 artistes. Il est à relever que 32 artistes (amateurs ou professionnels) sont considérés «de proximité». Les organisateurs estiment que le nombre d'auditeurs et de visiteurs a été supérieur à 3000.

L'association, qui a procédé à une mise à jour de ses statuts afin de les rendre conformes aux demandes de la Ville de Genève, comptait 229 membres ayant payé leur cotisation au 30 mai dernier. Elle bénéficie de l'usage de la demeure et a réalisé une manifestation avec d'autres associations du quartier (le marché de Noël artisanal); par ailleurs, elle accueille les assemblées de l'association d'habitants du quartier.

Des permanences d'accueil, pour les personnes âgées notamment, ainsi qu'un recours au bénévolat pour certaines actions promotionnelles, renforcent le travail de proximité et la dimension sociale de la Villa. Elle a pu organiser l'ensemble de ces manifestations grâce à la subvention de la Ville de Genève et au solde positif qu'avaient laissé les exercices précédents. Ce modeste reliquat est aujourd'hui dépensé.

L'augmentation du montant de la subvention permettrait de maintenir ce rythme de manifestations et d'en accroître la visibilité. Il n'autorise pas la professionnalisation du comité

Page 62Cellule 310550: Spectacles populaires*Quels sont les critères de définition de ces manifestations?*

Afin de favoriser l'accès aux événements culturels, la Ville de Genève a développé depuis de nombreuses années plusieurs types de mesures spécifiques. Elle soutient l'organisation d'événements artistiques ou culturels en apportant un appui financier à des tiers pour des événements dont l'accès est gratuit ou qui permettent l'accès de certaines catégories de publics, essentiellement des gens défavorisés.

En 2001, les subventions sont allées aux événements suivants:

|                                                            |        |
|------------------------------------------------------------|--------|
| Association Pour y croire encore: La Fête de l'espoir      | 20'000 |
| Ballet du Grand Théâtre au Théâtre du Loup                 | 10'000 |
| Carnaval de Genève                                         | 30'000 |
| La Coulou: Festivités des 15 ans                           | 15'000 |
| La Revue                                                   | 20'280 |
| La Fureur de lire: Exposition Esprits médiévaux et actuels | 300    |
| La Fureur de lire: Cercle de la Librairie et de l'Edition  | 23'100 |
| La Fureur de lire: Société genevoise des écrivains         | 3'000  |

161

Cellule 3106: Services aux artistes et acteurs culturels

*Quelles sont les raisons de l'augmentation globale de 26%?*

Cette cellule contient surtout des subventions. La prise en compte des subventions en nature (mise à disposition de locaux) explique en partie l'augmentation. Le reste provient d'augmentations réelles des subventions et de l'apparition de nouvelles subventions, telle celle du MAMCO.

Page 63

Cellule 310604: Centres culturels alternatifs

*Comment se justifie l'augmentation globale de 171,2%?*

D'après le budget à 5 positions, cette augmentation se décompose en une augmentation de 100 000 francs de la subvention directe, qui passe à 430 000 francs, et en une subvention en nature (mise à disposition du bâtiment de l'Usine) de 465 000 francs qui n'apparaissait pas en 2002.

Cellule 310605: Aides aux intermittents

*Quel est le bilan de ces aides?*

Depuis septembre 2000, les attributions sur le crédit en faveur des intermittents du spectacle, augmentées de la participation de l'Etat de Genève (400 000 francs) et de l'Etat de Vaud (400 000 francs), sont gérées par l'association «Action Intermittents». En effet, depuis cette date, la Ville de Genève a été rejointe dans son action, par ces deux cantons, et «Action Intermittents» a été désigné comme le gestionnaire unique du fonds. Les cantons de Neuchâtel et de Fribourg envisagent de participer également à cette action.

La Ville de Genève prend en charge à 50%, à parité avec l'Etat de Genève, le soutien des intermittents domiciliés sur le territoire municipal. L'Etat prend en charge à 100% le soutien des intermittents domiciliés dans le canton, mais hors la Ville. Le Canton de Vaud prend en charge ses propres ressortissants.

Les frais de cette gestion par «Action Intermittents» sont partagés entre les différents bailleurs de fonds. La part de frais supportée par la Ville de Genève se monte à 15 200 francs.

L'ensemble des subsides versés depuis septembre 2000 à des personnes domiciliées en Ville de Genève représente 465 834,50 francs. Un montant équivalent a été accordé par le canton qui, de plus, a apporté un appui de 196 670 francs à des intermittents domiciliés dans d'autres communes.

Durant cette période, 129 aides ont été accordées à des comédiens, danseurs, metteurs en scène, musiciens ou techniciens de théâtre. Les projets dans lesquels ces personnes étaient engagées relevaient de : théâtre (107), danse (10), cinéma (9) et musique (3); presque tous relevaient de compagnies indépendantes.

Page 64

Cellule 310613: Fête de la musique

*Quelles sont les raisons de cette énorme augmentation?*

Il a été tenu compte des coûts effectifs et d'une imputation due à la Voirie pour le matériel de fête. Une convention de subventionnement sur 4 ans est en cours de discussion.

162

Cellule 310613 469: Fête de la musique – Autres subventions  
*D'où ces autres subventions proviennent-elles?*

Cette rubrique représente une estimation de ce qu'on peut recevoir des partenaires extérieurs.

Cellule 310614: Orchestres professionnels  
*Quels sont ces orchestres?*

Cf. Ventilation SAAC annexée.

Cellule 310618: Corps de musique  
*Qu'est-il prévu pour l'équipement de ces corps?*

Il existe deux propositions de crédits prêts à succéder au crédit d'équipement pour assurer le renouvellement des uniformes. Ces propositions figurent au PFQ.

Page 65  
Cellule 310620: Ecoles de musique  
*Quelles sont les écoles concernées?*

Cf. Ventilation SAAC.

Cellule 310622: Activités musicales diverses  
*Pourquoi une augmentation et quelles sont les institutions concernées?*

Il n'y a pas d'augmentation réelle de subvention pour ce fonds général qui sert à répondre à des demandes ponctuelles. L'augmentation de 37 650 francs provient d'une imputation interne qui a été faite par la GIM sans que le DAC en ait été informé; il s'agit d'une mise à disposition de locaux par la GIM pour Action Studio qui n'est pas subventionné régulièrement par le DAC.

Page 66  
Cellule 310645: Villa Dutoit  
*Quelles sont les raisons de l'augmentation de 273,3%?*

Voir la réponse donnée plus haut pour la cellule 310357.

Page 67  
Cellule 310649: Salle Patino (ex-utilisateurs)  
*Quelle est la situation actuelle des destinataires de cette ligne?*

Les destinataires de cette ligne ont pour nom:

- ADC, Association pour la Danse Contemporaine;
- Contrechamps;
- Ateliers d'Ethnomusicologie;
- CiP, Centre international de Percussion;
- Festival Archipel.

Ils partagent des locaux administratifs au 8, rue de la Coulouvrenière, tandis qu'ils développent leurs activités à destination du public en divers lieux, selon les manifestations qu'ils organisent.

163

La situation actuelle de l'ADC, de Contrechamps et des Ateliers d'Ethnomusicologie fait actuellement l'objet de la négociation de conventions de subventionnement. Celle du CiP et d'Archipel sera examinée lors de la remise des comptes et du rapport annuel.

Tous ces organismes poursuivent, à ce jour, les activités qui avaient motivé leur présence à la Salle Simon I. Patino et les soutiens qui leur sont présentement alloués.

Page 68

**Cellule 3110: Grand-Théâtre**

*Sachant que des éléments extérieurs sont intervenus, comme la perte de droits de retransmission de la TSR ou la mise des retraites aux normes de la FOP, l'augmentation réelle de la subvention est quand même d'environ 300 000 francs. Quelle est la justification de cette augmentation? Comment le fonds de réserve est-il utilisé ? Quid du loyer, de l'entretien de l'immeuble, du mécénat, de la garantie de déficit? La gestion a-t-elle été déficiente?*

La demande d'augmentation de la subvention pour un montant de 700 000 francs s'explique de la manière suivante: augmentation des charges salariales et sociales(1% indexation, 5% primes de fidélité, intégration du plan de prévoyance "Petite enfance" à la FOP), nouvelle convention de location pour le BFM, retrait de la TSR (pas de captation de spectacle).

Par ailleurs, le tableau suivant permet de suivre l'évolution des subventions au GTG de 1997 à 2001 (comptes de la Ville de Genève)

**EVOLUTION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU GRAND-THEATRE 1997-2001**

|                                                   | 1997              | 1998              | 1999              | 2000              | 2001              |
|---------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Subvention d'exploitation                         | 10'315'800        | 9'800'050         | 10'300'050        | 10'498'000        | 11'000'000        |
| Garantie de déficit                               |                   | 500'000           | 450'000           | 500'000           |                   |
| Services lyriques OSR                             | 4'791'204         | 4'551'650         | 4'551'650         | 4'552'000         | 4'550'000         |
| Autres orchestres<br>ou musiciens                 | 294'600           | 279'900           | 279'900           | 280'000           | 280'000           |
| Contre-partie contrib.<br>fonds d'équip. communal |                   |                   |                   |                   | 1'000'000         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>15'401'604</b> | <b>15'131'600</b> | <b>15'581'600</b> | <b>15'830'000</b> | <b>16'830'000</b> |

Enfin, le tableau suivant montre le résultat des quatre dernières saisons du GTG selon ses comptes (les comptes de la saison 2001-2002 n'étant pas encore audités), ainsi que l'apport du mécène.

**EVOLUTION DU RESULTAT DU GRAND-THEATRE, SAISONS 97-98 à 01-02**

|                 | 97-98            | 98-99            | 99-00           | 00-01             | 01-02              |
|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|--------------------|
| Charges         | 27'575'825.56    | 31'308'449.87    | 32'594'060.27   | 30'203'912.29     | 29'227'281.34      |
| Recettes        | 26'590'000.91    | 30'189'999.62    | 31'213'070.92   | 30'449'653.17     | 28'732'374.14      |
| Mécène          | 1'000'000.00     | 1'130'000.00     | 1'390'000.00    | 0.00              | 0.00               |
| <b>Résultat</b> | <b>14'175.35</b> | <b>11'549.75</b> | <b>9'010.65</b> | <b>245'740.88</b> | <b>-494'907.20</b> |

Page 69:Cellule 3202: Musée d'art et d'histoire

*Quelles sont les raisons de la diminution budgétée?*

Ce sont essentiellement des variations dans les groupes de dépenses 331 patrimoine administratif, 332 amortissements complémentaires et 390 intérêts répartis, qui ont entraîné cette réduction de charges. L'amortissement complémentaire du Musée Ariana (320205, page 73) budgété en 2002 à 1 500 000 francs n'a pas été reconduit en 2003.

Pages 72-73-74Cellule 320204: Maison Tavel / Cellule 320207: Musée de l'horlogerie

*Pourquoi les charges de personnel augmentent-elles dans ces deux institutions?*

Les augmentations des charges de personnel des cellules 320204 Maison Tavel (p. 72), 320206 Musée d'histoire des sciences (p. 73) et 320207 Musée de l'horlogerie (p. 74) sont dues à des transferts internes de postes et donc compensées par des réductions équivalentes sur les cellules 32000 Musée d'art et d'histoire et 320205 Musée Ariana.

Cellule 320301: Musée d'ethnographie

*Quelle est la justification de l'augmentation des effectifs?*

Il va falloir renforcer l'effectif, de manière ponctuelle, pour les transports.

Page 76Cellule 3301: Bibliothèques et discothèques municipales

*Quelles sont les raisons de la baisse proposée?*

Comme dans d'autres cellules, la baisse n'est qu'apparente. La rubrique 332, page 77, montre la disparition en 2003 d'un amortissement complémentaire effectué en 2002 pour un montant de 2 200 000 francs.

*Pages jaunes – Subventions*Page 129Cellule 310604: Centres culturels alternatifs

*Est-il possible d'avoir des détails sur ces subventions à l'Usine et aux centres alternatifs, qui augmentent d'année en année?*

Il faut se reporter à la ventilation des subventions (Ventilation SAAC) qui est jointe. L'augmentation réelle de 100 000 francs qui est proposée correspond à l'introduction d'un appui pour trois lieux: Galpon, Parfumerie et Caveau.

Cellule 310605: Aide aux intermittents

*A quoi ce fonds sert-il, étant donné que ces personnes touchent le chômage?*

Le fonds intervient pour les personnes ayant épuisé leur délai cadre.

Cellule 310614: Orchestres professionnels

*Quelle est la ventilation du montant de 9 000 000 de francs? L'OSR est-il concerné par l'augmentation de 100 000 francs et à quoi le loyer correspond-il?*

OSR: 8 500 000 francs, convention depuis 2002, montant sans changement.

OCG: 500 000 francs, augmentation de 100 000 francs, convention conclue.

165

Le loyer de 12 600 francs concerne la mise à disposition d'un local au Grütli pour la Bibliothèque de l'OSR.

Cellule 310607: Danse

*Quel est le détail de cette rubrique?*

Cf. Ventilation SAAC.

Page 130

Cellule 310616: Chorales classiques

*Quelle est la ventilation des chorales de musique?*

Cf. Ventilation SAAC.

Cellules 310620: Ecoles de musique

*Quelle est la ventilation des écoles de musique?*

Cf. Ventilation SAAC.

Page 131

Cellule 310622: Activités musicales diverses

*Quel est le détail de ces activités?*

Il faudrait attendre le moment de la publication des comptes. Une augmentation est prévue à cause des nombreuses demandes qui n'ont pas pu être satisfaites, par insuffisance de moyens

Cellule 310623: Musique contemporaine

*Qui est concerné par cette ligne?*

Cf. Ventilation SAAC; une convention est en cours de négociation.

Cellule 310626: Rock, jazz, ethno

*A qui cet argent est-il destiné?*

Cf. Ventilation SAAC; plusieurs organismes sont concernés.

Cellule 310640: Fondation d'art dramatique

*Quelle est la raison de l'augmentation?*

L'augmentation de 60 000 francs concerne la FOP +.

Page 132

Cellule 310641: Théâtres et compagnies permanentes

*Pourquoi la subvention du théâtre Am-Stram-Gram augmente-t-elle chaque année?*

Une convention est en discussion. Am-Stram-Gram a beaucoup de succès et la subvention de la Ville s'aligne sur celle de l'Etat.

*La direction du théâtre Am-Stram-Gram est-elle inamovible? Ce théâtre a-t-il une relation particulière avec la municipalité?*

Un problème de succession se pose et la situation est délicate. Ce sujet est à l'étude dans le cadre de la convention mentionnée plus haut.

*Quelle est la raison de l'augmentation de 500 000 francs de la subvention au théâtre de Carouge?*

Cela répond à une demande formelle formulée par M. Rochaix car, pour l'instant, le financement du théâtre n'est pas suffisant. Il est question d'une convention entre la Ville, le canton et les Communes genevoises. Ce genre de démarche est d'ailleurs à l'étude pour les infrastructures culturelles en général.

A remarquer qu'en retirant son soutien, la Ville a obtenu ce que le CM voulait, c'est-à-dire une augmentation de la part de l'Etat qui est maintenant de 2,5 millions dans le projet de budget 2003.

Le nouveau directeur devrait bientôt présenter son budget: il est probable que le total des subventions nécessaires avoisinera les 4,5 millions.

Cellule 310 642: Revue

*Pourquoi faut-il augmenter la subvention de la Revue genevoise?*

Cette augmentation a été proposée par le responsable des Arts de la scène. Le financement de ce spectacle est difficile à réunir. La production de la Revue sera remise au concours pour l'édition 2003.

Cellule 310643: Maison des arts du Grütli

*Quel est le détail des associations logées au Grütli?*

Cf. Ventilation SAAC.

Cellule 310645: Villa Dutoit

*Quelle est la raison de l'augmentation de la subvention et à qui et pourquoi est attribué ce montant de 124 000 francs?*

Cf. réponse ci-dessus (cellule 310357)

Page 133

Cellule 310646: Cinéma

*Pourquoi certaines associations qui sont régulièrement subventionnées n'ont-elles pas de ligne nominative et ressortent en fait d'un fonds commun. Existe-t-il d'autres situations du type de celle du cinéma?*

C'est une situation historique. L'inscription d'une ligne a correspondu, dans le passé, à la volonté d'institutionnaliser des associations. Elle a pour mérite d'en conforter la pérennité et pour handicap de figer la gestion de leur appui. Il est notamment important de ne pas contribuer à établir des routines qui empêcheraient l'émergence de nouveaux projets ou de nouvelles démarches.

Dans cette perspective, les attributions par secteur, telles que présentées dans le domaine de l'art musical, pourraient servir de modèle.

Certains cas ont cependant déjà été traités, lorsque les conditions de durée des activités, de mise à disposition de lieu, etc., étaient réunies.

Dans le domaine cinématographique, les festivals Cinéma Tout Ecran et Black Movie sont les deux associations à bénéficier régulièrement d'un appui sans avoir une ligne formelle d'attribution.

Les autres associations régulièrement subventionnées sans disposer de ligne budgétaire nominative sont le Centre de la photographie (in Associations logées dans la Maison du

167

Grütli), le Théâtre de l'Usine, le cinéma Spoutnik et la Galerie Forde (in Centres alternatifs), la salle de la Traverse et la salle de la Maison de quartier de la Jonction (in Centres de loisirs et animations de quartier).

Dans le domaine de la danse, l'ADC – Association pour la danse contemporaine – est la seule à se trouver dans cette situation. Il est prévu de créer une ligne particulière, puisque cette association oeuvre davantage pour la promotion et la diffusion de la danse contemporaine que pour la création proprement dite. Par ailleurs, des compagnies indépendantes liées à un chorégraphe particulier reçoivent des appuis chaque année ; mais ceux-ci sont d'importance variable en fonction de leur projet.

*Quels sont les résultats obtenus par le «Fonds général pour manifestations cinématographiques» et le «Fonds pour création et production cinématographiques»? A qui profitent ces augmentations régulières de subvention?*

Pas de réponse.

*Quelle est la raison de la participation au fonds Regio?*

Dans le domaine du cinéma, le financement de la création et de la production requiert des montants importants. Des financements proviennent des niveaux fédéral, cantonal et municipal.

La mise sur pied du fonds romand Regio permet à d'autres contributeurs de se joindre au soutien financier à l'art cinématographique en leur offrant un dispositif d'attributions reconnu. Ainsi, la Loterie romande participe de manière importante et nouvelle à ces appuis; elle a octroyé un soutien de 700 000 francs par année au fonds Regio, pour une première période de trois ans.

Fondé sur le principe de l'aide automatique dès que certains critères d'attribution sont remplis, le fonds Regio permet aux cinéastes domiciliés dans une commune ou un canton partenaire de bénéficier d'un complément de financement.

Pour autant que la Ville participe à ce fonds, tout artiste ayant reçu un appui du Crédit général de soutien à la création cinématographique obtient de ce fait un complément financier de la part de Regio donc, en particulier, une quote-part de la contributions de la Loterie romande mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, la participation au fonds Regio a pour but de participer à l'effort de cohérence entre les diverses instances publiques dans ce domaine. Cependant, la Ville de Genève garde ses propres actions dans le domaine municipal, essentiellement pour les créateurs locaux.

Cellule 310647: Danse

*Pourrait-on avoir des informations supplémentaires sur cette ligne?*

Pas de réponse.

Cellule 310648: Festival de la Bâtie

*Quelle est la raison de l'augmentation de subvention de 100 000 francs?*

Elle est prévue dans la convention.

Cellule 310660: Centres d'Art

*Pourquoi une baisse de la subvention à la galerie A/R? Pourquoi une subvention tout court?*

Pas de réponse.

*Quelle est la raison de l'augmentation de la subvention au CARAR, alors que l'on sait que celui-ci connaît de sérieuses difficultés en ce moment même et que son congé lui a été signifié?*

Cette association a manifestement pris un nouveau départ: un changement est intervenu au niveau de la présidence, le budget a été revu et une nouvelle demande de subvention, plus élevée, a été présentée. Le DAC a décidé d'accompagner cette évolution.

Le dossier des Halles n'avance pas actuellement. Les locataires ont fait opposition à la résiliation des baux. La procédure a ensuite été suspendue d'un commun accord des parties mais pourra être reprise en tout temps. C'est le département 1 qui gère cette question.

Page 154Ligne 310620: La Lyre

*Pourquoi cette mention d'un local occupé par la Lyre, alors que cette formation a disparu depuis une quinzaine d'années?*

Le local de 60 m<sup>2</sup> attribué à La Lyre est situé dans l'école de Cayla, sa gestion dépend du Service des écoles. La fanfare la Lyre a bien disparu, il y a une quinzaine d'années, mais le local fait toujours l'objet d'une convention de mise à disposition signée en décembre 1996 au nom de l'Ecole de musique La Lyre par M. Stéphane Deluz. Actuellement le local est utilisé à temps plein par cette société pour des leçons de musique.

*Pages vertes – Amortissements*

Page 168Musées, conservatoire et jardin botaniques, expositions - Rue des Bains 28 et 30

*Comment l'amortissement de l'acquisition du BAC se fait-il ?*

Le crédit de 18,5 millions qui a été voté est amorti sur 30 ans, à raison de 330 000 francs par an.

*Est-il vrai qu'un rapport concernant BAC + 3 soit sorti?*

Un rapport a été fourni au magistrat fin 2001 et a été ensuite transmis à Mme Brunschwig Graf. Il n'y a pas encore eu de réponse officielle concertée du DIP et du DAC. Entre-temps a surgi le problème de la survie du MAMCO. La recherche d'une solution pour ce musée est prioritaire. Elle passe par le soutien conjoint de la Ville et de l'Etat, chacun pour 1 million, comme cela figure dans le projet de budget 2003. Une convention de subventionnement sur 4 ans (2003-2006) est en préparation. Par ailleurs, l'avancement de BAC+3 est conditionné par la libération des espaces occupés par le Musée Jean Tua et des négociations sont en cours à ce sujet.

Page 169

Autres loisirs - Borges, Jorge-Luis, commémoration ...

*Comment ce crédit a-t-il été utilisé?*

Apparemment, le collectif qui a organisé les manifestations avait prévu de publier un livre dont la publication doit utiliser ce crédit. A ce jour, malgré les relances du DAC, l'ouvrage n'a toujours pas paru. Un rendez-vous est fixé prochainement pour faire le point.

**4. Amendements proposés et votes de la commission**

*Projet de budget 2003*

*Pages blanches – Compte de fonctionnement*

Page 55

Cellule 300100: Secrétariat du département

R: Refus du nouveau poste d'administrateur Agenda 21 pour le DAC (soit – 144 487 francs).

La commission maintient le poste par 6 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP) et 5 oui (2 DC, 1 R, 2 L).

*Pages jaunes – Subventions*

Page 129

Cellule 310604: Centres culturels alternatifs - Usine

L & R: Suppression de l'augmentation de 100 000 francs de la subvention pour l'Usine, dont la seule justification semble être la signature d'une convention.

La commission maintient l'augmentation de 100 000 francs de la subvention par 8 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S) et 6 oui (2 DC, 1 R, 3 L).

Page 131

Cellule 310623: Musique contemporaine

R: Suppression de l'augmentation de 147 000 francs de la subvention.

La commission maintient l'augmentation de 147 000 francs de la subvention par 8 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S), 3 oui (2 DC, 1 R) et 3 abstentions (L).

Cellule 310640 363: Fondation d'art dramatique

AdG/SI: Octroi d'une subvention supplémentaire de 690 000 francs à la demande de la Comédie.

La commission accepte une subvention supplémentaire de 690 000 francs par 8 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S), 4 non (2 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (L).

Page 132Cellule 310641: Théâtres et compagnies permanentes- Théâtre du Loup

DC & L: Réduction de 50 000 francs de la subvention de 400 000 francs, selon arrangement prévu par la PR-231 (crédit de construction de 200 000 à amortir sur 4 ans).

La commission refuse la diminution de 50 000 francs de la subvention par 8 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S), 1 oui (DC) et 5 abstentions (3 L, 1 DC, 1 R).

Cellule 310641: Théâtres et compagnies permanentes- Théâtre de Carouge

S: Diminution de 200 000 francs de la subvention prévue (500 000 francs), considérée comme trop élevée par rapport à ce qui est donné aux théâtres de la ville de Genève

La commission refuse la diminution de 200 000 francs de la subvention par 9 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 3 L, 1 R, 1 DC), 2 oui (S) et 3 abstentions (2 Ve, 1 DC).

Cellule 310641: Théâtres et compagnies permanentes - Théâtre du Caveau

DC: Octroi d'un supplément de subvention de 70 000 francs à ce théâtre, auquel les Unions chrétiennes ont retiré leur aide. Ce théâtre figure sous la rubrique «Centre alternatifs», alors que son répertoire plutôt classique.

La commission demande le transfert du théâtre du Caveau à la rubrique Théâtres et compagnies permanentes par 13 oui (2 AdG/SI, 1 Ve, 2 AdG/TP, 3 L, 2 DC, 2 S, 1 R) et 1 abstention (Ve).

La commission accepte l'augmentation de 70 000 francs de la subvention par 2 oui (2 DC), 1 non (R) et 11 abstentions (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S, 3 L).

Cellule 310641: Théâtres et compagnies permanentes - Compagnie Confiture

L: Octroi d'une subvention de 50 000 francs à la Compagnie Confiture.

La commission refuse l'octroi d'une subvention de 50 000 francs par 7 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S), 5 oui (2 DC, 3 L) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 R).

Cellule 310642: Fonds généraux art dramatique

R: Suppression de l'augmentation de 110 000 francs de ce montant à la disposition personnelle du magistrat.

La commission maintient l'augmentation de 110 00 francs de la subvention par 8 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S) et 6 oui (3 L, 2 DC, 1 R).

Cellule 310645: Villa Dutoit

L: Suppression pour cette année de la subvention de 49 000 francs prévue pour cet organisme qui n'a fourni aucun bilan de ses actions.

La commission accepte la suppression de la subvention de 49 000 francs par 6 oui (2 DC, 3 L, 1 R), 4 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 AdG/TP) et 4 abstentions (1 AdG/SI, 2 S, 1 AdG/TP).

Page 133:

Cellule 310646: Cinéma - Fonds pour création et production cinématographique.

AdG/SI: Augmentation de 700 000 francs de cette subvention, pour faire pendant au montant qui a été proposé pour le Grand-Théâtre.

La commission accepte une augmentation de 700 000 francs de la subvention par 9 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S, 1 DC) et 5 non (1 DC, 1 R, 3 L).

Cellule 310647: Danse - Fonds pour création et production chorégraphique

R: Suppression de l'augmentation de 200 000 francs de ce fonds à disposition du magistrat et dont on ne connaît pas la destination.

La commission maintient l'augmentation de 200 000 francs de ce fonds par 10 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 AdG/TP, 2 S, 3 L), 2 oui (1 DC, 1 R) et 1 abstention (AdG/TP).

Cellule 310648: Festival de la Bâtie

DC & L: Suppression de l'augmentation de 100 000 francs de la subvention, pour une manifestation dont le bilan n'est pas clair, ce genre d'augmentation semblant systématique dès la signature d'une convention.

La commission maintient l'augmentation de 100 000 francs de la subvention par 9 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S) et 5 oui (2 DC, 1 R, 3 L).

Cellule 310660: Centres d'Art – Centre d'édition contemporaine

DC: Réduction de 30 000 francs de cette subvention à un centre dont l'activité est peu convaincante.

La commission refuse la diminution de 30 000 francs de la subvention par 6 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP), 2 oui (DC) et 6 abstentions (3 L, 1 R, 2 S).

Cellule 310660: Centres d'Art - CARAR

L: Suppression de cette subvention au CARAR dont la situation et qui devrait rechercher un nouveau local d'exposition.

La commission accepte la suppression de la subvention de 47 000 francs par 8 oui (3 L, 2 DC, 1 R, 2 S) et 6 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve).

Cellule 310660: Centres d'Art - Mamco

DC: Réduction de 300 000 francs de cette subvention de 1 000 000 de francs proposée pour prendre le relais de particuliers incapables d'assurer la survie de leur «jouet».

La commission refuse la baisse de la subvention à 700 000 francs par 12 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S, 1 R, 3 L), 1 oui (DC) et 1 abstention (DC).

Page 134Cellule 311000: Grand Théâtre

*La situation financière de cette institution nécessitant des éclaircissements, la commission a décidé d'auditionner le bureau du Grand Théâtre lors d'une prochaine séance.*

*Les partis se réservent donc le droit de présenter des amendements en plénière.*

**5. Discussion finale et vote**

Les propositions d'amendements étant terminées, le président procède à l'addition des diverses modifications: le résultat final est de 1 364 000 francs d'augmentation.

Vu les largesses consenties par le Conseil administratif pour l'ensemble du budget de la Ville (soit 12% de plus), notamment pour la culture, et considérant les difficultés économiques prévues, le Parti libéral ne pourra pas accepter cette augmentation.

Un commissaire démocrate-chrétien se déclare en total accord avec ce commentaire et déplore, en particulier, les augmentations automatiques qui vont de pair avec la signature des conventions de subventionnement. Il constate que l'augmentation nette des subventions – hors prestations en nature – est d'environ 4 millions et même de 5,4 millions avec les amendements qui viennent d'être votés.

Un commissaire radical note que des montants beaucoup plus importants sont en question dans les autres commissions. Tout cela lui paraît cependant un peu dangereux, notamment si l'on se réfère à la récente déclaration de la conseillère d'Etat chargée des finances.

Une commissaire AdG/TP dit qu'un tel budget est choquant en comparaison de la misère qu'elle a vue dans certains pays du tiers monde. Elle craint également la crise qui s'annonce.

Un commissaire socialiste estime qu'il s'agit ici d'un choix de société. Il tient par ailleurs à réfuter l'accusation faite aux conseillers municipaux de soutenir leurs petits copains: ce sont, en fait, des emplois qui sont en cause.

Une commissaire libérale en convient et cite l'exemple des nombreux emplois en jeu au Grand Théâtre.

Un commissaire AdG/SI dit qu'effectivement une étude faite par la FSES avait fait apparaître les effets induits de l'activité du Grand Théâtre. Le commissaire attire ensuite l'attention sur le rythme de remboursement de la dette qui a été important, même au-delà de ce à quoi on s'était engagé. De son point de vue enfin, la culture est le joyau de la ville de Genève et l'activité qui le motive le plus. La culture est aussi ce qui reste quand les civilisations disparaissent.

Un commissaire vert estime que toutes ces dépenses ont aussi des effets anticycliques qui peuvent être chiffrés. Pour les Verts, d'autre part, la culture est le ciment de la citoyenneté, autour de valeurs échangées. Il se dit donc plutôt satisfait par ce budget en augmentation, qui est un pari sur l'avenir.

Un commissaire AdG/SI note que la culture, si elle est effectivement source d'emplois, est aussi une raison de vivre.

173

Une commissaire AdG/TP s'estime satisfaite de ce budget: son pourcentage par rapport au budget global de la Ville est maintenu et même augmenté; l'aspect fête populaire est maintenu. Le développement des négociations avec l'Etat est un autre motif de satisfaction.

Un commissaire radical explique que son parti refusera ce budget avec ses augmentations plus ou moins linéaires malgré la crise (cassettes de magistrat notamment). S'il est vrai que le budget présenté n'implique qu'une augmentation minime des postes du DAC, il n'en est pas moins vrai qu'une quinzaine de postes sont apparus entre l'année dernière et cette année. Le commissaire remarque que si la culture est le joyau de la ville de Genève, celle-ci aura de la peine à vendre ce joyau en cas de crise. Quant à l'argument du soutien à l'emploi, il a le sentiment que ce soutien devrait plutôt être du ressort de l'aide sociale. Il remarque, pour terminer, que ce sont les milliardaires de la ville qui permettent ces augmentations de budget et qu'il vaudrait mieux éviter de les faire fuir.

Le président note que la prospérité permet l'expression artistique. Il salue les initiatives culturelles de la dernière législature et en remercie le magistrat. Pour lui la culture n'est ni de gauche ni de droite.

La commission approuve le budget du DAC, tel qu'amendé par 8 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 S, 1 DC) contre 2 non (1 R, 1 DC) et 2 abstentions (2 L).

## PROJET DE BUDGET 2003 / RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF

## RECAPITULATION DES VARIATIONS

Le tableau ci-dessous donne une explication générale sur les variations : augmentations réelles, loyers et subventions en nature :

Il présente de manière globale l'incidence des subventions en nature, qui sont balancées par des revenus enregistrés pour les immeubles du patrimoine administratif. Il permet ainsi de voir l'augmentation effective des subventions financières.

|     |                                                                            | <b>PB 2003</b> | <b>Budget 2002</b> | <b>Comptes 2001</b> | <b>Ecart</b> | <b>%</b> |
|-----|----------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|---------------------|--------------|----------|
| 365 | Subventions                                                                | 58'469'256     | 46'691'500         | 42'654'875          | 11'777'756   | 25.2     |
|     | Subventions financières                                                    | 49'945'900     | 45'879'900         | 42'411'673          | 4'066'000    | 8.9      |
|     | Subventions en nature                                                      | 8'523'356      | 811'600            | 243'203             | 7'711'756    | 950.2    |
| 332 | Amortissements complémentaires                                             | 0              | 13'040'000         | 4'681'817           | 13'040'000   | -100.0   |
| 427 | Immeubles du patrimoine administratif                                      | 7'655'031      | 1'469'600          | 894'086             | 6'185'431    | 420.9    |
|     |                                                                            |                |                    |                     |              |          |
|     | Total des charges                                                          | 192'690'115    | 189'766'245        | 177'938'757         | 2'923'870    | 1.5      |
|     | Total des charges - subventions en nature                                  | 184'166'759    | 188'954'645        | 177'695'554         | -4'787'886   | -2.5     |
|     | Total des charges - amortissements complémentaires                         | 192'690'115    | 176'726'245        | 173'256'940         | 15'963'870   | 9.0      |
|     | Total des charges - subventions en nature - amortissements complémentaires | 184'166'759    | 175'914'645        | 173'013'737         | 8'252'114    | 4.7      |
|     |                                                                            |                |                    |                     |              |          |
|     | Total des revenus                                                          | 14'191'912     | 8'006'132          | 9'278'698           | 6'185'780    | 77.3     |
|     |                                                                            |                |                    |                     |              |          |
|     | Total des revenus - immeubles du patrimoine admin.                         | 6'536'881      | 6'536'532          | 8'384'612           | 349          | 0.0      |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3745

175

PR-230 Annexe 2

VENTILATION DES SUBVENTIONS SAAC

| 3106          | SAAC - Art musical et Arts de la scène              | 2002         | Projet 2003  |
|---------------|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>310601</b> | <b>Bourses</b>                                      |              |              |
| 366           | Personnes physiques                                 | 150'000.00   | 150'000.00   |
|               | Bourses Fondation Patino-Ville de Genève            | 27'000.00    | 27'000.00    |
| <b>310602</b> | <b>Centres de loisirs et animations de quartier</b> |              |              |
| 365           | Institutions privées                                | 220'000.00   | 220'000.00   |
|               | La Traverse                                         | 30'000.00    | 30'000.00    |
|               | Salle de la Maison de quartier de la Jonction       | 30'000.00    | 30'000.00    |
| <b>310603</b> | <b>Echanges culturels</b>                           |              |              |
| 310-318       | Divers                                              | 40'000.00    | 40'000.00    |
| 365           | Institutions privées                                | 400'000.00   | 400'000.00   |
|               | Lettres frontière                                   | 40'000.00    | 40'000.00    |
| <b>310604</b> | <b>Centres culturels alternatifs</b>                |              |              |
| 365           | Institutions privées                                | 330'000.00   | 430'000.00   |
|               | Théâtre de l'Usine                                  | 90'000.00    | 100'000.00   |
|               | Galerie Forte                                       | 70'000.00    | 70'000.00    |
|               | Cinéma Spoutnik                                     | 90'000.00    | 100'000.00   |
|               | Galpon                                              | -            | 30'000.00    |
|               | Caveau                                              | -            | 30'000.00    |
|               | Parfumerie                                          | -            | 40'000.00    |
|               | Solde : projets ponctuels                           |              |              |
| <b>310605</b> | <b>Aide aux Intermittents</b>                       | 200'000.00   | 200'000.00   |
| <b>310610</b> | <b>Concerts classiques</b>                          |              |              |
| 31807         | Droit des pauvres                                   | 0.00         | 0.00         |
| 31839         | Hon. divers - commiss., trad., méd.                 | 5'000.00     | 5'000.00     |
| 31841         | Droits d'auteur                                     | 20'000.00    | 20'000.00    |
| 31842         | Cachets concerts                                    | 500'000.00   | 500'000.00   |
| 319           | Divers                                              | 1'000.00     | 1'000.00     |
| 43404         | Billets d'entrée                                    | -250'000.00  | -250'000.00  |
| 43990         | Autres contributions                                | 0.00         | 0.00         |
| <b>310611</b> | <b>Concerts populaires</b>                          |              |              |
| 31807         | Droit des pauvres                                   | 0.00         | 0.00         |
| 31839         | Hon. divers - comm., trad., méd.                    | 20'000.00    | 20'000.00    |
| 31841         | Droits d'auteur                                     |              |              |
| 31842         | Cachets concerts                                    | 15'000.00    | 15'000.00    |
| 319           | Divers                                              | 100.00       | 100.00       |
| 36503         | Culture et loisirs                                  | 550'000.00   | 420'000.00   |
|               | Scène Ella Fitzgerald/Th. de Verdure                | 300'000.00   | 300'000.00   |
|               | Jazz-Festival                                       | 120'000.00   | 120'000.00   |
|               | Festival de jazz annuel de l'AMR                    | 55'000.00    |              |
|               | L'AMR aux Croquettes                                | 35'000.00    |              |
|               | Festival annuel des Ateliers d'éthno.               | 40'000.00    |              |
| <b>310612</b> | <b>Alhambra</b>                                     |              |              |
| 36503         | Culture et loisirs                                  | 250'000.00   | 250'000.00   |
| <b>310613</b> | <b>Fête de la Musique</b>                           |              |              |
|               | Total charges                                       | 1'004'681.00 | 1'642'433.00 |
|               | Revenus divers                                      | -151'000.00  | -151'000.00  |
| <b>310614</b> | <b>Orchestres professionnels</b>                    | 8'900'000.00 | 9'000'000.00 |
|               | OSR, subvention de base                             |              |              |
|               | OSR, contribution caisse retraite                   |              |              |
|               | OSR, lyrique                                        | 6'268'000.00 | 6'268'000.00 |
|               | OSR, symph.                                         | 2'232'000.00 | 2'232'000.00 |
|               | Orchestre de Chambre de Genève                      | 400'000.00   | 500'000.00   |
| <b>310615</b> | <b>Orchestres amateurs</b>                          | 45'000.00    | 45'000.00    |
|               | Orchestre de Saint-Jean                             | 5'000.00     | 5'000.00     |

Transferts, cf. infra

Transfert s/ AMR  
Transfert s/ AMR  
Transfert s/ Ethno

Ajustement conventionnel

# SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)

## Budget 2003

176

|               |                                          |                   |                     |                                                |
|---------------|------------------------------------------|-------------------|---------------------|------------------------------------------------|
|               | Orchestre symphonique genevois           | 40'000.00         | 40'000.00           |                                                |
| <b>310616</b> | <b>Chorales classiques</b>               | <b>210'000.00</b> | <b>240'000.00</b>   |                                                |
|               | Cercle Jean-Sébastien Bach               | 9'000.00          | 10'000.00           | Arrondi                                        |
|               | Psalette de Genève                       | 9'000.00          | 10'000.00           | Arrondi                                        |
|               | Société de Chant Sacré                   | 9'000.00          | 10'000.00           | Arrondi                                        |
|               | Motet de Genève                          | 9'000.00          | 10'000.00           | Arrondi                                        |
|               | Carte, fonds de production               | 174'000.00        | 200'000.00          | Augmentation frais concerts                    |
| <b>310617</b> | <b>Art lyrique</b>                       | <b>275'000.00</b> | <b>275'000.00</b>   |                                                |
|               | Opéra de Chambre de Genève               | 150'000.00        | 150'000.00          |                                                |
|               | Autres                                   | 125'000.00        | 125'000.00          |                                                |
| <b>310618</b> | <b>Corps de musique</b>                  | <b>530'000.00</b> | <b>530'000.00</b>   |                                                |
|               | Musique municipale                       | 100'000.00        | 100'000.00          |                                                |
|               | Harmonie Nautique                        | 80'000.00         | 80'000.00           |                                                |
|               | Cadets de Genève                         | 50'000.00         | 50'000.00           |                                                |
|               | Orndine Genevoise                        | 50'000.00         | 50'000.00           |                                                |
|               | Corps de musique "Le Sirène"             | 0.00              | 0.00                |                                                |
|               | Musique municipale de Plainpalais        | 25'000.00         | 25'000.00           |                                                |
|               | Fifres et Tambours du CPM                | 20'000.00         | 20'000.00           |                                                |
|               | Fanfare de la Croix-Bleue                | 15'000.00         | 15'000.00           |                                                |
|               | Fanfare municipale du Petit-Saconnex     | 15'000.00         | 15'000.00           |                                                |
|               | Harmonie des Eaux-Vives                  | 15'000.00         | 15'000.00           |                                                |
|               | TPG "L'Amicale"                          | 0.00              | 0.00                |                                                |
|               | Cercle de trompes de chasse "Le Daquet"  | 1'500.00          | 1'500.00            |                                                |
|               | Rallye Saint-Hubert                      | 1'500.00          | 1'500.00            |                                                |
|               | Fanfare du Loup                          | 30'000.00         | 30'000.00           |                                                |
|               | Fonds général                            | 127'000.00        | 127'000.00          |                                                |
| <b>310619</b> | <b>Chorales populaires</b>               | <b>25'000.00</b>  | <b>25'000.00</b>    |                                                |
|               | Cercle choral (Chorale municipale)       | 10'000.00         | 10'000.00           |                                                |
|               | Liederkrantz-Concordia                   | 7'000.00          | 7'000.00            |                                                |
|               | Société chorale des Eaux-Vives           | 5'000.00          | 5'000.00            |                                                |
|               | Union des Chanteurs Genevois             | 3'000.00          | 3'000.00            |                                                |
|               | Corps de police                          | 0.00              | 0.00                |                                                |
|               | Disponible                               | 0.00              | 0.00                |                                                |
| <b>310620</b> | <b>Ecoles de musique</b>                 | <b>270'000.00</b> | <b>270'000.00</b>   |                                                |
|               | Conservatoire de Musique                 | 100'000.00        | 100'000.00          |                                                |
|               | Conservatoire populaire                  | 60'000.00         | 60'000.00           |                                                |
|               | Institut Jaques-Dalcroze                 | 60'000.00         | 60'000.00           |                                                |
|               | Académie de Musique                      | 30'000.00         | 30'000.00           |                                                |
|               | Ecole de l'Union Accordéoniste Mixte     | 20'000.00         | 20'000.00           |                                                |
| <b>310621</b> | <b>Concours de musique</b>               | <b>345'000.00</b> | <b>345'000.00</b>   |                                                |
|               | Concours de Genève (ex CiEM)             | 330'000.00        | 330'000.00          |                                                |
|               | Fédération Mondiale des Concours         | 15'000.00         | 15'000.00           |                                                |
| <b>310622</b> | <b>Activités musicales diverses</b>      | <b>500'000.00</b> | <b>500'000.00</b>   |                                                |
| <b>310623</b> | <b>Musique contemporaine</b>             | <b>750'000.00</b> | <b>1'120'000.00</b> |                                                |
|               | Contrechamps                             | 360'000.00        | 680'000.00          | Transfert Exspau 177'000, augmentation 143'000 |
|               | Festival Archipel                        | 280'000.00        | 285'000.00          | Transf. Exspau 13'000, augmentation 2'000      |
|               | Centre international de Percussion       | 50'000.00         | 85'000.00           | Transfert Exspau 33'000, augmentation 2'000    |
|               | AMEG                                     | 40'000.00         | 40'000.00           |                                                |
|               | Ensemble vocal Séquence                  | 50'000.00         | 50'000.00           |                                                |
| <b>310624</b> | <b>Musique ancienne</b>                  | <b>160'000.00</b> | <b>170'000.00</b>   |                                                |
|               | ACMA, ex Centre de Musique Ancienne      | 30'000.00         | 30'000.00           |                                                |
|               | Ensemble Cantatio                        | 40'000.00         | 50'000.00           | Mise à niveau (cf. Ensemble Vocal Séquence)    |
|               | Ensemble 415                             |                   |                     |                                                |
|               | Nouvelle Société des Concerts spirituels | 30'000.00         | 30'000.00           |                                                |
|               | Concerts d'été Saint-Germain             | 15'000.00         | 15'000.00           |                                                |
|               | Concerts du Musée d'instr. anciens       | 20'000.00         | 20'000.00           |                                                |
|               | Concerts de la Cathédrale                | 25'000.00         | 25'000.00           |                                                |
| <b>310626</b> | <b>Sociétés d'accordéon</b>              | <b>19'000.00</b>  | <b>19'000.00</b>    |                                                |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3747

177

|               |                                                 |                     |                     |                                                |
|---------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------|
|               | Union Accordéoniste Mixte (UMA)                 | 16'000.00           | 16'000.00           |                                                |
|               | Société des Accordéonistes Genevois             | 1'500.00            | 1'500.00            |                                                |
|               | Société accordéoniste mixte "Les Amis"          | 1'500.00            | 1'500.00            |                                                |
| <b>310626</b> | <b>Rock, jazz, ethno.</b>                       | <b>1'180'000.00</b> | <b>1'410'000.00</b> |                                                |
|               | AMR                                             | 550'000.00          | 640'000.00          | Transferts Festival, 55'000 et 35'000          |
|               | Ateliers d'Ethnomusicologie                     | 350'000.00          | 440'000.00          | Transferts Festival, 40'000, Exspau, 50'000    |
|               | PTR                                             | 200'000.00          | 250'000.00          | Ajustement conventionnel                       |
|               | Réserve techno (ex dotation Weetamix)           | 40'000.00           | 40'000.00           |                                                |
|               | AGMJ                                            | 40'000.00           | 40'000.00           |                                                |
| <b>310640</b> | <b>Fondation d'art dramatique</b>               |                     |                     |                                                |
| 365           | Institutions privées (Poche et Comédie)         | 4'500'000.00        | 4'560'000.00        | Augmentation pour Fonds de prévoyance          |
| <b>310641</b> | <b>Théâtres et compagnies permanentes</b>       | <b>1'941'000.00</b> | <b>2'441'000.00</b> |                                                |
| 365           | Para - Surbeck                                  | 86'000.00           | 86'000.00           |                                                |
| 365           | Am Stram Gram                                   | 830'000.00          | 913'000.00          | Augmentation conventionnelle                   |
| 365           | Marionnettes de Genève                          | 430'000.00          | 530'000.00          |                                                |
| 365           | Théâtre du Loup                                 | 500'000.00          | 400'000.00          |                                                |
| 365           | Montrours d'images                              | 95'000.00           | 85'000.00           |                                                |
| 365           | Théâtre de Carouge                              | 0.00                | 500'000.00          |                                                |
| <b>310642</b> | <b>Fonds généraux art dramatique</b>            | <b>1'190'000.00</b> | <b>1'300'000.00</b> |                                                |
| 365           | Fonds pour la création théâtrale indépendante   | 600'000.00          | 660'000.00          | Ajustement aux besoins                         |
| 365           | Fonds pour spectacles d'été (Orangerie)         | 250'000.00          | 275'000.00          | Ajustement aux besoins                         |
| 365           | Revue genevoise                                 | 340'000.00          | 365'000.00          | Ajustement aux besoins                         |
| <b>310643</b> | <b>Maison des arts du Grütli</b>                |                     |                     |                                                |
| 365           | Fonctionnement salle polyvalente (théâtre)      | 800'000.00          | 820'000.00          |                                                |
| 365           | Subv. en faveur d'associat. Logées au Grütli    | 200'000.00          | 200'000.00          |                                                |
| 365           | Théâtre du Grütli (production)                  | 850'000.00          | 850'000.00          |                                                |
|               | Centre de la photographie                       | 125'000.00          | 125'000.00          |                                                |
|               | Gen Lock                                        | 70'000.00           | 0.00                | Association dissoute en 2002                   |
|               | 24h pour le cinéma (4 partenaires de la Maison) | 0.00                | 75'000.00           | Manifestation collective 2003                  |
| <b>310644</b> | <b>St-Gervais Genève</b>                        |                     |                     |                                                |
| 365           | Fonctionnement Saint-Gervais Genève             | 3'050'000.00        | 3'120'000.00        | Augmentation pour Fonds de prévoyance          |
| <b>310646</b> | <b>Villa Dutoit</b>                             |                     |                     |                                                |
| 365           | Crédit d'animation                              | 750'000.00          | 124'000.00          |                                                |
| <b>310646</b> | <b>Cinéma</b>                                   |                     |                     |                                                |
| 365           | Centre d'animation cinématographique            | 100'000.00          | 100'000.00          |                                                |
| 365           | Fonction : Cinéma                               | 240'000.00          | 240'000.00          |                                                |
| 365           | Fonds général pour manifestations cinématog.    | 200'000.00          | 260'000.00          | Effort pour le cinéma                          |
|               | Cinéma Tout Ecran                               | 125'000.00          | 200'000.00          | Effort pour le cinéma                          |
|               | Black Movie                                     | 50'000.00           | 60'000.00           | Effort pour le cinéma                          |
|               | Divers Prix                                     | 25'000.00           | 0.00                |                                                |
| 365           | Fonds pour création cinématog.                  | 650'000.00          | 1'000'000.00        | Effort pour le cinéma                          |
| 365           | Participation au Fonds Regio                    | 200'000.00          | 200'000.00          |                                                |
| <b>310647</b> | <b>Danse</b>                                    |                     |                     |                                                |
| 365           | Fonds pour création et product. chorégraph.     | 600'000.00          | 936'000.00          | Transfert Exspau 136'000, augmentation 200'000 |
|               | ADC - Assoc Danse ConTemp                       | 180'000.00          | 336'000.00          | Transfert Exspau 136'000, augmentation 20' 000 |
| <b>310648</b> | <b>Festival de la Bâtie</b>                     | <b>750'000.00</b>   | <b>850'000.00</b>   | Augmentation conventionnelle                   |
| <b>310649</b> | <b>Salle Patino (Exspau)</b>                    | <b>409'000.00</b>   | <b>0.00</b>         |                                                |
|               | Contrechamps                                    | 177'000.00          | 0.00                | Transferts sur lignes                          |
|               | Ateliers d'ethnomusicologie                     | 50'000.00           | 0.00                |                                                |
|               | Centre int de percussion                        | 33'000.00           | 0.00                |                                                |
|               | Archipel                                        | 13'000.00           | 0.00                |                                                |
|               | ADC                                             | 136'000.00          | 0.00                |                                                |
| <b>311000</b> | <b>Grand Théâtre</b>                            |                     |                     |                                                |
| 36503         | Culture et loisirs                              | 12'000'000.00       | 12'700'000.00       | Augmentation 700'000                           |
|               | Orchestres et feux de scène                     | 280'000.00          | 280'000.00          |                                                |

178

Présentation A. Vignier

**29 octobre 2002 – Audition Commission des finances**

---

**1. Personnel**

Un seul poste supplémentaire est demandé, pour prendre en charge l'application des mesures de type Agenda 21 et mettre en œuvre le système de gestion durable dans les services du département et auprès des subventionnés.

**2. Subventions**

a) Les conventions de subventionnement en préparation ou déjà signées commencent à avoir des effets sur le budget :

OSR : une seule subvention au lieu d'une subvention lyrique et une subvention symphonique (regroupement pour clarification) ;

L'OCG : augmentation de la subvention de 100'000.- (400'000 -> 500'000) pour arriver à parité avec l'Etat et pour réaliser les activités énoncées dans la convention ;

Contrechamps : regroupement de la subvention ordinaire et du montant provenant auparavant de la subvention pour les utilisateurs de la salle ex-Patino (360'000 + 177'000 + augmentation de 143'000 = 680'000). Convention signée prochainement ;

Ateliers d'ethnomusicologie : regroupement de la subvention ordinaire, de la subvention pour le festival et du montant provenant auparavant de la subvention pour les utilisateurs de la salle ex-Patino (350'000 + 40'000 + 50'000 = 440'000). Convention signée prochainement ;

AMR : regroupement de la subvention ordinaire et des subventions pour les festivals (550'000 + 55'000 + 35'000 = 640'000).

Post Tenebras Rock : augmentation de la subvention de 50'000.- (200'000 -> 250'000) pour réaliser les activités énoncées dans la convention. Convention signée prochainement ;

Am Stram Gram : augmentation de la subvention de 83'000.- (830'000 -> 913'000) pour arriver à parité avec l'Etat et pour réaliser les activités énoncées dans la convention. Convention signée prochainement ;

La Bâtie : augmentation de la subvention de 100'000.- (750'000 -> 850'000) pour réaliser les activités énoncées dans la convention ;

Mamco : introduction d'une nouvelle subvention (1'000'000), à parité avec l'Etat et la Fondation Mamco. Signature de la convention le 25 novembre.

179

b) Autres subventions :

Introduction de nombreuses subventions en nature, suite à l'inventaire des locaux mis à disposition des subventionnés.

2003 = année des prix quadriennaux (240'000.-).

Théâtre de Carouge : réintroduction d'une subvention de 500'000.-

Augmentation des fonds généraux pour le cinéma (manifestations : + 60'000, production : + 350'000) et pour la danse (+ 200'000).

Répartition de la subvention pour les utilisateurs de la salle ex-Patino entre les différents bénéficiaires (177'000 pour Contrechamps, 50'000 pour les ateliers d'ethno, 33'000 pour le CIP, 13'000 pour Archipel et 136'000 pour l'ADC).

**3. Divers**

Déménagement des collections du musée d'ethnographie aux Ports francs.



Ville de Genève

Le Directeur

Département municipal des affaires culturelles

Genève, le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Commission des finances  
Madame Hélène Ecuier  
Présidente  
Secrétariat du Conseil municipal  
Palais Eynard

Genève, le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Commission des finances  
Madame Hélène Ecuier  
Présidente  
Secrétariat du Conseil municipal  
Palais Eynard

Concerne : réponse à la question portant sur les recettes du MAMCO liées aux entrées.

Madame la Présidente,

Veuillez trouver ci les éléments de réponse sollicités par Monsieur Didier Bonny lorsqu'il a été question de la subvention au MAMCO, calculée 310860, page 134 du projet de budget.

Tarifs et recettes des entrées au MAMCO

1. Tarifs d'entrée au musée :

- Plein tarif : 8 francs
- Tarif réduit : 6 francs (pour les jeunes de 13 à 18 ans, les apprentis, les autres étudiants, les enseignants, les artistes, les familles nombreuses (à partir de 3 enfants), les retraités)
- Entrée gratuite : pour les membres de l'Anamco, les enfants jusqu'à 12 ans, les groupes scolaires, les étudiants spécialisés (histoire de l'art, beaux-arts, arts décoratifs, architecture), les journalistes, les critiques d'art, les responsables d'institutions artistiques, les chroniqueurs et les invalides.
- Groupes : 4 francs par personne, à partir de 10 personnes (gratuité pour l'accompagnateur et le chaudière).
- Visites guidées : 100 francs par groupe (10 à 20 personnes).
- Activités (commentaires sur le musée, projections et autres activités) : 4 francs (gratuit pour les membres de l'Anamco)

Madame Hélène Ecuier, 1<sup>er</sup> novembre 2002.

2. Recettes des entrées :

- 2001 : 53'132 francs
- 2002 : 36'720 francs, (jusqu'au 30/09/02)

En souhaitant avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Pierre Roehrich

3750

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

180

121

## FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

### LE PRESIDENT

VILLE DE GENEVE  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMMISSION DES ARTS ET DE LA CULTURE  
M. LE PRESIDENT JEAN-CHARLES LATHION  
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES  
DE LA COMMISSION DES ARTS ET  
DE LA CULTURE

GENEVE, LE 24 OCTOBRE 2002/NCB/4041

**REPONSE DU BUREAU DE LA FONDATION**  
**ET DE LA DIRECTION DU GRAND THEATRE**  
**AUX QUESTIONS POSEES LE 4 OCTOBRE 2002**  
**PAR LA COMMISSION DES ARTS ET DE LA CULTURE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE**

1. **Engagement financier (tous services confondus) de la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre durant ces quatre dernières années**

Veuillez trouver ci-joint un tableau récapitulatif de l'engagement financier de la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour les années 1997 à 2001 (annexe I).

L'engagement financier de la Ville pour l'année 2001 a été de CHF 15'830'000.— auxquels il convient d'ajouter CHF 1'000'000.— provenant du Fonds d'équipement de l'Association des Communes Genevoises.

182

2

Ce tableau a été établi par les services de la Ville de Genève : il est élaboré sur la base de l'année civile contrairement aux comptes de la Fondation du Grand Théâtre qui sont établis par saison du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'analyse de l'incidence de l'inflation sur la subvention que la Ville de Genève a octroyé à la Fondation du Grand Théâtre met en évidence une diminution effective du pouvoir d'achat cumulé de la subvention durant les quatorze dernières années de CHF 25'600'000.— (annexe II).

Parallèlement, l'analyse des apports privés au Grand Théâtre (mécénat, dons et sponsoring) pour la même période révèle que les apports extérieurs cumulés sur les mêmes quatorze années s'élèvent à CHF 29'800'000.—.

Ainsi, seuls les dons, mécénats et sponsorings ont permis à ce jour de combler cette diminution effective du pouvoir d'achat de la subvention (annexe III).

## **2. Plan quadriennal 2003-2007 : intention de la direction quant à sa politique budgétaire**

Il n'y a pas à proprement parler de plan quadriennal au Grand Théâtre.

Son financement est assuré jusqu'à 2003/2004 pour autant que l'augmentation de subvention demandée à la Ville de Genève de CHF 700'000.— soit accordée.

Notre intention est de mettre à profit ce délai pour élaborer avec la Ville de Genève un plan quadriennal qui permettra de faire évoluer la structure du financement de l'opéra en y associant éventuellement d'autres collectivités publiques (Etat et communes). En cas d'insuccès, ce sont les grands équilibres du Grand Théâtre qui seront remis en cause, tels que la structure de la saison, la qualité des spectacles, la politique tarifaire et le personnel.

183

3

3. Apports privés

a. Etat de situation et perspectives

b. Estimations chiffrées de l'apport financier du mécène durant ces quatre dernières années

Nous produisons deux tableaux des apports extérieurs de 1999 à 2002 (annexes IV et V).

L'annexe IV mentionne les apports extérieurs totaux ainsi que la part du mécène.

L'annexe V permet de visualiser l'évolution des apports extérieurs qui, après avoir atteint CHF 5'550'000.— en 1998/1999, se situe actuellement aux environs de CHF 3'000'000.—.

Ce résultat est très important mais, au delà des efforts permanents de recherche d'apports extérieurs, demeure aléatoire.

4. Avenir des forces motrices et incidence budgétaires

La convention qui nous lie à Arfluvial prend fin au terme de la saison 2002/2003. Une nouvelle convention est en voie de signature. Elle prévoit l'utilisation du BFM pendant 90 jours par saison à un tarif préférentiel actuellement en discussion, qui devrait se situer entre CHF 2'000.— et CHF 3'000.— par jour (anciennement 120 jours gratuits).

L'étude que nous avons réalisée sur la base des trois saisons 1998/1999 à 2000/2001 montre que le surcoût moyen lié à l'utilisation du BFM, dans le cas d'une location à CHF 2'000.— par jour, s'élève à environ CHF 325'000.— (CHF 415'000.— si la location est de CHF 3'000.— par jour).

Cette même étude tente de chiffrer l'économie qui pourrait être réalisée lors d'un retour de toutes nos activités à Neuve. Elle ne saurait être de CHF 325'000.— (ou CHF 415'000.—) car elle devrait être pondérée par les surcoûts de personnel et de production (artistes, décors, costumes : les cages de scène étant dans un rapport de 1 à 9).

124

4

Le résultat auquel on aboutit est une économie effective de CHF 40'000.— environ (CHF 130'000.—).

Cette économie ne nous semble pas justifier la perte artistique qui résulte de l'abandon de la salle Turretini au BFM. En effet, tout un pan du répertoire lyrique devrait être abandonné pour de simples raisons de dimension de la scène et de la salle.

L'abandon du BFM aurait des répercussions importantes sur le planning d'utilisation de la scène de Neuve, avec une perte importante du temps dévolu aux répétitions et sur la durée de l'intersaison, ce qui aura des conséquences non négligeables sur la gestion du personnel.

5. Investissement de l'Association des communes genevoises et garanties d'engagement pour l'avenir

La participation annuelle de l'Association des communes genevoises est de CHF 1'000'000.— depuis 2000/2001.

Le Président de l'Association des communes a confirmé à la Fondation du Grand Théâtre que cet apport serait renouvelé.

6. Projets de convention de subventionnement Ville-Etat-Communes

Le Grand Théâtre est favorable à une telle convention (cf. point 2.) dans la mesure où elle peut apporter une plus grande stabilité à l'institution et lui garantir ses moyens financiers.

Ainsi fait à Genève, le 24 octobre 2002

Bruno de Preux  
Président du Conseil de la Fondation  
Du Grand Théâtre de Genève

185

EVOLUTION DE LA CELLULE 310265, GRAND THEATRE, POUR LES ANNEES 1997-2001

|                                                                 | 1997        | 1998         | 1999          | 2000          | 2001          |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Charges (sans les subventions)                                  | 2831'233.89 | 3017'9602.88 | 311'221'60.92 | 31'386'535.09 | 34'033'296.44 |
| Revenus                                                         | 112'966.70  | 23'686.17    | 237'247.80    | 17'5670.85    | 13'698'46.57  |
| compris en 2001, la contribution du fonds d'équipement communal |             |              |               |               |               |

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU GRAND-THEATRE 1997-2001

|                                                                           | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Fondation du Grand-Théâtre - exploitation                                 | 10'315'800 | 9'600'050  | 10'300'050 | 10'488'000 | 11'000'000 |
| Fondation du Grand-Théâtre - allocation spéciale du Conseil administratif |            | 500'000    | 450'000    | 500'000    |            |
| Services techniques OSR                                                   | 4'791'204  | 4'551'650  | 4'552'000  | 4'552'000  | 4'950'000  |
| Fondation du Grand-Théâtre - autres orchestres ou musiciens               | 294'600    | 279'900    | 280'000    | 280'000    | 1'900'000  |
| Contre-partie de la contrib. du fonds d'équipement communal               |            |            |            |            |            |
| TOTAL                                                                     | 15'401'604 | 15'931'600 | 15'981'000 | 16'330'000 | 18'930'000 |

EVOLUTION DES DEPENSES D'ENTRETIEN (département 2) POUR LES ANNEES 1997-2001

|                                                                         | 1997       | 1998         | 1999       | 2000       | 2001       |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------|------------|------------|
| Charges                                                                 | 300'008.85 | 1'342'975.75 | 243'420.65 | 252'508.15 | 188'018.75 |
| en 1998, volume important de travaux à la faveur de la fermeture du GTG |            |              |            |            |            |

## COMPTES DE LA FONDATION DU GRAND THEATRE

INFLATION ET SUBVENTION D'EXPLOITATION  
DE 1988/1989 A 2001/2002

|                | Progresion<br>de<br>l'inflation<br>% | Evolution de<br>la<br>subvention<br>% | Subvention<br>théorique<br>indexée<br>CHF | Subvention<br>effectivement<br>obtenue<br>CHF | Diminution<br>effective du<br>pouvoir d'achat<br>CHF |
|----------------|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                | (1.7 au 30.6)                        | (1.7 au 30.6)                         | (1.7 au 30.6)                             | (1.7 au 30.6)                                 | (1.7 au 30.6)                                        |
| 1988/89        | base                                 | base                                  | 10'314'178                                | 10'314'178                                    | 0                                                    |
| 1989/90        | 5.0%                                 | 0.0%                                  | 10'829'887                                | 10'314'178                                    | -515'709                                             |
| 1990/91        | 6.5%                                 | 0.4%                                  | 11'533'830                                | 10'355'000                                    | -1'178'830                                           |
| 1991/92        | 4.2%                                 | 0.2%                                  | 12'018'250                                | 10'378'300                                    | -1'639'950                                           |
| 1992/93        | 3.1%                                 | 1.4%                                  | 12'390'816                                | 10'528'300                                    | -1'862'516                                           |
| 1993/94        | 0.5%                                 | -2.0%                                 | 12'452'770                                | 10'315'800                                    | -2'136'970                                           |
| 1994/95        | 2.1%                                 | 0.0%                                  | 12'714'278                                | 10'315'800                                    | -2'398'478                                           |
| 1995/96        | 0.7%                                 | 0.0%                                  | 12'803'278                                | 10'315'800                                    | -2'487'478                                           |
| 1996/97        | 0.5%                                 | 0.0%                                  | 12'867'295                                | 10'315'800                                    | -2'551'495                                           |
| 1997/98        | 0.1%                                 | -2.5%                                 | 12'880'162                                | 10'057'905                                    | -2'822'257                                           |
| 1998/99        | 0.7%                                 | -0.1%                                 | 12'970'323                                | 10'050'010                                    | -2'920'313                                           |
| 1999/00        | 1.9%                                 | 9.5%                                  | 13'216'759                                | 11'000'050                                    | -2'216'709                                           |
| 2000/01        | 1.4%                                 | 9.1%                                  | 13'401'794                                | 12'000'000                                    | -1'401'794                                           |
| 2001/02        | 0.7%                                 | 0.0%                                  | 13'495'607                                | 12'000'000                                    | -1'495'607                                           |
| <b>14 ans:</b> | <b>27.4%</b>                         | <b>16.0%</b>                          |                                           | <b>14 ans:</b>                                | <b>-25'628'107</b>                                   |

187

## COMPTES DE LA FONDATION DU GRAND THEATRE

### COMPOSITION ET DEVELOPPEMENT DES RECETTES PROPRES DE 1988/1989 A 2000/2001

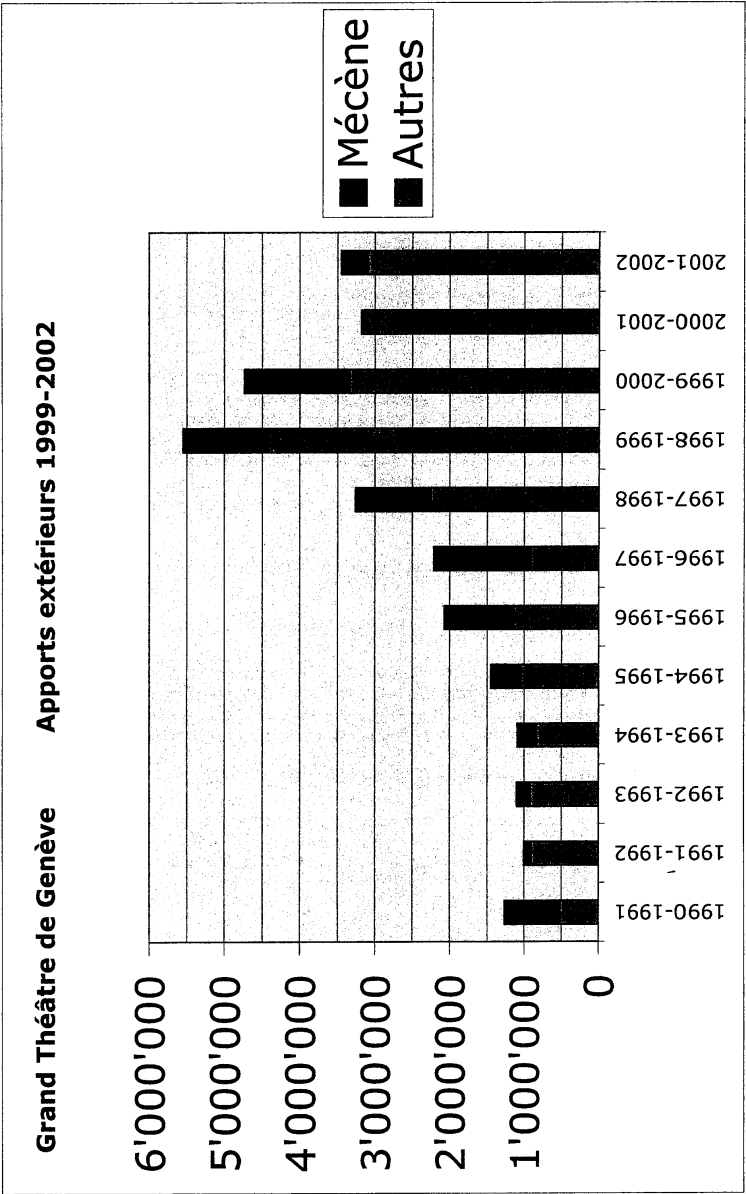
| Saisons                                             | Recettes des<br>spectacles (opéras,<br>ballets et récitals) | Mécénat, dons et<br>sponsoring | Autres recettes<br>(coproductions, RTSR,<br>locations, tournées du<br>ballet, etc.) |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                     | CHF                                                         | CHF                            | CHF                                                                                 |
| 1988/89                                             | 6'709'034                                                   | 0                              | 1'776'029                                                                           |
| 1989/90                                             | 6'408'441                                                   | 252'600                        | 1'805'376                                                                           |
| 1990/91                                             | 7'395'950                                                   | 520'266                        | 2'284'323                                                                           |
| 1991/92                                             | 8'336'511                                                   | 1'001'430                      | 1'897'920                                                                           |
| 1992/93                                             | 8'189'213                                                   | 1'094'477                      | 2'098'786                                                                           |
| 1993/94                                             | 8'944'892                                                   | 1'086'020                      | 2'957'481                                                                           |
| 1994/95                                             | 9'275'743                                                   | 1'445'500                      | 2'889'920                                                                           |
| 1995/96                                             | 9'022'755                                                   | 2'070'437                      | 2'298'023                                                                           |
| 1996/97                                             | 8'701'569                                                   | 2'208'999                      | 1'989'486                                                                           |
| 1997/98                                             | 6'815'200                                                   | 3'254'768                      | 2'850'704                                                                           |
| 1998/99                                             | 8'682'826                                                   | 5'547'228                      | 2'488'291                                                                           |
| 1999/00                                             | 9'707'156                                                   | 4'731'678                      | 2'612'536                                                                           |
| 2000/01                                             | 8'321'164                                                   | 3'177'503                      | 2'027'412                                                                           |
| 2001/02                                             | 9'305'520                                                   | 3'444'414                      | 1'381'071                                                                           |
| Progression de<br>1988/89 à 2001/2002               | <b>38.7%</b>                                                | <b>1263.6%</b>                 | <b>-22.2%</b>                                                                       |
| Augmentations cumulées<br>de 1988/89 à<br>2001/2002 | <b>21'889'498</b>                                           | <b>29'835'320</b>              | <b>6'492'952</b>                                                                    |

188

Grand Théâtre de Genève  
Apports extérieurs 1999-2002

| années                    | 1990-1991 | 1991-1992 | 1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 | 2001-2002 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| apports extérieurs totaux | 1'255'286 | 1'001'430 | 1'094'477 | 1'086'020 | 1'445'500 | 2'070'437 | 2'208'999 | 3'254'768 | 5'547'228 | 4'731'678 | 3'177'503 | 3'444'414 |
| apport du mécène          | 735'000   | 100'000   | 174'477   | 250'000   | 400'000   | 930'000   | 1'288'000 | 1'000'000 | 1'130'000 | 1'390'000 | 0         | 350'000   |

129



**Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2003 du département des sports et de la sécurité.****Rapporteur: M. Pierre Maudet.****Généralités**

Lors de sa séance du 11 septembre 2002, le Conseil municipal a renvoyé le budget 2003 de la Ville de Genève dans les commissions concernées.

La commission des sports et de la sécurité (ci-après la commission) s'est réunie à trois reprises, soit les 26 septembre, 3 et 10 octobre, sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, pour étudier, analyser et voter le budget du dicastère correspondant.

A cet effet, elle a auditionné une délégation du département des sports et de la sécurité (ci-après le département) composée de M. André Hediger, conseiller administratif et chef du département, M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice du département, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que M. André Schmidlin, responsable de l'administration du Service des agents de ville et du domaine public.

M<sup>me</sup> Gisèle Spescha a assuré la prise de note; qu'elle en soit ici remerciée.

Rédaction des questions de la commission (26 septembre 2002)

Les questions touchent toutes des points précis auxquels le magistrat et ses services ont apporté des réponses lors de la séance du 3 octobre 2002. Par souci de ne pas allonger inutilement ce rapport, le soussigné a préféré regrouper questions et réponses sous le point III, soit sous le chapitre dévolu à l'audition de la délégation du département.

**Audition de la délégation du département (3 octobre 2002)**

Le magistrat n'ayant pas de remarques générales sur le budget de son département, le président propose de passer d'abord en revue le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003, puis le projet de budget 2003 en lui-même, voire le budget détaillé à cinq positions, si nécessaire.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003:

Page 8 – Communication

*Question:* Quels chiffres possède-t-on en matière d'absentéisme au sein du département?

*Réponse de Mme Currat:* La notion d'absentéisme recouvre toutes les absences: congés, service militaire, vacances, maladie, etc. Or selon le Service des ressources humaines, il n'existe pas de statistiques portant sur les absences de courte durée dues à la maladie. Il s'agit donc de motiver au maximum les collaborateurs pour se rendre au travail même s'ils ont un gros rhume.

191

Page 9 – Service d'Incendie et de Secours (SIS)

Un commissaire souhaite que les membres de la commission puissent recevoir le relevé des interventions annuelles du SIS. M. Hediger lui répond que cela sera fait.

*Note du rapporteur: Sauf erreur de sa part, à ce jour (30.10.02), aucun document de ce type n'est parvenu aux membres de la commission.*

Page 84 – Remarques générales

*Question:* De quelle manière le le SAPP et le Service social collaborent-ils?

*Réponse de M. Hediger:* Le SIS arrive en premier sur le lieu du sinistre. Si besoin est, il fait appel au SAPP. Maintenant que le Service social est réorganisé, celui-ci fait lui aussi automatiquement appel au SAPP. Dans de telles situations, le relogement de personnes pose toujours de gros problèmes car les régies ne veulent pas prendre de responsabilité; on doit donc toujours leur tirer l'oreille pour qu'elles nous aident à trouver des solutions, à plus forte raison en période de pénurie de logement, comme c'est le cas actuellement. De plus, lorsque l'on fait savoir que la Ville va venir en aide aux familles sinistrées, quelques unes d'entre elles mettent en avant des problèmes financiers qui n'ont rien à voir avec le sinistre.

M. Clerc ajoute que la collaboration avec le Service social fonctionne bien: le SAPP s'occupe des situations d'urgence et la suite est gérée, sur une plus longue durée, par le Service social.

M. Hediger rajoute que dans le cas de la rue Sismondî, aux Pâquis, la GIM était présente pour aider au relogement, de même que l'Hospice Général, quand bien même il n'a pas toujours été possible de reloger tout le monde dans un appartement au nombre de pièce analogue au précédent.

*Question:* Eu égard à la nouvelle loi fédérale en matière de protection de la population, quels seront les changements dans l'organigramme futur du SAPP par rapport à l'actuel? (demande de réponse par écrit...)

*Réponse de M. Hediger:* L'organigramme actuel est disponible; quant à l'organigramme futur, il est encore trop tôt pour en dire quoi que ce soit, vu le manque d'information à ce stade.

M. Clerc précise que le projet de loi fédérale est sous toit. Il est prévu une diminution des effectifs de la PCi de l'ordre de 50% ainsi qu'un allongement de la période de formation. Avec la nouvelle loi, les cours de répétition dans ce domaine deviendront obligatoires et le nombre de jours de service va aller croissant. Cette recrudescence de prestations engendrera donc une augmentation générale des coûts, même si l'on ne sait pas encore vraiment comment concrètement la sécurité civile va s'organiser à Genève.

*Question:* Que représentent les «portakabines dans les quartiers sensibles»?

*Réponse de M. Hediger:* Suite à des entretiens avec la conseillère d'Etat en charge des questions de sécurité, le constat a été fait d'un manque de gendarmes au niveau cantonal. L'idée consiste donc à déplacer dans les quartiers à problème (rue de la Coulouvrenière, place des Volontaires, place de l'Europe) de petits postes de police mobiles avancés; le but final étant d'assurer une présence visible plus importante en Ville, notamment par un renfort d'ASM. Pour ce faire, les portakabines consistent en de sommaires containers utilisés à la fois comme vestiaires et comme lieux de rassemblement.

*Question:* Qu'en est-il des 11 AM recalés par le DJPS?

*Réponse de M. Hediger:* Suite à une discussion avec Mme Spoerri, il est apparu opportun d'engager un certain nombre de personnes en temporaire dès début juillet 2002. Les documents demandés dans l'offre se résument à un extrait de casier judiciaire ainsi qu'un certificat de bonne vie et mœurs. 170 candidats se sont présentés pour une trentaine de postes à pourvoir. Après lecture des dossiers, les candidats retenus ont été reçus et le choix final a été opéré. Comme la loi l'exige, les dossiers des personnes retenues ont ensuite été envoyés au DJPS. Sans réaction de la part de ce dernier, la question a été posée à Mme Spoerri lors d'une assemblée de l'ACG il y a environ deux semaines de savoir ce qu'il advenait de ces dossiers; à ce moment-là, Mme Spoerri a dit ne pas avoir eu en main les dossiers en question. Entre temps, au vu de l'urgence de la situation, les personnes retenues avaient été engagées et prêté serment. C'est seulement par la suite que le DJPS nous a communiqué le fait qu'il rejetait un certain nombre de candidature à ces postes. On ne connaît d'ailleurs toujours pas le motif de ces refus, même si des bruits courent à propos de poursuites que l'on pourrait reprocher à ces candidats. Dans tous les cas, cette affaire est très regrettable, car il s'agit essentiellement de gens au chômage qui vont replonger dans leur problèmes.

Mme Currat ajoute que la Police ne donne jamais les motifs de refus; elle affirme cependant que ceux-ci ne sont liés ni au casier judiciaire, ni au certificat de bonne vie et mœurs des personnes concernées. Elle précise en outre que, lorsqu'il s'agit de personnel temporaire, la Ville ne s'intéresse pas aux poursuites qui pourraient frapper les candidatures. S'il s'était agi de personnel fixe, on aurait naturellement procédé à des enquêtes plus approfondies, notamment auprès des anciens employeurs.

Un commissaire suggère au magistrat de prendre contact avec Mme Spoerri pour tout de même tenter de connaître les motifs de refus afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir. Il ajoute qu'il existe des fiches de police dans lesquelles sont consignés des renseignements ne figurant pas dans un extrait de casier judiciaire; on peut ainsi demander en moins de 24 heures un profil de la personne concernée, du point de vue de la Police. Il insiste enfin sur l'importance des critères d'embauche et leur communication.

*Question:* Quelles sont les manifestations sportives internationales agendées en 2003? Existe-t-il des fiches techniques relatives à ces manifestations en vue de leur octroyer des subventions?

*Réponse de M. Hediger:* Il existe des différences d'un club à l'autre en matière de fiches techniques, mais toute la procédure en vue d'une aide financière pour une manifestation sportive est contrôlée par le département.

*Question:* Un championnat du monde de pétanque attire-t-il vraiment du monde?

*Réponse de M. Hediger:* Beaucoup de monde! Ce championnat accueillera à la patinoire des Vernets près de 500 participants (incluant 3 joueurs par nation ainsi que les comités nationaux) provenant d'au moins 47 pays différents, comme à la dernière édition; il était d'ailleurs clairement demandé de fournir une tribune de 500 places dans le contrat conclu.

Page 85 – Service des sports

*Question:* En quoi consiste le «renforcement de la surveillance»?

*Réponse de M. Nopper:* Il s'agit d'anticiper et d'accroître les moyens de contrôle pour éviter le vandalisme et les incivilités, car des problèmes de déprédations se posent aussi bien dans des installations fermées que dans les stades.

*Question:* Fait-on appel pour cela à des entreprises privées dans le domaine de la surveillance? Si oui, pourquoi ne demande-t-on pas aux ASM de s'en charger?

*Réponse de M. Nopper:* Oui dans la mesure où celles-ci procèdent à des rondes nocturnes. La Ville de Carouge mandate des sociétés de surveillance durant la journée également, au contraire de la Ville de Genève. Quant à l'engagement des ASM, c'est un point intéressant mais qui nécessiterait le doublement du nombre d'agents, car les sociétés auxquelles nous faisons appel ne se contentent pas de rondes.

Page 87 – Service d'incendie et de secours (SIS)

*Question:* Quel est le coût des 8 postes supplémentaires prévus pour l'effectif de nuit?

*Réponse de M. Légeret:* 694 240 francs.

Page 89 – Service d'assistance et de protection de la population (SAPP)

Un commissaire remarque qu'il est difficile de voter des crédits pour un service qui risque fort d'être complètement remodelé après l'introduction de la réforme fédérale.

M. Clerc répond que la nouvelle loi entrera en vigueur au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et que les changements possibles n'affecteront donc pas l'exercice budgétaire 2003.

Page 91 – Service des Agents de ville et du domaine public

Un commissaire estime que le nombre de postes d'AM, qui auront pour seule tâche de dresser des amendes d'ordre dans les zones bleues, est trop élevé en regard des postes dévolus aux ASM. Il souhaiterait voir davantage d'ASM engagés à surveiller les rues en soirée notamment, ou à empêcher les débarras sauvages ainsi que le bruit sur les terrasses de restaurant.

M. Hediger lui répond que les 89 ASM actuels seront en partie déchargés de leurs tâches d'établissement des contraventions, à compter de l'introduction des AM, car il sait que l'effectif des ASM est actuellement insuffisant en regard des tâches nombreuses et complexes à accomplir pour ceux-ci.

M. Schmidlin détaille le calcul effectué pour arriver au nombre de 114 agents: 13 secteurs de zones bleues avec 3 agents en permanence par secteur, de 07 h 30 à 18 h 30 (selon un roulement puisque chaque agent effectue 8 heures de travail par jour) donnent 108 agents nécessaires sur le terrain, 6 jours par semaine, plus 6 collaborateurs d'encadrement.

*Question:* Le volume de contraventions prévu permet-il de rentabiliser ces postes?

*Réponse de M. Hediger:* La moyenne calculée est de 975 amendes par jour, soit 16 amendes par agent et par jour, soit un produit total de 10,8 millions de francs. Dans les charges, outre les salaires, il ne faut pas oublier les investissements de base du type uniformes, etc.

*Question:* Les agents reçoivent-ils une formation ou un soutien particulier avant d'être confrontés au public?

*Réponse de M. Hediger:* La formation consiste en 15 jours de cours ainsi qu'une formation continue avec un psychologue spécialisé en matière de gestion de conflits.

194

Un commissaire remarque les difficultés croissantes rencontrées par les riverains de la rue de Carouge dans l'usage des zones bleues du secteur, en particulier le matin vers 08 h 00. Il a par ailleurs constaté que les terrasses de restaurant ont tendance à s'étendre de plus en plus sur le domaine public, alors que certaines restent désespérément vides de tout client.

M. Hediger lui répond que c'est le domaine public qui gère effectivement l'empiètement sur les trottoirs; il insiste sur le fait que l'on veuille en tous temps à maintenir les 1,20 m de passage pour les piétons et poussettes. Quant à la gestion des terrasses, il renvoie le commissaire qui l'a interpellé à ce sujet aux décisions de l'Office de Transports et de la Circulation (OTC).

Sur la question du montant des amendes d'ordre, un commissaire émet l'idée de sanctionner les contrevenants en proportion de leur revenu, comme cela se fait – semble-t-il – en Finlande.

M. Hediger lui répond que le montant des amendes et leur mode de ponction relève de l'apanage fédéral, même si à chaque occasion les cantons (et non les communes) sont consultés.

Projet de Budget 2003:

Pages blanches - Projet de budget de fonctionnement:

**Page 89**

4001 – Direction et secrétariat du département

400100 – Direction et secrétariat du département

Pos. 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

*Question:* Pourquoi une diminution des charges de 37 900 francs, sachant que le tarif de la SGA a plus que doublé entre 2001 et 2002, le montant étant passé de 17 à 40 francs?

*Réponse de M. Hediger:* Comme l'indique la note 215 en page 99, la facturation de l'affichage a baissé car les tarifs n'ont pas augmenté; en cela, la question de correspond pas exactement à la réalité. Mme Currat précise que si le prix de l'affichage a certes augmenté, il n'a pas pour autant doublé. Il y a eu cependant cette année un petit problème dans la mesure où il y avait moins de supports pour affichage culturel; c'est alors que la SGA a proposé un affichage commercial qui – il est vrai – coûte le double de l'ancien montant. M. Hediger souligne enfin que s'il y a moins de supports, il n'y a pas moins d'affiches au total; de plus, on les voit beaucoup mieux maintenant.

Un commissaire souhaite que la commission puisse recevoir une copie de la convention passée avec la SGA.

M. Hediger lui répond qu'il devra d'abord en référer aux deux autres partenaires pour obtenir leur accord.

400150 – CIDEC

195

*Question:* Pourquoi une baisse des charges?

*Réponse de M. Hediger:* Ce poste est calculé en fonction du tonnage par commune, puisque toutes les communes genevoises participent au fonctionnement du CIDEDEC. Il y a également des privés qui déposent leurs déchets carnés, d'où une part moins grande de la Ville.

**Page 90**

4002 - Sports

400202 – Administration

Pos. 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

*Question:* Cette augmentation est-elle due à un nouveau poste?

*Réponse de M. Nopper:* Ce poste regroupe les impressions diverses (flyers, etc.) ainsi que les frais de publicité (annonces, etc.). Il est effectivement prévu d'augmenter les montants servant à l'impression de différentes brochures.

*Question:* Quelle est la ventilation de l'aide financière du département à TV Léman Bleu?

*Réponse de M. Nopper:* 20 000 francs sont déboursés chaque année pour un partenariat avec l'émission de sport du lundi soir, visant – à travers le logo du Service des Sports – à présenter nos prestations et appuyer nos manifestations sportives; mais il ne s'agit en aucun cas de l'achat d'une émission.

A ce sujet, un commissaire s'étonne de voir *Ideal Chimic* comme deuxième partenaire de l'émission. A cela, M. Nopper répond que l'autre partie du montant total du partenariat pour cette émission (40 000 francs) est maintenant pris en charge par *Carrefour Prévention*, et non plus par *Ideal Chimic*.

**Page 91**

400204 – Etudes et entretien des constructions

Pos. 304 – Caisses de pension et de prévoyance

*Question:* Pourquoi y a-t-il une fois une augmentation de 10% et une autre fois une baisse de 10%?

*Réponse de M. Hediger:* Cela s'explique par les départs à la retraite, et surtout le calcul des rachats de primes.

Pos. 331 – Patrimoine administratif

*Question:* Pourquoi une telle différence?

*Réponse de M. Nopper:* Cela est dû aux amortissements et aux intérêts des amortissements; c'est plutôt l'affaire des services financiers de la Ville.

**Page 92**

400206 &amp; 400207 – Piscines &amp; Patinoires

Pos. 312 – Eau, énergie, combustible

*Question:* Pourquoi une telle augmentation? Est-ce en raison de la nouvelle palette d'offres des SIG?

*Réponse de M. Hediger:* Le choix de l'énergie n'apparaît pas dans le budget.

**Page 93**

400208 – Stades et salles

Pos. 314 – Entretien des immeubles par des tiers

*Question:* Pourquoi une telle augmentation?

*Réponse de M. Hediger:* Le terrain de *beach volley* actuel n'est pas adéquat en raison de la qualité du sable (sable de carrière) qui écorche parfois sérieusement les joueurs, c'est pourquoi, comme l'explique la note 226 à la page 99, le département a opté par exemple pour du sable de rivière, plus rond. Quant à la question de savoir s'il s'agit d'un investissement ou d'un montant relevant du strict fonctionnement, il s'

**Page 95**

400350 – Sapeurs-pompiers volontaires

Pos. 318 – Honoraires et prestations de service

*Question:* Pourquoi une telle augmentation?

*Réponse de M. Légeret:* Comme l'explique la note 233 en page 100, il y aura en 2003 le traditionnel défilé quadriennal suivi d'un repas. De plus, l'assemblée générale de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers (FSSP) se tiendra à Genève en 2003, ce qui engendrera des coûts supplémentaires.

**Page 135**

Pages jaunes – Transfert à des tiers (subventions et allocations):

**Page 136**

Un commissaire demande la ventilation de la subvention accordée à l'école de cirque. Ce à quoi M. Hediger répond qu'il y a deux écoles de cirque, dont une située à Thônes et dont le fonctionnement donne pleine et entière satisfaction au niveau des prestations.

Un autre commissaire s'étonne de voir à plusieurs reprises de faibles montants du type 1800 ou 2700 francs alloués en tant que subvention. Il souhaite des exemples concrets des critères retenus pour l'attribution des subventions. M. Hediger rétorque qu'il s'agit plus de primes à l'encouragement plutôt que de véritables subventions; celles-ci sont généralement fixées par le Conseil administratif en fonction du rapport annuel, du budget, des recettes, des cotisations et du nombre de juniors dans le club.

**Page 137**

Un commissaire demande pourquoi il est prévu d'octroyer une subvention à une manifestation de voitures solaires dans le cadre du dicastère des sports. M. Hediger lui répond que c'était pour encourager l'utilisation de l'énergie douce. Il reconnaît toutefois que cela pourrait passer dans les subventions du Conseil administratifs.

Un commissaire constate que le Volley Ball Etoile Genève recevrait 30 000 francs de plus que l'an dernier. Il se demande comment il se fait que ce club puisse offrir des camps de ski, lesquels n'ont absolument rien à voir avec le volley-ball. A cela M. Hediger fait remarquer qu'il y a un regain d'intérêt ces derniers temps. Par ailleurs, il souligne qu'il s'agit du seul club féminin de Genève. Il considère dès lors que c'est une forme d'encouragement au club qui n'est d'ailleurs pas le seul à organiser des camps de ski.

Un commissaire souhaite avoir le détail des 97 000 francs versés aux sociétés sportives ainsi que le détail des 9500 francs versés aux sportifs individuels. M. Hediger lui répond qu'il s'agit d'enveloppes budgétaires dont il ne pourra donner la ventilation exacte qu'au moment des comptes.

Un autre commissaire demande ce qu'il en est de la nouvelle subvention versée pour le Championnat Européen Corporatif de bowling de Genève 2003. M. Hediger lui explique que ce championnat aura lieu en juillet 2003 au nouveau boulodrome du Centre commercial de la Praille.

Un commissaire s'interroge sur le public concerné par le championnat d'Europe de courses de lévriers 2003. M. Hediger lui répond que ce championnat qui se tiendra au cynodrome de Versoix touchera entre 500 et 600 personnes, selon les organisateurs.

**Page 138**

Un commissaire demande s'il n'est pas possible de donner 5000 francs de plus aux «Schtroumpfs» et de diminuer d'autant la subvention versée à la pétanque. Le magistrat s'y oppose en évoquant le montant de 2000 francs demandé annuellement par l'association des «Schtroumpfs».

Une commissaire souhaite des précisions à propos du mini-tennis organisé sur la plaine de Plainpalais. M. Hediger lui répond qu'il s'agit d'un week-end de mini-tennis organisé une fois par année et qui remporte un très vif succès auprès des familles et des enfants.

Un commissaire relève qu'aucune ligne de subvention particulière n'est prévue pour les patinoires de quartier. M. Hediger lui rétorque que 50 000 francs figurent dans le budget au titre de frais de fonctionnement.

**Page 139**

Un commissaire demande la ventilation de la subvention allouée à l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP), car il estime que celle-ci ne devrait pas être augmentée, notamment en raison des activités nocturnes qui gênent sans cesse davantage les habitants de la rade. Plusieurs commissaires se joignent à lui pour déplorer une gestion douteuse de la part de l'AUBP en matière de tickets de caisse du restaurant. M. Hediger déclare qu'il peut présenter les comptes de l'association. Il relève le grand succès du sauna depuis cette année, ainsi que des différentes animations qui s'y déroulent. Il comprend toutefois que ce regain d'activités entraîne une augmentation de la masse salariale, et donc de la subvention.

198

Un commissaire relève une nouvelle ligne intitulée «subventions relatives à des prestations en nature», tout en déplorant que la présentation du budget ne soit pas identique d'un département à l'autre. Mme Currat explique que la question des prestations en nature est nouvelle et se met peu à peu en place. Dans le département, beaucoup de ces prestations en nature consistent en des déplacements en minibus, par exemple. Quoi qu'il en soit, toutes ces subventions en nature apparaîtront aux comptes plutôt qu'au budget, selon Mme Currat. Ce commissaire le déplore vivement tout en insistant sur le fait que l'appréciation de ces prestations devrait pouvoir être faite par le Service municipal du budget sur une base égalitaire entre les différentes associations, fondations, etc.

M. Hediger apporte encore une réponse générale à la question de la distinction entre le «Sport pour Tous» et le «sport populaire». Il explique que ces deux concepts reposent sur deux différents piliers. «Sport pour tous» veut dire que le sport en question est accessible à tout un chacun, également en ce qui concerne l'ouverture des installations (patinoire, piscine, vélodrome, etc.). A noter que dans certaines villes, les installations sportives ne sont ouvertes qu'aux clubs sportifs, ce qui ne va pas du tout dans le sens de ce concept. Dans le versant «sport populaire», on inclut l'Insigne sportif genevois, les semaines et les jours de randonnée, les semaines et les jours de ski de fond, «Sporiginal», etc.

Un commissaire fait remarquer la variété de l'offre proposée par le Service des sports et se félicite que celui-ci fonctionne si bien. M. Hediger se joint à cette louange en donnant quelques chiffres: actuellement, il a à Genève 758 clubs répartis dans différentes disciplines, comprenant environ 112 000 membres au total dont 41 431 licenciés, 50 008 non-licenciés et 20 571 juniors. On peut donc dire que 50% à 60% de la population genevoise pratique régulièrement un sport!

**Page 165 et ss***Pages vertes – Budget des investissements:*

*Pas de questions ni de remarques de la part de la commission.*

**Page 220 et ss***Pages saumon – Tableau du personnel occupé par l'administration municipale:*

M. Hediger achève par une information: le budget du SIS a été présenté à l'ACG; dans ce cadre, il a été convenu de mettre sur pied un «comité de gestion» avec les communes, qui se réunira tous les trois mois.

**Discussion, amendements et vote final (10 octobre 2002)**

Plusieurs commissaires font état de leur mécontentement à propos des réponses fournies par écrit par le magistrat. Il leur manque toujours un certain nombre d'informations: confirmation du nombre d'amendes d'ordre que les AM doivent infliger chaque jour, nature de la collaboration entre le SAPP et le Service social de la Ville, emplacement et équipement des portakabines, justification de la création de postes temporaires, origine de la demande de 110 nouveaux AM, etc.

Un commissaire soulève sur ce dernier point le problème des appareils de saisies des contraventions et s'interroge sur l'absence de la mention de l'achat de nouveaux appareils pour ces nouveaux collaborateurs dans le budget 2003. La proposition d'achat présentée il y a quelques temps ne mentionnait en effet qu'une vingtaine d'appareils, ce qui reste

199

nettement insuffisant en regard du nombre d'embauches. Or si le prix d'un appareil se monte à 1500 francs pièce, il faut envisager qu'un AM devra mettre environ 50 contraventions par jour pour amortir la machine, selon ce commissaire qui se voit vite contesté dans ses calculs par d'autres commissaires.

Un autre commissaire relève que la somme prévue pour l'entretien de la patinoire artificielle est minimaliste. Il souhaiterait voir budgétisé plus clairement les besoins en personnel liés aux patinoires de quartier.

A propos du SAPP, plusieurs commissaires s'interrogent sur ses missions actuelles et futures, notamment en lien avec le volet international (formation) développé par ce service. Ceux-ci appellent donc de leurs vœux une séance uniquement dévolue à ce thème pour tenter d'y voir plus clair.

Sans remarque générale de la part des différents groupes politiques présents, le président propose de passer en revue le projet de budget 2003, page par page, pour les amendements.

Pages blanches - Projet de budget de fonctionnement:

Amendement n°1 (page 90)

4002 – Sports

400202 – Administration

Pos. 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Réduction de la ligne.

Amendement: - 30 000 francs.

Discussion: Aucune.

Cet amendement est accepté par 6 oui (3 L, 2 DC, 1 R), 5 non (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve) et 2 abstentions (2 S).

Amendement n°2 (page 92)

4002 – Sports

400206 – Direction et secrétariat

Pos. 427 – Immeubles du patrimoine administratif

Réduction de la ligne.

Amendement: - 10 000 francs.

Discussion: Le commissaire auteur de cet amendement estime que le montant inscrit au budget est surdimensionné et en explique les raisons en faisant un historique de la question. Il affirme que le restaurant du stade de Varembeé a le plus haut taux de fermage de la Ville de Genève (8%) et mentionne également le problème de la buvette du stade qui fait concurrence au restaurant. Un autre commissaire émet la recommandation, votée par la suite à l'unanimité de la commission, demandant que la buvette soit gérée par la même personne que le restaurant.

Cet amendement est accepté par 11 oui (3 L, 2 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (1 R, 1 Ve).

200

Amendement n°3 (page 94)

4003 – Service d'Incendie et de Secours

4003 – Incendie et Secours (SIS)

Pos. 318 – Dédommagements

Réduction de la ligne.

Amendement: - 80 000 francs.

Discussion: Le commissaire auteur de l'amendement souhaitait trouver le détail de cette ligne mais n'a pu mettre la main dessus, en particulier dans le budget à 5 positions. Il suppose une page manquante...

Cet amendement est accepté par 7 oui (3 L, 2 DC, 1 R, 1 Ve) et 6 abstentions (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP).

Demande de nouveaux postes au projet de budget 2003

Sur proposition du président, tous les nouveaux postes sont soumis au vote.

Amendement n°4 (page 89)

4001 – Direction et secrétariat du département

400100 – Direction et secrétariat du département

Poste d'administrateur Agenda 21 (144'487 francs).

Discussion: Plusieurs commissaires justifient le refus de ce poste par la possibilité d'affecter les travaux sous-entendus par ce poste (comme pour les autres postes) à des mandataires externes, par exemple par le biais d'un contrat de prestation issu d'un appel d'offre.

Ce poste est accepté par 9 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1Ve) contre 4 non (3 L, 1 R).

Le nouveau poste d'administrateur Agenda 21 est donc maintenu au projet de budget.

Amendement n°5 (page 90)

4002 – Sports

400201 – Direction et secrétariat

Poste de collaborateur administratif (86 760 francs).

Discussion: Aucune.

Ce poste est accepté par 6 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP) contre 4 non (3 L, 1 R) et 3 abstentions (2 DC, 1 Ve).

Le nouveau poste de collaborateur administratif est donc maintenu au projet de budget.

Amendement n°6 (page 90)

4002 – Sports

400202 – Administration

Poste de monteur-électricien (83 154 francs).

Discussion: Aucune.

Ce poste est refusé par 6 non (3 L, 2 DC, 1 R) contre 6 oui (2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 1 Ve) et 1 abstention (1 AdG/SI).

201

Le nouveau poste de collaborateur administratif est donc maintenu au projet de budget.

Amendement n°7 (page 92)

4002 – Sports

400207 – Patinoire

Poste d'ouvrier spécialisé patinoire (79 087 francs)

Discussion: Aucune

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve) contre 6 non (3 L, 2 DC, 1 R).

Le nouveau poste d'ouvrier spécialisé patinoire est donc maintenu au projet de budget.

Amendement n°8 (page 93)

4003 – Incendie et secours (SIS)

8 Postes de sapeurs-pompiers (694 240 francs)

Discussion: Aucune

Cet amendement est accepté à l'unanimité de membres présents

Les 8 nouveaux postes de sapeurs-pompiers sont donc maintenus au projet de budget.

Amendement n°9 (page 93)

4003 – Incendie et secours (SIS)

2 Postes de sapeurs-sauveteurs (173 560 francs)

Discussion: Aucune

Cet amendement est accepté à l'unanimité de membres présents

Les 2 nouveaux postes de sapeurs-sauveteurs sont donc maintenus au projet de budget.

L'engagement des 114 nouveaux AM engendre une discussion nourrie au sein de la commission qui envisage plusieurs variantes:

Amendement n°10 (page 97)

4007 – Agents de Ville et domaine public

114 Postes d'AM

*Proposition 1:* transformer les postes vacants ASM en AM – refusée par 9 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 Ve) contre 1 oui (1 L) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

*Proposition 2:* engager 36 AM (équivalent de l'effectif de l'actuelle brigade cantonale du trafic) – refusée par 9 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 Ve) contre 4 oui (3 L, 1 R) et 0 abstentions.

*Proposition 3:* engager 52 AM – refusée par 8 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 L, 1 R) contre 4 oui (2 L, 2 S) et 1 abstention (1 Ve).

*Proposition 4:* engager 84 AM – acceptée par 8 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 L, 1 R) contre 4 non (3 L, 1 R) et 1 abstention (1 Ve).

202

*Proposition 5*: engager 114 AM – refusée par 8 non (3 L, 2 DC, 2 S, 1 R) contre 2 oui (2 AdG/TP) et 1 abstention (1 Ve).

84 nouveaux postes d'AM sont donc maintenus au projet de budget.

Se pose alors la question de la modification du produit escompté pour les amendes d'ordre. Certains estiment que les AM devront s'y tenir et mettre plus d'amendes; d'autres jugent que cela relève du «racket organisé»; au final, la commission ne tranche pas et laisse le soin à la commission des finances de se pencher sur la question.

Pages jaunes – Transfert à des tiers (subventions et allocations):

Amendement n°11 (page 137)

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

365 – Institutions privées

Ligne «Scholl team» (nouvelle subvention)

Amendement: - 3800 francs

Discussion: Le commissaire qui propose cet amendement trouve curieux de subventionner des voitures solaires dans le dicastère des sports.

Cet amendement est accepté à l'unanimité par la commission.

Amendement n°12 (page 137)

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

365 – Institutions privées

Ligne «Genève Elite Volleyball»

Amendement: - 30 000 francs

Discussion: Aucune.

Cet amendement est refusé par 6 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 Ve) et 1 abstention (1 DC).

Amendement n°13 (page 137)

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

365 – Institutions privées

Ligne «Championnat d'Europe de courses de lévriers 2003» (nouvelle subvention)

Amendement: - 20 000 francs

Discussion: Aucune.

Cet amendement est accepté à l'unanimité par la commission.

Amendement n°14 (page 139)

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

365 – Institutions privées

Ligne «Centre de formation juniors motocross»

Amendement: - 14 000 francs

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3773

203

Discussion: Aucune.

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 L, 2 S, 1 R, 1 DC, 1 Ve) contre 2 non (2 AdG/TP) et 0 abstentions.

Un commissaire propose ensuite de diminuer la subvention 2003 à l'Association des Usagers des Bains des Pâquis de 60 000 francs. Le président propose plutôt d'émettre une recommandation à la commission des finances pour qu'elle regarde de près le maintien à 420 000 francs et qu'elle pose les questions idoines. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Amendement n°15 (page 139)

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

365 – Institutions privées

Ligne (nouvelle) «club de patinage artistique»

Amendement: + 5000 francs

Discussion: Aucune.

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 L, 2 AdG/TP, 1 R, 1 DC, 1S) contre 1 non (1 Ve) et 0 abstentions.

Pages vertes – Budget des investissements:

Pas de propositions d'amendement de la part de la commission.

Pages saumon – Tableau du personnel occupé par l'administration municipale:

Voir propositions d'amendements ci-dessus

Vote final de la commission:

Au vote final, le budget 2003 du Département municipal des sports et de la sécurité, amendé par la commission des sports et de la sécurité, est accepté par 4 oui (2 AdG/TP, 1 S, 1 Ve), contre 1 non (1 L) et 4 abstentions (2 L, 1 R, 1 DC).

**Annexe**

1. Réponses du département des sports et de la sécurité aux questions posées par la commission des sports et de la sécurité lors de sa séance du 26 septembre 2002 en vue de la séance du 3 octobre 2002 (Lettre datée du 7 octobre 2002).



Ville de Genève

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 7 octobre 2002  
JC/NE

Le Maire

Monsieur Jean-Louis FAZIO  
Président de la Commission des  
Sports et de la Sécurité  
Palais Eynard

Concerne : Questions posées par la Commission des Sports et de la Sécurité  
lors de sa séance du 26 septembre 2002 en vue de la séance du  
3 octobre

Monsieur le Président,

Conformément à ce que nous avons convenu lors de la séance du 3 octobre  
courant, nous répondons ci-après aux principales questions des commissaires.

Questions posées au Maelström, fondées sur le Rapport du Conseil  
administratif à l'appui du projet de budget 2003

Page 8

1) Quel est l'absentéisme au sein du Département

Ces statistiques pourraient être données par le SRH qui  
malheureusement ne dispose pas d'un programme informatique  
permettant de le faire.

En ce qui concerne l'absentéisme contre lequel nous désirons lutter,  
ce sont les absences de courte durée mais répétitives.

204

Page 84

2) De quelle manière le SAPP et le Service social collaborent-ils ?

a) **Sinistre sur la commune** : Dans les 30 minutes, intervention  
du service de piquet du S.A.P.P. sur alerte du SIS.  
Assistance, ravitaillement, logement des personnes sinistrées  
par le S.A.P.P.

En cas de problème nécessitant un suivi social, notamment en cas  
de problème pour le logement à moyen ou long terme, le  
S.A.P.P. alerte le service social.

Le service social assiste les personnes sinistrées pour les  
formalités auprès des régies et des assurances. Il recherche des  
logements dans son propre réseau et fournit des aides financières  
éventuelles.

b) **Cours de répétition de miliciens** : Instruction par le S.A.P.P.  
des personnes astreintes à la protection civile et incorporées dans  
le service d'assistance.

Le programme de cours est créé en collaboration avec les

responsables de l'animation des clubs d'adultes.

(Une liste des manifestations est publiée par le service social)

Exemples : fête d'un club d'adultes, excursion, visite d'un musée, ...

**But du SAPP** : formation des miliciens du service d'assistance.  
En cas de sinistre, ces derniers seront aptes pour l'encadrement  
des personnes les plus faibles.

Le but du SAPP est d'organiser des exercices utiles, tant pour la  
formation des miliciens que pour la collectivité.

**But du service social** : profiter d'un soutien pour prévoir des  
activités de plus grande envergure.

Le S.A.P.P. fournit des moyens de transports, de ravitaillement et  
du personnel d'encadrement (miliciens et formateurs).

c) **Mise à disposition d'une construction** :

c.1 Le poste des **Charmilles** est mis à disposition de l'association  
l'Abri parallèle par la Maison de Quartier de Saint-Jean, la  
Délégation à la Jeunesse et aux sports des Ecoles.

Activités organisées par les animateurs de la Maison de Quartier  
durant les vacances scolaires (cinéma de rue, notamment)

Un autre poste en voie de transformation en centre de logement  
(voire un point d'eau) dans le quartier rue de Lyon - Voltaire en  
l'occurrence le poste de l'Encyclopédie.

c.2 Le poste du **XXXI-Décembre** fait office de centre de  
logement pour personnes sinistrées et de point d'eau mis à  
disposition de Carrefour Rue.

205

- 4 -

6) **Quelles sont les manifestations sportives internationales agendées en 2003 ?**

- 35<sup>ème</sup> championnats internationaux de Genève de natation (janvier)
- Tournoi international de tennis de table (février)
- Tournoi de football en salle Coupe des Rois (février)
- 3<sup>ème</sup> tournoi international de tir à l'arc (février)
- 34<sup>ème</sup> tournoi international d'acrobatie (avril)
- 32<sup>ème</sup> tournoi international de Genève de badminton (mai)
- 34<sup>ème</sup> championnats d'Europe corporatifs de bowling (mai)
- 39<sup>ème</sup> championnats du monde de pétanque (juillet)
- 16<sup>ème</sup> Swiss Open de tennis en fauteuil roulant (août)
- 46<sup>ème</sup> Dolly Cup de curling (décembre)
- Championnats du monde de volley-ball moins de 21 ans
- Championnats d'Europe de course de lévriers

7) **Pourquoi est-on arrivés à devoir engager environ 110 agents (plus précisément 114) ?**

Précisions d'abord que nous désirons engager 80 AM à titre fixe et 34 à titre temporaire.

Cette différenciation s'explique du fait qu'une bonne surveillance de parking pourrait aboutir à une diminution des contraventions et par conséquent à revoir le nombre des personnes indispensables.

Les zones bleues sont divisées en 13 secteurs. Il existe 16'000 places de stationnement (20'000 macarons vendus, encaissés par la Fondation des Parkings). A ces 16'000 places viennent s'ajouter 3'000 places de parking en parcomètre.

L'effectif des AM doit permettre d'assurer la permanence des contrôles sur l'ensemble des zones bleues, 6 jours sur 7, de 7h30 à 18h30. L'expérience démontre que la présence permanente de 3 agents est nécessaire pour contrôler un secteur de zone bleue.

Pour assurer la présence de 3 agents par secteur, en tenant compte des contraintes horaires et des absences (vacances, congés, etc.), nous arrivons à une effectif de 108 personnes. A cet effectif, il convient d'ajouter 6 personnes pour l'encadrement, ce qui porte de total à 114.

Il va sans dire que cette estimation a été faite en partant du principe que les AM seront munis d'appareils de saisis (terminaux portables).

Ces appareils de saisie remplacent la saisie manuelle d'infractions par

- 3 -

c.3 D'autres constructions (en nombre limité) pourraient être mises à disposition pour la prise en charge des sans-abri, que cela soit lors de la période hivernale ou que cela soit à l'année. Cette demande de mise à disposition semble être un besoin des différentes associations membres de la plateforme de coordination contre l'exclusion.

c.4 Les autres constructions sont réservées aux besoins de la protection civile, tant pour la formation des états majors de pompiers que pour les cours de répétition qui doivent obligatoirement avoir lieu en ville de Genève. Par ailleurs, ces constructions permettent une action rapide et ponctuelle en cas de sinistres dans le quartier pour l'assistance et le ravitaillement ou le relogement des personnes sinistrées ou des intervenants.

c.5 Finalement, les postes restés disponibles sont mis à disposition des associations sportives ou culturelles pour que ces dernières ont besoin de dortoirs pour des nuitées à prix réduit.

d) **Actions ponctuelles :**

**Croisière des aînés** sur le Léman.

Des collaborateurs du SAPP assurent la sécurité à l'embarquement et le soutien sanitaire léger. (Un médecin professionnel est aussi sur place) avec des médecins.

**Accueil de réfugiés :** encadrement par des professionnels du SAPP et des miliciens. Soutien du service social.

3) **Que représentent les portakabines dans les quartiers sensibles ?**

- Ils permettent de faire face à une situation temporaire, lors de problèmes spécifiques dans un quartier.

4) **Comment le magistrat explique-t-il que l'augmentation des subventions puisse développer le sport populaire ?**

5) **Qu'entend-il par "sport populaire" ?**

- Les réponses à ces deux questions ont été données oralement par M. Hédiger lors de la séance du 3 octobre. Elles figurent par conséquent dans le procès-verbal de ladite séance.

206

- 6 -

coût net (monteurs, frais d'organisation et de promotion) était de 115 000 francs. D'autres écoles sont organisées en hiver et pendant la période scolaire, le mercredi.

**11) Que signifie le renforcement de la surveillance des installations sportives, ainsi que les points suivants, pourquoi, comment, quels moyens on se donne et combien cela coûte dans la totalité ?**

- Renforcer la surveillance signifie accroître les moyens de contrôle dans nos installations et assurer une formation et sensibilisation adaptées à notre personnel pour faire face à l'évolution de la société (Incivilités, voire vandalisme). En matière de coût, cela au budget la somme de 156 000 francs de contrats de surveillance de sociétés privées (Sécuritas etc.).

**L'entretien technique des installations** permet de garantir les prestations; il doit être renforcé dans plusieurs cas vu l'ancienneté de certaines installations.

**La planification** des salles et terrains touche au but même du service qui est de permettre au plus grand nombre d'utiliser les infrastructures sportives existantes. La demande dépassant largement l'offre, une attention particulière doit être apportée à cette question.

Page 86

**12) Quels sports sont organisés et y a-t-il un bilan pour toutes ces activités?**

- Sports pratiqués dans nos Ecoles de sports d'été en 2002 : athlétisme, aviron, badminton, basketball, billard français, canoë, escalade, golf, hockey sur gazon, natation/water-polo, planche à voile, plongée, ski nautique, tennis, tennis de table, tir à l'arc, triathlon, voile d'été, voile de table, voile Optimist, volleyball, Sporigal.

Dans les écoles d'hiver : hockey sur glace, patinage, athlétisme, curling, quilles, pétanque, judo, escalade.

Un bilan est établi à l'issue de chaque session.

**13) Justification des deux postes supplémentaires dans le secteur technique**

- **Ouvrier spécialisé patinoire** : Les patinoires des Vernets connaissent une utilisation et une fréquentation maximum. Les manifestations sont en augmentation pendant la saison de glace (entraînements et matches de hockey, gélas, exhibitions, soirées

- 5 -

les AM (sur papier). De plus, ils évitent qu'une tierce personne doive saisir à nouveau ces données ordinateur. En l'absence de ces appareils, il conviendrait d'augmenter le nombre de personnel administratif tant pour la saisie des données que pour le traitement des réclamations consécutives aux erreurs engendrées par la saisie manuelle.

**8) Des fiches techniques existent-elles pour l'octroi de subventions ?**

- Nous disposons de questionnaires que remplissent les bénéficiaires. En outre, les budgets et les comptes les complètent.

**9) Quelle est la distinction entre ASM et AM ?**

- Les AM ne sont destinés qu'à la surveillance du stationnement, alors que les ASM assurent les tâches prévues par le Règlement ASM et les règlements cantonaux et municipaux. L'activité de ces derniers est plus large et nécessite une formation spécifique.

Page 85

**10) Quelles sont les explications concrètes concernant le "Sport pour Tous"?**

- Par "Sport pour Tous", on entend l'ensemble des prestations organisées par le service en faveur de la population dans le but de permettre à chacun - et à chaque classe d'âge - de pratiquer des activités sportives avec un encadrement de qualité et à moindre frais. Il s'agit de l'Insigne sportif genevois, des activités Loisirs et sports pour les aînés et les écoles de sports (brochures présentées en séance).

**L'Insigne sportif genevois** propose gratuitement 6 disciplines sportives différentes tout au long de l'année. En 2001, 1 800 personnes ont participé; le coût total (frais de personnel, d'organisation et de promotion) s'est élevé à 98 000 francs.

**Loisirs et sports** pour les aînés dès 55 ans propose une douzaine d'activités sportives sous forme de cours dans nos installations (prestation gratuite) ou de marches et séjours (prestations payantes) de ski de fond ou de randonnée. En 2001, un millier de personnes ont participé à ces activités et le coût net s'est élevé à 62 000 francs.

**Les écoles de sports** s'adressent aux jeunes de 5 à 18 ans. Le programme des écoles d'été comprend plus de 20 sports différents. Pendant les vacances scolaires, les jeunes ont l'occasion de s'initier ou de perfectionner pendant une semaine pour un prix modique entre 50 et 100 francs. En 2001, plus de 2 000 enfants ont participé. Le

207

- 8 -

Actuellement, cet effectif inchangé ne permet d'assurer que 16 à 17 hommes par nuit. Le nombre d'interventions a doublé, la population a fortement augmenté, la disponibilité des volontaires a diminué. Le Service n'est plus en mesure d'assurer simultanément 2 grandes alarmes la nuit.

Cette situation ne peut plus durer. Le Service a demandé l'augmentation de 2 sapeurs par section, garantissant environ 1,5 présence supplémentaire.

Selon SMH, le coût des 8 postes est de Fr. 694240.- charges sociales comprises.

**16) Concernant les 2 sapeurs-pompiers supplémentaires et les 2 ambulanciers temporaires, ne pourrait-on pas prendre cela sur des postes vacants ?**

Le SIS n'a pas de postes vacants. Au contraire en 2003, il aura un sursuccessif provisoire lié à l'école de formation en cours. Il devra former le personnel avant le départ à la retraite du titulaire. Cette situation entraîne donc une fluctuation de l'effectif permanent.

Page 88

**17) Concernant l'acquisition de pièces de musée, quels objets pense-t-on acquérir et à quel va-t-on les acheter ?**

- Les pièces du musée sont acquises sur une provision pour acquisition alimentée chaque année par le budget de fonctionnement. Depuis de nombreuses années, l'alimentation est de Fr 4000.-.

Lorsque, dans une commune ou un canton, une pièce ancienne dont nous savons que des objets techniques ont été en service à Genève est à vendre ou qu'il vient d'être déposé, nous étudions la possibilité de l'acquérir et de la remettre en état. Les frais sont pris sur ce fond du musée.

Actuellement, selon la page 669 des comptes 2001, le solde de cette provision est de Fr. 2382.-. Il s'agit de l'alimentation la plus intéressante à avoir une couverture suffisante, si une pièce intéressante vient sur le marché.

- 7 -

discos, etc.) mais également en dehors de cette période (ex. championnats d'Europe de gymnastique rythmique en 2000, championnat du monde de pétanque en 2003). D'autre part, l'exploitation des futures patinoires de quartier nécessitera la présence des ouvriers spécialisés. Enfin, la montée de Genève-Solothurn Hockey Club en ligue A multiplie le nombre des matches, sollicite d'autant le personnel. Face à cette évolution, il est nécessaire de renforcer l'effectif actuel, inchangé depuis 1987.

**Monteur-électricien :** L'adjudicataire d'électricité assure la maintenance électrique et téléphonique (hors résidences) de toutes les installations du service. Il veille également à l'adaptation à des technologies dont l'évolution accélérée nécessite des compétences croissantes. En qualité de « concessionnaire », il est responsable devant les autorités fédérales du respect de toutes les normes professionnelles. Enfin, il assure dans les manifestations et autres matches - ce qui représente plus de la moitié de son activité - les prestations de connexions, éclairage et sonorisation. Le volume de travail et les missions se sont accrues ces dix dernières années, de sorte que l'effectif doit être renforcé pour les raisons suivantes : développement et accroissement des manifestations, augmentation des entretiens des anciennes installations et remise à niveau des installations plus récentes, adaptation aux nouvelles normes (fédérales, voire européennes) et aux évolutions technologiques (ex. remplacement des systèmes de régulation électromécaniques par les systèmes à automates programmables).

Page 87

**14) Souhaite des explications sur l'unité navale du SIS**

Le SIS possède deux bateaux et dispose d'un 3<sup>ème</sup> propriété de l'Etat. Le plus grand est stationné au quai marchand des Eaux-Vives. Un collaborateur était mécanicien sur bateau de formation de base, mais il est parti à la retraite au début 2002. Actuellement, seul un membre du service a cette formation spécifique. Le bateau C 91 acquis en 1990 est délicat et demande un suivi important. Le service souhaite privatiser l'entretien permanent de cette unité par un contrat annuel. Coût : env. Fr. 10'000.- /an.

**15) Quel est le coût des 8 postes supplémentaires prévus pour l'effectif de nuit ?**

L'effectif des sections d'intervention est de 32 cadres et sapeurs. Il y a 20 ans, cet effectif permettait au service de pouvoir compter sur 20 hommes au départ chaque nuit, soit environ 2 alarmes simultanées.

208

- 10 -

**18) N° 21 - S'agit-il d'une durée plus longue ou plus courte ?**

Selon la future nouvelle loi, la durée des cours de protection civile sera plus longue qu'elle ne l'est actuellement.

Par conséquent, malgré la diminution des effectifs, la quantité globale de jours de service devrait être en augmentation.

La durée d'un cours d'introduction (Instruction générale de base) passera de 3 à 5 jours.

La durée d'un cours de formation (d'instruction spécialisée) sera de 5 à 10 jours pour tous les miliciens.

Actuellement la durée du cours est de 5 jours et uniquement pour les cadres volontaires.

Les cours de répétition deviennent obligatoires pour tous les miliciens et dureront de 2 à 5 jours.

Actuellement, les cours de répétition n'ont lieu que pour les cadres volontaires.

La masse globale de jours de service pour les cours de répétition (compétence commune) même dans le nouveau projet de loi est estimée au minimum à 5 000 jours pour les 2 000 miliciens de la Ville de Genève.

A titre de comparaison, la quantité globale actuelle de jours de service est de 3 000 jours.

**19) N° 23 - Que fête-t-on généralement ?**

Le but de la manifestation "Portes Ouvertes" organisée à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la construction du centre de Richellen est de :

- Montrer l'évolution d'un centre d'Instruction de Protection civile en un centre de formation pluridisciplinaire pour adultes (diversification et amélioration de la qualité de l'Instruction au profit de la collectivité publique);
- Présenter au public le nouveau service d'assistance et de protection de la population;
- Présenter au public la réforme fédérale 2004 de la Protection civile;
- Montrer au contribuable le bon degré de conservation du bâtiment, malgré les années.

**Activités prévues :**

Salles de classes : présentation de la réforme fédérale, du SAPP et de l'Office communal de l'approvisionnement.

Auditorium : films et présentations Powerpoint sur l'engagement en Suisse et à l'étranger de la Protection civile genevoise et du SAPP.  
Présentation des "centres de secours (secours sur la place de travail) et des cours "tout public" (prévention des accidents ménage-sécurité à domicile).

Terrain : démonstrations d'une intervention par des professionnels du SAPP et/ou des miliciens.  
Ateliers pratiques pour les visiteurs (extincteur, friteuse en feu, Mesures Immédiates pour Sauver la Vie -MISV).

Cafétéria et terrain: buffet léger, stand à saucisses.

**20) N° 31 - Quelles sont les actions prévues ?**

- Action d'entraide en cas de catastrophe (non planifiable)
- Poursuite de l'action de soutien en faveur de l'Association "Amitié Vaï" (aide pour le développement d'un dispensaire dans le village de Kant Kombolé au Mali). Formation d'aides sanitaires locaux, aide à la création d'un château d'eau et d'un système d'irrigation, instruction des mesures d'hygiène...)
- Don de matériel alimentaire d'intervention avec formation à l'utilisation (Exemple: Burkina Faso).

**21) N° 32 - Pourquoi créer un centre de formation ? Qu'est-ce qui se passe? Quel est le besoin ?****Objectifs :**

Développer la coopération et la solidarité internationale.

Participer au développement durable.

Participer au rayonnement de Genève Ville de Paix.

Une catastrophe peut provoquer non seulement de nombreuses victimes, mais ruiner l'économie d'un pays en voie de développement. Alder un pays à prévenir les catastrophes ou à en minimiser les conséquences est une forme d'entraide efficace s'inscrivant dans le développement durable.

Le centre international permet :

- un échange de savoir-faire (au profit de notre collectivité)

209

- 12 -

**22) N° 41 - Quelle est la répartition entre le SAPP et le Service social**

- Le SAPP est un service de sécurité et non un service social bis. Les activités d'assistance à la population de la protection civile ont une base légale.
- Le SAPP et le service social sont complémentaires.
- Il n'y a aucun doublon et aucune concurrence.
- La collaboration des deux services sert les intérêts de la collectivité.

Le SAPP peut fournir un supplément de lits pour l'accueil des saisi-  
abrit sur Genève. Il a d'ores et déjà été sollicité par le service social  
pour cet hiver et le plus long terme.

Pour les autres exemples, voir sous question 2.

- **En cas de sinistres sur la commune** : explications détaillées  
L'action du SAPP se déroule dans l'urgence, soit de l'aide par le  
SIS jusqu'à quelques jours.
- L'action du service social s'inscrit dans la durée et se spécialise  
dans le soutien administratif et financier.
- Le service social peut également trouver des solutions de  
logement à moyen terme si la CIM n'a pas de solution.
- Le SAPP dispose d'un service de piquet permanent 24h/24 et peut  
offrir dans l'heure des moyens de logement et un soutien  
immédiat aux personnes sinistrées (toit, nourriture et soutien  
psychologique en collaboration avec les psychologues de la police).

**23) N° 43 - Qu'est-ce que le SAPP a à communiquer ?**

- Les grands axes de communication du SAPP pour 2003 sont les  
suivants :

- faire connaître (aux miliciens, à la population, au pouvoir  
politique) la réforme de la protection civile 2004
- faire connaître (à la population et au pouvoir politique) les  
missions de l'Office Communal de l'Approvisionnement  
Economique
- faire connaître les cours "tout public" ouverts à la population dans  
le domaine de la prévention des accidents ménagers
- faire connaître la manifestation "Portes Ouvertes" organisée à  
l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du centre de Richelien

- 11 -

- des rencontres entre personnalités de haut niveau  
(il facilite les contacts avec le CICR et les actions d'entraide de la  
Ville de Genève - exemple : Algérie 2001).

La création d'un centre de formation international est une demande  
de l'OIPC.  
L'objectif est de pérenniser et de développer l'accord entre le SAPP et  
l'OIPC, qui prévoit actuellement des cours de formations pour les  
représentants de pays étrangers.

L'idée est de développer la synergie entre le SAPP, l'OIPC (voire aussi  
le CICR).

L'objectif est de garantir la continuité des cours sur le long terme, de  
diversifier les activités (conférences, co-gestion d'une bibliothèque ou  
d'une base de données) et d'ouvrir à l'OIPC, dont le siège est à  
Genève, un centre de formation international.

**Pour s'adapter aux besoins, le SAPP fournit des cours aussi en  
anglais et collabore avec les organes fédéraux.**

**Activités** : Annuellement, cours de formations au profit d'une  
vingtaine de pays différents (Afrique Noire francophone, pays du  
Maghreb, Proche-et Moyen-Orient).

En 2003, 8 cours pour une durée totale de 10 semaines.

2 cours en anglais.

Des cours peuvent également être donnés directement à l'étranger  
(exemple : Dakar en 2001)

**Besoins** : les pays membres de l'OIPC ont généralement des  
structures de sécurité civile embryonnaires. Ils ont un immense  
besoin en formation pour leur personnel et leurs cadres.

Ces pays ont également fortement demandeurs d'information sur le  
droit humanitaire et les Conventions de Genève.

Des modules de cours offerts par le CICR sont intégrés dans les  
programmes de cours au profit de l'OIPC.  
(Le CICR offre ces modules de droit humanitaire, échange de cours  
sanitaires fournis par le SAPP aux délégués du CICR)  
Les programmes de cours du SAPP sont adaptés aux besoins des  
délégués inscrits.

**Exemple de cours :**

- Formation de formateurs sur les disciplines de base (sauvetage,  
sanitaire)
- Direction des opérations en cas de catastrophe
- Utilisation des moyens de prévention
- Gestion et direction des opérations sur la place sinistrée.

210

- 14 -

## 27) Combien y a-t-il ASM actuellement ?

89 postes occupés  
28 postes vacants  
117

La prochaine école de formation commencera au début 2003 ; les dossiers ont été traités et les démarches sont en cours.

## 28) Quel est le nombre des ASM flottiers ?

- Tous les ASM.

## 29) Souhaite recevoir le cahier des charges des ASM et le nouveau cahier des charges des AM, ainsi que leur horaire de travail

- Découle des lois et règlements.  
Horaire de travail : 6h à 21h l'hiver  
6h à 24h l'été

## 30) Combien d'ASM le département souhaite-t-il engager ?

- 28 (postes vacants).

## 31) Quel est le nombre d'ASM engagés et le nombre de postes ouverts ?

- Se rapporter à la question n° 27.

## 32) Quelles sont les conditions de recrutement et pour quelle raison il est si difficile de recruter ?

- Divers facteurs. Le Service est régulièrement mis en cause par les autorités politiques, ce qui provoque des réticences.

## 33) Les AM sont-ils engagés à temps partiel ou à temps complet ?

- A temps complet

## 34) Les AM seront-ils en uniforme ?

- 13 -

Pour ce qui est du domaine précis de la mise à disposition de matériel et de constructions, l'objectif est le suivant :

- Mieux faire connaître la disponibilité du matériel et des droits de protection civile pour favoriser le développement des activités associatives d'ordre sportif, caritatif ou socioculturel. \*

(\*Besoin évoqué notamment les associations membres de la plateforme de coordination contre l'exclusion)

## 4) Quel est la justification de la mention "création d'un poste temporaire" ?

- Certains collaborateurs du SAPP assument des fonctions impliquant des travaux physiquement pénibles (entretien et mise à disposition de matériel, entretien du centre de Richelieu).  
Certains collaborateurs ont pris de l'âge (> 40 ans ou > 50 ans) et certains ont des problèmes physiques lourds (colonne vertébrale ou hanche atteinte).

Pour pouvoir continuer à assumer les missions, il est nécessaire de trouver des solutions.  
L'engagement temporaire d'une personne permet de tester la personne et de réorganiser au mieux la répartition des tâches.

## Page 91

## 25) N°11 - Les ASM vont-ils également contrôler l'affichage sauvage et, dans l'affirmative, vont-ils appliquer la loi pour tout le monde ?

- Oui, mais seulement pour l'affichage commercial.

## 26) Le contrôle des zones bleues se fait-il par jour, par semaine ou par mois ?

- Chaque jour ouvrable

211

- 16 -

- Oui

**35) Quelle sera la distinction entre les ASM et les AM ?**

- minime, par décision cantonale

**36) Quelle est la durée de la formation ?**

- 4 semaines, comprenant la pratique sur le terrain.

Diverses autres questions ont été posées lors de la séance du 3 octobre. Les réponses figurent au procès-verbal. Néanmoins, en ce qui concerne la **réforme fédérale de la Protection Civile**, nous rappelons les points suivants :

**QUESTIONS RELATIVES À LA RÉFORME FÉDÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE**

L'entrée en vigueur de la réforme fédérale est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004.  
En 2003, c'est le statu quo : les missions, les compétences et les charges sont identiques à 2002.

La réforme fédérale prévoit pour 2004 une organisation dite de *Protection de la Population* basée sur le partenariat de 5 entités distinctes :

- la police
- les sapeurs-pompiers
- la protection civile
- la santé publique
- les services techniques (eau, gaz, électricité ...)

La réforme fédérale prévoit un transfert d'une partie des charges et de ses compétences de la Confédération aux cantons (d'où le terme de *cantonisation* de la protection civile).

La Confédération conserve ses prérogatives pour les cas de guerre, d'épidémie et de pollution nucléaire.  
Les compétences en matière de lutte contre les catastrophes sont décentralisées aux cantons, ainsi que la totalité des charges.  
(À ce titre, on peut signaler que la Confédération ne financera plus les cours de protection civile).

Chaque canton est libre de mettre en place son propre système de protection de la population.  
La répartition des charges et des compétences entre le canton et les communes sera fixée par une loi cantonale d'application, sur la base d'une négociation avec les communes.

Les effectifs de la protection civile seront diminués de moitié, mais la durée de la formation des miliciens sera plus longue.  
(la qualité de la formation doit être supérieure à ce qu'elle est actuellement).

Selon la future nouvelle loi, la durée des cours de protection civile sera plus longue qu'elle ne l'est actuellement.

Par conséquent, malgré la diminution des effectifs, la quantité globale de jours de service devrait être en augmentation.

La durée d'un cours d'introduction (instruction générale de base) passera de 3 à 5 jours.

La durée d'un cours de formation (d'instruction spécialisée) sera de 5 à 10 jours pour tous les miliciens.  
Actuellement la durée du cours est de 5 jours et uniquement pour les cadres volontaires.

Les cours de répétition deviennent obligatoires pour tous les miliciens et dureront de 2 à 5 jours.

Actuellement, les cours de répétition n'ont lieu que pour les cadres volontaires.

La masse globale de jours de service pour les cours de répétition (compétence communale même dans le nouveau projet de loi) est estimée au minimum à 5'000 jours pour les 27'000 miliciens de la Ville de Genève.  
À titre de comparaison, la quantité globale actuelle de jours de service est de 3'000 jours.

Les tâches suivantes restent de compétence communale :

- Gestion et entretien de la structure : matériel et abris
- Mise à jour de la population (plan d'attribution de la place protégée)
- Gestion du fichier des miliciens
- Office de l'approvisionnement économique

Enfin, ainsi que nous l'avons expliqué lors de notre audition, le montant de l'affichage SGA figurant sous la rubrique 400.100 Direction et secrétariat du Département doit être modifié. Vu la période des manifestations sportives organisées par le Dpt, l'affichage gratuit SGA attribué au Département doit être le même que celui figurant au budget 2002.

- 13 -

212



Les agents municipaux (AM)  
Projet inscrit au  
budget 2003

1

---

## La démarche

---

- ♦ Le concept zones bleues – macaron n'est pas crédible sans contrôle
- ♦ La Ville de Genève désire gérer les zones de stationnement sises sur son territoire
- ♦ Un contrôle dissuasif requiert une présence constante et un effectif suffisant d'agents affectés à cette tâche

243

---

## Mission des AM

---

- ♦ Gérer les zones de stationnement sur le territoire municipal
  - Les zones bleues
  - Les secteurs équipés d'horodateurs
  - Les parkings des centres sportifs
  - Les zones piétonnes fermées à la circulation
- ♦ Signaler les débarras sauvages

3

---

## Formation des AM

---

- ♦ Centrée sur la problématique du stationnement
- ♦ Orientée communication relationnelle
- ♦ Durée 4 semaines dont environ 50% d'activité de terrain

4

214

---

## Postulat

---

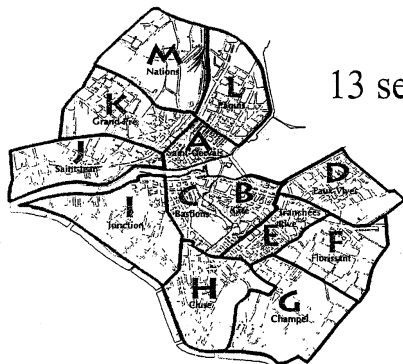
- ♦ Le contrôle du stationnement vise un objectif de dissuasion
- ♦ Il n'empêchera pas les infractions
- ♦ Le volume de l'activité répressive des AM est quantifiable
- ♦ De cette hypothèse se dégage une prévision de recettes

5

---

## Champ d'activité des AM

---



13 secteurs

6

215

---

## Les zones bleues

---

- ♦ 13 secteurs
- ♦ 16'000 places de stationnement
- ♦ 20'000 macarons vendus  
(Frs. 180.-/an encaissés par la Fondation des Parkings)
- ♦ Secteurs A, B, C en parcomètres
- ♦ 3'000 places de parcage en parcomètres

7

---

## Effectif AM

---

- ♦ Doit permettre d'assurer la permanence des contrôles
- ♦ Doit permettre le contrôle de l'ensemble des zones bleues
- ♦ Doit permettre d'assurer une activité de 6/7 jours
- ♦ Doit permettre de couvrir la plage horaire quotidienne 07h30-18h30 (11 heures/jour)

8

216

---

## Effectif – éléments de calcul

---

- ♦ L'expérience démontre que la présence permanente de 3 collaborateurs est nécessaire pour contrôler un secteur de zone bleue
- ♦ L'effectif nécessaire sera donc la résultante de l'intégration des divers paramètres horaires et du nombre minimum d'AM par secteur

9

---

## Contingent AM

---

- ♦ La prise en compte des divers éléments constitutifs de l'effectif fait apparaître que la mission AM, pour l'ensemble des zones bleues, peut être accomplie avec un effectif de :
  - 108 agents
  - 6 collaborateurs composant l'encadrement
  - Soit un total de 114 personnes
- ♦ Au budget de fonctionnement 10'588'294.-

10

217

---

## Equipement

---

- ♦ Uniforme simplifié
- ♦ Appareil radio
- ♦ Appareil de saisie
- ♦ Total Frs 11'500.- *87 appareils*
- ♦ Investissement de base Frs 1'002'000.-
- ♦ Ultérieurement au budget 1'000.-/an/pers

11

---

## Appareils de saisie

---

- ♦ Destinés au contrôle des secteurs de stationnement
- ♦ Remplacent la saisie manuelle des infractions par les AM (saisie manuelle qui implique une reprise des données par du personnel administratif)
- ♦ Permettent de limiter le nombre du personnel administratif

12

212

---

## Locaux et équipements mobiliers

---

### A déterminer

13

---

## Moyens de transport

---

- ♦ Le déplacement des AM est prévu par les transports publics
- ♦ Un forfait doit être négocié avec le groupe UNIRESO
- ♦ La charge qui serait inscrite au budget de fonctionnement n'est pas connue

219

---

## Projection de la recette infractions

---

- ♦ Hypothèse de travail
  - 6 jours par semaine
  - 975 AO par jour
  - 52 semaines/an
  - Montant de l'AO : Frs 40.-
- ♦ Recette  $6 \times 975 \times 52 \times 40 = 12'168'000.-$

15

---

## Conséquence du renoncement aux terminaux de saisie

---

- ♦ Engagement de personnel administratif pour assurer la saisie quotidienne.
- ♦ Il conviendrait de trouver des locaux adaptés.
- ♦ Des acquisitions de mobiliers, machines et licences sont indispensables.
- ♦ Il convient de relever que la saisie manuelle implique un risque relativement important d'erreurs humaines.
- ♦ Augmentation du nombre des contestations

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2003 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.****Rapporteur: M. Guy Jousson.**

Dans le prolongement du pré-rapport du 30 août 2002, la commission sociale s'est réunie les 19, 26 septembre et 3 octobre 2002, sous la présidence de M. J. Mino.

La séance du 19 septembre fut consacrée à l'audition du magistrat et à un échange ouvert sur la philosophie sous-tendant le projet de budget 2003.

Le 26 septembre les amendements suivants furent proposés mais votés dans la séance du 3 octobre 2002 afin de laisser aux membres de la commission le temps de consulter les groupes respectifs.

En outre lors de la séance du 26 septembre 5 ultimes questions ont été formulées à l'endroit du magistrat, à savoir:

1. fournir la liste de l'ensemble des prestations en nature octroyées dans les locaux des écoles;
2. fournir la ventilation des 5 millions prévus en augmentation de son budget;
3. justifier la présence du poste à 50% du chargé de mission au département 5 alors qu'on le verrait plutôt au service de l'urbanisme;
4. donner des informations concernant la formation globale des concierges;
6. descriptif du cahier des charges du responsable des bâtiments scolaires.

Un certain nombre de réponses à ces demandes de précisions ont été envoyées par un ensemble de pages, présentée en annexe du présent rapport.

**Descriptif des amendements****1. Amendement DC**

+ 160.000 francs - cellule 5008, poste 301, Délégation à la jeunesse

Il s'agit d'une proposition d'augmentation de deux postes supplémentaires pour les travailleurs hors murs, tenant compte du travail effectué et des besoins particuliers en ce domaine. Le commissaire s'est renseigné «sur le terrain» avant de faire cette proposition.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve) contre 4 non (2 L, 2 R).

**2) Amendement DC**

- 150 000 francs - cellule 5004, poste 365, Festival des arbres

Le Parti démocrate chrétien veut accorder 100 000 francs pour la coordination mais estime que le reste doit se faire en dehors de la Ville.

Le Parti socialiste refuse l'amendement car si l'amendement est accepté l'argent des 10% n'ira plus à un projet associatif.

221

Cet amendement est accepté par 6 oui (L, 2 R, 2 DC) contre 5 non (2 S, 2 AdG/SI, 1 Ve) et 2 abstentions (1 AdG/TP, 1 Ve).

3) Amendement de l'Alliance de gauche SolidaritéS/indépendant

+ 25 000 francs - cellule 5007, poste 365, Elisa

Il s'agit d'une nouvelle subvention pour venir en aide à cette association qui s'occupe de réfugiés.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve) et 4 abstentions (2 L, 2 R).

4) Amendement du Parti socialiste

+ 30 000 francs - cellule 5007, poste 365, Centre social protestant

Le Parti socialiste précise que malgré une très bonne gestion le CSP se retrouvera en 2002 dans les chiffres rouges. L'AdG/TP est sensible à cette considération mais veut maintenir la parité avec Caritas donc propose d'augmenter d'autant la subvention à ce dernier organisme.

Cet amendement est accepté pour le CSP par 11 oui et 2 abstentions (R).  
Pour Caritas par 8 oui et 5 abstentions (2 L, 2 R, 1 Ve).

5) Amendement du Parti socialiste

- 200 000 francs - Organisation d'excursions

Les dépenses pour 2001 ont atteint 100 000 francs d'où la diminution demandée.

Cet amendement est accepté par 12 oui et 1 abstention (AdG/SI).

6) Amendement du Parti socialiste

+ 200 000 francs - Allocations sociales ponctuelles - Secours d'urgence

L'augmentation est justifiée par une meilleure adéquation, pour le Service social, de compter sur des moyens accrus pour le «dépannage».

Cet amendement est accepté par 10 oui et 3 abstentions (2 L, 1 R).

7) Amendement PDC/Solid.

+ 1,6 million de francs - cellule 5007, poste 366, Prestations municipales.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 L, 2 R, 2 S, 2 Ve) contre 5 oui (2 DC, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP).

**Conclusions**

Le budget est accepté dans son ensemble par 7 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve) contre 6 non (2 L, 2 R, 2 DC).

Le Parti démocrate chrétien annonce un rapport de minorité sur la question des prestations municipales, raison pour laquelle il refuse le budget.

La commission souhaite pour la préparation du budget 2004 que les subventions en nature, par exemple les locaux, puissent figurer sur la même ligne que les subventions présentées.

223



Département municipal des affaires sociales,  
des écoles et de l'environnement

Ville de Genève

Genève, le 9 octobre 2002

La direction

Monsieur Jacques MINO-MATOT<sup>1</sup>  
Président de la commission sociale

**Réponses aux questions de la commission sociale du  
26 septembre 2002  
PROJET DE BUDGET 2003**

Monsieur le président, cher Monsieur,

Je reviens à la commission précitée et par ces lignes, je vous communique les réponses que vous attendez à ce propos.

**Fournir la liste de l'ensemble des prestations en nature octroyées dans les locaux des écoles**

Le détail est joint à ces lignes, voir les annexes blanches et roses.

~~~~~

**Fournir la ventilation des 5 millions prévus en augmentation du budget, délégation à la petite enfance.**

Le budget déposé représente une augmentation de CHF. 4'240'000.00 :

|       |               |                                                                |
|-------|---------------|----------------------------------------------------------------|
| - CHF | 45'800'000.00 | pour les institutions privées de la petite enfance (rq. 36505) |
| - CHF | 455'000.00    | pour la crèche Edmond Kaiser (rq. 36105).                      |

L'augmentation par rapport au budget 2002 voté est de :

|       |              |                                                               |
|-------|--------------|---------------------------------------------------------------|
| - CHF | 4'200'000.00 | pour les institutions privées de la petite enfance (rq 36505) |
| - CHF | 40'000.00    | pour la crèche Edmond Kaiser (rq 36105)                       |

Vous trouverez ci-joint :

- ▶ Page 142 du Projet de budget 2003 (annexe verte)
- ▶ Projet de budget de la délégation à la petite enfance (annexe jaune).

224

2

Les principales raisons de ces augmentations sont connues, à savoir :

- l'application des mécanismes salariaux,
- l'ajustement du 13<sup>e</sup> salaire progressif aux conditions appliquées au personnel municipal,
- la participation à la prime d'assurance maladie du personnel,
- la participation accrue de l'employeur aux primes d'assurance accident du personnel,
- la création de 150 nouvelles places d'accueil.

Merci de vous référer à la page 142 du projet de budget 2003 (feuille verte) et au budget Petite enfance année 2003 (feuille jaune).

~~~~~

**Justifier la présence du poste "chargé de mission" au département 5, alors qu'on le verrait plutôt au service de l'urbanisme.**

Il ne serait pas adéquat d'inscrire ce poste au service d'urbanisme dont l'action est tournée vers l'aménagement et la planification du territoire.

Le programme de sensibilisation que nous souhaitons réaliser s'inscrira dans une démarche de proximité et visera à impliquer toute la population des quartiers de la ville, qu'il s'agisse des enfants, des adolescents ou des aînés, ainsi que la majorité des services de notre département (DPE, Ecoles, DJ, Social, SEVE).

~~~~~

**Formation globale des concierges et le cahier des charges du responsable des bâtiments scolaires**

| LIBELLE DE LA FONCTION                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ETABLI LE | REVISEE LE | FAMILLE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|---------|
| <b>Responsable de bâtiment scolaire (RBS) 1</b><br>(Libellé en usage à ce jour : concierge d'école ou nettoyeur/euse ou aide-concierger)<br>Critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>o surface entre 250 et 1300 m2 et jusqu'à 6 classes</li> </ul> Taux d'activité lié au bâtiment : entre 11 et 100 % |           |            |         |

#### MISSIONS

Assurer l'ordre et la propreté des bâtiments, ainsi que le bon entretien des équipements que la Ville de Genève met à disposition du Département cantonal de l'instruction publique et des autres utilisateurs. Prendre part au fonctionnement général de l'école en facilitant le travail des enseignants, dans le cadre du cahier des charges défini par le service des écoles et institutions pour l'enfance. Promouvoir les valeurs de respect et de tolérance sur le site scolaire.

#### Activités principales

Le RBS :

- o doit être présent dans le bâtiment aux moments de l'arrivée et de la sortie des classes, selon horaire défini,

225

3

- doit être atteignable et disponible si nécessaire pendant l'horaire scolaire,
- de manière générale, contribue au bon fonctionnement de l'école et du préau en développant de bons contacts entre les différents utilisateurs,
- planifie, organise et exécute les travaux usuels de nettoyage destinés à maintenir en parfait état d'ordre et de propreté le bâtiment et ses dépendances, ainsi que le mobilier scolaire, ceci sans perturber le déroulement de l'activité scolaire,
- assure la surveillance de la sécurité du bâtiment ainsi que des équipements scolaires et veille à leur bonne conservation,
- est responsable de l'ouverture et de la fermeture des locaux selon l'horaire fixé d'entente entre la direction de l'enseignement primaire et le service des écoles, pour ce qui concerne les besoins scolaires,
- est responsable de l'ouverture et de la fermeture des locaux selon les horaires fixés par le service des écoles aux tiers utilisateurs de locaux scolaires,
- effectue de son propre chef toutes les petites réparations qui relèvent de sa compétence,
- signale au service des écoles les réparations à effectuer dans le bâtiment,
- veille à une utilisation rationnelle et économique des énergies,
- fait respecter les directives émises soit par le département de l'instruction publique, soit par le service des écoles et figurant sur les panneaux apposés aux portails et entrées de l'école,
- s'assure que les travaux commandés par le service des écoles sont exécutés dans les délais et conformément aux bons de commande, de même pour la livraison de marchandises et autres fournitures,
- exécute divers travaux administratifs demandés ponctuellement par le service des écoles,
- applique toutes les directives de la sécurité civile concernant la sécurité incendie et suit les formations requises dans ce domaine,
- une fois par an, pendant la période des vacances scolaires d'été, il procède au nettoyage complet du bâtiment et du mobilier,
- en cas de chute de neige, il dégage un passage dans le préau de façon à assurer un cheminement jusqu'au bâtiment,
- apporte son aide lors de manifestations d'école : fêtes d'école, Escalade, etc.

#### LIAISONS

Dans le cadre de sa mission et en plus des contacts nécessaires avec sa hiérarchie, le RBS entretient des contacts avec :

- les enseignants
- l'inspecteur
- les élèves

226

4

- o les parents
- o les tiers utilisateurs de locaux scolaires
- o les animateurs parascolaires
- o le personnel du restaurant scolaire, s'il y a lieu
- o les techniciens du service des écoles
- o les entreprises mandatées pour intervenir dans l'école et dans le préau
- o les travailleurs sociaux de la Délégation à la jeunesse
- o les maisons de quartier
- o la gendarmerie
- o les agents de ville
- o le service des espaces verts et de l'environnement
- o le service de l'énergie
- o le service voirie et nettoyage

En outre, vous trouverez en annexe les descriptifs des différentes catégories de responsables de bâtiments scolaires (RBS)1, (RBS)2, (RBS)3.

\*\*\*\*\*

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.



Philippe AEGERTER  
Directeur

Annexes : Liste des mises à disposition de locaux par le service des écoles (feuilles blanches)  
Liste des mises à disposition de locaux aux autres services de l'administration (feuilles roses)  
Page 142 du projet de budget 2003 (feuille verte)  
Budget Petite enfance année 2003 (feuille jaune)  
Les fonctions RBS1, RBS2, RBS3 (Ecoles, feuilles blanches)

Copie : Monsieur Manuel TORNARE  
Madame Marilyne BORRELLO MENETREY

<sup>1</sup> Distribution :

Nicole BOBILLIER, Didier BONNY, Roger DENEYS, Alain FISCHER, André FISCHER,  
Alain GALLET, Micheline GIOIOSA, Catherine HÄMMERLI-LANG, François HARMANN,  
Liliane JOHNER, Guy JOUSSON, Armand SCHWEINGRUBER, Christian ZAUGG,  
Christina MATTHEY.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3797

Délegation petite enfance

271

3ème version

**PROJET DE BUDGET 2003  
DELEGATION A LA PETITE ENFANCE**

Augmentation des encaissements CHF 600'000.-  
Subvention fédération CHF 164'000.-  
Retour des cptes CHF 1'500'000.-

|                                                           | 2002<br>SUBVENTIONS<br>PE<br>(indiquées) | 2003<br>SUBVENTIONS<br>PE<br>(indiquées) |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| Total des charges salariales                              | 50'923'112                               | 52'587'801                               |
| Frais des enfants                                         | 2'735'855                                | 2'735'855                                |
| Frais de locaux (loyers gratuits compris)                 | 4'720'726                                | 4'720'726                                |
| Mobilier et matériel                                      | 89'340                                   | 89'340                                   |
| Frais administration                                      | 517'239                                  | 513'739                                  |
| Arrondis                                                  | -                                        | -                                        |
| Pertes sur débiteurs / amortissements                     | 33'000                                   | 33'000                                   |
| <b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                   | <b>59'019'272</b>                        | <b>60'680'461</b>                        |
| Pensions                                                  | -14'202'419                              | -14'802'419                              |
| Autres subventions (loyers gratuits)                      | -1'028'090                               | -1'036'056                               |
| Communes                                                  | -277'400                                 | -277'400                                 |
| Carouge (ACA)                                             | -203'490                                 | -209'531                                 |
| Lancy (PRO)                                               | -511'000                                 | -516'000                                 |
| Université (BAS)                                          | -1'585'149                               | -1'639'932                               |
| Bon-Secours (DEN)                                         | -383'811                                 | -401'278                                 |
| CCGC (PIM)                                                | -130'450                                 | -135'104                                 |
| Fondation Carfagni (PAQ)                                  | -400'000                                 | -400'000                                 |
| Edmond-Kaiser (EDK) (VG cpte 36105)                       | -506'418                                 | -505'396                                 |
| Produits divers                                           | -241'090                                 | -241'090                                 |
| Prestations des assurances                                | -804'450                                 | -804'450                                 |
| Arrondis des subventions                                  | -36'505                                  | -17'805                                  |
| <b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                  | <b>-20'310'272</b>                       | <b>-20'986'462</b>                       |
| <b>TOTAL SUBVENTION DIRECTE</b>                           | <b>38'709'000</b>                        | <b>39'693'999</b>                        |
| Ajustement 13ème salaire progressif                       |                                          | 1'091'000                                |
| Participation à l'assurance maladie                       |                                          | 751'000                                  |
| Participation à l'assurance accident                      |                                          | 342'000                                  |
| Autres charges sociales                                   |                                          | 133'000                                  |
| Subvention FGIPE                                          | 64'000                                   | 164'000                                  |
| Camarada                                                  | 53'000                                   | 53'000                                   |
| Spectacles pour les institutions                          | 16'000                                   | 16'000                                   |
| Centres aérés                                             | 57'000                                   | 57'000                                   |
| AIPE                                                      | 50'000                                   | 50'000                                   |
| Extension Asters                                          |                                          |                                          |
| Création 2002 de 150 nouvelles places d'accueil           | 3'300'000                                | 2'750'000                                |
| Création 2003 de 150 nouvelles places d'accueil           |                                          | 1'725'000                                |
| Subvention crèche Arabelle                                | 50'000                                   | 50'000                                   |
| Fondation Clair Bois (selon note M. Aegerter du 12.03.02) |                                          | 100'000                                  |
| Travaux                                                   | 400'000                                  | 400'000                                  |
| Acquisitions                                              | 300'000                                  | 300'000                                  |
| Acquisition mat. Informatique                             | 50'000                                   | 50'000                                   |
| Maintenance informatique                                  | 82'000                                   | 82'000                                   |
| Développements informatique                               | 150'000                                  | 150'000                                  |
| Autres produits (partenariats selon clé actuelle)         |                                          | -231'000                                 |
| Retour comptes 2001 / 2002                                | -1'000'000                               | -1'500'000                               |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>                                  | <b>42'281'000</b>                        | <b>46'226'999</b>                        |
| Subvention rq 36505.500200                                | 41'861'000                               | 45'777'999                               |
| Subvention rq 36105.500200 (EDK)                          | 420'000                                  | 449'000                                  |
| <b>BUDGET voté / déposé 36505.500200</b>                  | <b>41'800'000</b>                        | <b>45'800'000</b>                        |
| <b>BUDGET voté / déposé 36105.500200 (EDK)</b>            | <b>415'000</b>                           | <b>455'000</b>                           |
| <b>Total</b>                                              | <b>42'015'000</b>                        | <b>46'255'000</b>                        |
| Augmentation du budget de subvention                      |                                          | 4'240'000                                |

**Rapport de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2003 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.**

**Rapporteur: M. Didier Bonny.**

### **Préambule**

Le Parti démocrate-chrétien a souhaité rédiger un rapport de minorité sur le projet de budget 2003 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement pour mettre en avant son point de vue sur son amendement refusé concernant les prestations municipales. Afin de pouvoir être l'auteur de ce rapport de minorité, il n'a pas eu d'autre choix que de refuser dans sa globalité le budget des affaires sociales, des écoles et de l'environnement quand bien même dans son ensemble et à l'exception, certes notable, de son amendement sur les prestations municipales, ce budget lui convient.

### **Qu'entend-on par «prestations municipales»?**

Les prestations municipales sont un complément de 155 francs pour une personne seule et de 215 francs pour un couple qui est versé par la Ville de Genève aux personnes qui touchent l'OCPA et qui le demandent. Il ne faut pas les confondre avec les allocations sociales qui sont versées à des personnes en difficulté après examen du service social de la Ville de Genève et en fonction d'un règlement bien précis. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une personne particulièrement dans le besoin touche les prestations municipales et les allocations sociales.

### **Pourquoi aurait-il déjà fallu augmenter les prestations municipales en 2002?**

Lors du dernier débat budgétaire, le 15 décembre 2002, le PDC avait déjà proposé une augmentation des prestations municipales de 20% souhaitant ainsi faire passer le montant global de 8,4 millions à 10 millions. Il justifiait son amendement par le fait que depuis 1991 la somme versée mensuellement était inchangée alors que l'inflation sur les 11 dernières années se montait à 22,3%. Ce n'était donc en définitive pas une augmentation mais simplement une adaptation qui était demandée au même titre que ce qu'avaient connu les subventions et les salaires après plusieurs années de basse conjoncture.

Quant au fait que peut-être ces prestations seraient supprimées par l'Etat, aucune information solide ne permettait de le vérifier pour 2002. D'ailleurs, devant les hésitations de l'AdG à suivre cet amendement pour cette raison, le rapporteur concluait son intervention par «nous reparlerons de ce sujet dans un an, car je suis persuadé que, au mois de décembre 2002, la situation n'aura pas changé(...)». M. Mouhanna et votre groupe, vous regretterez de ne pas nous avoir suivis ce soir» (*Mémorial* du 15.12.01, page 3901).

Cet amendement fut refusé à l'appel nominal par 23 oui (DC+AdG), 45 non (Libéral, Radical, Vert, Socialiste) et 1 abstention (AdG).

Les arguments avancés pour refuser cette augmentation ont été de deux ordres. Ils sont résumés ici par les propos que M. Tornare a tenu lors de ce débat: tout d'abord, le fait qu'il avait «l'impression que ce sont vos milieux (*démocrates-chrétiens, note du rapporteur*), au niveau cantonal, qui vont supprimer ces prestations» (*Mémorial* du 15.12.01, page 3898) et

ensuite, parce qu'il faut (...) investir dans les allocations, pas dans les prestations! C'est cela, l'avenir!» (*Mémorial* du 15.12.01, page 3888).

### **Pourquoi faut-il toujours augmenter les prestations municipales en 2003?**

Comme annoncé lors du débat budgétaire, la situation n'a pas changé durant l'année 2002. Le canton n'a toujours pas déduit les prestations municipales de l'OCPA comme la majorité du Conseil municipal le proclame depuis plusieurs années pour expliquer tant bien que mal son refus à cette adaptation de ces prestations.

Le Conseiller d'Etat Unger, dans son document intitulé «Objectifs de législature 2001-2005» déclare vouloir «mettre en place un dispositif permettant d'harmoniser les législations et faciliter l'accès aux prestations sociales (...) et définir un mode de calcul unique pour déterminer l'accès aux prestations sociales». Cela pourrait effectivement signifier que les prestations municipales de la Ville de Genève soient retranchées des prestations accordées par l'Etat. Mais renseignements pris directement auprès du Conseiller d'Etat chargé du DASS, cet objectif ne pourra être atteint au mieux qu'en 2004 et plus vraisemblablement en 2005. Ce qui est en préparation au canton n'est donc pas une raison suffisante pour renoncer à une adaptation des prestations municipales pour 2003.

Quant à l'argument qui prétend que «l'avenir se situe dans les allocations sociales et non pas dans les prestations municipales», il met en opposition deux formes d'aide qui ne doivent justement pas être opposées l'une à l'autre mais bien plutôt être complémentaires!

Quand M. Tornare dit que «si une personne âgée n'a pas de revenus mensuels suffisants, elle peut demander des allocations» (*Mémorial* du 15.12.01 page 3898), alors pourquoi ne pas aller au bout du raisonnement et supprimer purement et simplement les prestations sociales en transférant la somme dans la rubrique «allocations sociales»?

Si «l'avenir se situe dans les allocations sociales», ceux qui s'opposent à l'adaptation des prestations municipales devraient avoir le courage de les supprimer et de dire aux prestataires de la Ville de Genève de se rendre au service social pour qu'on évalue leur situation et voir s'ils ont droit à des allocations. Comme vraisemblablement personne ne fera cette démarche, le Conseil municipal devrait voter d'une seule voix cette adaptation, ce d'autant plus que le 9 octobre dernier M. Muller a confirmé que le boni attendu pour le budget de 2003 se situerait autour des 50 millions!

Le budget pour la petite enfance augmente chaque année et celui de la délégation à la jeunesse aussi. Le PDC a toujours soutenu ces augmentations. Il a même proposé un amendement pour deux postes supplémentaires pour 2003 à la délégation à la jeunesse qui a été soutenu par la majorité de la commission sociale. Pourquoi les personnes âgées, très majoritairement bénéficiaires des prestations municipales, seraient-elles les seules à ne pas profiter de cette embellie budgétaire? Pourquoi n'auraient-elles pas le droit à ce qui n'est en définitive qu'une adaptation et non pas une augmentation du montant qui leur est versé chaque mois?

### **Conclusion**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, aux bénéfices de ces explications, le rapporteur de minorité recommande aux commissaires aux finances, puis le cas échéant à l'ensemble du Conseil municipal, de bien vouloir revenir sur la décision de la commission sociale et d'accepter l'amendement de + 1,6 million à la rubrique 5007 poste 366 «prestations municipales».

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2003.****Rapporteur: M. Pierre Reichenbach.****1. Introduction**

Conformément à la nouvelle procédure budgétaire définie d'entente avec le Conseil administratif pour le projet de budget 2003, celui-ci a fourni ses objectifs en relation avec le mandat d'analyse à la Commission informatique et de la communication (ci-après CICO).

Le rapport a été élaboré en deux volets:

- A. Rapport préliminaire à l'intention de la commission des finances du 21 mai 2002 qui présentait la politique générale en matière d'avant-projet du budget 2003 et faisant partie intégrante au présent rapport final.
- B. Rapport final concernant le budget 2003, à la lecture et les explications financières du document annexé à celui-ci et élaboré par la Direction des systèmes d'information (ci-après DSI). Vous trouverez, dans le présent rapport, l'analyse de ce document fait par les membres de la CICO.

Les travaux de la CICO pour rédiger le rapport final ont été présidés par M. Georges Breguet. La CICO a tenu séance les 23 septembre 2002 et 30 septembre 2002. Les notes de séances étaient tenues par Mme Véronique Meffre, qu'elle en soit remerciée.

Lors de ces deux séances de budget 2003, la DSI nous a présenté le projet de budget 2003, tandis que lors de la séance du 30 septembre 2002, M. Pierre Muller, conseiller administratif, nous fournissait ses considérations finales.

**2. Organigramme de l'analyse du budget 2003**

- 2.1 Rapport préliminaire à l'intention de la commission des finances du 21 mai 2002 (volet A en possession de la commission des finances).
- 2.2 Présentation du projet de budget 2003, commentaires concernant les documents élaborés par la DSI, audition de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale et Eric Favre, directeur de la DSI.
- 2.3 Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Robert Rapin et Eric Favre.

**3. Séance du 23 septembre 2002**

*Audition de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale et Eric Favre, directeur de la DSI*

Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire de la CICO du 21 mai 2002, et suite aux différents contacts qu'il a eu avec le rapporteur, M. R. Rapin remet aux commissaires

231

tous les documents de la DSI relatifs au budget 2003. Ces importants documents font partie intégrante au rapport final et sont en annexe à celui-ci.

*En préambule de l'audition, M. R. Rapin annonce aux commissaires sa nomination par le Conseil administratif en tant que directeur de l'administration générale, prononcée le 1<sup>er</sup> mai 2002, ainsi que celle de M. E. Favre en tant que directeur de la DSI. En outre, il signale que l'apprenti informaticien du service a terminé son apprentissage cette année et qu'il est arrivé premier du Canton de Genève, toute professions confondues, ce qui lui a valu le prix du Conseil d'Etat.*

M. R. Rapin propose aux commissaires un aperçu du projet de budget 2003. L'important document qu'il nous a remis (en annexe du rapport) et divisé en 3 parties, soit:

- La première partie concerne la Direction des systèmes d'information et comprend les objectifs 2003, l'évolution des charges à 2 positions, le détail des amortissements ordinaires et des intérêts, l'évolution des charges et des recettes, des ressources humaines, des salaires temporaires, ainsi qu'un budget par missions et par prestations.
- La seconde partie concerne la Ville de Genève et se compose d'une information relative à l'évolution des prestations détaillées, à l'évolution des postes de travail, ainsi qu'à l'évolution du volume d'information disponible. Elle comprend également des données sur les subventions, un résumé sur l'évolution de 1995 à 2001, ainsi qu'une cartographie du réseau fédérateur et des réseaux locaux.
- La troisième partie est consacrée aux investissements. Elle fournit des détails sur la situation des crédits d'investissement au 31 juillet 2002, un planning de déploiement du contrôle de gestion et du SIF 2004, ainsi qu'un processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal (PIQ). M. R. Rapin en profite pour remercier la CICO pour la vitesse avec laquelle l'objet relatif au déploiement du contrôle de gestion et du SIF 2004 a été traité.

*Le rapporteur rappelle que la CICO a mis au point, avec la DSI, les mécanismes de présentation du budget, c'est pourquoi, le document en annexe est si complet.*

M. Rapin parcourt «page par page» le document relatif au projet de budget 2003. Voici, en résumé, les informations qu'il nous a transmises.

- Pour 2003, l'objectif majeur est le redéploiement du système d'information financier, intégrant la gestion comptable et financière, ainsi que le contrôle de gestion. L'ensemble des services de la ville de Genève ont dû définir des objectifs précis selon un canevas. Un bilan sera réalisé une fois que les comptes seront bouclés.
- Pour la DSI, les objectifs sont structurés selon les groupes de familles. Le premier groupe concerne l'exploitation des systèmes, soit la configuration, l'installation et la maintenance des serveurs, ainsi que les installations de sécurité informatique et de sauvegarde. L'objectif consiste essentiellement à renforcer la sécurité des systèmes d'information et de communication, ainsi que la mise à jour des infrastructures.
- Le deuxième groupe concerne le support utilisateur, soit l'installation et la maintenance des configurations (postes de travail, imprimantes, etc.) et l'assistance aux utilisateurs. Il s'agit essentiellement d'accroître la qualité du service aux utilisateurs, toujours plus nombreux.

- Le troisième groupe concerne les systèmes de communication, soit les réseaux et installations permettant d'assurer la communication (informatique et téléphonique), ainsi que les équipements de sécurité des réseaux. L'objectif consiste à augmenter l'offre de services disponibles par rapport à l'extension du réseau de fibres optiques.
- Le quatrième groupe concerne les systèmes d'information, soit le développement des ressources (tels que logiciels) permettant de stocker, de traiter et de diffuser les informations gérées par les services municipaux. Le redéploiement du système d'information financier, l'évolution de l'Intr@cm et de candida constituent les objectifs principaux.
- Le cinquième groupe concerne la gestion du service. Il s'agit ici de concevoir et de redéploier le système de gestion des demandes de droits d'accès et de leurs mutations afin d'améliorer la rapidité du traitement des demandes de services.
- Au niveau du personnel, le bilan est équilibré, car il y a une augmentation de trois postes (un collaborateur chargé de support pour faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des besoins, un concepteur de systèmes d'information et un concepteur de systèmes informatiques qui s'inscrivent dans le cadre du redéploiement du nouveau système d'information financier) et parallèlement une diminution de trois postes (un directeur, un adjoint de direction et un ingénieur). Contrairement au rapport préliminaire du 21 mai 2002 p. 4, il n'y aura donc que 3 postes de travail en plus et non 4 comme énoncé.

Puis suit une série de questions des commissaires, soit:

*Demande si les choix ont été déterminés concernant le câblage informatique des bâtiments?  
En outre, si tous les problèmes sont résolus en matière de protection contre la foudre?*

M. E. Favre précise que le projet informatique des bâtiments scolaires et leur raccord au réseau cantonal est déjà effectif dans un grand nombre de communes. Un projet a été déposé, il sera vraisemblablement renvoyé à la CICO. Le conseiller administratif M. M. Tornare a décidé de ne pas prendre position sur le choix technique, choix qu'il laisse au Conseil municipal. Quant aux équipements situés à l'intérieur des écoles, ces derniers sont à la charge du canton. Il rappelle que la Ville ne prend en charge qu'une partie du câblage et du réseau.

En matière de protection contre la foudre, M. E. Favre interviendra auprès de M. C. Ferrazzino afin que tout soit mis en œuvre pour garantir cette sécurité.

*A quoi correspondent les intérêts et les amortissements?*

M. R. Rapin présente la page 3 qui correspond à l'évolution des charges de la DSI à deux positions. La situation est stable jusqu'en 2002, où apparaît l'amortissement extraordinaire de 1 000 000 de francs. Le reste est également relativement stable avec une petite tendance à l'augmentation des charges de personnel et de la rubrique 31 (biens, services et marchandises). La page 4 présente les amortissements ordinaires et les intérêts. À gauche de la page figurent les crédits extraordinaires, puis le détail des intérêts et des amortissements jusqu'en 2001, avec les prévisions pour 2002 et 2003. Pour rappel, il s'agit des intérêts et des amortissements des crédits d'investissement votés relatifs aux charges imputées à la DSI, tel que le regroupement IGVG, le réseau télématique, etc. ainsi que des équipements informatiques.

233

M. R. Rapin relève qu'il aura un complément d'information dans certains cas, par exemple lors d'amortissements théoriques ou de reliquats de crédit.

*Question relative aux équipements de téléphonie dont l'amortissement paraît trop rapide?*

M. R. Rapin répond que le taux d'intérêt est fixé par le marché. C'est la direction des finances qui calcule ces chiffres. A l'origine, le crédit relatif à l'équipement téléphonie était géré par la division des constructions. Ce n'est qu'en 1997 que la DSI a repris cette charge. Comme il ne s'agit pas d'un crédit récent, il est possible que les délais d'amortissement ont eu tendance à diminuer. Finalement, certaines années sont sans dépenses, ce qui explique que les intérêts ne figurent pas systématiquement.

D'autre part, il présente la page 5 qui correspond à l'évolution des charges et des recettes de la DSI à 5 positions. Elle permet d'avoir un aperçu plus détaillé des comptes.

*Concernant le Mémorial, y a t'il encore des demandes sur support papier?*

M. R. Rapin répond qu'il faut poser cette question au secrétariat. La première édition du Cd-Rom permettra de s'interroger sur le papier économisé. Le Cd-Rom regroupe 8 ans de *Mémorial*, ce qui représente environ 2,20 mètres de hauteur de papier. En outre, il a l'avantage de permettre des recherches historiques.

Un commissaire relève qu'au pointage de mars 2002, le secrétariat du Conseil municipal annonçait encore 5% de récalcitrants, c'est-à-dire de personnes refusant d'utiliser l'Intr@cm. Ce chiffre est encourageant si l'on considère qu'au début de la législature à peine 65% des conseillers municipaux l'utilisaient.

*Demande à quel matériel informatique correspondent les 55 000 francs de la rubrique 31103, soit la différence budgétaire entre 2002 et 2003?*

M. R. Rapin répond que ce montant est essentiellement destiné à faire face aux cas d'urgence, tels que des engagements sur des postes non prévus suffisamment à l'avance ou des remplacements d'équipement. En fait, il s'agit d'un montant de réserve qui couvre l'ensemble des équipements pour les cinq départements.

*Demande si le Cd-Rom du Mémorial sera mis à disposition du public?*

Si tout fonctionne correctement, le Cd-Rom sera mis à disposition du public. Il reste cependant à définir le prix auquel il sera vendu. Voir aussi rapport préliminaire du 21 mai 2002, p. 1.

*Interrogation relative aux mesures d'application de la LIPAD.*

M. R. Rapin répond qu'un groupe de travail a été créé pour discuter des modalités d'application. La mise en service de l'Intr@cm au public constitue un grand pas dans ce sens. Les notes de séance de commission ne seront évidemment pas rendues publiques. Voir aussi rapport préliminaire du 21 mai 2002, p. 3.

*Sous quelle rubrique figurent les indemnités des collaborateurs qui travaillent parfois le week-end?*

M. R. Rapin répond que, suite à une décision du Conseil administratif, le paiement des heures supplémentaires a été interdit. Ces dernières ne figurent donc plus dans les lignes budgétaires. A présent, le personnel doit compenser ses heures supplémentaires.

234

M. R. Rapin présente les pages 8 et 9. Le graphe d'évolution des ressources humaines (postes fixes) montre une évolution des postes fixes pour la DSI. Le saut 2001 – 2002 correspond à la stabilisation des temporaires. Quant au graphe d'évolution des salaires temporaires, il représente une mesure de salaires effectifs versés dans le cadre de missions particulières urgentes. En principe, ces salaires passent par des postes vacants. Globalement, il n'y a pas de dépassement.

*Demande s'il y a encore de faux temporaires au sein de la DSI?*

M. R. Rapin répond par la négative.

M. R. Rapin présente les graphes des pages 10 et 11. Les chiffres correspondent au document budget et prestations établis par les différents services. Les pages 12 et 13 indiquent le détail de l'évolution des prestations détaillées, y compris les quantités.

M. E. Favre précise que le terme «maintenance» signifie que les données sont reportées d'année en année.

*Est-il possible de résumer simplement les avantages du nouveau moyen de contrôle financier pour la DSI?*

M. R. Rapin répond qu'il s'agit d'une dimension supplémentaire qui permet d'avoir une nouvelle vision transversale. Ce nouveau moyen de contrôle financier permet de suivre l'évolution des projets et donc d'être averti en cas de dérive.

M. R. Rapin présente les pages 14 et 15 qui mettent en évidence l'évolution des configurations (postes et terminaux), ainsi que l'évolution du volume d'information disponible. Aujourd'hui, il y a environ 1800 postes et terminaux en service. Quant au volume d'information disponible, on remarque qu'elle double chaque année depuis la fin des années 1990, ce qui s'explique par les besoins accrus de l'administration. La petite chute marquée entre 1998 et 1999 correspond à la restructuration du parc des serveurs.

*Existe-t-il une «possibilité de malchance» qui mettrait l'ensemble du système informatique hors service?*

M. E. Favre répond que l'expérience de l'an 2000 a permis de mettre au point un «plan catastrophe», que chaque service a dû élaborer. En terme informatique, les serveurs sont répartis à plusieurs endroits, de même que les locaux techniques. En outre, les serveurs sont bien protégés. Il existe un ensemble de protections qui permet d'éviter la pénétration dans les réseaux de la Ville.

A la suite de la séance du 23 septembre 2002, il est admis, par la CICO, que la présentation et les documents du budget 2003 sont satisfaisants: les commissaires ont reçu toutes les informations qu'ils souhaitaient. Le chiffrage est précis, il correspond avec clarté à ce que demandé dans la conclusion provisoire du rapport préliminaire du 27 mai 2002.

Après un vote de la CICO, celle-ci souhaite tout de même auditionner le conseiller administratif P. Muller, lors de la séance du 30 septembre 2002.

#### 4. Séance du 30 septembre 2002

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale et Eric Favre, directeur de la DSI*

En préambule, M. P. Muller confirme les propos qu'il a tenus à la CICO lors de la séance du 22 avril 2002. L'audition du magistrat est relatée dans le rapport préliminaire du 21 mai 2002.

Lors de la séance du 30 septembre 2002, il a été posé un certain nombre de questions par les commissaires, soit:

*Un commissaire demande au magistrat de bien vouloir décrire la façon dont est pensée l'information à la Ville de Genève. Y-a-t-il une coordination entre les différents départements? Existe-t-il une cellule, un service ou un poste dont la mission consiste à s'occuper de l'information et à jouer un rôle d'interface avec les médias?*

M. P. Muller répond que depuis 1996, il existe un responsable de l'information du Conseil administratif. Il s'agit de M. Philippe d'Espine, essentiellement chargé de régler les problèmes de diffusion de l'information en dehors du Conseil administratif. Parallèlement, il y a des responsables de l'information et de la communication dans certains départements, tels que celui de MM. Alain Vaissade et Christian Ferrazino. Les autres font appel à la direction ou à M. P. D'Espine. Il n'existe donc pas de modèle unique pour les cinq départements, dont celui des finances qui est le moins médiatisé.

*Un commissaire demande à partir de quel niveau d'information ou de quel moment la cellule ou le responsable de l'information d'un département intervient et par quels moyens?*

M. P. Muller répond, qu'en ce qui concerne le Conseil administratif, lorsque l'information est destinée à un large public, la communication se fait via des conférences de presse, des communiqués ou par d'autres moyens, tels qu'Internet ou diverses publications. La cible est plus ou moins large en fonction de l'information donnée. De manière générale, l'information se diffuse assez mal entre le Conseil administratif et la population. Elle est souvent partielle et n'atteint pas la base de la population.

*Il est admis, par les commissaires, que l'information entre le Conseil administratif et la population manque de «punch».*

Le magistrat le confirme. Il serait nécessaire que le délégué à l'information travaille en ligne directe avec le Conseil administratif. Actuellement, il existe un filtre qui passe par l'intermédiaire de l'administration générale. Par exemple, il n'y a pas eu de relecture de la dernière publication du Conseil administratif destinée aux nouveaux fonctionnaires, ainsi qu'aux naturalisés. Cette publication a pourtant été signée par les cinq conseillers administratifs. Il serait bien de tenir un argus des affaires de la municipalité.

Le rapporteur rappelle à la CICO que le 9 novembre 1998, M. P. D'Espine a été nommé «chargé d'information» pour une période de deux ans. A l'époque, la CICO, non satisfaite, a déposé une motion demandant aux différents services comment améliorer l'information. Cette motion, acceptée par le Conseil municipal, est restée à ce jour sans réponse. Le rapporteur propose à la CICO de relancer le Conseil administratif, mais hors des questions à poser au budget 2003.

Le magistrat se souvient de la difficulté rencontrée pour instruire cette motion dans les différents départements. La situation ne pourra pas drastiquement changer, étant donné la diversité politique qui règne au Conseil administratif. En revanche, il est possible d'améliorer l'information à un niveau plus global. Il y aura prochainement des propositions. M. P. Muller est actuellement en pourparler avec l'éditeur d'un journal grand public. Il faut réfléchir à la possibilité d'un journal hebdomadaire de 4-8 pages, distribué gratuitement, tel que le journal de la Chancellerie d'Etat. Le Bulletin de la mairie de Barcelone, par exemple, est remarquable.

*Une commissaire se demande s'il y a un manque ou une rétention d'information. Il est étonnant que M. P. D'Espine ait été engagé pour le Conseil administratif et que parallèlement certains départements possèdent leur propre responsable de l'information. Que fait le secrétaire général? N'est-il pas le «chef d'orchestre» du Conseil administratif. En outre, quel est exactement le rôle de M. P. D'Espine? Son poste se justifie-t-il? Il est incroyable qu'il n'y ait pas d'argus.*

M. P. Muller répond que le poste de M. P. D'Espine se justifie. Non seulement responsable de l'information du Conseil administratif, il est également en charge de la diffusion de l'information sur Internet. Son travail a été prouvé. Il est vrai, cependant, qu'il pourrait être mieux employé. Peut-être serait-il nécessaire de redéfinir son cahier des charges et de le «redynamiser» un peu.

*Un groupe de commissaires demande qui est le responsable de la communication parmi les cinq conseillers administratifs? N'est-ce- pas le maire? En outre, il relève que le journal de la Ville d'Annecy est une magnifique plaquette. Ce dernier, financé par les acteurs de la publicité de la place d'Annecy, est distribué gratuitement. Le journal de la Ville de Divonne est également un bel exemple.*

Le conseiller administratif répond que le maire est responsable de la communication. En principe, à la fin de chaque séance hebdomadaire du Conseil administratif, un certain nombre de points sélectionnés doivent faire l'objet d'un communiqué de presse. Cependant, c'est relativement rare dans les faits. Il faut relancer cette idée de communiqué de presse.

*Quelles sont les prestations fournies à TV Léman Bleu?*

M. P. Muller répond qu'il y a, d'une part, la subvention. Cette dernière n'a pas changé. Toutefois, il est prévu de la diminuer progressivement dans les années à venir car il est difficile d'être partenaire d'un média. D'autre part, il y a de nombreuses émissions achetées par la Ville de Genève, en particulier par le Service des sports. Le département des finances en achète une par année pour la fête des artisans et des commerçants dans les quartiers. Il s'agit d'une émission de deux fois 20 minutes d'antennes et qui coûte environ 10 000 francs.

M. P. Muller distribue aux membres de la CICO une brochure concernant l'installation de l'ADSL (acronyme anglais de Asynchronous Digital Subscriber Line). Il s'agit d'une technologie qui permet de transférer des données sur une ligne téléphonique classique. Cette nouvelle technique permet d'avoir un débit plus rapide. Son coût n'est cependant pas moindre. Il faut compter 242 000 francs en terme budgétaire et 63 francs par mois par conseiller municipal. Cette brochure est annexée au présent rapport.

*Un commissaire souligne qu'il n'est pas toujours facile d'installer l'ADSL. Dans son cas, il a été nécessaire d'introduire une carte dans son ordinateur.*

M. E. Favre répond que les nouveaux portables qui seront distribués aux conseillers municipaux comprendront cette carte (2003).

237

*Est-ce qu'il y a une position particulière au département pour le moment?*

Il est répondu que, pour le moment, aucune position n'a été prise par le département. Il est à noter que la liste des opérateurs, incluse dans le document ADSL, n'est pas exhaustive.

Comme vous avez pu le constater, chers collègues, les commissaires de la CICO ont souhaité aller à fond dans cette partie de budget 2003. Profitant de la venue du magistrat et de ses services, nous nous sommes même quelque peu « égarés » par nos questions, qui d'ailleurs ont toutes reçues réponse. Le Conseil administratif nous a fourni toute la documentation annexée au présent rapport, ceci dans le but de transparence idéale de tous les chiffres et informations transmises. Qu'il en soit remercié !

## **5. Discussion, amendements et votes indicatifs**

- 5.1 A la demande du président, les commissaires signalent qu'il n'y a plus de questions écrites et complémentaires à l'étude du budget 2003.
- 5.2 A la demande du président, les commissaires signalent qu'il n'y a pas d'amendement à faire valoir.
- 5.3 Soumis au vote indicatif, les commissaires de la CICO acceptent, à l'unanimité des commissaires présents, le projet de budget 2003 (1 L, 1 R, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC, 1 S).

## **6. Annexes**

- 6.1 Disquette DSI PB 2003 Informatique et communication (23.09.2002).
- 6.2 De l'ADSL pour les conseillers municipaux (30.09.2002).

238

Projet  
de

**Budget 2003**

« Informatique et communication »

238

239

## Table des matières

### Direction des systèmes d'information

|                                                                  |       |
|------------------------------------------------------------------|-------|
| Objectifs 2003 .....                                             | 1 - 2 |
| Evolution des charges à 2 positions .....                        | 3     |
| 33101 Amortissements ordinaires et 39040 Intérêts répartis ..... | 4     |
| Evolution des charges et recettes à 5 positions .....            | 5 - 7 |
| Graphie d'évolution des ressources humaines (postes fixes) ..... | 8     |
| Graphie d'évolution de la rubrique salaires temporaires .....    | 9     |
| Budget par missions .....                                        | 10    |
| Budget par prestations .....                                     | 11    |

### Ville de Genève

|                                                                   |         |
|-------------------------------------------------------------------|---------|
| Evolution des prestations détaillées .....                        | 12 - 13 |
| Graphie d'évolution des postes de travail (PC et terminaux) ..... | 14      |
| Graphie d'évolution du volume d'information disponible .....      | 15      |
| Subventions .....                                                 | 16      |
| 31003 Fournitures informatiques .....                             | 17 - 18 |
| 31005 Publications et informations officielles .....              | 19 - 20 |
| 31103 Matériel informatique .....                                 | 21      |
| 31316 Fournitures spécifiques .....                               | 22 - 23 |
| 31503 Entretien matériel informatique par tiers .....             | 24 - 26 |
| 31603 Location de matériel informatique .....                     | 27      |
| 31660 Matériel en leasing .....                                   | 28      |
| 31827 Travaux informatiques effectués par des tiers .....         | 29      |
| 31843 Liaisons informatiques .....                                | 30      |
| 31845 Téléphones .....                                            | 31 - 35 |
| Evolution 1995 à 2001 en quelques chiffres .....                  | 36      |
| Cartographie du réseau fédérateur et des réseaux locaux .....     | 37      |

### Investissements

|                                                                      |         |
|----------------------------------------------------------------------|---------|
| Situation des crédits d'investissement au 31 juillet 2002 .....      | 38 - 39 |
| Planning de déploiement du contrôle de gestion et SIF 2004 .....     | 40      |
| Processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal (PIC) ..... | 41 - 43 |

240

## Objectifs 2003

| Missions |                                                                                                                                                      | N°        | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1        | <b>Exploitation des systèmes</b><br>Configuration, installation et maintenance des serveurs, installations de sécurité informatique et de sauvegarde | 101 à 114 | <p>Pour renforcer la sécurité des systèmes d'information et de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les utilisateurs aux différents aspects de la sécurité informatique, notamment par des actions de formation et de communication ;</li> <li>- Adapter les processus liés à la sécurité informatique ;</li> <li>- Poursuivre la consolidation de l'infrastructure de sécurité informatique.</li> </ul> <p>Pour améliorer la disponibilité de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour les infrastructures de secours (site "backup") et de sauvegarde ;</li> <li>- Poursuivre le renouvellement des serveurs d'applications et de données.</li> </ul>              |
|          |                                                                                                                                                      | 201 à 208 | <p>Pour accroître la qualité du service aux utilisateurs, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques ;</li> <li>- Revoir les processus de la "hot-line" et du piquet technique.</li> </ul> <p>Pour que les Conseillers municipaux de la législature 2003-2007 puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler le parc des équipements micro-informatiques mis à disposition des Conseillers municipaux.</li> </ul>                                       |
| 2        | <b>Support utilisateurs</b><br>Installation et maintenance des configurations (postes de travail, imprimantes, etc.), assistance aux utilisateurs    | 301 à 311 | <p>Pour augmenter l'offre de services disponibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le développement du réseau de fibres optiques ;</li> <li>- Intégrer progressivement la téléphonie à l'informatique (intégration "voix-données").</li> </ul> <p>Pour concourir à améliorer les prestations pédagogiques assurées par l'Etat de Genève dans les classes de la Ville de Genève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la conception et mettre en œuvre le câblage informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève, en collaboration avec le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.</li> </ul> |

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissement y relatifs.

Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

Pour l'année 2003, l'objectif majeur est le redéploiement du système d'information financier, intégrant la gestion comptable et financière, ainsi que le contrôle de gestion. De par sa nature, ce projet touche l'ensemble de la Ville de Genève. Il a fait l'objet de la PR-200 du 10 avril 2002.

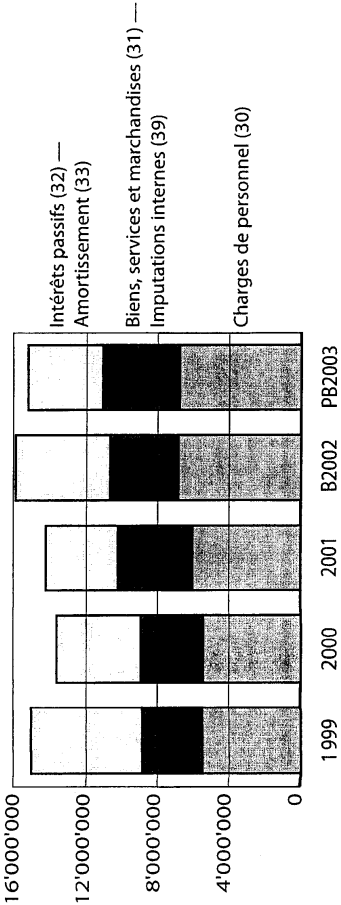
241

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Systèmes d'information<br>Développement des ressources (tels que les logiciels) permettant de stocker, de traiter et de diffuser les informations gérées par les services municipaux | 401 à 404 | <p>Pour répondre aux nouvelles exigences des autorités politiques en matière de pilotage financier et doter l'Administration municipale d'outils de comptabilité générale et de gestion conformes à l'état de l'art :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Redéployer le système d'information financier;</li><li>- Offrir de nouveaux outils de comptabilités de gestion et analytique.</li></ul> <p>Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire évoluer les systèmes d'information des Conseillers municipaux (Inti@CM) et de l'Administration centrale (Candide).</li></ul> <p>Pour améliorer la transparence de l'Administration municipale auprès du Souverain :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renouveler l'accès à l'information disponible sur le site Internet de la Ville de Genève, en collaboration avec l'Administration centrale.</li></ul> <p>Pour doter les services de nouveaux outils leur permettant d'améliorer la qualité de leur prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déployer au sein de l'Administration les systèmes d'information prévus sur les Plans Informatiques quadriennaux;</li><li>- Étendre le système d'information du territoire de la Ville (SITV), notamment pour y fédérer les données issues de différents services.</li></ul> |
| 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Gestion du service                                                                                                                                                                   | 51        | <p>Pour améliorer la rapidité du traitement des demandes des services :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Concevoir et redéployer le système de gestion des demandes de droits d'accès et de leurs mutations.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| VARIATION DE PERSONNEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Diminution (transfert à la Direction de l'Administration générale 110000):                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Trois postes (un directeur, un adjoint de direction et un ingénieur)                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Augmentation (nouveaux postes):                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Trois postes (un collaborateur chargé de support pour faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des besoins qui en découlent, ainsi qu'un concepteur de systèmes d'information et un concepteur de systèmes informatiques, afin d'assurer la maîtrise de la mise en œuvre et l'évolution du nouveau système d'information financier) |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Le nombre total de postes de la DSI reste donc inchangé.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

242

Evolution des charges de la DSI à 2 positions

| Intitulé                                                         | 1999          | 2000          | 2001          | B2002      | PB2003     | PB2003-B2002 |
|------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------|------------|--------------|
| Charges de personnel (30)                                        |               |               |               |            |            |              |
| Biens, services et marchandises (31) — Imputations internes (39) | 5'481'132.00  | 5'419'638.09  | 6'034'312.04  | 6'853'909  | 6'773'913  | -79'996      |
| Intérêts passifs (32) — Amortissement (33)                       | 3'371'704.18  | 3'500'883.76  | 4'200'464.61  | 3'828'404  | 4'308'757  | 480'353      |
| Dépenses                                                         | 6'737'499.41  | 4'729'098.95  | 4'035'867.63  | 5'728'421  | 4'176'654  | -1'101'767   |
|                                                                  | 15'090'335.59 | 13'649'620.80 | 14'270'644.28 | 15'960'734 | 15'259'324 | -701'410     |



Abréviations

B2002: budget 2002  
PB2003: projet de budget 2003

243

# 33101 Amortissements ordinaires et 39040 Intérêts répartis

| Crédit extraordinaire           | Date<br>année /<br>mois /<br>jour | Montant<br>net /<br>prévu | 1998      |            | 1999      |             | 2000      |            | 2001       |            | B2002    |          | PB2003   |          |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|------------|------------|----------|----------|----------|----------|
|                                 |                                   |                           | Intérêts  | Amortis.   | Intérêts  | Amortis.    | Intérêts  | Amortis.   | Intérêts   | Amortis.   | Intérêts | Amortis. | Intérêts | Amortis. |
| Différents propriétés           | 23.06.1987                        | 1280000                   | 17033.00  | 256000.00  | 11022.20  | 1147840.23  |           | 21956.00   |            |            |          |          |          |          |
| BDC                             | 16.12.1987                        | 3000000                   | 59405.00  | 341431.00  | 32436.00  | 682863.36   |           |            |            |            |          |          |          |          |
| Regroupement IGV                | 12.02.1991                        | 4493000                   | 96982.00  | 484908.00  | 69099.30  | 484907.46   | 46942.10  | 484907.52  | 21772.35   | 484907.52  | 21336    |          |          |          |
| Réseau téléphonique             | 19.11.1991                        | 3500000                   |           | 251036.00  | 1384.30   | 222982.80   |           | 419268.98  |            |            |          |          |          |          |
| BD patrimoine                   | 19.11.1991                        | 1632000                   |           | 144240.00  | 1950.70   | 28213.50    |           |            |            |            |          |          |          |          |
| Equipement téléphonique         | 19.11.1991                        | 7500000                   |           | 375000.00  | 224741.40 | 375000.00   | 232457.30 | 375000.00  | 199256.36  | 375000.00  | 195262   | 375000   | 167549   | 375000   |
|                                 |                                   |                           |           |            |           |             |           |            |            |            |          | 41000000 |          |          |
| Mise à niveau micro             | 28.06.1994                        | 1070000                   |           | 31889.00   | 20129.30  | 432774.14   |           |            |            |            |          |          |          |          |
| PIQ 1995-1 /réaff. BD           | 14.03.1995                        | 3680000                   | 86119.00  | 736000.00  | 55821.80  | 736000.00   | 28662.00  | 763866.45  | 113627.63  |            |          |          |          |          |
| PIQ 1995-2                      | 10.10.1995                        | 3785000                   | 126233.00 | 757000.00  | 87638.00  | 756999.96   | 64747.60  | 757000.04  | 29844.62   | 691671.56  | 29246    | 757000   |          |          |
| PIQ 1996-1                      | 18.09.1996                        | 993000                    | 16672.00  | 198600.00  | 15527.30  | 198600.00   | 12354.50  | 198600.00  | 7436.40    | 198600.00  | 7287     | 198600   | 2945     |          |
| PIQ 1996-2 a)                   | 13.01.1998                        | 1177000                   |           |            | 51477.50  | 450086.00   | 52397.40  | 450086.00  | 33573.25   | 450086.00  | 32900    | 450086   | 457096   |          |
| PIQ 1996-2 b)                   | 10.03.1998                        | 1072630                   |           |            |           |             |           |            |            |            |          |          |          |          |
| PIQ 1997                        | 10.11.1998                        | 2810660                   |           |            |           | 562131.96   | 34726.60  | 562131.96  | 31043.55   | 562131.96  | 30421    | 562132   | 562132   |          |
| PIQ 1998                        | 16.06.1999                        | 2815110                   |           |            |           |             | 30754.60  | 563082.00  | 42918.37   | 563082.00  | 42058    | 563082   | 563082   |          |
| PIQ 1999                        | 23.05.2000                        | 2988305                   |           |            |           |             |           | 563082.00  | 19805.19   | 597660.96  | 19412    | 597661   | 597661   |          |
| PIQ 2000                        | 15.05.2001                        | 3099440                   |           |            |           |             |           |            |            |            |          | 774860   | 118006   | 774860   |
| Local info s/sols voies Vernets | 13.03.2002                        | 765000                    |           |            |           |             |           |            |            |            |          |          |          |          |
| Renouvellement véhicule OSI     | déposé                            | 25000                     |           |            |           |             |           |            |            |            |          |          |          |          |
| PIQ 2001                        | déposé                            | 3099330                   |           |            |           |             |           |            |            |            |          |          |          |          |
| SIF 2004                        | 12.09.2002                        | 8712000                   |           |            |           |             |           |            |            |            |          |          |          |          |
| TOTAUX                          |                                   |                           | 666637.00 | 3758213.00 | 571227.80 | 63367399.41 | 502452.10 | 4592898.95 | 3850654.09 | 4036767.63 | 377922   | 5278411  | 362727   | 4176054  |

« Amortissement complémentaire patrimoine administratif imputé sur la rubrique 33201, afin de se rapprocher des taux fixés selon norme ICS (8 ans pour infrastructures informatiques lourdes)

## Evolution des charges et recettes de la DSI à 5 positions

| N°    | Intitulé                               | 1999         | 2000         | 2001         | B2002     | PB2003  | PB2003-B2002 |
|-------|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|---------|--------------|
| 30102 | ALLOCATIONS DE NAISSANCE               | 2'000.00     |              | 1'500.00     |           |         |              |
| 30118 | SALAIRES FONCTIONNAIRES                | 3'821'988.05 | 3'711'337.50 | 4'109'399.20 | 4'885'350 | 765'950 | 11'079       |
| 30119 | SALAIRES PERSONNEL TEMPORAIRE          | 271'511.15   | 328'990.75   | 239'658.15   |           |         |              |
| 30127 | HEURES SUPPLEMENTAIRES                 |              |              | 26'838.50    |           |         |              |
| 30130 | PRIME DE FIDELITE                      | 311'492.00   | 298'885.05   | 335'066.35   | 397'979   | 381'413 | -16'566      |
| 30131 | PRIME DE MISE A LA RETRAITE            |              |              |              | 5'975     |         | -5'975       |
| 30134 | SERVICE SUPPLEMENTAIRE (INDEMN)        | 46'787.00    | 42'309.80    | 52'763.30    | 45'000    | 51'000  | 6'000        |
| 30135 | INDEMNITES DE NUISANCE                 | 2'694.45     |              |              | 4'000     | 4'000   |              |
| 30336 | AVS, AI, APG                           | 225'988.60   | 225'115.05   | 242'512.80   | 269'934   | 265'729 | -3'205       |
| 30338 | ASSURANCE CHOMAGE                      | 60'134.75    | 64'558.00    | 69'630.20    | 80'088    | 80'050  | -38          |
| 30339 | PART AUX FRAIS ADMINISTRATIFS AVS      | 5'815.85     | 5'794.75     | 6'244.00     | 6'947     | 6'937   | -10          |
| 30340 | PART FRAIS ADMINISTRATIFS ALLOCATIONS  | 80'765.05    | 89'369.50    | 105'712.80   | 102'356   | 101'397 | -959         |
| 30350 | ASSURANCE MATERNITE                    |              |              | 4'623.25     | 10'690    | 10'672  | -18          |
| 30441 | CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL          | 505'286.70   | 492'885.50   | 523'780.90   | 592'443   | 620'623 | 28'380       |
| 30442 | CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL, RAPPELS | 3'526.40     | 6'879.20     | 165'357.80   | 261'425   | 164'939 | -96'486      |
| 30555 | ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS     | 96'009.30    | 100'213.24   | 104'874.24   | 136'150   | 133'952 | -2'198       |
| 30556 | ASSURANCE ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS | 4'830.65     | 5'906.65     | 4'045.95     |           |         |              |
| 30558 | PARTICIPATION A LA CAISSE MALADIE      | 40'438.05    | 39'565.10    | 42'264.60    | 52'920    | 52'920  |              |
| 30664 | INDEMNITES DE REPAS                    |              |              | 40.00        | 300       | 300     |              |
| 30990 | FONDS DE DECES                         | 1'864.00     | 1'828.00     | 2'000.00     | 2'352     | 2'352   |              |
| 31001 | FOURNITURES DE BUREAU                  | 8'628.70     | 8'368.86     | 10'457.40    | 9'000     | 9'000   |              |
| 31003 | FOURNITURES INFORMATIQUES              | 49'326.30    | 48'808.00    | 48'225.25    | 50'000    | 47'000  | -3'000       |
| 31051 | IMPRESSIONS DIVERSES                   | 5'088.30     | 10'399.60    | 2'215.00     | 6'000     | 5'000   | -1'000       |
| 31054 | ANNUAIRES,CATALOGUES,BROCHURES,REVUES  | 2'052.69     | 1'678.69     | 1'599.20     | 2'500     | 2'500   |              |
| 31059 | LIVRES                                 | 5'951.20     | 9'915.29     | 7'440.50     | 8'700     | 8'000   | -700         |
| 31061 | PHOTOCOPIES                            | 4'853.90     | 4'378.10     | 2'193.05     | 7'000     | 4'000   | -3'000       |
| 31103 | MATERIEL INFORMATIQUE                  | 66'022.20    | 108'146.60   | 155'787.17   | 185'000   | 240'000 | 55'000       |
| 31104 | MATERIEL DE TELECOM ET TRANSMISSION    | 10'006.30    | 9'876.02     | 40'951.40    | 10'000    | 45'000  | 35'000       |

244

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3815

245

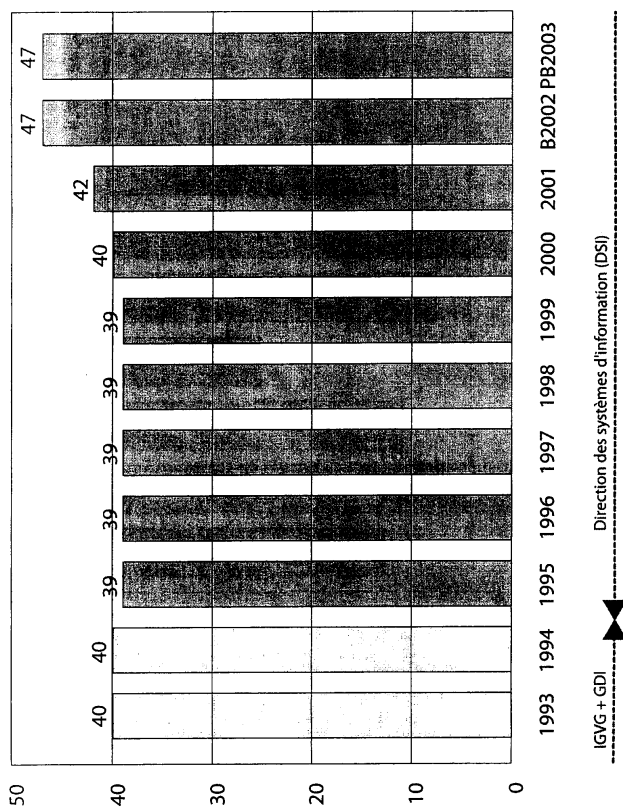
|       |                                                |              |              |              |           |           |            |
|-------|------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------|------------|
| 31106 | AUTRES AMENAGEMENTS                            | 16357.41     | 10'091.74    | 24754.00     | 20'000    | 20'000    |            |
| 31203 | ELECTRICITE                                    | 81'918.05    | 98'991.60    | 103'270.85   | 100'000   | 112'000   | 12'000     |
| 31206 | ENERGIE THERMIQUE                              | 12'702.45    | 12'669.70    | 15'852.65    | 21'000    | 16'800    | -5'000     |
| 31305 | FOURNITURES AUDIO-VISUELLES                    |              |              |              | 1'000     | 1'000     |            |
| 31352 | CARBURANT, LUBRIFIANT                          | 644.00       | 759.90       | 1'005.30     | 750       | 1'500     | 750        |
| 31427 | CONTRATS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT ADMINISTRATIF | 45'624.50    | 43'412.20    | 44'340.20    | 55'800    | 62'100    | 6'300      |
| 31503 | ENTRETIEN MATÉRIEL INFORMATIQUE P/TIERS        | 10'489'97.54 | 1'221'099.31 | 1'239'896.85 | 1'392'000 | 1'641'500 | 239'500    |
| 31504 | ENTRETIEN MATÉRIEL TELECOMMUNICATIONS P/TIERS  | 313'565.85   | 334'282.73   | 318'352.07   | 346'000   | 396'000   | 40'000     |
| 31604 | LOC. MATÉRIEL TELECOMMUNICATIONS               | 1'148.40     | 1'148.30     | 1'091.45     | 2'000     | 2'000     |            |
| 31660 | MATÉRIEL EN LEASING                            | 403'756.05   |              |              |           |           |            |
| 31702 | INDEMNITES DE TELEPHONES DU PERSONNEL          | 462.00       | 440.00       | 528.00       | 1'056     | 792       | -264       |
| 31703 | CONGRES                                        |              |              | 5'511.00     | 6'000     | 3'000     | -3'000     |
| 31706 | INDEMNITES DE FONCTION                         | 6'225.00     | 5'220.00     | 6'540.00     | 6'780     | 2'820     | -3'960     |
| 31707 | FRAIS DE PLAC. & REPRESENTATION DU PERSON.     | 14'621.50    | 7'036.00     | 5'817.55     | 12'000    | 12'000    |            |
| 31805 | AFFRANCHISSEMENTS                              | 4'787.45     | 4'218.35     | 4'650.35     | 5'000     | 4'000     | -1'000     |
| 31809 | TAXES SUR VEHICULES A MOTEUR-POIDS LOURDS      | 280.50       | 288.00       | 865.60       | 600       | 900       | 300        |
| 31814 | PRIMES ASSURANCES RC VEHICULES                 | 1'250.35     | 815.60       | 1'156.75     | 2'000     | 2'000     |            |
| 31825 | TRANSPORTS EFFECTUES PAR DES TIERS             | 5'454.40     | 3'903.05     | 7'182.20     | 10'000    | 10'000    |            |
| 31827 | TRAVAUX INFORMATIQUES EFFECTUES P/TIERS        | 247'581.15   | 128'044.10   | 267'497.71   | 160'000   | 250'000   | 90'000     |
| 31843 | LIASONS INFORMATIQUES                          | 341'592.76   | 515'699.76   | 511'444.07   | 561'000   | 611'000   | 50'000     |
| 31845 | TELEPHONES                                     | 93'511.58    | 88'340.90    | 95'798.82    | 81'272    | 81'300    | 228        |
| 31850 | HONORAIRES POUR ETABLISSEMENT DE PROJETS       |              |              |              |           |           |            |
| 31851 | FRAIS DE RECEPTION                             | 984.40       | 996.75       | 1'100.60     | 1'900     | 1'500     | -400       |
| 31906 | AUTRES FRAIS                                   | 6'456.20     | 2'120.15     | 2'142.60     | 5'000     | 5'000     |            |
| 31907 | COTISATIONS A DIVERS GROUPEMENTS               | 705.25       | 6'038.36     | 1'911.38     | 2'300     | 2'000     | -300       |
| 33101 | AMORTISSEMENTS ORDINAIRES                      |              |              |              |           |           |            |
| 33201 | AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE PA                | 6'326'399.41 | 4'595'898.95 | 4'036'767.63 | 4'278'421 | 4'176'654 | -101'767   |
| 33402 | PERTES S/DEBITEURS                             | -88'900.00   |              |              | 1'000'000 |           | -1'000'000 |
| 33404 | VARIATION PROVISION PERTES S/DEBITEURS         |              |              |              |           |           |            |
| 39040 | INTERETS REPARTIS                              | 571'227.80   | 133'200.00   | -900.00      | 377'922   | 366'527   | -11'195    |
| 39101 | LOYERS INTERNES (GIM)                          |              | 502'654.09   | 385'654.09   | 378'824   | 346'824   | -32'000    |
| 39245 | IMPUTATIONS INTERNES : ACHATS                  |              | 311'244.00   | 324'872.35   | 378'824   | 2'000.00  | 4'000.00   |

|          |                                          |               |               |               |            |            |          |  |  |
|----------|------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------|------------|----------|--|--|
| 39258    | IMPUTATIONS INTERNES:BATIMENTS-ENTRETIEN |               |               |               |            |            |          |  |  |
| 43101    | ATTESTATIONS DIVERSES,SOUSSIONS          | 4'500.00      | 650.00        | 556'536.00    | 150'000    | 155'000    | 5'000    |  |  |
| 43411    | PRESTATION DE SERVICES POUR DES TIERS    | 54'154.58     | 176'348.65    | 127'864.18    |            |            |          |  |  |
| 43514    | APPAREILS,INSTALLATIONS,MATERIEL,VEHIC.  | 1'870.00      | 2'300.00      | 6'029.80      | 5'000      |            |          |  |  |
| 43620    | DEDOMMAGEMENTS SUITE DEGATS              |               |               |               |            |            |          |  |  |
| 43625    | RBT PERTE DE SALAIRE - ACCIDENT          | 15'873.00     | 6'440.00      | 6'556.00      |            |            |          |  |  |
| 43628    | RBT PERTE DE SALAIRE - PERS.MOBILISE     | 15'929.00     | 4'810.00      | 18'995.60     |            |            |          |  |  |
| 43630    | DEDOMMAGEMENTS DIVERS                    | -85'293.85    | 136'000.00    |               |            |            |          |  |  |
| 43935    | REVENUS DIVERS                           |               |               |               |            |            |          |  |  |
| Recettes |                                          | 7'032.73      | 326'548.65    | 159'445.58    | 155'000    | 160'000    | 5'000    |  |  |
| Charges  |                                          | 15'090'335.59 | 13'649'620.80 | 142'70'644.28 | 15'960'734 | 15'259'324 | -701'410 |  |  |

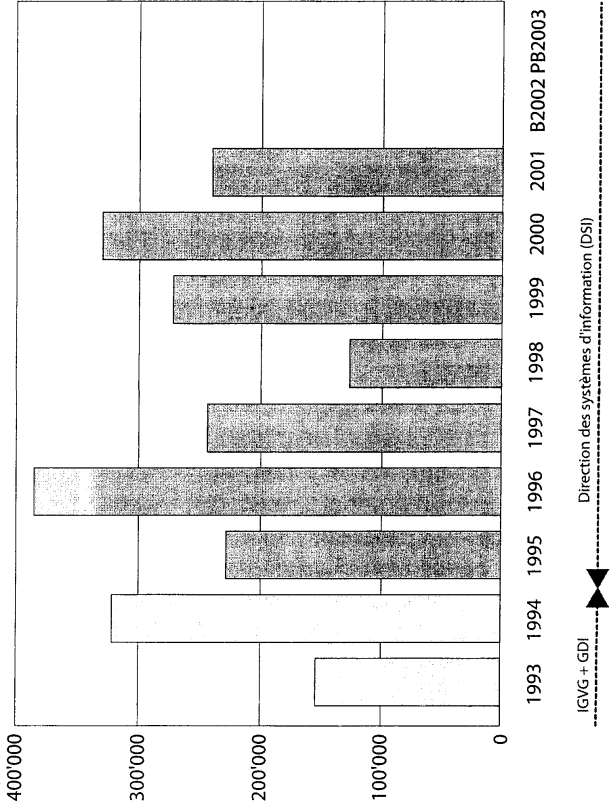
246

247

**Graphe d'évolution des ressources humaines (postes fixes)**



Graphe d'évolution des salaires temporaires (30119)



249

Budget par missions

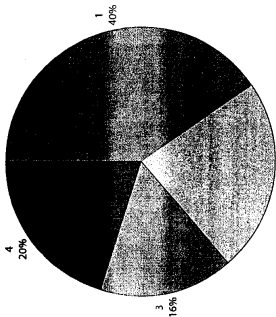
| Budget global |            |            |                                     |
|---------------|------------|------------|-------------------------------------|
|               | PB2003     | B2002      | Écart en CHF sur B2002 Comptes 2001 |
| Charges       | 10'711'343 | 10'304'391 | 407'552                             |
| Revenus       | 160'000    | 155'000    | 5'000                               |
| Total         | 10'551'343 | 10'149'391 | 402'552                             |
|               |            |            | 9'128'418                           |

Budget par missions

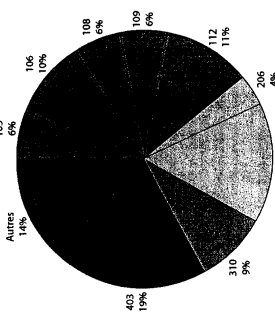
|                              | PB2003    | En % du total du PB2003 | B2002     | En % du total du B2002 | Écart en CHF sur B2002 Comptes 2001 |
|------------------------------|-----------|-------------------------|-----------|------------------------|-------------------------------------|
| 1. Exploitation des systèmes |           |                         |           |                        |                                     |
| Codts                        | 4'247'490 | 40%                     | 4'113'057 | 41%                    | 134'542                             |
| 2. Support utilisateurs      |           |                         |           |                        |                                     |
| Codts                        | 2'452'656 | 23%                     | 2'397'739 | 24%                    | 54'917                              |
| 3. Systèmes de communication |           |                         |           |                        |                                     |
| Codts                        | 1'701'462 | 16%                     | 1'647'083 | 16%                    | 54'379                              |
| 4. Systèmes d'information    |           |                         |           |                        |                                     |
| Codts                        | 2'150'226 | 20%                     | 1'991'511 | 20%                    | 158'715                             |
|                              |           |                         |           |                        | 1'804'490                           |

Commentaires

Les charges des rubriques 330, 331, 332, 390 et 392 ne sont pas comprises (intérêts, amortissements et autres prestations internes).



Analyse des coûts 2003 par missions



Analyse des coûts 2003 par prestations

# SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)

## Budget 2003

250

### Budget par prestations

|                                              | PB coûts 2003     | En % du total<br>des coûts |
|----------------------------------------------|-------------------|----------------------------|
| <b>1. Exploitation des systèmes</b>          | <b>4 253 603</b>  | <b>40%</b>                 |
| 101. Configuration connexion groupware       | 206               | 0%                         |
| 102. Configuration spéciale                  | 4 707             | 0%                         |
| 103. Configuration utilisateur AS/400        | 10 284            | 0%                         |
| 104. Conseils, conception ou développement   | 670 934           | 6%                         |
| 105. Maintenance connexion groupware         | 1 031 546         | 10%                        |
| 106. Maintenance données serveur Netware     | 370               | 0%                         |
| 107. Maintenance imprimante AS/400           | 601 618           | 6%                         |
| 108. Maintenance serveur NT                  | 593 800           | 6%                         |
| 109. Maintenance serveur UNIX                | 23 139            | 0%                         |
| 110. Maintenance serveur VMS                 | 2 221             | 0%                         |
| 111. Maintenance terminal AS/400 (ALS, VMS)  | 1 203 737         | 11%                        |
| 112. Maintenance utilisateur AS/400          | 81 097            | 1%                         |
| 113. Maintenance utilisateur serveur Netware | 8 374             | 0%                         |
| 114. Manipulation bandes magnétiques         |                   |                            |
| <b>2. Support utilisateurs</b>               | <b>2 450 709</b>  | <b>23%</b>                 |
| 201. Assistance et formation                 | 82 272            | 1%                         |
| 202. Configuration imprimante                | 23 139            | 0%                         |
| 203. Configuration porte de travail          | 164 545           | 2%                         |
| 204. Configuration scanner                   | 4 114             | 0%                         |
| 205. Configuration spéciale                  | 1 333 683         | 1%                         |
| 206. Maintenance imprimante                  | 388 738           | 4%                         |
| 207. Maintenance poste de travail            | 1 561 631         | 15%                        |
| 208. Maintenance scanner                     | 92 557            | 1%                         |
| <b>3. Systèmes de communication</b>          | <b>1 700 112</b>  | <b>16%</b>                 |
| 301. Assistance et formation                 | 22 277            | 1%                         |
| 302. Configuration accès PPP                 | 154               | 0%                         |
| 303. Configuration connexion Vilnet          | 102 841           | 1%                         |
| 304. Conseils, conception ou développement   | 123 409           | 1%                         |
| 305. DMT ligne de 7 chiffres                 | 106 954           | 1%                         |
| 306. DMT ligne louée                         | 24 682            | 0%                         |
| 307. DMT ligne N° 022 418.xxxx               | 123 409           | 1%                         |
| 308. DMT Natel, pager                        | 411 136           | 0%                         |
| 309. Maintenance accès PPP                   | 37 463            | 0%                         |
| 310. Maintenance connexion Vilnet            | 952 011           | 9%                         |
| 311. Trafic Internet                         | 105 779           | 1%                         |
| <b>4. Systèmes d'information</b>             | <b>2 148 519</b>  | <b>20%</b>                 |
| 401. Assistance et formation                 | 25 709            | 0%                         |
| 402. Configuration connexion SIT             | 4 114             | 0%                         |
| 403. Conseils, conception ou développement   | 2 036 815         | 19%                        |
| 404. Maintenance connexion SIT               | 61 881            | 1%                         |
| <b>Total</b>                                 | <b>10 552 943</b> | <b>100%</b>                |

251

## Evolution des prestations détaillées

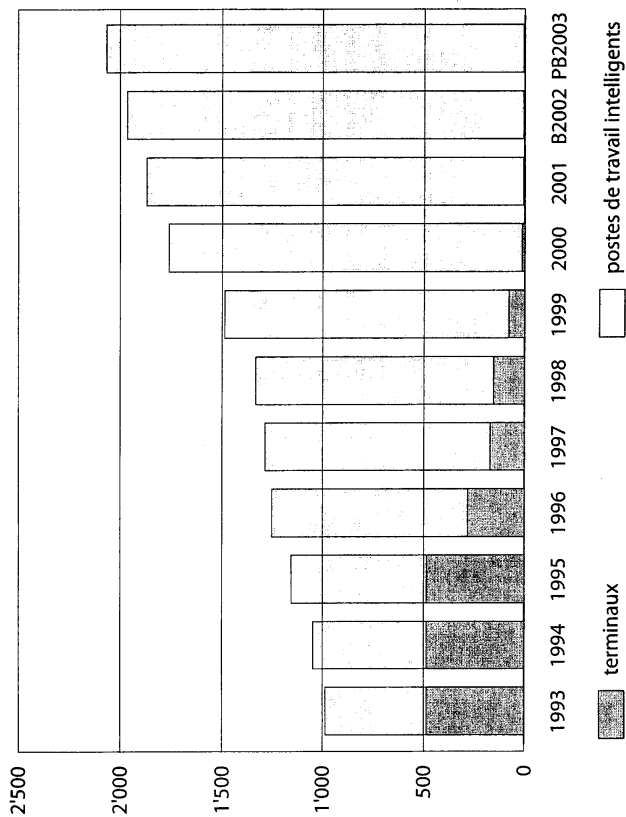
| Prestation                | Détail                                  | Unité    | 1998       | 1999       | 2000     | 2001     | B2002 | PB2003 | PB2003-<br>B2002 |
|---------------------------|-----------------------------------------|----------|------------|------------|----------|----------|-------|--------|------------------|
| Exploitation des systèmes | Configuration connexion groupware       | Pce      | 32.00      | 256.00     | 599.00   | 737.00   | 300   | 200    | -100             |
|                           | Configuration spciale                   | Heure    | 2.00       | 4.00       | 8.00     | 0.00     | 5     | 2      | -3               |
|                           | Configuration utilisateur AS/400        | Cpt      | 77.00      | 97.00      | 155.00   | 166.00   | 100   | 120    | 20               |
|                           | Conseils, conception ou développement   | Heure    | 4.00       | 17.00      | 0.00     | 144.00   | 50    | 100    | 50               |
|                           | Edition de BVR                          | Pce      |            | 19'162.00  |          |          |       |        |                  |
|                           | Fourniture papier informatique vierge   | Page     |            | 38'506.00  |          |          |       |        |                  |
|                           | Impression AS/400 laser                 | Page     | 321'134.00 | 193'157.00 |          |          |       |        |                  |
|                           | Impression AS/400 papier continu        | Page     | 69'231.00  | 36'014.00  |          |          |       |        |                  |
|                           | Impression étiquettes laser             | Pce      |            | 404.00     |          |          |       |        |                  |
|                           | Impression étiquettes matricielles      | Pce      |            | 10'960.00  |          |          |       |        |                  |
|                           | Maintenance connexion groupware         | Pce/mois | 354.00     | 620.00     | 1'179.00 | 1'556.00 | 1'800 | 1'300  | 100              |
|                           | Maintenance domées serveur Netware      | Go/mois  | 89.00      | 161.00     | 232.00   | 506.40   | 600   | 780    | 180              |
|                           | Maintenance imprimante AS/400           | Pce/mois | 30.00      | 17.00      | 4.00     | 1.00     | 1     | 1      |                  |
|                           | Maintenance serveur NT                  | Pce/mois | 9.00       | 19.00      | 22.05    | 26.00    | 26    | 26     |                  |
|                           | Maintenance serveur UNIX                | Pce/mois | 16.00      | 17.00      | 15.99    | 17.00    | 18    | 18     |                  |
|                           | Maintenance serveur VMS                 | Pce/mois | 2.00       | 2.00       | 2.00     | 2.00     | 2     | 1      | -1               |
|                           | Maintenance terminal AS/400 (ALS, VMS)  | Pce/mois | 154.00     | 79.00      | 14.00    | 6.00     | 6     | 6      |                  |
|                           | Maintenance utilisateur AS/400          | Cpt/mois | 599.00     | 602.00     | 641.00   | 706.00   | 700   | 700    |                  |
|                           | Maintenance utilisateur serveur Netware | Cpt/mois | 993.00     | 1'153.00   | 1'346.00 | 1'695.00 | 1'800 | 1'340  | 40               |
|                           | Manipulation bandes magnétiques         | Bande    | 594.00     | 497.00     | 344.00   | 294.00   | 300   | 300    |                  |
|                           | Mise sous pli                           | Pce      |            | 503.00     | 374.00   |          |       |        |                  |
|                           | Mutations                               | Pce      |            | 3'870.00   |          |          |       |        |                  |

252

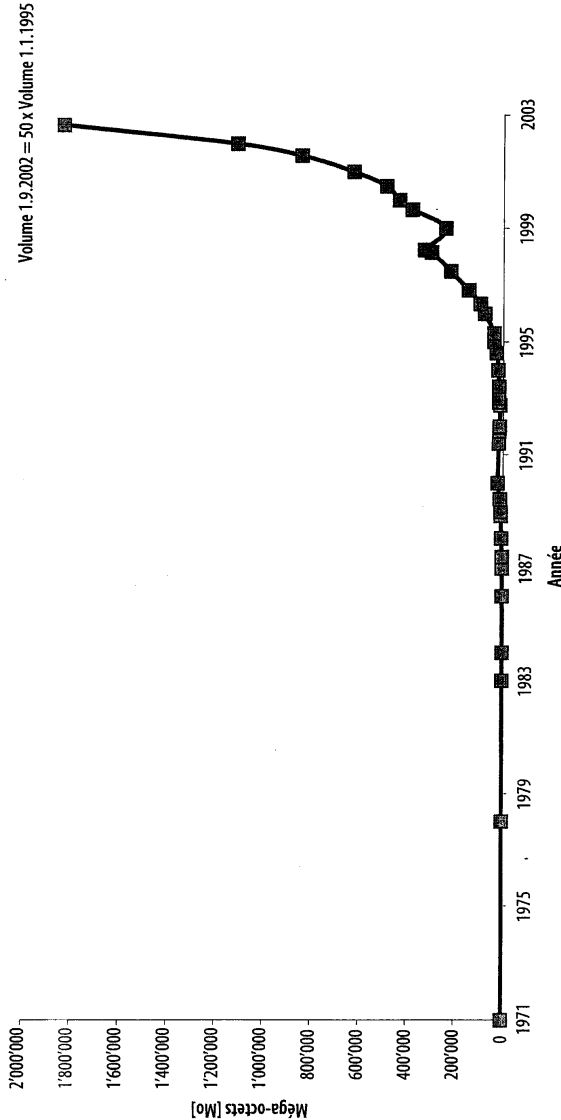
|                           |                                       |           |           |           |            |            |           |           |         |
|---------------------------|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|---------|
| Support utilisateurs      | Assistance et formation               | Heure     | 83.00     | 135.00    | 88.81      | 800.75     | 800       | 800       |         |
|                           | Configuration imprimante              | Pce       | 59.00     | 57.00     | 64.00      | 86.00      | 90        | 90        |         |
|                           | Configuration poste de travail        | Pce       | 329.00    | 326.00    | 428.00     | 378.00     | 400       | 400       |         |
|                           | Configuration scanner                 | Pce       | 10.00     | 10.00     | 10.00      | 18.00      | 20        | 20        |         |
|                           | Configuration spéciale                | Heure     | 814.00    | 1'137.00  | 1'095.46   | 1'223.78   | 1'200     | 1'300     | 100     |
| Systèmes de communication | Maintenance imprimante                | Pce/mois  | 630.00    | 704.00    | 817.00     | 902.00     | 980       | 1'050     | 70      |
|                           | Maintenance poste de travail          | Pce/mois  | 1'179.00  | 1'409.00  | 1'748.00   | 1'863.00   | 1'960     | 2'060     | 100     |
|                           | Maintenance scanner                   | Pce/mois  | 39.00     | 56.00     | 73.00      | 105.00     | 120       | 125       | 5       |
|                           | Assistance et formation               | Heure     | 338.00    | 746.00    | 1'433.00   | 856.15     | 800       | 800       |         |
|                           | Configuration accès PPP               | Pce       | 4.00      | 14.00     | 83.00      | 2.00       | 5         | 3         | -2      |
|                           | Configuration connexion Vlnet         | Pce       | 752.00    | 999.00    | 837.00     | 1'964.00   | 1'000     | 1'000     |         |
|                           | Conseils, conception ou développement | Heure     | 3'786.00  | 3'185.00  | 2'622.00   | 1'191.93   | 1'200     | 1'200     |         |
|                           | DMT ligne 7 chiffres                  | Pce       | 120.00    | 142.00    | 123.00     | 134.00     | 130       | 130       |         |
|                           | DMT ligne louée                       | Pce       |           | 7.00      | 27.00      | 17.00      | 15        | 15        |         |
|                           | DMT ligne N° 418xxxx                  | Pce       | 579.00    | 526.00    | 574.00     | 713.00     | 600       | 600       | -50     |
| Systèmes d'information    | DMT Narel, pager                      | Pce       | 97.00     | 76.00     | 94.00      | 166.00     | 150       | 100       | -30     |
|                           | Maintenance accès PPP                 | Pce/mois  | 34.00     | 47.00     | 132.00     | 172.00     | 200       | 176       | 300     |
|                           | Maintenance connexion Vlnet           | Pce/mois  | 1'457.00  | 1'771.00  | 2'194.00   | 2'387.00   | 2'400     | 2'700     |         |
|                           | Traffic Internet                      | Mégaoctet |           |           | 698'787.05 | 925'932.67 | 1'000'000 | 1'200'000 | 200'000 |
|                           | Assistance et formation               | Heure     | 9.00      | 14.00     | 220.71     | 224.16     | 250       | 250       |         |
| Systèmes d'information    | Configuration connexion SFT           | Pce       |           | 19.00     | 3.00       | 22.00      | 20        | 26        |         |
|                           | Conseils, conception ou développement | Heure     | 16'547.00 | 17'464.00 | 16'111.58  | 17'800.44  | 18'000    | 20'000    | 2'000   |
|                           | Maintenance connexion SFT             | Pce/mois  | 24.00     | 37.00     | 53.00      | 80.00      | 85        | 90        | 5       |

253

**Graphe d'évolution des configurations (postes et terminaux)**



Graphe d'évolution du volume d'information disponible



Les volumes considérés dans ce graphique ne concernent que les données disponibles "en ligne" sur les serveurs (Linux/Unix, Novell Netware, etc.) et n'englobent donc pas les données stockées en "local", sur les stations de travail des collaborateurs de l'Administration municipale.

255

Subventions

| Intitulé                                           | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | B2002   | PB2003  | PB2003-B2002 |
|----------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|--------------|
| Subvention Agence genevoise d'information (A.G.I.) | 145'000.00 | 145'000.00 |            |            |         |         |              |
| Subvention Club de la Presse                       |            |            | 30'000.00  | 30'000.00  | 30'000  | 30'000  |              |
| Subvention à TV Léman Bleu                         | 300'000.00 | 300'000.00 | 300'000.00 | 300'000.00 | 275'000 | 275'000 |              |
| TOTAL VILLE DE GENEVE                              | 445'000.00 | 445'000.00 | 330'000.00 | 330'000.00 | 305'000 | 305'000 |              |

256

## 31003 Fournitures informatiques

| Code | Cellule | Intitulé                                         | 1997      | 1998      | 1999      | 2000       | 2001      | B2002  | PB2003  | PB2003-B2002 |
|------|---------|--------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|--------|---------|--------------|
| ACH  | 000302  | ACHATS ET IMPRESSIONS                            | 58'925.35 | 55'976.00 | 35'715.00 | 100'468.35 | 997.25    | 1'500  | 0       | -1'500       |
|      | 100701  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR LE SERVICE            |           |           |           |            |           |        | 5'000   | 5'000        |
|      | 110701  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR LE SERVICE            |           |           |           |            |           |        | 0       | -65'000      |
|      | 100702  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS |           |           |           |            | 70'094.95 | 65'000 |         |              |
|      | 110702  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS |           |           |           |            |           |        | 100'000 | 100'000      |
| DSI  | 000900  | DS-I.                                            | 41'229.34 | 45'895.29 | 49'326.30 | 48'808.00  | 48'225.25 | 50'000 | 0       | -50'000      |
|      | 100900  | DS-I.                                            |           |           |           |            |           |        | 47'000  | 47'000       |
|      | 110900  | DS-I.                                            |           |           |           |            |           |        |         |              |
| DAG  | 110000  | DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE            |           |           |           |            |           |        | 3'000   | 3'000        |
| GIM  | 100501  | GM COMPTES DE REGIE                              |           |           |           | 1'340.20   | 836.90    | 7'000  | 0       | 0            |
| TAX  | 100600  | TAXE PROFESSIONNELLE                             |           |           | 638.60    |            | 0.00      | 1'500  | 1'500   | 0            |
| SIM  | 200200  | CONSERVATION PATRIMOINE ARCHITECTURAL            | 0.00      |           |           |            | 280.80    | 500    | 500     | 0            |
| DCO  | 210100  | DIVISION AMENAGEMENT ET CONSTRUCTIONS            |           |           |           |            |           | 2'500  | 2'500   | 0            |
| OFI  | 210200  | ADMINISTRATION ET OPERATIONS FONCIERES           |           |           |           |            |           |        | 5'000   | 5'000        |
| URB  | 210300  | URBANISME                                        | 0.00      |           |           | 1'574.50   | 3'054.68  | 2'500  | 1'000   | 500          |
| AMU  | 210400  | AMENAGEMENTS URBAINS                             |           |           |           |            | 3'019.15  | 5'000  | 5'000   | 0            |
| ARC  | 210521  | ARCHITECTURE                                     | 52.80     | 162.95    |           | 90.00      | 0.00      | 1'000  | 1'000   | 0            |
|      | 210522  | ARCHITECTURE OPERATIONS                          | 0.00      | 74.85     | 131.05    |            | 589.00    | 500    | 500     | 0            |
|      | 210523  | ARCHITECTURE ATELIER D'ETUDE                     | 0.00      |           | 40.00     |            | 1'200.00  | 500    | 500     | 0            |

## 257

18

|                       |        |                                              |            |            |            |            |            |          |         |        |       |
|-----------------------|--------|----------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------|---------|--------|-------|
| BAT                   | 210600 | BÂTIMENTS                                    |            |            |            |            |            | 3'671.50 | 5'000   | 5'000  | 0     |
| DAC                   | 210610 | BÂTIMENTS COURS AUTOCAD                      |            |            |            |            |            |          | 2'000   | -2'000 | 0     |
|                       | 300100 | DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES               |            |            |            |            |            |          | 500     | 500    | 0     |
| CJB                   | 310100 | AFFAIRES CULTUELLES ADMINISTRATION           |            |            |            |            |            | 1'717.90 | 1'000   | 2'000  | 1'000 |
| MAH                   | 320100 | CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES           | 6'724.95   | 4'653.05   | 9'984.25   | 8'220.70   | 9'893.55   | 16'350   | 15'000  | -1'350 |       |
| BAA                   | 320200 | MUSEE ART ET HISTOIRE                        | 999.55     | 3'695.20   | 236.20     | 2'050.35   | 4'164.55   | 1'000    | 1'000   | 0      |       |
|                       | 320201 | BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE<br>(BAA) | 0.00       | 0.00       | 39.00      |            | 0.00       | 2'350    | 2'350   | 0      |       |
| EZH                   | 320205 | MUSEE DE L'ARIANA                            | 179.15     |            |            | 156.65     | 0.00       | 200      | 0       | -200   |       |
| MHN                   | 320400 | MUSEUM ETHNOGRAPHIE                          | 0.00       |            | 581.40     | 696.70     | 1'411.55   | 850      | 850     | 0      |       |
| BMU                   | 330100 | MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE                  | 278.60     | 885.15     | 986.35     | 1'102.30   | 2'856.85   | 3'000    | 3'000   | 3'000  |       |
| BPU                   | 330200 | BIBLIOTHEQUES ET DISCOTHEQUES                | 25'006.34  | 20'960.05  | 7'570.63   | 25'240.70  | 913.00     | 2'500    | 2'500   | 0      |       |
| SPO                   | 330202 | BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE       | 1'439.40   | 899.30     | 1'615.74   | 13'243.45  | 8'963.85   | 3'000    | 3'500   | 500    |       |
|                       | 400222 | BIBLIOTHEQUE MUSICALE                        |            |            |            | 433.75     | 442.20     | 400      | 400     | 0      |       |
| SIS                   | 400227 | SPORTS GROUPE GESTION STOCKS-ACHATS          | 1'937.25   | 2'628.60   | 2'325.35   | 6'118.55   | 5'547.85   | 8'000    | 8'000   | 0      |       |
| PCI                   | 400302 | INCENDIE ET SECOURS ADMINISTRATION           |            |            |            |            | 3'849.30   | 3'000    | 4'000   | 1'000  |       |
| SEP                   | 400401 | ASSISTANCE ET PROTECTION POPULATION          | 2'910.70   | 3'377.65   | 3'636.25   | 4'360.00   | 4'097.95   | 12'000   | 12'000  | 0      |       |
| DEG                   | 500100 | DIRECTION AFFAIRES SOCIALES ECOLES ET ENVR.  |            |            |            | 161.25     | 0.00       | 454      | 454     | 0      |       |
| ECO                   | 500200 | DELEGATION A LA PETITE ENFANCE               |            |            |            |            |            |          | 500     | 500    |       |
| SEV                   | 500300 | ECOLEES ET INSTITUTIONS ENFANCE              | 976.00     | 784.50     | 2'375.85   | 1'295.10   | 2'778.50   | 2'545    | 3'200   | 665    |       |
| SOC                   | 500400 | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT               | 1'967.66   | 4'581.15   | 4'025.85   | 4'100.10   | 5'111.30   | 4'544    | 7'000   | 2'456  |       |
| DEJ                   | 500700 | SOCIAL                                       | 39.00      | 725.80     | 27.50      |            | 0.00       | 182      | 200     | 18     |       |
|                       | 500800 | DELEGATION A LA JEUNESSE                     |            |            |            |            | 335.55     | 545      | 545     | 0      |       |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |        |                                              | 142'486.94 | 145'478.69 | 119'255.32 | 219'460.65 | 184'053.38 | 203'920  | 255'499 | 51'579 |       |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

258

### 31056 Publications et informations officielles

| Code | Cellule | Intitulé                                         | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | B2002   | PB2003  | PB2003-<br>B2002 |
|------|---------|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|------------------|
| SEG  | 000201  | SECRÉTARIAT CONSEIL MUNICIPAL                    | 448'978.35 | 346'137.05 | 416'665.00 | 300'033.70 | 297'190.85 | 424'000 | 420'000 | -4'000           |
|      | 000202  | SECRÉTARIAT CONSEIL ADMINISTRATIF                | 9'051.40   | 7'264.95   | 7'657.30   | 5'204.40   | 16'025.50  | 55'000  | 59'400  | 4'400            |
|      | 000204  | INFORMATION ET COMMUNICATION                     | 96'115.50  | 75'183.25  | 70'660.93  | 98'851.78  | 104'422.62 | 150'000 | 350'000 | 200'000          |
|      | 000400  | SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES                |            |            |            |            |            | 25'000  | 25'000  |                  |
| OPE  | 001050  | REVENUS ET CHARGES DE PERSONNEL                  |            |            |            |            |            |         |         |                  |
|      | 001052  | FONDS DE CHOMAGE                                 |            |            |            |            |            | 50'000  |         | -50'000          |
| ACH  | 000301  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR LE SERVICE            |            |            |            | 1'574.10   |            |         |         |                  |
|      | 100701  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR LE SERVICE            |            |            |            |            |            |         |         |                  |
|      | 100702  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS |            |            |            |            | 407.05     | 3'000   |         | -3'000           |
|      | 110702  | ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS |            |            |            |            |            |         | 3'000   | 3'000            |
| FMD  | 200150  | FONDS D'ART CONTEMPORAIN                         |            |            |            |            |            |         |         |                  |
|      | 210100  | DIVISION AMENAGEMENT ET CONSTRUCTIONS            | 2'020.60   | 1'896.85   | 3'153.56   | 4'926.50   | 7'669.40   | 20'000  | 15'000  | -5'000           |
| URB  | 210300  | URBANISME                                        |            |            |            |            |            |         |         |                  |
|      | 210400  | AMENAGEMENT URBAINS                              | 36'628.95  | 88'004.25  | 6'945.71   | 33'710.40  | 29'005.18  | 50'000  | 45'000  | -5'000           |
| ARC  | 210521  | ARCHITECTURE                                     | 19'016.05  | 575.10     | 21'791.30  | 29'433.84  | 39'656.34  | 25'000  | 40'000  | 15'000           |
| BAT  | 210600  | BATIMENTS                                        | 12'841.15  | 1'066.65   |            | 4'192.50   | 111.00     | 5'000   | 5'000   |                  |
| ENE  | 210700  | ENERGIE                                          |            |            |            |            |            |         |         |                  |
| DAC  | 300200  | FONDS D'ART CONTEMPORAIN                         | 3'920.40   | 6'882.48   | 2'685.45   | 1'297.80   | 1'172.85   | 6'000   | 5'000   | -1'000           |
|      | 310661  | FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN               |            |            |            |            | 3'001.91   |         |         |                  |
| MAH  | 310100  | AFFAIRES CULTURELLES ADMINISTRATION              |            |            |            |            |            |         | 1'400   | 1'400            |
|      | 320200  | MUSEE ART ET HISTOIRE                            |            |            |            | 1'075.00   | 34'489.40  | 20'000  | 30'000  | 10'000           |
|      | 320206  | MUSEE D'HISTOIRE DES SCIENCES                    |            |            |            | 37'907.20  |            | 35'000  |         | -35'000          |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3829

259

|     |        |                                                  |            |            |            |            |            |           |           |         |
|-----|--------|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|---------|
| SIS | 400350 | SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES                     | 2'275.00   | 2'038.58   | 1'673.45   | 1'071.40   | 1'862.75   | 2'000     | 2'000     | 500     |
|     | 400352 | TRANSPORTS SANITAIRES                            |            |            |            |            |            |           |           |         |
| ADP | 400500 | AGENTS DE VILLE                                  | 9'999.45   | 6'279.30   |            |            |            |           |           |         |
|     | 400601 | DOMAINE PUBLIC                                   | 1'638.95   | 2'758.40   |            |            |            |           |           |         |
|     | 400700 | AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC                | 0.00       |            | 5'935.65   | 6'467.90   | 9'190.90   | 20'000    |           |         |
| SEP | 500150 | SOUTIEN DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT              | 14'981.65  | 15'000.00  | 19'500.00  | 19'500.00  | 18'960.20  | 17'723    | 59'000    | 1'277   |
| DPE | 500200 | DELEGATION A LA PETITE ENFANCE                   | 6'164.50   | 7'189.30   | 8'728.15   | 5'908.95   | 700.00     | 18'177    | 20'000    | 1'823   |
| ECO | 500300 | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE                   | 29'571.70  | 36'771.75  | 23'228.70  | 19'823.95  | 13'905.35  | 33'628    | 10'000    | 23'628  |
|     | 500351 | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE FETES DES ECOLES  |            |            |            | 4'609.05   | 3'390.05   | 4'544     | 7'500     | 2'956   |
|     | 500356 | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE MARCHÉ AUX PUCEES |            |            |            |            |            | 10'906    | 30'100    | 19'194  |
|     | 500357 | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE RESTAURANTS SCOL. |            |            |            |            |            | 18'177    | 10'000    | 8'177   |
| SEV | 500400 | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT                   | 26'030.00  | 2'118.35   | 1'500.00   | 6'988.00   | 0.00       | 7'271     | 10'000    | 2'729   |
| CIV | 500500 | ETAT CIVIL                                       |            |            |            |            | 0.00       |           | 12'000    | 12'000  |
| FUN | 500600 | POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES                    | 8'161.30   | 4'980.05   | 5'286.15   | 4'978.35   | 4'356.95   | 8'180     | 8'000     | -180    |
| SOC | 500700 | SOCIAL                                           | 45'426.00  | 48'815.65  | 32'541.10  | 35'568.05  | 125'750.41 | 118'566   | 118'600   | 34      |
| DEJ | 500800 | DELEGATION A LA JEUNESSE                         |            |            |            |            | 3'900.50   | 10'906    | 20'000    | 9'094   |
| CA  | 800100 | CONSEIL ADMINISTRATIF                            | 41'856.00  | 8'690.40   | 19'521.00  | 35'148.23  | 2'388.30   | 25'000    | 25'000    |         |
|     |        | TOTAL VILLE DE GENÈVE                            | 814'676.95 | 674'803.76 | 661'939.25 | 674'605.90 | 717'557.51 | 11'63'078 | 13'11'500 | 148'422 |

260

31103 Matériel informatique

| Code                  | Célule | Intitulé                | 1997      | 1998      | 1999      | 2000       | 2001       | B2002   | PB2003  | PB2003-B2002 |
|-----------------------|--------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|---------|---------|--------------|
| DSI                   | 000900 | D.S.I.                  | 68'292.10 | 46'543.60 | 66'022.20 | 108'146.60 | 155'787.17 | 185'000 |         | -185'000     |
|                       | 100900 | D.S.I.                  |           |           |           |            |            |         |         | 240'000      |
|                       | 110900 | D.S.I.                  |           |           |           |            |            |         | 240'000 |              |
| BAT                   | 210600 | BATIMENTS               |           |           |           |            | 8'076.95   | 43'000  |         | -43'000      |
|                       | 210610 | BATIMENTS COURS AUTOCAD |           |           |           |            |            |         |         |              |
| CM                    | 700100 | CONSEIL MUNICIPAL       |           |           |           | 7'460.50   | 12'142.85  | 10'000  |         | -10'000      |
|                       |        |                         |           |           |           |            |            |         |         |              |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |        |                         | 68'292.10 | 46'543.60 | 66'022.20 | 115'607.10 | 176'006.97 | 238'000 | 240'000 | 2'000        |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3831

261

31316 Fournitures spécifiques

| Code | Cellule | Intitulé                               | 2000       | 2001       | B2002   | PB2003  | PB2003-B2002 |
|------|---------|----------------------------------------|------------|------------|---------|---------|--------------|
| SEG  | 000202  | SECRÉTARIAT DU CONSEIL ADMINISTRATIF   |            |            |         | 50'000  | 50'000       |
|      | 000205  | ARCHIVES                               |            |            |         | 12'000  | 12'000       |
| DAC  | 310100  | AFFAIRES CULTURELLES ADMINISTRATION    |            | 1'335.25   | 4'000   | -3'000  | -1'000       |
|      | 310110  | SCÈNES CULTURELLES                     | 94'573.94  | 136'949.38 | 125'000 | 125'000 |              |
|      | 310613  | FÊTE DE LA MUSIQUE                     |            |            | 60'000  | 60'000  |              |
| CJB  | 320100  | CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES     | 14'572.61  | 10'084.93  | 17'000  | 15'000  | -1'000       |
| MAH  | 320200  | MUSÉE ART ET HISTOIRE                  | 153'760.93 | 130'807.95 | 170'000 | 570'000 |              |
|      | 320201  | MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE (BAA)     | 829.20     | 8645.00    | 10'500  | 10'000  | -500         |
|      | 320202  | CABINET DES ESTAMPES                   | 21'658.91  | 32'333.75  | 36'000  | 36'000  |              |
|      | 320203  | CENTRE D'ICONOGRAPHIE GÉNEVOISE        | 11'770.63  | 14'951.48  | 15'000  | 35'000  |              |
|      | 320204  | MAISON FAVEL                           | 15'552.35  | 15'841.95  | 15'000  | 15'000  |              |
|      | 320205  | MUSÉE DE L'ARIANA                      | 6'310.60   | 5'808.04   | 8'000   | 25'000  | -3'000       |
|      | 320206  | MUSÉE D'HISTOIRE DES SCIENCES          | 37'333.61  | 16'335.43  | 5'000   | 10'000  | 5'000        |
|      | 320207  | MUSÉE DE L'HORLOGERIE                  | 1'513.00   | 5'866.70   | 6'400   | 9'000   | 3'000        |
|      | 320250  | EXPOSITIONS, CONFÉRENCES, FILMS        | 843.45     | 561.80     |         |         |              |
|      | 320254  | NUIT DE LA SCIENCE                     |            | 16'498.55  |         |         |              |
| ETH  | 320300  | MUSÉE ETHNOGRAPHIE                     | 3'636.90   | 2'258.90   | 1'700   | 50'000  | 48'300       |
| MHN  | 320400  | MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE            | 277'43.89  | 17'620.77  | 30'000  | 29'200  | -800         |
| BMU  | 330100  | BIBLIOTHÈQUES ET DISCOTHEQUES          |            | 20'947.38  | 30'000  | 30'000  |              |
| BPU  | 330200  | BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE | 31'96.80   | 27'850.38  | 10'000  | 10'000  | -9'000       |
|      | 330201  | MUSÉE VOLTAIRE                         | 190.99     | 1'137.63   | 200     | 250     | 50           |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

262

| SPO                   |                                                    |            |            |  |  |  |  |  |         |
|-----------------------|----------------------------------------------------|------------|------------|--|--|--|--|--|---------|
| 400220                | SPORTS                                             |            |            |  |  |  |  |  | 5'000   |
| 400224                | ORGANISATIONS                                      |            |            |  |  |  |  |  | 10'000  |
| 400232                | PISCINE DES VERNETS                                |            |            |  |  |  |  |  | 8'500   |
| 400233                | PISCINE DE VAREMBE                                 | 6'503.35   | 7'299.30   |  |  |  |  |  | 3'000   |
| 400234                | BASSINS DE QUARTIER                                | 6'717.55   | 7'784.50   |  |  |  |  |  | 3'000   |
| 400236                | PATINOIRE DES VERNETS                              | 2'435.60   | 2'368.40   |  |  |  |  |  | 3'000   |
| 400241                | STADES ET MAISONS DES SPORTIFS                     | 2'456.55   | 5'568.80   |  |  |  |  |  | 3'000   |
| 500351                | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE FETES DES ECOLES    | 10'609.35  | 10'248.45  |  |  |  |  |  | 3'000   |
| 500352                | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE PROMOTIONS CIVIQUES | 186'742.20 | 197'025.65 |  |  |  |  |  | 8'600   |
| 500650                | POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES                      | 50'210.00  | 2'645.00   |  |  |  |  |  | 473     |
| 500800                | DELEGATION A LA JEUNESSE                           | 2'670.40   | 107'803.70 |  |  |  |  |  | 2'759   |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |                                                    | 628'232.81 | 805'579.07 |  |  |  |  |  | 138'882 |

[illegible]

# SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)

## Budget 2003

284

|     |        |                                               |             |            |            |            |            |         |          |         |
|-----|--------|-----------------------------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|---------|----------|---------|
| SIM | 200100 | SECR. DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS ET VOIRIE     |             |            |            |            |            |         | 7 000    | 7 000   |
| DCO | 210100 | DIRECTION SECR. DIVISION CONSTRUCTIONS        |             |            |            |            |            |         | 5 000    | 5 000   |
| OPF | 210200 | OPERATIONS FONCIERES, INFORMATIONS ET COMM.   |             |            |            |            |            |         | 7 000    | 7 000   |
| URB | 210300 | URBANISME                                     |             |            |            |            |            |         | 10 000   | 10 000  |
| AMU | 210400 | AMENAGEMENT URBAINS                           |             |            |            |            |            |         | 7 000    | 7 000   |
| ARC | 210500 | ARCHITECTURE                                  |             |            |            |            |            |         | 7 000    | 7 000   |
| BAT | 210600 | BATIMENTS                                     |             |            |            |            |            |         | 25 000   | 15 000  |
| ENE | 210700 | ENERGIE                                       |             |            |            |            |            |         | 40 000   | 30 000  |
| VOI | 230100 | DIVISION DE LA VOIRIE                         | 10 000.00   | 9 782.50   | 9 782.50   | 9 782.50   | 9 791.60   | 10 000  | 43 000   | 33 000  |
| DAC | 300100 | SECRETIARIAT DEPARTEMENT AFFAIRES CULTURELLES | 3 322.80    | 1 225.50   | 1 227.10   | 1 225.50   | 1 423.05   | 10 000  | 27 000   | 27 000  |
| FMD | 310661 | FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN            |             |            |            |            |            |         | 12 000   | 12 000  |
| GTH | 311000 | GRAND-THEATRE                                 |             |            |            |            |            |         | 3 100    | 3 100   |
| CIB | 320100 | CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANQUES             | 2 758.50    | 64 974.51  | 70 889.24  | 86 107.52  | 67 483.38  | 110 000 | 105 000  | 5 000   |
| MAH | 320200 | MUSEE ART ET HISTOIRE                         |             |            |            |            |            |         | 1 20 000 | 110 000 |
| BAA | 320201 | BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE (BAA)     | 1 008.00    |            | 6 475.00   | 10 000.00  | 8 547.60   | 10 000  | 2 000    |         |
| ETH | 320300 | MUSEE ETHNOGRAPHIE                            |             |            |            |            |            |         | 50 000   | 40 000  |
| MHN | 320400 | MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE                   | 4 703.04    | 6 058.50   | 9 999.63   | 9 999.63   | 8 367.63   | 10 000  | 55 000   | 46 000  |
| BMU | 330100 | BIBLIOTHEQUES ET DISCOTHEQUES                 |             |            |            |            |            |         | 275 000  | 70 000  |
| BPU | 330200 | BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE        | 1 453 21.97 | 186 870.92 | 185 266.13 | 184 999.86 | 184 999.86 | 205 000 | 70 000   | 55 000  |
| SPS | 400100 | DIRECTION ET SECRETIARIAT SPORTS ET SECURITE  | 660.30      | 982.80     | 9 113.95   | 9 113.95   | 6 383.50   | 15 000  | 5 000    |         |
| SPO | 400223 | SPORTS COMPTABILITE                           | 960.00      |            |            |            |            |         | 20 000   | 18 000  |
| SIS | 400301 | INCENDIE ET SECOURS (DIRECTION)               |             |            |            |            |            |         | 25 000   | 25 000  |
| PCI | 400401 | ASSISTANCE ET PROTECTION POPULATION           |             |            |            |            |            |         | 20 000   | 20 000  |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3835

265

|                       |        |                                            |              |              |              |              |           |           |           |
|-----------------------|--------|--------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| ADP                   | 400500 | AGENTS DE VILLE                            | 22'532.75    | 36'581.91    | 40'164.70    | 129'417.60   | 130'000   | 150'000   | 20'000    |
|                       | 400700 | AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC          |              |              |              |              |           |           |           |
| SEP                   | 500100 | DIRECTION ET SECR. DEPT. AFFAIRES SOCIALES |              |              |              |              |           | 4'000     | 4'000     |
| DPE                   | 500200 | DELEGATION A LA PETITE ENFANCE             |              |              |              |              |           | 10'000    | 10'000    |
| ECO                   | 500300 | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE             |              |              |              |              |           | 13'000    | 13'000    |
| SEV                   | 500400 | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT             |              |              |              |              |           | 30'000    | 18'000    |
| CIV                   | 500500 | ETAT CIVIL                                 | 3'067.35     | 6'958.85     | 2'578.99     | 12'152.15    | 12'000    | 222'000   | 207'000   |
| FUN                   | 500600 | POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES              | 8'946.00     | 9'936.00     | 15'246.00    | 8'946.00     | 15'000    | 17'000    | 17'000    |
| SOC                   | 500700 | SOCIAL                                     |              | 12'945.00    | 4'857.15     |              | 54'000    | 85'000    | 31'000    |
| DEJ                   | 500800 | DELEGATION A LA JEUNESSE                   |              |              |              |              |           | 2'600     | 2'600     |
| CM                    | 700100 | CONSEIL MUNICIPAL                          |              |              |              |              |           | 35'000    | 35'000    |
| CFI                   | 900100 | CONTÔLE FINANCIER                          |              |              |              |              |           | 6'100     | 6'100     |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |        |                                            | 1'487'467.75 | 1'736'037.55 | 1'876'874.35 | 2'069'390.17 | 2'376'000 | 4'654'800 | 2'278'800 |

266

31603 Location de matériel informatique

| Code                  | Cellule | Intitulé | 1997         | 1998     | 1999 | 2000 | 2001 | B2002 | PE2003 | PB2002-<br>B2001 |
|-----------------------|---------|----------|--------------|----------|------|------|------|-------|--------|------------------|
| Dst                   | 000900  | D.S.I.   | 901'283.65   | 2'087.40 |      |      |      |       |        |                  |
|                       | 100900  | D.S.I.   | 901'283.65   |          |      |      |      |       |        |                  |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |         |          | 1'802'567.30 | 2'087.40 |      |      |      |       |        |                  |

267

31660 Matériel en leasing

| Code | Cellule | Intitulé              | 1997 | 1998       | 1999       | 2000     | 2001     | B2002 | PB2003 | PB2002-<br>B2001 |
|------|---------|-----------------------|------|------------|------------|----------|----------|-------|--------|------------------|
| DSI  | 000900  | D.S.I.                |      |            |            |          |          |       |        |                  |
| DSF  | 100101  | CAISSE MUNICIPALE     |      | 512'628.65 | 403'756.05 | 1'332.00 | 5'333.40 | 1'400 |        | -1'400           |
| DAC  | 310110  | SCENES CULTURELLES    |      |            |            |          |          | 6'000 | 6'000  |                  |
|      |         | TOTAL VILLE DE GENEVE | 0.00 | 512'628.65 | 403'756.05 | 1'332.00 | 5'333.40 | 7'400 | 6'000  | -1'400           |

\* Leasing terminaux de paiement par carte de crédit (Victoria Hall, Alhambra, Casino Théâtre et Arcade municipale)

268

## 31827 Travaux informatiques effectués par des tiers

| Code                  | Cellule | Intitulé                                  | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | B2002   | PB2003  | PB2003-<br>B2002 |
|-----------------------|---------|-------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|------------------|
| DSI                   | 000900  | D.S.I.                                    | 257'625.35 | 183'390.35 | 247'581.15 | 128'044.10 | 267'497.71 | 160'000 |         | -160'000         |
|                       | 100900  | D.S.I.                                    |            |            |            |            |            |         |         | 250'000          |
|                       | 110900  | D.S.I.                                    |            |            |            |            |            |         |         | -2'000           |
| CJB                   | 320100  | CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIKES         | 38'350.00  | 40'480.00  | 39'200.00  | 40'600.00  | 42'128.75  | 45'000  |         |                  |
| BAA                   | 320201  | BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE (BAA) | 106'000.00 | 112'999.52 | 64'103.60  | 112'672.00 | 116'381.25 | 117'000 |         |                  |
| ETH                   | 320300  | MUSEE ETHNOGRAPHIE                        | 11'985.00  | 19'440.00  | 19'500.00  | 22'100.00  | 20'800.00  | 25'000  |         |                  |
| MHN                   | 320400  | MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE               | 12'300.00  | 29'340.00  | 28'900.00  | 30'700.00  | 29'816.00  | 35'000  |         |                  |
| BPU                   | 330200  | BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE    | 253'682.55 | 247'035.90 | 246'708.80 | 250'984.90 | 258'203.70 | 275'000 |         | 19'000           |
|                       | 330201  | MUSEE VOLTAIRE                            | 22'500.00  | 8'125.60   | 20'182.40  | 17'703.15  | 13'804.00  | 20'250  |         | 1'000            |
|                       | 330202  | BIBLIOTHEQUE MUSICALE                     |            | 4'291.15   | 15'675.65  | 16'802.50  | 10'156.00  | 19'200  |         | 800              |
| SIS                   | 400303  | INCENDIE ET SECOURS TECHNIQUE             |            |            |            | 7'995.30   |            |         |         |                  |
| ADP                   | 400700  | AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC         |            |            |            | 240.00     |            |         |         |                  |
| SEV                   | 500400  | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT            | 2'343.13   | 15'099.00  | 2'904.70   | 4'943.72   |            | 6'362   |         | 5'638            |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |         |                                           | 704'786.03 | 660'201.52 | 684'756.30 | 632'785.67 | 758'787.41 | 702'812 | 817'250 | 114'438          |

269

# 31843 Liaisons informatiques

| Code                  | Cellule | Intitulé                               | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | B2002   | PB2003  | PB2002-<br>B2001 |
|-----------------------|---------|----------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|------------------|
| DSI                   | 000900  | D.S.I.                                 | 279 932.07 | 378 691.40 | 341 592.76 | 515 699.76 | 511 444.07 | 561 000 | 611 000 | 50 000           |
|                       | 100900  | D.S.I.                                 |            |            |            |            |            |         |         |                  |
|                       | 110900  | D.S.I.                                 |            |            |            |            |            |         |         |                  |
| DSF                   | 100150  | RECEPTION, ACCUEIL HOTEL-DE-VILLE 5    | 70 258.35  | -5 257.94  |            |            |            |         |         |                  |
| GIM                   | 100506  | SALLE COMMUNALE GIM                    |            | 0.17       |            |            |            |         |         |                  |
| VOI                   | 230100  | DIVISION DE LA VOIRIE                  |            | 0.27       |            |            |            |         |         |                  |
| DAC                   | 310100  | ADMINISTRATION DIVISION ART ET CULTURE | 3 067.60   | -1 278.40  |            |            |            |         |         |                  |
| MAH                   | 320200  | MUSEE ART ET HISTOIRE                  | 3 635.68   | 0.28       |            |            |            |         |         |                  |
| MHN                   | 320400  | MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE            | 15 450.55  | 0.45       |            |            |            |         |         |                  |
| SPO                   | 400223  | SPORTS, COMPTABILITE                   | 447.38     | -0.12      |            |            |            |         |         |                  |
| SIS                   | 400303  | INCENDIE ET SECOURS (TECHNIQUE)        | 35 176.77  | 18 551.60  |            |            |            |         |         |                  |
| PCI                   | 400401  | ASSISTANCE ET PROTECTION POPULATION    |            | -0.20      |            |            |            |         |         |                  |
| ADP                   | 400500  | AGENTS DE VILLE                        |            | 0.44       |            |            |            |         |         |                  |
| ECO                   | 500300  | ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE         |            | -0.26      |            |            |            |         |         |                  |
| SEV                   | 500400  | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT         |            | 0.17       |            |            |            |         |         |                  |
| SOC                   | 500750  | EXPLOITATION DES CENTRES SOCIAUX       |            | -0.17      |            |            |            |         |         |                  |
| TOTAL VILLE DE GENEVE |         |                                        | 408 003.40 | 390 707.69 | 341 592.76 | 515 699.76 | 511 444.07 | 561 000 | 611 000 | 50 000           |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

270

### 31845 Téléphones

| Code | Cellule | Intitulé                              | 1997      | 1998      | 1999      | 2000      | 2001      | B2002  | B2003  | PB2003-<br>B2002 |
|------|---------|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------|--------|------------------|
| SEG  | 000201  | SECRÉTARIAT CONSEIL MUNICIPAL         | 7'204.48  | 6'999.28  | 6'008.50  | 5'432.11  | 5'318.75  | 4'998  | 5'200  | 202              |
|      | 000202  | SECRÉTARIAT CONSEIL ADMINISTRATIF     | 34'450.81 | 33'390.57 | 32'263.59 | 34'927.88 | 33'380.24 | 32'134 | 33'000 | 866              |
|      | 000204  | INFORMATION ET COMMUNICATION          | 8'359.74  | 6'318.18  | 9'450.96  | 6'833.93  | 6'088.00  | 6'287  | 6'100  | -187             |
|      | 000205  | ARCHIVES                              | 5'442.99  | 3'526.14  | 3'291.25  | 2'807.71  | 2'702.90  | 2'583  | 2'600  | 17               |
|      | 000400  | SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES     |           |           |           |           |           | 7'000  | 7'000  |                  |
| ACH  | 000301  | ACHATS : ADMINISTRATION               | 14'153.60 | 10'303.39 | 10'209.25 | 10'208.56 |           |        |        |                  |
|      | 000302  | ACHATS ET IMPRESSIONS                 |           | 3'742.72  | 4'132.14  | 4'010.97  |           |        |        |                  |
|      | 100701  | ACHATS ET IMPRESSIONS                 |           |           |           |           |           |        |        |                  |
|      | 110701  | ACHATS ET IMPRESSIONS                 |           |           |           |           |           |        |        |                  |
|      | 000303  | GESTION DES VEHICULES                 | 4'559.48  | 4'269.40  | 4'118.52  | 3'977.82  | 15'023.72 | 13'081 | 14'000 | -13'081          |
| CVI  | 000600  | CENTRE VIDEO                          | 3'499.54  | 2'475.85  |           |           |           |        |        |                  |
|      | 000900  | D.S.I.                                | 87'402.87 | 87'863.68 | 93'511.58 | 88'340.90 | 95'798.82 | 81'272 | 81'500 | -81'272          |
| DSI  | 100900  | D.S.I.                                |           |           |           |           |           |        |        |                  |
| OPE  | 001000  | RESSOURCES HUMAINES                   | 19'221.20 | 19'759.32 | 19'237.26 | 18'102.29 | 20'461.31 | 16'654 | 18'000 | 1'346            |
|      | 100100  | DIRECTION ET SECRÉTARIAT DES FINANCES | 10'604.18 | 10'580.28 | 10'484.56 | 11'788.42 | 10'474.83 | 10'845 | 10'700 | -145             |
|      | 100101  | CAISSE                                | 1'496.92  | 1'545.82  | 1'133.38  | 1'093.35  | 1'341.13  | 1'006  | 1'200  | 194              |
|      | 100150  | RECEPTION ACCUEIL HOTEL-DE-VILLE 5    | 80'663.42 | 7'478.13  | 5'574.70  | 5'232.90  | 3'722.40  |        |        |                  |
|      | 100200  | ASSURANCES                            | 1'660.21  | 1'869.78  | 1'665.75  | 1'593.08  | 1'520.70  | 1'466  | 1'500  | 34               |
| CGE  | 100400  | COMPTABILITE GENERALE ET TITRES       | 8'624.90  | 8'220.97  | 7'679.71  | 6'927.92  | 6'814.70  | 6'374  | 6'600  | 226              |
|      | 100401  | BUDGET ET PLANIFICATION FINANCIERE    |           |           |           | 1'980.79  | 2'211.20  | 1'822  | 2'000  | 178              |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3841

274

|     |        |                                             |           |            |            |            |            |         |         |       |
|-----|--------|---------------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|-------|
| GIM | 100501 | GIM : REGIES                                | 34'126.53 | 35'546.03  | 34'977.27  | 32'769.44  | 32'865.00  | 30'148  | 21'000  | 852   |
|     | 100502 | IMMEUBLES LOCATIFS P.F.                     | 26'567.45 | 23'634.65  | 29'796.03  | 39'507.55  | 48'304.64  | 36'347  | 46'000  | 9'653 |
|     | 100503 | IMMEUBLES PUBLICS P.A.                      | 75.00     | 275.40     | 310.40     | 306.95     | 305.77     | 282     | 300     | 18    |
|     | 100506 | GIM : SALLES COMMUNALES                     | 25'892.42 | 21'790.00  | 25'469.00  | 47'138.48  | 42'643.71  | 43'367  | 43'000  | -367  |
|     | 100508 | RECEPTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE            |           |            |            |            |            | 4'814   | 4'800   | -14   |
| DAG | 110000 | ADMINISTRATION GENERALE                     |           |            |            |            |            |         | 9'000   | 9'000 |
| TAX | 100600 | TAXE PROFESSIONNELLE                        | 19'070.29 | 18'661.06  | 17'207.88  | 15'461.44  | 15'572.68  | 14'225  | 15'000  | 775   |
| SIM | 200100 | SECR. DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS ET VOIRIE   | 0.00      | 8'287.28   | 8'283.10   | 6'651.19   | 6'244.77   | 6'119   | 6'250   | 131   |
| FMD | 200150 | FONDS D'ART CONTEMPORAIN                    | 3'769.01  | 4'736.93   | 4'571.76   | 3'576.47   | 1'652.50   |         |         |       |
| DCO | 200200 | CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL    |           |            |            |            |            |         |         |       |
|     | 210100 | DIRECTION SECR. DIVISION CONSTRUCTIONS      | 24'167.70 | 17'862.61  | 16'665.01  | 15'774.38  | 27'676.03  | 14'512  | 19'800  | 5'288 |
| OPF | 210200 | OPERATIONS FONCIERES, INFORMATIONS ET COMM. | 9'999.53  | 10'367.17  | 8'064.55   | 6'860.18   | 8'026.76   | 6'311   | 7'000   | 689   |
| URB | 210300 | URBANISME                                   | 14'255.62 | 14'457.24  | 13'700.10  | 13'130.42  | 12'287.90  | 12'080  | 12'100  | 20    |
| AMU | 210400 | AMENAGEMENT URBAIN                          | 8'751.69  | 10'261.64  | 9'177.50   | 10'028.40  | 10'791.41  | 9'226   | 9'800   | 574   |
| ARC | 210521 | DIRECTION ARCHITECTURE                      | 15'997.58 | 5'081.08   | 3'513.65   | 3'189.22   | 2'878.50   | 2'934   | 2'850   | -84   |
|     | 210522 | ARCHITECTURE OPERATIONS                     | 0.00      | 7'149.05   | 6'768.13   | 5'933.87   | 6'029.90   | 5'459   | 5'750   | 291   |
|     | 210523 | ARCHITECTURE ATELIER D'ETUDE                | 0.00      | 2'272.38   | 2'047.23   | 1'567.45   | 1'011.20   | 1'442   | 1'200   | -242  |
| BAT | 210600 | BATIMENTS                                   | 36'066.41 | 35'607.64  | 33'746.06  | 31'175.10  | 34'359.33  | 28'681  | 30'000  | 1'319 |
|     | 210610 | COURS AUTOCAD                               |           |            |            |            |            | 1'900   | 1'900   |       |
| ENE | 210700 | ENERGIE                                     | 26'117.82 | 24'586.16  | 25'041.98  | 24'895.16  | 26'469.74  | 22'904  | 23'500  | 596   |
| VOI | 230200 | LOGISTIQUE ET TECHNIQUE                     | 13'777.26 | 115'668.44 | 113'448.52 | 110'658.54 | 110'793.38 | 101'806 | 105'000 | 3'194 |
|     | 230202 | GESTION DES VEHICULES                       |           |            |            |            | 2'204.16   | 3'658   | 2'800   | -858  |

272

| DAC | 300100 | SECRETARIAT DEPARTEMENT AFFAIRES CULTURELLES | 16'181.30  | 14'062.51  | 10'559.70  | 12'995.77 | 12'387.30  | 11'956 | 12'200  | 244    |
|-----|--------|----------------------------------------------|------------|------------|------------|-----------|------------|--------|---------|--------|
|     | 300200 | FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN           |            |            |            |           | 2'692.97   |        |         | 0      |
|     | 310100 | ADMINISTRATION DIVISION ART ET CULTURE       | 25'392.69  | 12'456.94  | 19'370.15  | 22'442.31 | 25'336.42  | 20'647 | 22'500  | 1'853  |
|     | 310110 | SECTION SCENES CULTURELLES                   |            | 31'059.62  | 61'580.23  | 67'828.04 | 90'233.90  | 62'402 | 81'000  | 17'598 |
|     | 310120 | ATELIERS DE DECORS                           |            | 4'436.28   | 4'436.28   | 3'224.79  | 4'090.52   | 2'967  | 5'500   | 533    |
|     | 310140 | CENTRE VIDEO                                 |            |            | 3'055.81   | 1'608.92  | 3'247.44   | 1'480  | 2'900   | 920    |
|     | 310200 | ART MUSICAL                                  |            | 2'775.45   |            |           |            |        |         |        |
|     | 310300 | ARTS DE LA SCENE                             | 389.65     | 1'864.66   |            |           |            | 20'307 | 130'000 | 9'693  |
| DAC | 310350 | ATELIERS DE DECORS - VERNIER                 | 4'902.36   | 3'981.24   |            |           |            |        |         |        |
|     | 310354 | MAISON DES ARTS DU GRUTLI                    | 9'953.35   | 7'052.53   |            |           |            |        |         |        |
|     | 310356 | HALLS-DE-L'ILE                               | 74.00      | 1'151.50   |            |           |            |        |         |        |
|     | 310383 | LUSINE                                       |            | 387.55     |            |           |            |        |         |        |
|     | 310400 | CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL     |            | 2'715.36   |            |           |            |        |         |        |
|     | 310500 | PROMOTION CULTURELLE                         |            | 3'654.82   |            |           |            |        |         |        |
| CIB | 310661 | FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN           |            |            | 70'990.94  | 66'954.23 | 64'289.87  | 3'289  | 3'200   | -89    |
| MAH | 320100 | CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANQUES            | 77'898.50  | 75'858.21  | 104'246.09 | 98'690.83 | 116'611.07 | 61'598 | 62'500  | 902    |
|     | 320200 | MUSEE ART ET HISTOIRE                        | 104'936.03 | 122'142.14 | 19'520.16  | 19'324.92 | 19'335.39  | 90'796 | 99'000  | 8'204  |
|     | 320201 | BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE (BAA)    | 20'728.61  | 21'734.09  |            |           |            | 17'779 | 18'200  | 421    |
|     | 320202 | CABINET DES ESTAMPES                         | 14'408.99  | 12'123.84  | 10'689.61  | 6'198.89  | 5'736.40   | 5'703  | 5'700   | -3     |
|     | 320203 | CENTRE D'ICONGRAPHIE GENEVOISE               | 11'889.66  | 12'703.06  | 11'388.69  | 10'986.12 | 10'802.10  | 10'107 | 10'500  | 393    |
|     | 320204 | MAISON TAVEL                                 | 4'659.40   | 4'170.23   | 4'548.03   | 4'780.77  | 6'288.70   | 4'398  | 5'300   | 902    |
|     | 320205 | MUSEE DE L'ARIANA                            | 20'605.10  | 20'883.99  | 19'340.14  | 17'893.78 | 18'274.74  | 16'462 | 17'400  | 938    |
|     | 320206 | MUSEE D'HISTOIRE DES SCIENCES                | 6'832.60   | 5'753.15   | 6'814.87   | 11'184.88 | 10'581.05  | 10'290 | 10'400  | 110    |
|     | 320207 | MUSEE DE L'HORLOGERIE                        | 6'826.59   | 6'647.20   | 6'375.89   | 5'712.18  | 5'779.60   | 5'255  | 5'500   | 245    |
| ETH | 320300 | MUSEE ETHNOGRAPHIE                           | 30'311.37  | 32'814.83  | 31'330.85  | 28'954.40 | 28'165.26  | 26'638 | 27'000  | 362    |
| MHN | 320400 | MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE                  | 69'848.81  | 70'635.11  | 64'094.17  | 59'537.20 | 58'573.74  | 54'774 | 56'000  | 1'226  |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

3843

243

|     |        |                                             |           |           |           |           |           |        |        |        |
|-----|--------|---------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------|--------|--------|
| BMU | 330100 | BIBLIOTHEQUES ET DISCOTHEQUES               | 56645.61  | 53231.44  | 57177.88  | 56083.25  | 57705.11  | 51597  | 54500  | 2903   |
| BPU | 330200 | BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE      | 41212.67  | 42505.13  | 37388.31  | 35032.12  | 34257.36  | 32230  | 33000  | 770    |
|     | 330201 | MUSEE VOLTAIRE                              | 4838.04   | 4367.91   | 3344.13   | 2501.17   | 1659.76   | 2301   | 1800   | -501   |
|     | 330202 | BIBLIOTHEQUE MUSICALE                       |           | 1881.99   | 2156.13   | 2104.38   | 1779.79   | 1936   | 1800   | -136   |
| SPS | 400100 | DIRECTION ET SECRETARIAT SPORTS ET SECURITE | 10087.31  | 9395.55   | 9357.69   | 9140.03   | 8432.74   | 8409   | 8400   | -9     |
| SPO | 400223 | SPORTS, COMPTABILITE                        | 115361.43 | 112389.23 | 124674.26 | 121238.81 | 122947.67 | 111540 | 116000 | 4460   |
|     | 400233 | PISCINE DE VAREMBE                          |           | 12905.85  | 11319.16  | 11965.77  | 8746.72   | 11009  | 10000  | -1009  |
|     | 400234 | BASSINS DE QUARTIER                         |           | 2384.65   | 2481.25   | 2581.32   | 1667.62   | 2375   | 1800   | -575   |
|     | 400238 | CENTRES SPORTIFS BOUT-DU-MONDE VESSY        |           | 6940.06   | 10097.97  | 9864.34   | 8960.17   | 9075   | 9000   | -75    |
|     | 400239 | CENTRE SPORTIF BOIS-DES-FRERES              |           | 11332.56  | 8822.84   | 10501.24  | 8293.73   | 9661   | 8500   | -1161  |
|     | 400240 | CENTRE SPORTIF QUEUE-D'ARVE                 |           | 19032.54  | 4909.64   | 4746.68   | 4334.63   | 4367   | 4300   | -67    |
|     | 400241 | STADES ET MAISONS DES SPORTIFS              |           | 30713.78  | 26346.90  | 24588.33  | 22781.48  | 22621  | 23650  | 29     |
| SIS | 400303 | INCENDIE ET SECOURS (TECHNIQUE)             | 343590.93 | 349333.18 | 346176.50 | 368160.53 | 387997.18 | 338708 | 375000 | 36292  |
| PCI | 400401 | ASSISTANCE ET PROTECTION POPULATION         | 63577.13  | 63409.12  | 79783.35  | 53323.56  | 60701.62  | 49058  | 55000  | 5942   |
| ADP | 400500 | AGENTS DE VILLE                             | 77569.56  | 77847.21  |           |           |           |        |        |        |
|     | 400601 | DOMAINE PUBLIC                              | 22987.52  | 23586.26  |           |           |           |        |        |        |
|     | 400700 | AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC           |           |           | 98086.15  | 85405.26  | 83462.04  | 78573  | 80000  | 1427   |
| SEP | 500100 | DIRECTION ET SECR. DEPT. AFFAIRES SOCIALES  | 11727.12  | 11479.20  | 14842.42  | 17204.17  | 16848.93  | 15828  | 16300  | 472    |
| DPE | 500200 | DELEGATION A LA PETITE ENFANCE              | 18377.23  | 19142.22  | 20983.06  | 22323.79  | 14961.16  | 20538  | 20500  | -38    |
| ECO | 500300 | ECOLE ET INSTITUTIONS ENFANCE               | 242541.32 | 228615.54 | 246674.09 | 251219.73 | 221835.08 | 231122 | 225000 | -5122  |
| SEV | 500400 | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT              | 95246.55  | 81489.78  | 72327.11  | 66594.47  | 69820.78  | 61267  | 65500  | 4233   |
| CIV | 500500 | ETAT CIVIL                                  | 16855.13  | 18106.60  | 17050.23  | 16307.27  | 16554.00  | 15003  | 15600  | 597    |
| FUN | 500600 | POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES               | 53328.56  | 29067.82  | 25479.35  | 23359.96  | 24074.65  | 21491  | 22500  | 1009   |
|     | 500650 | CREMATOIRES                                 |           | 14031.43  | 15718.44  | 14645.79  | 12819.19  | 13474  | 13000  | -474   |
|     | 500651 | CIMETIERES                                  |           | 5673.15   | 4888.76   | 4328.81   | 4121.29   | 3983   | 4000   | 17     |
| SOC | 500700 | SOCIAL                                      | 35508.39  | 66961.55  | 167951.61 | 82203.24  | 23895.50  | 75627  | 47000  | -35627 |
|     | 500750 | EXPLOITATION DES CENTRES SOCIAUX            | 251150.58 | 189894.37 | 151847.82 | 265347.24 | 259988.22 | 244119 | 276000 | 25881  |

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2002 (matin)  
Budget 2003

274

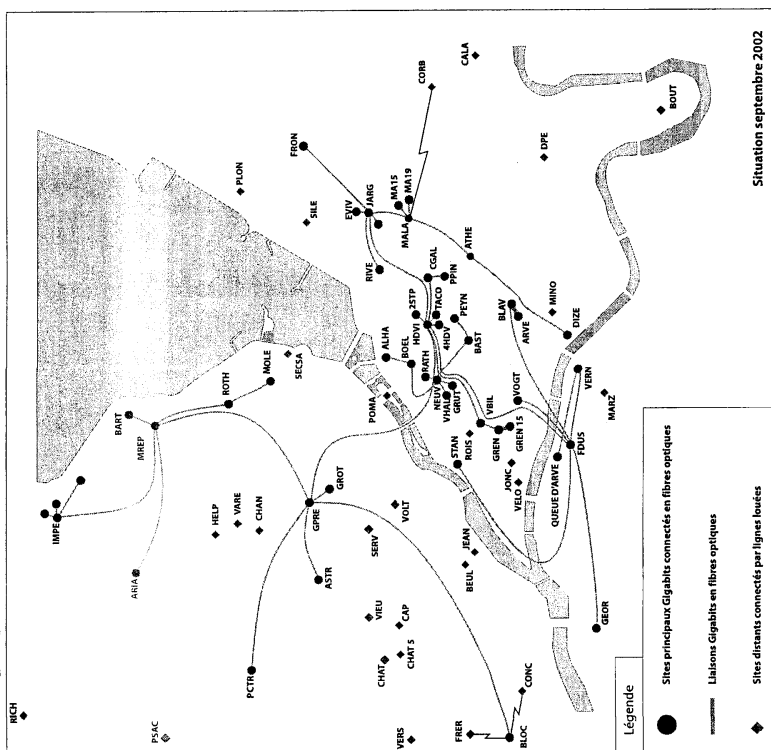
|    |                       |                                              |              |              |              |              |           |           |         |
|----|-----------------------|----------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------|---------|
|    | 500752                | EXPLOITATION IMMEUBLES MEDICO-SOCIAUX        | 6'905.68     | 8'365.09     | 10'491.07    | 9'319.37     | 9'652     | 11'000    | 1'348   |
|    | 500755                | EXPLOITATION CLUBS D'AINES                   |              |              |              |              |           | 26'200    | 0       |
|    | 500756                | IMMEUBLES POUR L'HEBERGEMENT SOCIAL          | 10'109.17    | 11'492.91    | 10'456.24    | 9'429.14     | 9'620     | 26'000    | 26'000  |
|    | 500757                | EXPLOITATION AINES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES |              |              |              |              |           | 8'000     | 8'000   |
|    | DEJ 500800            | DELEGATION A LA JEUNESSE                     |              |              |              | 24'210.16    | 17'520    | 6'480     | 6'480   |
|    | CFI 900100            | CONTROLE FINANCIER                           | 9'758.57     | 9'619.06     | 7'661.19     | 7'699.88     | 7'048     | 152       | 152     |
|    | TOTAL VILLE DE GENEVE |                                              | 2'641'094.00 | 2'718'724.28 | 2'730'348.71 | 2'742'464.68 | 2'538'337 | 2'698'720 | 160'383 |
| GH |                       | Frais téléphonie remboursés sur 310255-3623  | 172'306.50   | 172'221.15   | 135'357.25   | 142'175.32   |           |           |         |
| GH |                       | Frais téléphonie remboursés sur 311000-43623 |              |              |              |              | 120'307   | 120'000   | -307    |

275

Evolution 1995 à 2001 en quelques chiffres

|                                                                                       | 1995                                           | 2001                        | Ecart  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|--------|
| Ressources humaines figurant au budget de la DSI (postes fixes)                       | 39                                             | 42                          | 8%     |
| Sites interconnectés                                                                  | 40                                             | 195                         | 388%   |
| Serveurs                                                                              | 33                                             | 63                          | 91%    |
| Stations de travail                                                                   | 1'156<br>(dont 486 terminaux)                  | 1'869<br>(dont 6 terminaux) | 62%    |
| Imprimantes                                                                           | 431                                            | 903                         | 110%   |
| Appels à la «hot-line» dans l'année écoulée                                           | 4'832                                          | 9'228                       | 91%    |
| Demandes d'intervention traitées par le " support utilisateurs " dans l'année écoulée | 2'586                                          | 4'997                       | 93%    |
| Demandes de moyens téléphoniques traitées dans l'année écoulée                        | 0<br>(la DSI ne gère pas encore la téléphonie) | 1'030                       |        |
| Données accessibles en ligne (sur les serveurs)                                       | 76 (Gigaoctets)                                | 1'083 (Gigaoctets)          | 1'325% |
| Applications en production                                                            | 102                                            | 498                         | 388%   |

## Cartographie du réseau fédérateur et des réseaux locaux



277

# Situation des crédits d'investissement au 31 juillet 2002

| Libellé                                                            | Dates de vote | N° Pr. | Montant net | Note | Depenses au 31.07.2002 | Différence au 31.07.2002 | Réalisation |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|--------|-------------|------|------------------------|--------------------------|-------------|
| Acquisition de matériel informatique                               | 23.06.1987    | 360    | 1'055'445   | 1    | 1'065'590              | 39'555                   | A bouclier  |
| Acquisition de matériels informatiques                             | 23.06.1987    | 360    | 1'750'780   |      | 1'730'189              | 20'591                   | A bouclier  |
| Acquisition de produits de bureau (téléphones, fax, etc.)          | 23.06.1987    | 360    | 4'104'475   | 1    | 4'087'559              | 16'916                   | A bouclier  |
| Realisation d'une nouvelle centrale d'alarme informatique (ICASIS) | 08.05.1995    | 402    |             |      |                        |                          |             |
| Equippement réseau pour la télécommunication                       | 19.11.1991    | 2      | 3'500'000   |      | 3'499'920              | 80                       | A bouclier  |
| Base de données du patrimoine                                      | 19.11.1991    | 3      | 1'632'000   | 4    | 1'227'904              | 404'096                  | 75%         |
| Affaires culturelles, billetterie électronique : informatique      | 28.06.1994    | 309    | 676'000     |      | 489'704                | 186'296                  | 72%         |
| Plan informatique quadriennal 1995 - 1995                          | 14.05.1995    | 366    | 3'680'000   |      | 3'659'404              | 10'596                   | A bouclier  |
| Plan informatique quadriennal 1995, 2e tranche                     | 10.10.1995    | 3      | 3'785'000   |      | 3'719'672              | 65'328                   | 98%         |
| Plan informatique quadriennal 1996, 1re tranche                    | 18.09.1996    | 88     | 993'000     |      | 862'564                | 130'436                  | 87%         |
| Plan informatique quadriennal 1996, 2e tranche                     | 13.01.1998    | 282    | 2'250'430   |      | 2'041'234              | 209'196                  | 91%         |
| Bibliothèques couverture CFF St-Jean : informatique                | 21.04.1998    | 288    | 147'200     |      | 88'496                 | 58'704                   | 60%         |
| Plan informatique quadriennal 1997                                 | 10.11.1998    | 361    | 2'810'660   |      | 2'629'843              | 180'817                  | 94%         |
| Plan informatique quadriennal 1998                                 | 16.06.1999    | 446    | 3'215'410   |      | 2'982'431              | 232'979                  | 93%         |
| Plan informatique quadriennal 1999                                 | 23.05.2000    | 28     | 2'988'305   |      | 2'174'158              | 814'147                  | 73%         |
| Plan informatique quadriennal 2000                                 | 15.05.2001    | 96     | 3'099'440   |      | 1'771'917              | 1'327'523                | 57%         |
| Montant total des crédits d'investissement gérés par la DSI        |               |        | 35'738'145  | 5    | 32'040'585             | 3'697'560                |             |
| Installation infrastructure télécom (téléphonie)                   | 19.11.1991    | 1      | 7'500'000   | 6    | 7'302'286              | 197'714                  | 97%         |

278

|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                        |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Montant voté sur PR-360<br>Indexation arrêtée au 31/12/1994<br>Montant net                                                                                                                                                                                                        | 1'000'000<br>105'445<br>1'105'445                                      |
| 2 | Montant voté sur PR-360<br>Réaffectation sur proposition 327 du 26/08/1994 (mise à niveau<br>microinformatique)<br>Indexation arrêtée au 31/12/1994<br>Montant net                                                                                                                | 1'850'000<br>-570'000<br>470'780<br>1'750'780                          |
| 3 | Montant voté sur PR-360<br>Complément voté sur PR-402 (530'000 - 40'000)<br>Participation Fonds équipement communal<br>Participation Association des communes genevoises<br>Indexation arrêtée au 31/12/1994<br>Montant net                                                       | 1'000'000<br>490'000<br>1'160'000<br>1'200'000<br>254'475<br>4'104'475 |
| 4 | Montant voté sur PR-3<br>Réaffectation sur proposition 366 du 07/12/1994 (PIQ 1995-1 SITV)<br>Réaffectation sur proposition 337 du 13/09/1994 (BD personnel<br>temporaire)<br>Réaffectation sur proposition 327 du 26/08/1994 (mise à niveau<br>microinformatique)<br>Montant net | 3'600'000<br>-850'000<br>-618'000<br>-500'000<br>1'632'000             |
| 5 | Montant total des crédits d'investissement gérés par la DSI<br>Participations encaissées par la VDG sur le projet CASIS<br>Montant net après déduction des participations                                                                                                         | 357'381'45<br>-2'360'000<br>333'781'45                                 |
| 6 | Crédit géré par la division de l'aménagement et des constructions<br>(la DSI assume sur son budget de fonctionnement les intérêts et<br>amortissements répartis)                                                                                                                  |                                                                        |

273

# Planning de déploiement du contrôle de gestion et SIF 2004

| Dépt. | Attribution      | Service                                                                | Objet | Attribution     | Service                                                            |
|-------|------------------|------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|--------------------------------------------------------------------|
|       | CTI              | Contrôle financier                                                     |       | BAC             | Présidence et direction département affaires culturelles           |
|       | OPE              | Ressources humaines                                                    |       | BMU             | Bibliothèques municipales                                          |
| 0     | SEG              | Secrétariat général et administration centrale                         |       | BPU             | Bibliothèque publique et universitaire                             |
|       | SEC              | Relations extérieures                                                  |       | CUB             | Conservatoire et jardin botanique                                  |
|       | ACH              | Achats                                                                 |       | DAC - Promotion | Promotion culturelle                                               |
|       | ASU              | Assurances                                                             |       | DAC - SAAC      | Artistes et acteurs culturels                                      |
|       | CCE              | Comptabilité générale et budget                                        |       | DAC - SAT       | Administratif et technique                                         |
|       | DAG - CDG        | Direction administration générale                                      |       | ETH             | Musée ethnographique                                               |
|       | DSF              | Présidence et direction département des finances                       |       | MAH             | Musées art et histoire                                             |
|       | DSF - Caisse     | Caisse municipale                                                      |       | MHN             | Muséum histoire naturelle                                          |
|       | DSI              | Direction des systèmes d'information                                   |       | ADP             | Agents de ville et domaine public                                  |
|       | GIM              | Gérance immobilière municipale                                         |       | PCI             | Assistance et protection population                                |
|       | TAX              | Taxe professionnelle communale                                         |       | SIS             | Incendie et secours                                                |
|       | AMU              | Aménagement urbain et éclairage public                                 |       | SPO             | Sports                                                             |
|       | ARC              | Architecture                                                           |       | SPS             | Présidence et direction département sports et sécurité             |
|       | BAT              | Bâtiments                                                              |       | CVJ             | État civil                                                         |
|       | CFA              | Conseil d'hygiène alimentaire et construction                          |       | DEJ             | Délégation jeunesse                                                |
|       | DCO              | Direction division aménagement et constructions                        |       | DEP             | Délégation petite enfance                                          |
|       | BNE              | Energie                                                                |       | ECO             | Ecoles et institutions pour enfance                                |
|       | OPI              | Opérations forales, information et communication                       |       | FJUN            | Pompes funèbres et cimetières                                      |
| 2     | SIM              | Présidence et direction département aménagement, équipements et voirie |       | SEV             | Espaces verts et environnement                                     |
|       | URB              | Urbanisme                                                              |       | SJP             | Présidence et direction affaires sociales, écoles et environnement |
|       | VOI - Direction  | Direction division voirie                                              |       | SOC             | Social                                                             |
|       | VOI - Logistique | Logistique et technique                                                |       |                 |                                                                    |
|       | VOI - Etudes     | Etudes et constructions                                                |       |                 |                                                                    |
|       | VOI - Entretien  | Entretien domaine public                                               |       |                 |                                                                    |
|       | VOI - Levée      | Levée résidus ménagers et retournement domaine public                  |       |                 |                                                                    |

Budget 2004 / prestations

|     |
|-----|
| 001 |
| 002 |
| 003 |
| 004 |
| 005 |
| 006 |
| 007 |
| 008 |
| 009 |
| 010 |
| 011 |
| 012 |
| 013 |
| 014 |
| 015 |
| 016 |
| 017 |
| 018 |
| 019 |
| 020 |

Budget 2005 / prestations

|     |
|-----|
| 001 |
| 002 |
| 003 |
| 004 |
| 005 |
| 006 |
| 007 |
| 008 |
| 009 |
| 010 |
| 011 |
| 012 |
| 013 |
| 014 |
| 015 |
| 016 |
| 017 |
| 018 |
| 019 |
| 020 |

Budget 2004 / prestations

|     |
|-----|
| 001 |
| 002 |
| 003 |
| 004 |
| 005 |
| 006 |
| 007 |
| 008 |
| 009 |
| 010 |
| 011 |
| 012 |
| 013 |
| 014 |
| 015 |
| 016 |
| 017 |
| 018 |
| 019 |
| 020 |

Budget 2003 / prestations

|     |
|-----|
| 001 |
| 002 |
| 003 |
| 004 |
| 005 |
| 006 |
| 007 |
| 008 |
| 009 |
| 010 |
| 011 |
| 012 |
| 013 |
| 014 |
| 015 |
| 016 |
| 017 |
| 018 |
| 019 |
| 020 |

Projet -----> Mise en œuvre système d'information financier (SIF 2004)

Objectifs pour l'ensemble des services municipaux

Missions et prestations pour l'ensemble des services municipaux

2002 2003 2004 2005

280

## Processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal (PIQ)

### Introduction

La procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication est une démarche participative qui implique les différentes entités concernées, soit :

- le Conseil administratif (pouvoir exécutif)
- le Conseil municipal (pouvoir délibératif)
- l'administration municipale (instrument du service de la collectivité publique)
- ainsi que – selon les cas – d'autres collectivités publiques (projets en partenariat).

Chaque une de ces entités est elle-même structurée et organisée pour remplir la mission qui lui est propre.

Tout d'abord, le présent document mentionne les différents acteurs appelés à intervenir dans le cadre de la procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication. Ensuite, il rappelle les cadres légaux et réglementaires, avant de décrire ladite procédure et de la représenter sous la forme d'un diagramme permettant de visualiser les flux d'information.

### Acteurs

#### • Au niveau du Conseil administratif (CA)

Le Conseil administratif a constitué la délégation à l'information et à la communication (DIC; créée le 5 juin 1996 et confirmée le 6 décembre 2000).

#### • Au niveau du Conseil municipal (CM)

Le Conseil municipal a décidé de créer le 18 septembre 1996, une commission permanente. La dénomination de cet organe est: «Commission de l'informatique et de la communication (CICO)».

#### • Au niveau de l'administration municipale

Le service en charge de la gestion des projets est la Direction des systèmes d'information (DSI), qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Dans ses actions, la DSI est appelée à collaborer avec différentes instances de l'administration municipale, soit notamment :

- le groupe de travail «Système d'information et de communication (SIC)», créé le 24 avril 1996
- la Conférence des Directeurs (CD)
- la Direction des finances (DSF) pour l'intégration du Plan informatique quadriennal (PIQ) au Plan financier quadriennal (PFQ), ainsi que pour les calculs d'intérêts et d'amortissements et les préavis financiers
- les services utilisateurs des systèmes d'information et de communication.

#### • Au niveau des partenaires

En application d'une politique d'ouverture vers d'autres partenaires, la Ville de Genève a signé différentes conventions et chartes avec d'autres administrations publiques. Ainsi – le cas échéant – les projets sont également coordonnés avec les partenaires impliqués.

231

## Cadres légaux et réglementaires

Les acteurs municipaux agissent dans le cadre des lois et règlements fédéraux, cantonaux et municipaux concernés.

Les différentes étapes d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication doivent être — sur le plan municipal — conformes aux règlements et directives suivants:

- procédures et directives internes à l'administration (étapes 1, 3, 4, 5 ci-après)
- conventions, charte de partenariat et accords (étape 2 ci-après)
- règlement du Conseil administratif (étapes 6 et 7 ci-après)
- règlement du Conseil municipal et loi sur l'administration des communes (étapes 8, 9, 10 ci-après).

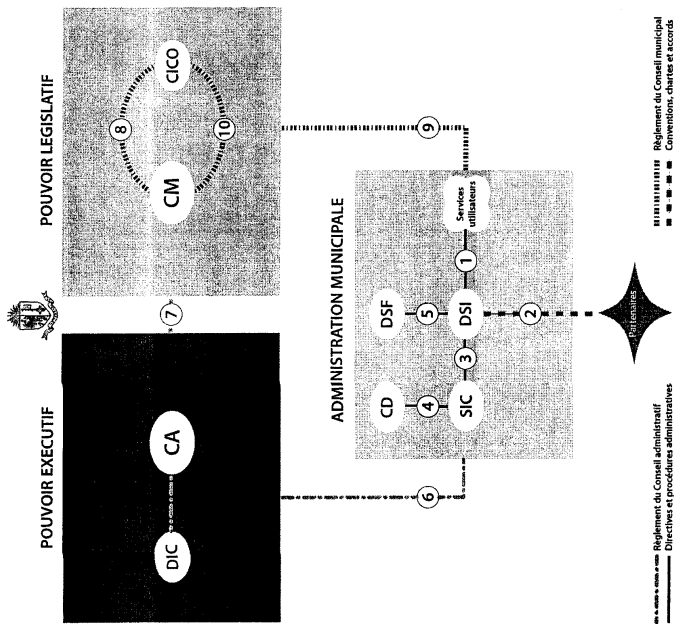
## Procédure type

Le déroulement chronologique de la procédure type est le suivant:

- ① Les services utilisateurs expriment leurs besoins à la DSI, sur la base du canevas prévu à cet effet. Les projets d'infrastructure technique sont élaborés directement par la DSI. Puis, la DSI regroupe les demandes, les analyse, les complète et évalue les solutions, conformément à la stratégie des systèmes d'information et de communication du Conseil administratif. Lors de l'examen par la DSI, les critères suivants sont plus particulièrement pris en compte:
    - bénéfices attendus
    - coût estimé
    - intégration du projet dans la stratégie des systèmes d'information et de communication
    - intégration dans le PIQ.
  - ② Selon les opportunités, des contacts sont établis avec d'autres collectivités publiques pour des actions menées en partenariat.
  - ③ La DSI présente les projets au groupe SIC. Au besoin, les services utilisateurs sont associés à la présentation des projets, afin de leur permettre de compléter leur demande. Les projets retenus constituent la première version de la proposition de crédit extraordinaire élaborée par la DSI.
  - ④ Cette première version est soumise à la Conférence des directeurs. Au besoin, la liste des objets est adaptée.
  - ⑤ La Direction des finances calcule les intérêts et les amortissements. Elle rédige le préavis financier.
  - ⑥ La DSI et une délégation du groupe SIC présentent la proposition au Conseil administratif in corpore ou à la DIC, pour approbation.
  - ⑦ Le Conseil administratif approuve la proposition et l'inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal.
  - ⑧ Le Conseil municipal vote l'entrée en matière relative à l'objet proposé et le renvoie pour examen et rapport à la Commission spécialisée (CICO).
  - ⑨ La CICO désigne un rapporteur, puis elle étudie la proposition et décide des auditions qui lui sont nécessaires pour accomplir son travail (Conseil administratif, DSI, services utilisateurs, etc.).
  - ⑩ La CICO vote les arrêtés de la proposition, ainsi que le rapport qui fait l'objet de ses conclusions. Ce document est transmis par son auteur au Secrétariat du Conseil municipal en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal. Après avoir pris connaissance du rapport de la CICO, le Conseil municipal vote la proposition de crédit du Conseil administratif.
- En cas de vote favorable et après écoulement du délai référendaire de 40 jours, la DSI coordonne les projets et gère les crédits accordés jusqu'au bouclier.

282

Diagramme de procédure type



283

# De l'**ADSL** pour les Conseillers municipaux ?

*Réponse à la question adressée le 24 septembre 2002 par la Commission des finances à M. Pierre Muller, Conseiller administratif chargé du Département des finances et de l'administration générale, relative à l'ADSL.*

**L**e 24 septembre 2002, la Commission des finances demandait à M. Pierre Muller d'évaluer le coût pour fournir un accès Internet ADSL au domicile des Conseillers municipaux. Ce document présente brièvement cette technologie, puis examine les tenants et les aboutissants d'une telle disposition.

## **Une technologie pour la vidéo**

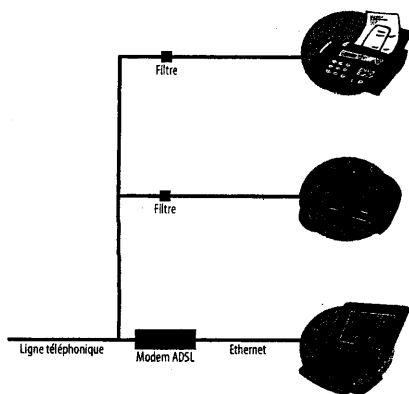
L'ADSL (acronyme anglais de *Asynchronous Digital Subscriber Line*) est une technologie qui permet de transférer des données sur une ligne téléphonique classique. Développée à la fin des années quatre-vingt, ADSL

fut tout d'abord conçue pour transporter des signaux « vidéo » sur le réseau téléphonique. À cette époque, les compagnies de téléphone envisageait cette technologie comme une alternative face aux téléseaux, mais elles ne rencontrèrent pas le succès escompté. L'Internet leur donne aujourd'hui l'occasion de mettre en œuvre les technologies élaborées alors.

## **Un peu de technique...**

Les fils de cuivre, qui relient l'abonné au central téléphonique, transportent la voix en utilisant des équipements de communication dont la bande passante est limitée

284



**Figure 1:** Exemple d'installation analogique. Le matériel supplémentaire est indiqué en rouge : il s'agit de filtres (pour supprimer les signaux propres à l'ADSL) et du modem (ou routeur) ADSL, sur lequel se connecte l'ordinateur.

à 3,3 kHz. En modifiant ces équipements, la transmission peut se faire à des fréquences beaucoup plus élevées, ce qui permet d'obtenir des débits de transfert de données de plusieurs Mbits/s.

Dans le cas de l'ADSL, une bande passante basse fréquence (0 à 4 kHz) est réservée à la voix — le réseau actuel —, une bande passante haute fréquence — 1 MHz — est utilisée pour la réception des données et, enfin, une bande passante intermédiaire — de 300 à 700 kHz — constitue un canal à débit moyen utilisé pour l'émission. Les signaux voix et données sont ensuite séparés par le biais de filtres.

Grâce à son architecture, la technologie ADSL permet de se connecter à Internet tout en laissant la ligne libre pour téléphoner. Les débits obtenus sont bien supérieurs à ceux que l'on peut observer avec un modem classique — tel que celui

qui équipe les ordinateurs portables des Conseillers municipaux — dont la vitesse est, dans le meilleur des cas, de 56 Kbits/s. Avec l'ADSL, on peut obtenir des débits de 256 Kbits/s à 2 Mbits/s en réception et 64 à 1024 Kbits/s en émission, en fonction du type d'abonnement.

Les promoteurs de la technologie ADSL prévoient, d'ici quelques années, la production de modems disposant d'un débit allant jusqu'à 52 Mbit/s, soit approximativement 1'000 fois plus rapide que les modems qui équipent actuellement les ordinateurs portables des Conseillers municipaux.

### L'offre en Suisse

De nombreux fournisseurs d'accès Internet proposent désormais des offres basées sur la technologie ADSL\*. Le tableau de la page 4 résume quelques-unes des principales offres sur le marché suisse pour des connexions 256/64 (c'est-à-dire 256 Kbit/s pour la réception et 64 Kbit/s pour l'émission). Ces offres n'incluent ni le coût du modem ou routeur ADSL — qu'il est possible de louer ou d'acheter —, ni celui de l'éventuelle intervention d'un électricien, parfois nécessaire lors de la mise en service de l'installation ADSL. En revanche, les abonnements ADSL permettent généralement une durée et un débit de connexion illimités. Seuls certains fournisseurs facturent le débit lorsqu'un certain seuil est dépassé.

\* Cf. notamment les sites Web :  
<http://www.allo.ch>;  
<http://www.providerliste.ch>;  
<http://www.adsl.ch>.

285

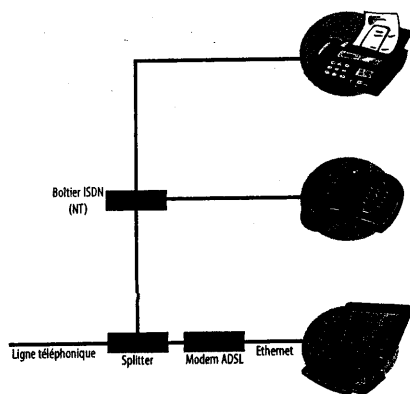
### Contraintes techniques

Afin de bénéficier du service ADSL, l'abonné doit tout d'abord vérifier qu'il est dans une zone de couverture ADSL, c'est-à-dire que son central de quartier est équipé des infrastructures nécessaires. Les Conseillers municipaux, par obligation légale, sont tous domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève, qui est complètement couvert par ADSL.

Ensuite, l'abonné devra apporter quelques retouches à son installation téléphonique. Ces modifications diffèrent selon le type de raccordement — analogique (Cf. figure 1) ou ISDN (Cf. figure 2). Dans ce dernier cas, lorsque le modem n'est pas à proximité du boîtier ISDN (NT), il faut poser un câble supplémentaire allant du «splitter» au modem, ce qui peut nécessiter l'intervention d'un électricien.

### Estimation des coûts

Il convient de dissocier les frais de mise en service et d'achat de matériel (inves-



**Figure 2 :** Exemple d'installation ISDN. Le matériel supplémentaire est indiqué en rouge : il s'agit d'un splitter, qui sépare le trafic ISDN de l'ADSL, et du modem (ou routeur) ADSL, sur lequel se connecte l'ordinateur.

tissements), de ceux de l'abonnement (fonctionnement). Le tableau ci-dessous évalue les coûts de l'opération, sur la base de l'offre Bluewin.

Sur 4 ans, le montant total est de 242'000 francs, soit environ 63 francs par mois, par Conseiller municipal.

| Année de législature      | Opération                                               | Coût     | Financement                                                  |
|---------------------------|---------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------|
| 2003 (an 1)               | Mise en service pour 80 Conseillers municipaux          | 12'000.— | Investissement (PIQ)                                         |
|                           | Achat de 80 modems                                      | 32'000.— | Investissement (PIQ)                                         |
|                           | Abonnements pour 80 Conseillers municipaux              | 48'000.— | Budget 2003 (rubrique 31843, liaisons informatiques)         |
| 2004 (an 2) à 2006 (an 4) | Mise en service pour 12 nouveaux Conseillers municipaux | 2'000.—  | Investissement (PIQ)                                         |
|                           | Abonnement pour 80 Conseillers municipaux               | 48'000.— | Budgets 2004 à 2006 (rubrique 31843, liaisons informatiques) |

**Tableau des coûts.** Cette évaluation des coûts a été effectuée sur la base de l'offre Bluewin « BroadWay ADSL 256 » (Cf. tableau en page 4). Elle ne tient pas compte, d'une part, des probables rabais consentis par Bluewin (par exemple, la taxe de mise en service est actuellement offerte), ni, d'autre part, des éventuelles interventions d'électriciens au domicile des Conseillers municipaux, à leur charge.

286

**Quelques questions fréquemment posées**

Puis-je bénéficier d'un accès ADSL ? Swisscom vous propose de tester votre numéro de téléphone à l'URL <http://www.swisscom.ch/adsl>.

Je n'ai pas envie de faire venir un électricien, comment installe-t-on un filtre ou un « splitter » ? Les filtres s'installent aisément, devant chaque téléphone, fax ou répondeur. Pour le « splitter », l'installation dépend de l'ancienneté de votre installation ISDN.

Quel est le meilleur fournisseur d'accès Internet ADSL ? Il est impossible de répondre à cette question de manière générale et définitive.

Pour d'autres questions, voir : [http://www.allo.ch/fr/faq/faq\\_adsl\\_a.php](http://www.allo.ch/fr/faq/faq_adsl_a.php).

| Opérateur            | Libellé de l'offre       | Coût de la mise en service | Coût mensuel | Durée minimum du contrat |
|----------------------|--------------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|
| Abalon Telecom IT AG | 256                      | 149.—                      | 69.—         | 12 mois                  |
| Bluewin              | BroadWay ADSL 256        | 149.—                      | 49.—         | 6 mois                   |
| Cybernet             | ADSL Connect 256 Light** | 149.—                      | 69.—         | 12 mois                  |
| Easynet              | DSL Connect              | 120.—                      | 65.—         | 12 mois                  |
| EconoPhone           | BASIC                    | 145.—                      | 58.—         | 12 mois                  |
| Green.ch             | ADSL 256                 | 139.—                      | 48.—         | 12 mois                  |
| Init Seven AG        | Variante A**             | 134.50                     | 85.—         | 12 mois                  |
| Inter.net            | Netconnect ADSL256 home  | 150.—                      | 55.—         | 6 mois                   |
| Magnet.com           | 256                      | 160.32                     | 60.26        | Non communiqué           |
| NetServ              | Private 256**            | 150.—                      | 99.—         | 12 mois                  |
| Netstream            | NetDSL A 256             | 160.32                     | 95.76        | Non communiqué           |
| ProfiTEL             | Nonlimit 256             | 149.—                      | 59.90        | 12 mois                  |
| Solnet               | Home                     | 139.—                      | 39.90        | 12 mois                  |
| Sunrise              | ADSL 256 Plus            | 149.—                      | 49.—         | 12 mois                  |
| Tiscali              | ADSL Private 256         | 149.—                      | 55.—         | 12 mois                  |
| VIA NET.Works        | Light 256*               | 149.56                     | 63.48        | 12 mois                  |
| VTX                  | Single 256*              | 149.—                      | 59.—         | 12 mois                  |
| WWS24                | ADSL                     | 161.40                     | 75.32        | 12 mois                  |

**Fournisseurs d'accès ADSL 256/64 en Suisse.** Les coûts indiqués n'englobent ni l'achat du matériel (modem ou routeur) nécessaire à la connexion, ni les éventuelles interventions d'électriciens. Le tableau n'est pas exhaustif et ne saurait être considéré comme une offre formelle des fournisseurs d'accès cités.

\* Ces offres imposent un seuil de volume de transfert (typiquement fixé à 5 Go), au delà duquel le surplus est facturé.

\*\* Ces offres incluent une adresse IP fixe.

Eric Favre, 30 septembre 2002

Papier 100% recyclé désencré, sans blanchiment au chlore

## **Rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003.**

**B. Rapporteur de minorité: M. André Kaplun.**

### **Préambule**

Le groupe libéral ne peut se déclarer satisfait du budget voté en commission des finances le 13 novembre 2002.

### **Recettes**

A l'orée de 2003 – que la plupart des experts s'accordent à définir comme une année difficile – il aurait été opportun que le Conseil administratif décide de ne retenir comme hypothèse de travail au mieux que les trois quarts des chiffres qui lui ont été fournis par l'Etat.

En effet, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'économie à court et moyen terme, le Conseil administratif aurait été avisé de faire preuve de prudence en planifiant ses revenus. Il ne l'a pas fait. Le groupe libéral le déplore.

### **Charges**

#### *Observations générales*

Contre l'avis du groupe libéral, la commission des finances a encore alourdi ces charges de 9 millions de francs, si bien qu'elles atteignent avant le vote du 7 ou 8 décembre 853 millions, soit une augmentation de 70 millions de francs en deux ans.

#### *Personnel*

Après l'augmentation significative de postes fixes et temporaires ces deux dernières années, on aurait pu s'imaginer que l'administration disposait désormais de ressources humaines suffisantes. Or le budget 2003 comporte 140 demandes de nouveaux postes fixes (dont près d'une centaine pour le seul département des sports et de la sécurité qui a en fait demandé près de 130 postes supplémentaires à lui tout seul), soit un alourdissement des charges de personnel de 24 millions de francs de budget (2002) à budget (2003) et de 51 millions de comptes (2001) à budget (2003).

Avec un peu de recul on constate que le groupe de comptes 30, «Charges de personnel», qui représentait 35% des charges de fonctionnement aux comptes 2001, représente 41% des charges 2003 (soit une augmentation de 17% en deux ans) et donc bientôt la moitié des charges de fonctionnement de la Ville de Genève.

### *Biens, services et marchandises*

Après une brève période d'accalmie, le chapitre 31, «Biens, services et marchandises», reprend «méchamment» l'ascenseur, puisque, de 146 millions dans les comptes 2001 et 147 millions au budget 2002, le budget des biens, services et marchandises passe cette année à près de 169 millions de francs.

C'est donc à une véritable explosion du chapitre 31 que l'on assiste pour l'année 2003.

### *Subventions*

De 136,5 millions aux comptes 2001, les subventions passent au budget 2003 à près de 150 millions hors prestations en nature! Entre les comptes 2001 et le budget 2003, les subventions du département «Autorités» ont augmenté de 24%, celles des affaires culturelles de 18%, pour les sports + 19% et les affaires sociales + 20%.

Budget électoraliste par excellence, puisque les subventions augmentent de 23 millions de francs en deux ans. Face à cette inflation galopante, le groupe libéral entend proposer une nouvelle approche. Ne conviendrait-il pas d'instaurer, tout au moins pour les départements qui sont de loin les plus gros «distributeurs» de subventions, un plafond par département en corrélation avec les revenus de fonctionnement du département concerné, ainsi qu'un plafond global par rapport au total des revenus nets de la Ville de Genève?

### *Dette*

La dette de la Ville de Genève s'élève toujours et encore à 1,7 milliard.

Une hausse de 1% des taux aurait des conséquences désastreuses pour les finances de la Ville de Genève, puisqu'une telle hausse équivaldrait à 170 postes de travail dans l'administration.

Puisque l'exécutif n'accorde pas suffisamment d'importance à la réduction de la dette, le groupe libéral a décidé de s'y atteler et propose deux modifications réglementaires.

Tout d'abord, il nous a été dit et répété que, contrairement à l'Etat, les communes – et par conséquent la Ville de Genève – n'avaient pas la possibilité de faire des provisions ou (si vous préférez) des réserves conjoncturelles, technique pourtant bien connue d'une saine gestion. Eh bien, nous entendons, nous libéraux, donner ce moyen au Conseil d'administratif – qui n'aura désormais plus d'excuse – en déposant avec ce rapport de minorité un projet d'arrêté en y ajoutant une contrainte pour que cette modification réglementaire ne reste pas lettre morte, à savoir que le Conseil administratif soit tenu d'affecter à la réserve conjoncturelle un montant correspondant à au moins 1% des charges de fonctionnement avant amortissements et imputations internes.

D'autre part, avec le même objectif d'agir sur la dette, le groupe libéral dépose un second projet d'arrêté demandant au Conseil administratif d'appliquer un ratio entre la dette et le total des revenus nets avant imputations internes d'un maximum 1,5.

### *Financement*

Tout cela a évidemment une incidence sur le résultat budgété, puisque l'insuffisance de financement qui était, lors de l'élaboration du projet de budget initial de 46 millions, atteint, après les modifications du Conseil administratif et les dégradations qu'il a subies en commissions spécialisées et en commission des finances auxquelles les libéraux se sont opposés, plus de 58 millions de francs.

### **Conclusions**

Les différents paramètres et principales caractéristiques de ce budget 2003 que nous venons de mettre en lumière amènent le groupe libéral à faire plusieurs constats.

Avec des charges de fonctionnement en constante augmentation pendant cette législature, la gauche majoritaire a fait la démonstration qu'elle entend ignorer les règles élémentaires de prudence, de rigueur et de maîtrise des coûts et des charges. De plus, le Conseil administratif ne donne pas le sentiment de faire un travail approfondi d'analyse des charges de ses départements, de prendre conscience qu'il lui appartient en priorité non pas de dépenser à tout crin, mais de mieux faire avec ce qu'il a et, si nécessaire, de mieux faire avec moins. C'est pourquoi le groupe libéral dépose en même temps que ce rapport de minorité un troisième projet d'arrêté conférant à la commission des finances la possibilité de confier au Contrôle financier des missions investigatoires ou de vérification. Je m'explique. En l'état actuel de la réglementation, le Service du contrôle financier ne constitue, pour la commission des finances, qu'une simple source de renseignements, alors qu'il pourrait être utilisé par cette commission comme outil de

contrôle de gestion pour vérifier, par exemple, l'adéquation entre les objectifs ou missions des départements et les résultats atteints. Pour atteindre ce but, il faut modifier le règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève. C'est précisément ce que le projet d'arrêté que je viens de mentionner se propose de réaliser.

D'autre part, nous ne le répéterons jamais assez, il est exclu d'augmenter encore la pression fiscale sur les contribuables de la Ville de Genève. Un exécutif responsable doit adapter ses charges à ses recettes et non accroître d'abord ses dépenses et se demander après comment les financer.

En conclusion, pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport de minorité et celles qu'il se réserve d'exposer tout au long de la journée de débat budgétaire, le groupe libéral refusera le budget 2003 tel qu'il a été modifié par la majorité de gauche du Conseil administratif, des commissions spécialisées et de la commission des finances.

### Projets d'arrêtés

*Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Donnons-nous les moyens de réduire la dette» (PA-33)*

#### PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que le montant de la dette de la Ville de Genève (plus de 1,7 milliard de francs) pèse lourdement sur les comptes de la Ville et qu'il pourrait se révéler encore plus pénalisant si les taux d'intérêt devaient remonter;
- qu'il importe de trouver des mécanismes empêchant le Conseil administratif d'utiliser les bonis pour couvrir des dépenses supplémentaires;
- que la dette ne peut être réduite que si le taux d'autofinancement des investissements est supérieur à 100%;
- la nécessité d'inciter le Conseil administratif à réduire la dette de la Ville de Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – En préparant le budget, le Conseil administratif fixe le montant des investissements et l'excédent de revenus de façon que le taux d'autofinancement des investissements soit supérieur à 100%.

*Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Réduisons la dette (bis)» (PA-34)*

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que la dette de la Ville de Genève dépasse 1,7 milliard de francs;
- que cette dette obère les comptes de la Ville de Genève et qu'elle pourrait se révéler encore plus pénalisante si les taux d'intérêt devaient remonter, tout en limitant la capacité de la Ville de Genève d'emprunter sur les marchés publics;
- la nécessité d'instaurer des paramètres pour maîtriser et réduire la dette,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil administratif applique un ratio dette/total des revenus nets avant imputations internes d'au maximum 1,5.

*Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Meilleure utilisation du Contrôle financier» (PA-35)*

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que le Service du contrôle financier de la Ville de Genève ne peut être saisi que par le Conseil administratif;
- que ce service constitue un instrument susceptible d'être utilisé pour vérifier l'adéquation entre les objectifs ou missions et les résultats obtenus, les investissements ou les dépenses effectués ou encore pour optimiser la gestion de l'administration;
- que pour le Conseil municipal ce service ne représente actuellement qu'une source de renseignements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 17 du règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980 est modifié comme suit:

«La commission des finances peut, en tout temps, convoquer le directeur du Contrôle financier pour obtenir les renseignements ou lui confier des missions dont elle pourrait avoir besoin dans l'exercice de son mandat.»

*Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Pratiquons une politique anticyclique» (PA-36)*

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que l'Etat a la faculté de faire des provisions ou réserves, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Genève;
- l'utilité pour la Ville de Genève d'être en mesure de pratiquer une politique anticyclique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 57 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes;

vu l'article 4 g de la directive aux organes de contrôle fiduciaire des communes;

vu l'article 67 A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève;

sur proposition de trois de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil administratif intervient auprès du Conseil d'Etat pour qu'il autorise le Conseil administratif à faire des provisions ou réserves conjoncturelles dans le budget.

**M. André Hediger, maire.** Avant l'ouverture du débat sur le projet de budget 2003, le Conseil administratif tient à faire la déclaration suivante: au vu du rap-

port et des différents amendements apportés par les commissions spécialisées et celle des finances, le Conseil administratif craint qu'il n'y ait pas de budget pour 2003 si lesdits amendements ne sont pas votés. Or, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'administration municipale doit absolument pouvoir disposer d'un budget pour 2003 afin de pouvoir fonctionner normalement et assurer dans les meilleures conditions ses prestations à la population.

Etant donné le problème posé par l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif reprendra à son compte les modifications apportées par la commission des finances et déposera les arrêtés nécessaires pour couvrir ces charges supplémentaires.

En outre, le Conseil administratif déposera un certain nombre d'amendements, concernant par exemple les modifications négociées ces derniers jours, soit le salaire des apprentis et la réintroduction d'un poste de formateur au Service des ressources humaines. Je rappelle que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'augmenter le nombre des apprentis.

La déclaration que je viens de faire fait suite à une lettre de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Je vous lis cette lettre, arrivée par fax hier en fin d'après-midi:

«*Concerne: budget 2003*

»Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs,

»Le département dont j'ai la charge a eu connaissance d'une lettre du 5 décembre 2002 de M. André Kaplun, premier vice-président du Conseil municipal, à M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, conseillère d'Etat, concernant le vote du budget 2003 de la Ville de Genève.

»Il ressort de ce courrier que la commission des finances a augmenté les charges de fonctionnement du budget que vous lui avez présenté d'environ 9 millions de francs, sans les compenser par de nouvelles recettes. En vertu de l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, B 6 05, le Conseil municipal, en approuvant le budget, ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le Conseil administratif sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement.

»Toutefois, comme l'a indiqué la Surveillance financière des communes dans son courrier du 4 décembre 2002 à M. Eric Hermann, directeur du département municipal des finances, la disposition légale précitée sera respectée dans l'hypothèse où votre Conseil – c'est-à-dire le Conseil administratif, puisque cette lettre nous est adressée – décide d'adopter les amendements votés par la commission

des finances et communique sa décision au Conseil municipal avant le vote du budget. Pour le surplus, les principes visés à l'article 77 de la LAC demeurent applicables.»

J'ai donc fait, au début de ce débat sur le projet de budget 2003, la déclaration demandée par M. Cramer dans cette lettre. Nous reprenons à notre compte vos amendements et inclurons ce dépassement dans les arrêtés finaux que nous vous proposerons au cours de la journée.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Tout aussi sûrement que le 12 décembre voit célébrer l'Escalade, dont la course du même nom se déroule d'ailleurs aujourd'hui dans notre Vieille-Ville, le mois de décembre est marqué par la grand-messe du vote du budget de la Ville de Genève. Nous nous retrouvons donc, en ce samedi 7 décembre, pour notre raout annuel qui, nous l'espérons tous, n'aura pas la fâcheuse tendance, prise par ses devanciers, de se prolonger au-delà des douze coups de minuit.

Dans le but de cadrer les débats, je vais me permettre de vous remettre en mémoire quelques points de repère financiers en relation avec la LAC. Le principe de l'équilibre budgétaire découle de son article 77. Sauf cataclysme, nous ne devrions pas avoir de peine à le respecter, et je m'en réjouis, bien sûr. Par contre, comme chaque année depuis son adoption en 1998, il s'agit d'être attentifs aux conditions posées par l'article 74, alinéa 6, dont notre maire, M. Hediger, vient de vous parler. Je vous rappelle donc qu'en approuvant le budget vous n'êtes pas autorisés à dépasser la somme totale des charges fixées par le Conseil administratif, sauf à prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. Concernant ces charges nouvelles, il est précisé que l'emprunt ne peut être considéré comme couverture financière. A ce titre, je pense qu'il est utile de préciser que l'insuffisance de financement que nous prévoyons dans le projet de budget ne saurait être aggravée au terme des débats.

Ce point aurait pu prendre toute son importance et jouer son rôle de garant d'une politique raisonnable telle qu'elle est voulue par le législateur, si l'aggravation du résultat décidée par la commission des finances – sans concertation avec l'exécutif – n'avait finalement été avalisée par la majorité du Conseil administratif. Nul n'est besoin de vous préciser que je désapprouve ce procédé et que je me suis opposé à cette décision. J'estime en effet que l'étanchéité entre les deux Conseils doit être respectée et que le travail entamé au sein du Conseil administratif depuis le mois d'avril mérite plus de considération.

Le projet de budget que nous vous avons proposé résulte de négociations parfois sensibles, d'arbitrages et de pesées d'intérêts mûrement réfléchis et, finalement, des objectifs politiques que nous nous étions engagés à tenir. Je ne souhaite

nullement nier à votre Conseil son rôle décisionnel dans le processus budgétaire; en revanche, je persiste à soutenir que des priorités doivent être fixées et qu'il n'est pas viable, pour une collectivité publique comme la nôtre, de courir des hardes de lièvres à la fois, qui plus est lorsqu'elles ont la fâcheuse tendance de se reproduire à la vitesse observée au cours de cette législature!

En conséquence, le procédé électoraliste employé cette année représente à mon sens un détournement manifeste de l'esprit de la loi, qui ne peut que me désoler. Il permet de repousser une nouvelle fois le débat de fond sur les tâches que la Ville doit réellement assumer, au profit d'une politique d'accumulation des activités, choix clairement plus populaire.

Cela étant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en bon démocrate, je me résignerai et accepterai la décision de la majorité en vous présentant le budget tel qu'il a été amendé par la commission des finances puis repris par le Conseil administratif.

Par rapport au mois de septembre et au dépôt du projet de budget 2003, une aggravation de 13,9 millions de francs sur le résultat total est à déplorer. A titre de comparaison, cela représente – vous l'avez compris – un centime additionnel environ, centime que vous vous êtes toujours refusés à baisser ces dernières années, malgré la période de croissance économique. Il apparaît donc plus facile de dépenser ce centime que d'en faire profiter directement les contribuables!

A ce jour, l'excédent de revenus s'établit à 36,8 millions de francs, soit 36,2 millions de plus qu'au budget 2002. Néanmoins ce chiffre est moins élevé qu'aux comptes 2001 qui avaient fait apparaître – vous vous en souvenez – un boni de 59 millions de francs en chiffres ronds. Cette amélioration du résultat prévisionnel ne résulte malheureusement pas d'un contrôle efficace des charges de fonctionnement, mais seulement de l'accroissement des revenus. Les prévisions d'investissements sont toujours fixées à hauteur de 155 millions de francs, suite à l'indexation au coût de la vie de la limite des 120 millions que le Conseil administratif a adoptée depuis de nombreuses années.

Compte tenu des charges supplémentaires que nous devons assumer, selon ce nouveau projet de budget, notre capacité d'autofinancement se trouve réduite à 95,4 millions de francs, laissant apparaître une insuffisance de financement de près de 60 millions en chiffres ronds. Cette constatation, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne me réjouit bien évidemment pas dans la perspective du remboursement de la dette. En effet, je pense que nous devons persévérer dans notre volonté de réduire notre endettement, lequel reste toujours trop important selon les standards internationaux en la matière. C'est notamment ce point qui nous a empêchés d'améliorer notre notation à l'analyse 2002 de la Ville de Genève réalisée par l'institut Standard & Poor's, au cours de laquelle la note de 17 sur 20, qui nous est attribuée depuis trois ans, a été confirmée.

A propos de nos besoins de financement et de l'impératif de maîtriser notre dette, je rappellerai encore ce que je vous avais annoncé l'an passé, à savoir que, si l'année 2003 devrait pouvoir se boucler sans financement par le marché des capitaux, tel ne sera pas le cas en 2004, où des emprunts à hauteur de 490 millions de francs arrivent à échéance. Face à l'incertitude pesant sur l'évolution des taux d'intérêts – qui sont actuellement historiquement bas, situation qui ne risque pas de perdurer – je ne peux que m'inquiéter des conditions d'emprunt que nous trouverons sur le marché des capitaux à ce moment-là. Heureusement, par l'utilisation de nouveaux instruments financiers, nous sommes d'ores et déjà protégés contre une hausse importante des taux à cette période. Cependant – et les divers instituts de prévisions économiques le confirment – nous ne savons toujours pas ce que l'avenir nous réserve et, malgré une gestion rigoureuse de nos emprunts, une flambée des taux n'est pas à exclure; elle nous toucherait bien sûr de plein fouet.

Cette incertitude existe également quant aux revenus, notamment ceux de l'impôt. Le double facteur de la stagnation économique et de la modification des systèmes d'imposition, accentué par le retard pris par l'administration fiscale cantonale pour finaliser la taxation 2001 des personnes physiques, laisse une marge d'erreur importante sur les prévisions du chapitre 40. Cependant, les premières constatations de l'administration fiscale cantonale sur les taxations définitives envoyées aux contribuables ont permis au Département cantonal des finances de nous proposer de nouvelles évaluations des prévisions fiscales, globalement plus élevées, mais toujours à considérer avec beaucoup de prudence. Ainsi, un ajustement de l'impôt des personnes physiques de 40,3 millions de francs – à 515 millions de francs – par rapport au projet de budget de septembre a été effectué. Il est partiellement compensé par une réduction des prévisions sur les personnes morales de 29,9 millions de francs, soit 117 millions au budget, reflet du tassement très marqué de la croissance économique depuis près de deux ans.

Au niveau de la taxe professionnelle, un ajustement de 3,1 millions des revenus – en moins, malheureusement – a également été budgétisé. Ce tassement des revenus de la taxe professionnelle provient principalement de deux facteurs: la fin des rattrapages de taxation et les fusions, ces derniers temps, de grandes institutions, notamment bancaires. A noter que, considéré dans son entier, le chapitre 40 reste inférieur aux comptes 2001; vous l'avez probablement remarqué vous aussi.

Au niveau des charges, l'inexorable progression vers des sommets encore inconnus se poursuit au rythme d'une marche forcée! A l'image de la hausse annuelle des primes d'assurance-maladie, les charges de fonctionnement de la Ville font leur petite croissance de 8,6% pour le budget 2003, soit 67,5 millions de francs ou 4,5 centimes additionnels!

Le chapitre 30 «Charges de personnel» croît de 6,4% si on le compare de budget à budget. Cette hausse provient notamment des nouveaux postes d'agents de ville – dont le nombre a été réduit de 114 à 84 entre le dépôt du projet de budget et ce jour – et des augmentations statutaires pour le personnel. Une allocation de 1 million de francs pour le Fonds chômage a également été demandée par la commission des finances. A noter que la part des charges de personnel, par rapport au total des charges nettes, dépasse désormais 40%, chiffre considéré comme un plafond dans les administrations publiques. Ce chiffre a été dépassé cette année dans le projet de budget.

Les biens, services et marchandises – c'est-à-dire le chapitre 31 – pour leur part, prennent l'ascenseur pour atteindre 168,5 millions de francs, soit une progression de 14,3% par rapport au projet de budget 2002. Une aggravation importante de ce poste a été constatée depuis le dépôt du projet de budget 2003 en septembre dernier, notamment en raison de la dotation de la rubrique 314 «entretien des immeubles par des tiers», à hauteur de 3 millions de francs pour le patrimoine financier et de 4,5 millions de francs pour le patrimoine administratif.

Enfin, année des hannetons oblige, les subventions et allocations à des tiers sont distribuées toujours plus largement, avec une générosité grandissante. Personnellement, je reste dans l'attente d'une analyse de la justification de certaines subventions, notamment en termes de doublons d'activités et de leur quotité. Peut-être ces objectifs pourront-ils être atteints prochainement grâce au projet en cours au sein de l'équipe de contrôle de gestion, en collaboration avec divers services de l'administration. Hors prestations en nature, la hausse est de 15,4 millions de francs par rapport au budget 2002, différence principalement allouée aux domaines culturel et social. En tenant compte des prestations en nature, soit par exemple la mise à disposition gratuite de locaux, la hausse, en une année, est de 25,5 millions de francs.

Enfin, pour trancher avec cette vision haussière des charges de la Ville, je relève à nouveau une diminution de 9,5% – à 71 millions de francs – des intérêts passifs au chapitre 32.

Avant de conclure et puisque nous allons voter aujourd'hui le dernier projet de budget de cette législature, je voudrais vous citer trois chiffres en relation avec les quatre années qui viennent de s'écouler. Ces chiffres illustrent la fuite en avant que nous avons connue au sortir des années de disette: 25, 38, 33. Il s'agit des pourcentages de hausse acceptés par votre Conseil entre le dernier budget de la précédente législature, en 1999, et le projet de budget 2003, concernant respectivement les chapitres «personnel», «biens, services et marchandises» et «subventions».

Pour le personnel, cette hausse de 25% en quatre ans inclut la création de 400 nouveaux postes, soit une moyenne de 100 par année, ou 1 poste tous les trois

jours et demi. Le chapitre 31 «Biens, services et marchandises» a la palme de la croissance avec 38%. J'ose espérer que ce chiffre sera quelque peu réduit au terme de vos débats, une part importante des charges supplémentaires découlant des modifications souhaitées par la commission des finances.

Enfin, la progression d'un tiers – 33% – du budget du chapitre 36 en une législature – sans prendre en compte les prestations en nature – me ramène à mon commentaire précédent sur la nécessité d'analyse, tant économique que politique, de ces subventions.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution en parlant du passé. Année après année, nous constatons l'importance pour notre équilibre budgétaire des revenus fiscaux croissants, si possible de manière importante, afin de faire face aux multiples obligations que la Ville de Genève doit supporter et qu'elle choisit de se donner. Vous l'avez compris: cette croissance ne peut se faire sans des conditions-cadres favorables au développement économique et aptes à encourager l'esprit d'entreprise.

En cette période qui a vu le nouveau centre commercial de la Praille ouvrir ses portes à côté de ce stade dont nous attendons avec impatience l'achèvement, je ne peux que me lancer dans un plaidoyer en faveur de la conservation et du développement des divers secteurs d'activités en Ville de Genève. La multiplication des centres commerciaux dans la périphérie de la ville, associée aux entraves sans cesse grandissantes qui sont mises à l'accessibilité au centre de Genève, présente des risques majeurs pour la pérennité du tissu économique sur notre territoire communal...

*Une voix. Applaudissez M. Kunz! (Rires et applaudissements.)*

*M. Pierre Muller, conseiller administratif.* Je persiste à militer pour une Genève ouverte, dynamique et accueillante, tant pour les entreprises que pour les particuliers, et vous encourage à me suivre – à nous suivre, dirais-je même – dans cette voie positive. Je vous souhaite d'ores et déjà des débats constructifs et vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances (AdG/TP).** En tant que présidente de la commission des finances, je ne vais pas vous accabler de chiffres; nous aurons tous l'occasion d'en entendre tout au long de cette journée. Non, je vais vous parler du travail – assez considérable – de la commission des finances. Jugez-en plutôt: onze séances, dont la durée a varié de une heure à cinq heures et demie.

Testant pour la première fois cette nouvelle procédure budgétaire, nous nous sommes lancés dans ce marathon. D'abord, les magistrats font un premier passage dans les commissions pour exposer leur politique budgétaire; il en résulte une première série de rapports. Puis, la présentation chiffrée du projet de budget entraîne une deuxième tournée des magistrats dans les commissions; cette fois, chacune d'elles propose et vote des amendements figurant dans le rapport qui doit parvenir à la commission des finances avant que celle-ci n'auditionne le magistrat concerné. Cela a l'air simple, mais ce n'est pas évident. Pourtant, grâce à quelques coups de téléphone et un peu de bonne volonté, nous y sommes parvenus!

En plus d'une nouvelle procédure budgétaire, nous avons aussi eu droit à une nouvelle présentation du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003. Cette présentation, par objectif, facilite la compréhension des lignes budgétaires correspondantes. Il est vrai que, si les objectifs à atteindre se traduisent par exemple par 5 postes supplémentaires de travailleurs sociaux hors murs, il est facile de comprendre que ce chiffre semble insuffisant et que 2 postes en plus seraient utiles. Il est peut-être beaucoup plus difficile d'évaluer le nombre d'agents municipaux pour contrôler les zones bleues; 114 est un chiffre important – trop pour certains, qui ont proposé de le réduire à 84, voire à néant. Autre nouveauté: l'évaluation des subventions en nature, ce qui nous permet d'avoir une meilleure vision des subventions.

Toutes ces nouveautés ont demandé une certaine adaptation et peut-être provoqué un peu d'incertitude, mais avec l'aide des membres de la commission des finances, des procès-verbalistes, du Secrétariat du Conseil municipal, des différents services de l'administration et même des magistrats qui ont répondu à nos nombreuses questions, nous sommes parvenus à étudier ce projet de budget 2003 dans les délais impartis. Que tous soient remerciés ici pour leur bonne collaboration.

Je tiens également à remercier tous les rapporteurs pour leur travail, et particulièrement Jean-Pascal Perler, rapporteur général, qui, avec son esprit de synthèse, nous a préparé une récapitulation des amendements de chaque commission – ce qui nous a épargné d'ennuyeuses recherches dans le budget – et qui, en plus, a terminé son rapport en moins d'une semaine.

En conclusion, j'espère que tout ce travail nous permettra aujourd'hui de voter ce projet de budget 2003 de la Ville de Genève qui maintient, voire augmente les prestations à la population, tout en diminuant la dette. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne journée!

**M. Jean-Pascal Perler, rapporteur général (Ve).** Tout d'abord, serait-il possible de connaître le nombre d'amendements déposés, avant que j'intervienne?

**Le président.** Pour l'instant, je ne le connais pas. Je vous le signalerai tout à l'heure.

*M. Jean-Pascal Perler.* Eh bien, tant pis, on fera sans... Je vais intervenir en tant que rapporteur général; ma tâche consiste donc à rapporter et non à polémiquer. Comme le veut la tradition, j'aimerais remercier cette année l'ensemble de l'administration municipale pour sa courtoisie et sa disponibilité. Je peux vous assurer, chers collègues, que, lorsque l'on parle du projet de budget et que l'on pose des questions par téléphone aux différents services de l'administration, il y a une certaine rapidité d'action concernant les réponses auxquelles on a droit. Ce n'est pas toujours pareil lorsque l'on demande par écrit ces mêmes réponses.

Je vais diviser mon intervention en trois points et je vais faire court, puisque nous avons une longue journée devant nous. Passons au premier point. J'aimerais parler un peu de la nouvelle procédure budgétaire. Je ne veux pas répéter ce que la présidente de la commission des finances a dit, mais après plusieurs années de tentatives pour étudier le projet de budget, cette année – je crois que tout le monde sera d'accord avec moi – il ne l'a jamais aussi bien été – ni si longuement, en tout cas. Cette procédure a donné lieu à plusieurs rapports – deux par commission spécialisée, plus un rapport général – et à diverses auditions; on peut dire cette année qu'un maximum de conseillers municipaux ont eu la possibilité d'examiner de près ce projet de budget, à leur grande satisfaction, je l'espère.

En tant que rapporteur général, je dirai que nous avons pu constater que les différents rapports parvenant à la commission des finances étaient d'inégale qualité. Il a parfois fallu reprendre les textes et lire leur sens entre les lignes...

J'ai un petit bémol à déplorer à l'intention de l'administration. Il est vrai que, entre le dernier jour des votes, la remise du rapport à l'administration et son impression, le temps est très court, ce qui fait que nous n'avons pas vraiment le temps de vérifier la qualité du travail effectué. Malheureusement, cette année, dans les tableaux résumant tous les amendements votés dans les différentes commissions et celle des finances – je ne sais pas si vous l'avez remarqué, chers collègues – tous les grisés sont illisibles. Nous les avons au bon format dans l'ordinateur et j'espère que ce sera corrigé au *Mémorial* car, honnêtement, dans le rapport que nous avons reçu, les grisés sont inutilisables malgré l'importance de ce résumé pour le débat qui va suivre.

J'aborde un dernier point concernant la nouvelle procédure budgétaire. Cette année, dans notre joli cartable, nous avons reçu des tentatives de présentation du budget par prestation. La commission de l'informatique et de la communication a même reçu un projet de budget un petit peu plus détaillé sur l'ensemble de la

communication au sein de l'administration municipale. Cela pour dire que, les prochaines années, pour la suite du travail budgétaire, j'encourage vraiment très fortement les commissions spécialisées à s'intéresser de près à cette présentation par prestation. En effet, je crois que, si nous voulons vraiment partager les tâches pour l'étude du budget, les commissions spécialisées ont réellement intérêt, tant que la LAC n'est pas modifiée, à travailler sur cette présentation par prestation, laissant à la commission des finances sa compétence de voter finalement les arrêtés chiffrés. Moi qui suis depuis dix ans dans cette arène – c'est mon dixième budget – je vous assure que, avec ce budget à prestations, il y a réellement de quoi faire de la politique.

A par ça, je me suis posé une grande question en établissant mon rapport général: est-il plus facile de faire un rapport lorsque nous présentons un déficit, ou lorsque nous présentons des bonis? Je dois dire que, apprenant que la commission des finances avait voté un projet de budget illégal, si l'on tient compte de l'article 74 de la LAC, j'ai quand même ressenti une certaine frustration. Je peux vous assurer que, lors de l'étude de ce projet de budget, à aucun moment il n'y a eu d'allusion au côté illégal de ce que nous faisons, que ce soit au sein même de ladite commission ou dans l'administration.

Quand je pense que, pour le budget 2002, l'on a fait revoter la commission des finances après le vote des arrêtés à cause de 130 000 francs – nous avons dû augmenter les revenus de la taxe professionnelle, afin de rendre légal le budget – et que, dans le cas présent, quand 8,8 millions de francs sont en jeu, on a laissé passé notre acte jusqu'à aujourd'hui où l'on nous apprend officiellement qu'il est illégal, je trouve qu'il y a certaines façons de faire qui ne sont pas tout à fait correctes. A part cela, je crois que la plupart des commissaires avaient parfaitement bien compris que la municipalité – ou en tout cas le Conseil municipal – ne pouvait pas aggraver le déficit de la Ville de Genève. Mais, lorsqu'on discute d'un budget qui présente au départ un boni de 60 millions de francs, il est vrai qu'on ne voit pas l'augmentation des charges de la même manière! En l'occurrence, nous n'avons pas aggravé le déficit en commission des finances: nous n'avons fait que diminuer les bonis.

**Le président.** Monsieur Perler, je vous prie de m'excuser de vous interrompre. Monsieur Lescaze et Monsieur Tornare, je vous prie de faire silence, on n'entend plus l'orateur! Je vous informe qu'il y a actuellement 22 amendements déposés au bureau du Conseil municipal.

*M. Jean-Pascal Perler.* Merci. Je continue pour dire la chose suivante, qui est à méditer, à mon avis. Lors des premiers bonis enregistrés aux comptes, la com-

mission des finances – en tout cas certains commissaires – avait eu envie d’affecter ces bonis. Toute la discussion autour de l’étude de ces comptes avait porté sur le fait que, finalement, la commission des finances et le Conseil municipal ne pouvaient absolument pas modifier les comptes, puisqu’ils sont arrêtés au 31 décembre. Les services de l’administration qui ont été auditionnés, appuyés par les magistrats, nous ont dit que ce n’était pas aux comptes qu’il fallait faire de la politique, mais lors de l’étude du projet de budget. Eh bien, c’est ce qu’a fait la commission des finances: elle a fait de la politique et a, en quelque sorte, affecté le boni. Il est vrai qu’elle l’a diminué et nous savons que c’est illégal, mais la commission des finances a choisi de faire des modifications au budget parce que cela lui était interdit aux comptes.

Nous apprenons aujourd’hui que, finalement, une fois que le Conseil administratif a élaboré son budget, le Conseil municipal reste bridé. Même avec un boni, on ne peut rien faire, si ce n’est rester dans le cadre fixé par le gouvernement. Je ne suis pas opposé à cette procédure en cas de déficit, mais pas en cas de boni. En l’occurrence, je constate que nous ne pouvons rien proposer et que le Conseil municipal a finalement peu de pouvoir.

Sur ce, je remercierai évidemment le Conseil administratif de son coup de pouce consistant à reprendre les amendements de la commission des finances, bien que celle-ci aurait simplement pu augmenter les revenus de 9 millions de francs. Elle en aurait eu le pouvoir, surtout que les chiffres inscrits dans le projet de budget le sont avec la prudence recommandée par l’administration cantonale.

Enfin, je terminerai en rappelant certains chiffres, pour la forme. Il y a quatre ans, lors du dernier projet de budget de la législature précédente, le déficit prévu par le Conseil administratif était de 51 millions de francs; le Conseil municipal l’a ramené à 35 millions de francs, avec un emprunt à hauteur de 100 millions. Quatre ans après, le Conseil municipal votera ce soir, je l’espère, un projet de budget présentant un boni de 36 millions de francs et un emprunt virtuel de 58 millions. Je dis «emprunt virtuel», parce que, vous le savez, la trésorerie de la Ville est telle que, si tout se passe bien, il n’y aura pas besoin d’emprunter en 2003.

Par contre, comme l’a répété M. Muller – et il faut vraiment, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que vous l’inscriviez quelque part dans votre mémoire – il y aura plus de 300 millions de francs à rembourser en 2004.

Je crois que je vais m’arrêter là; j’ai essayé de rapporter au mieux ce que j’avais entendu. Le rapport général a été rédigé de manière à être accessible à la plupart d’entre nous ainsi qu’au lecteur ne faisant pas partie du Conseil municipal. J’espère au moins que cet objectif a été atteint.

**M. André Kaplun, rapporteur de minorité (L).** Le groupe libéral ne peut se déclarer satisfait du budget voté en commission des finances le 13 novembre 2002, pour les raisons suivantes.

Traditionnellement, voire historiquement, dans tout système démocratique il appartient au parlement de servir de garde-fou à l'exécutif si ce dernier ne fait pas preuve, lors de l'établissement du budget, de suffisamment de sagesse et de clairvoyance. Or, pour le budget 2003, force est de constater que tant l'exécutif que la commission des finances à majorité de gauche ont failli à leur tâche en aggravant le résultat à raison de 1,8 million de francs pour le Conseil administratif (après modifications) et de 12 millions de francs en ce qui concerne la commission des finances avec ses amendements. Mais regardons de plus près le budget que nous devons voter aujourd'hui.

J'en viens tout d'abord au poste des recettes. Alors qu'il y a quelques années encore les recettes fiscales représentaient environ 70% des revenus de la Ville de Genève, les impôts constituent désormais plus de 76% desdits revenus. A l'orée de 2003 – que la plupart des experts s'accordent à définir comme une année difficile – il aurait été à mon sens opportun que le Conseil administratif ne prenne pas les prévisions de l'Etat pour parole d'évangile et décide de ne retenir comme hypothèse de travail, au mieux, que les trois quarts des chiffres qui lui ont été fournis par l'Etat. En établissant un budget recettes, un exécutif responsable se doit, en effet, d'exercer son propre jugement et de prendre en considération son analyse tant de l'avenir à court terme que des impondérables liés à une économie chancelante. Tel n'a pas été le choix du Conseil administratif qui, année après année, reproduit sans sourciller le montant estimé par l'Etat des recettes fiscales en se disant sans doute «inchallah».

Chargé de gérer un budget de près de 1 milliard de charges, l'exécutif se doit – pour le groupe libéral – de piloter à vue en tenant compte de tous les paramètres à sa disposition, soit en particulier des risques apparents ou latents susceptibles d'affecter ses ressources. En l'absence de visibilité, le Conseil administratif aurait été avisé de faire preuve de prudence en planifiant ses revenus. Il ne l'a pas fait. Le groupe libéral le déplore, d'autant plus qu'il y a quelques jours encore on pouvait lire dans la *Tribune de Genève*, dans la bouche du président de la Fondation Genève place financière, des prévisions assez pessimistes pour l'année 2003. Quand on sait que le secteur bancaire et financier à Genève représente à lui seul près du quart des revenus, on peut se demander si véritablement le budget recettes tel qu'il nous est présenté aujourd'hui va tenir la route.

En ce qui concerne les charges, mes remarques sont les suivantes. Je ferai tout d'abord quelques observations générales. Alors que, aux comptes 2001, les charges de fonctionnement totalisaient 783,5 millions de francs, elles dépassent au budget 2003 modifié par le Conseil administratif les 844 millions, soit 61 millions d'augmentation.

Contre l'avis du groupe libéral, soutenu par le groupe radical, la commission des finances a encore alourdi ces charges de 9 millions de francs, si bien qu'elles atteignent, avant le vote de ce soir, 853 millions, soit une augmentation de charges de 70 millions en deux ans. Par comparaison, des comptes 2001 au budget 2002, les charges n'avaient augmenté que de 3,5 millions. Je ne connais pas de cas similaire en Suisse de collectivité publique dont l'augmentation de charges ait connu une telle progression.

En ce qui concerne le personnel, le budget 2001 comportait 90 nouveaux postes. Avec le budget 2002, nous avons eu 77 postes supplémentaires s'ajoutant aux 95 postes résultant de la régularisation des temporaires et aux 84 nouveaux postes de temporaires. Toujours et rien que dans le budget 2002, l'augmentation des charges de personnel s'élevait, pour cette seule année, à 13,5 millions de francs, sans compter les coûts induits par la création de 167 postes supplémentaires.

On aurait pu s'imaginer, dans ces conditions, que l'administration disposait désormais de ressources humaines suffisantes. Eh bien, pas du tout, puisque le budget 2003 comporte 140 demandes de nouveaux postes fixes, ainsi que 109 nouveaux postes de temporaires – dont près d'une centaine pour le seul département des sports et de la sécurité, qui avait en fait demandé près de 130 postes supplémentaires à lui tout seul – soit un alourdissement des charges de personnel de 24 millions de francs du budget 2002 au budget 2003, et de 51 millions des comptes 2001 au budget 2003.

C'est dire que, avec un peu de recul, on constate qu'en trois ans la Ville de Genève a créé plus de 300 postes fixes supplémentaires et près de 200 nouveaux postes de temporaires, alors que la population est restée stable et que le chapitre 30 «Charges de personnel», qui représentait 35% des charges de fonctionnement aux comptes 2001, représente 41% des charges 2003 – soit une augmentation de 17% en deux ans – et donc, bientôt, si cette tendance se poursuit, les charges de personnel représenteront la moitié des charges de fonctionnement de la Ville de Genève.

En ce qui concerne le chapitre 31 «Biens, services et marchandises», après une brève période d'accalmie, il reprend – méchamment, si j'ose dire – l'ascenseur puisque, de 146 millions de francs dans les comptes 2001 et 147 millions au budget 2002, le budget des biens, services et marchandises passe cette année à près de 169 millions après la péjoration de ce poste, à concurrence de 7,5 millions, par la majorité de gauche de la commission des finances. C'est donc à une véritable explosion du chapitre 31 que l'on assiste pour l'année 2003.

Si l'on parle d'explosion du chapitre 31, que faut-il dire à propos du chapitre 36 «Subventions et allocations»? De 136,5 millions de francs aux comptes

2001, les subventions passent, au budget 2003, à près de 150 millions hors prestations en nature! Comment en est-on arrivés là? Entre les comptes 2001 et le budget 2003, les subventions du département Autorités ont augmenté de 24%, celles des affaires culturelles de 18%, pour les sports de 19% et pour les affaires sociales de 20%.

Budget électoraliste par excellence... Sans doute, mais est-il raisonnable, et surtout est-ce le reflet d'une saine gestion, d'augmenter les subventions en l'espace de deux ans de 23 millions de francs, voire de 26 millions après les amendements de la majorité de gauche de la commission des finances? Assurément non et il appartiendra au peuple de se prononcer à fin mars 2003. Sans attendre jusque-là, le groupe libéral entend proposer une nouvelle approche pour tenter de juguler cette inflation galopante des subventions, car je veux encore croire – peut-être suis-je très naïf – que le Conseil administratif ne pourra pas indéfiniment alourdir le chapitre 36 «Subventions et allocations» et, partant, aggraver l'excédent de charges de la Ville de Genève. Ne conviendrait-il pas d'instaurer, tout au moins pour les départements qui sont de loin les plus gros «distributeurs» de subventions, un plafond par département, en corrélation avec les revenus de fonctionnement du département concerné, ainsi qu'un plafond global par rapport au total des revenus nets de la Ville de Genève?

Certains partis de l'Alternative se sont réjouis que la dette de la Ville de Genève soit en diminution. Soyons sérieux! Celle-ci s'élève toujours et encore à 1,7 milliard de francs. C'est uniquement grâce aux taux d'intérêts exceptionnellement bas à l'heure actuelle que nous avons une charge d'intérêts passifs de 71 millions. Une hausse de 1% des taux aurait des conséquences désastreuses pour les finances de la Ville de Genève, puisqu'une telle hausse équivaldrait à 170 postes de travail dans l'administration.

Puisque l'exécutif n'accorde pas suffisamment d'importance à la réduction de la dette, le groupe libéral a décidé de s'y atteler et propose trois projets d'arrêtés. A ce sujet, chers collègues, je tiens à vous rendre attentifs au fait que, par rapport aux projets d'arrêtés actuellement annexés au rapport de minorité, nous avons procédé à quelques modifications. (*Corrigé au Mémorial.*)

Première proposition, avec l'objectif d'agir directement sur la dette: le groupe libéral dépose un projet d'arrêté destiné à juguler la spirale infernale des dépenses et à servir de frein à l'endettement en demandant au Conseil administratif d'appliquer un ratio entre la dette et le total des revenus nets avant imputations internes d'au maximum 1,5. A toutes fins utiles, nous rappelons à cet égard que le ratio dette/revenu de l'Etat de Genève est en ce moment meilleur que celui de la Ville de Genève et que l'insuffisance de financement d'une commune influe directement sur sa capacité de se financer sur les marchés publics, sur les taux d'intérêts qui lui sont consentis et, enfin, sur la réduction de la dette. En votant cet arrêté, le

Conseil municipal fixerait un objectif clair au Conseil administratif, à savoir la réduction à terme de la dette d'au moins 200 millions de francs par rapport aux chiffres que nous avons aujourd'hui.

Le deuxième projet d'arrêté invite le Conseil administratif à structurer ses budgets de telle façon que le taux d'autofinancement des investissements soit supérieur à 100%. Ces dernières années, vous le savez, la dette a diminué, mais elle a diminué par hasard, selon nous, lorsque tous les investissements votés lors du budget n'étaient pas réalisés dans l'année. C'est uniquement pour cela – et pour aucune autre raison – que cette dette a diminué. Les libéraux proposent une politique volontariste: lors du vote de chaque budget annuel, le taux d'autofinancement doit être suffisamment élevé pour permettre une réduction de la dette. Il appartiendra dès lors au Conseil administratif, sur la base de ce projet d'arrêté s'il est voté – comme nous l'espérons – de dégager un boni suffisant pour autofinancer tous les investissements qu'il souhaite réaliser.

Par ailleurs, il nous a été dit et répété que, contrairement à l'Etat, les communes – et par conséquent la Ville de Genève – n'avaient pas la possibilité de faire des provisions ou, si vous préférez, des réserves conjoncturelles, technique pourtant bien connue d'une saine gestion. Eh bien, nous entendons, nous libéraux, donner ce moyen au Conseil administratif en déposant avec ce rapport de minorité un projet d'arrêté l'incitant à pratiquer une politique anticyclique.

J'en viens au financement. Tout ce que j'ai évoqué jusqu'ici a évidemment une incidence sur le résultat budgété, puisque l'insuffisance de financement qui était, lors de l'élaboration du projet de budget initial, de 46 millions de francs, s'élève, après les modifications du Conseil administratif et les aggravations qu'il a subies en commissions spécialisées et en commission des finances, auxquelles les libéraux se sont opposés, à plus de 58 millions de francs.

J'en arrive à mes conclusions. Les différents paramètres et principales caractéristiques de ce budget 2003 que nous venons de mettre en lumière amènent le groupe libéral à faire plusieurs constats. Avec des charges de fonctionnement en constante augmentation pendant cette législature, le Conseil administratif et la gauche majoritaire ont fait la démonstration qu'ils entendent ignorer les règles élémentaires de prudence, de rigueur et de maîtrise des coûts et des charges dont, pourtant – j'en suis certain – chaque conseiller administratif sait faire preuve à titre privé. Quand il s'agit de l'argent des autres, à savoir des contribuables qui ont pourtant durement gagné ce qu'ils versent à l'administration fiscale, les conseillers administratifs semblent subitement frappés d'amnésie et oublient les principes fondamentaux d'une saine gestion et de discipline budgétaire.

Mais il y a plus grave: le Conseil administratif ne donne pas le sentiment de faire un travail approfondi d'analyse des charges de ses départements, de

prendre conscience qu'il lui appartient en priorité, non pas de dépenser à tout crin, mais de mieux faire avec ce qu'il a et, si nécessaire, de mieux faire avec moins. C'est pourquoi le groupe libéral dépose, en même temps que ce rapport de minorité, un quatrième projet d'arrêté conférant à la commission des finances la possibilité de confier au Contrôle financier des missions investigatoires ou de vérification. Je m'explique. En l'état actuel de la réglementation, le Service du contrôle financier ne constitue, pour la commission des finances, qu'une simple source de renseignements. Or nous pensons que ce service vaut beaucoup mieux que cela et qu'il pourrait être utilisé par la commission des finances comme outil de contrôle de gestion pour vérifier, par exemple, l'adéquation entre les objectifs ou missions des départements et les résultats atteints. Pour atteindre ce but, il faut modifier le règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève. C'est précisément ce que le projet d'arrêté que je viens de mentionner se propose de réaliser. Nous n'avons pas non plus le sentiment que, en dépit de l'accroissement récurrent et significatif des dépenses, le degré de satisfaction de la population par rapport aux services et prestations qu'elle reçoit et aux conditions-cadres dans lesquelles elle vit au jour le jour soit en hausse.

De plus, nous ne le répéterons jamais assez: il est exclu d'augmenter encore la pression fiscale sur les contribuables de la Ville de Genève. Un exécutif responsable doit adapter ses charges à ses recettes, et non accroître d'abord ses dépenses et se demander après comment les financer.

Enfin, le groupe libéral soutient que le budget, dont le résultat – après les amendements de la majorité de gauche de la commission des finances – a été aggravé de 12 millions, était «illégal» dès lors que cette aggravation substantielle contrevenait à l'article 74, alinéa 6, de la LAC, selon les précisions fournies par la Surveillance financière des communes le 27 octobre 2000. En effet, en cas d'insuffisance de financement, toute aggravation des charges doit être compensée par de nouvelles recettes équivalentes. En votant des aggravations de charges de près de 9 millions, la gauche a violé la LAC.

Face à ce constat, Messieurs les conseillers administratifs de gauche, vous aviez le choix entre deux voies: celle de la correction, qui devait vous conduire à reprendre le budget là où vous l'aviez laissé après modifications, ou celle de la «combine». Vous avez choisi de laisser le souvenir de manipulateurs; le peuple jugera à fin mars 2003.

En conclusion, pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport de minorité et celles qu'il se réserve d'exposer tout au long de cette journée de débat budgétaire, le groupe libéral refusera le budget 2003 tel que modifié par la majorité de gauche du Conseil administratif, des commissions spécialisées et de la commission des finances.

*Premier débat*

**Le président.** J'ouvre le premier débat, qui concerne les généralités. Je donne la parole à une personne par groupe.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Autant vous le dire tout de suite, ce budget, qui ne nous plaisait déjà pas beaucoup au mois de septembre quand il nous a été envoyé en commission des finances, ne nous plaît pas non plus aujourd'hui – je dirais même qu'il nous plaît encore moins. Avant de vous détailler les raisons politiques pour lesquelles nous n'accepterons pas ce budget au vote, je voudrais dire un mot à propos de la lettre de M. Cramer évoquée en début de séance. Il se trouve que nous avons bien entendu dire que les augmentations apportées par le Conseil municipal à ce budget pouvaient être reprises par le Conseil administratif. Naturellement, la gauche ici est majoritaire et le Conseil administratif est majoritairement de gauche. Ce procédé, bien qu'il soit légal, nous déplaît, mais sachez que nous saurons nous en souvenir quand nous aurons recouvré la majorité, l'année prochaine! (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la situation économique n'est pas excellente, vous le savez. Vous en entendez parler et vous savez vous en servir quand cela vous arrange. Mais le problème, c'est que les recettes diminuent, on vous l'a dit. M. Muller a dit en début de séance que nos recettes devraient diminuer de 13,9 millions, disons de 14 millions de francs, alors que, à l'Etat de Genève, elles augmentent de 12 millions. Comment cela se fait-il?

L'autofinancement est de 95,4 millions de francs et il y a 60 millions d'insuffisance de financement. Ce sont de mauvaises nouvelles, qui ne nous plaisent pas non plus. On parle de difficultés et, apparemment, ce Conseil administratif ne s'en soucie que peu. J'ai souvent le sentiment qu'il est facile de dépenser l'argent qu'on ne gagne pas.

Passons maintenant aux augmentations de charges, qui nous semblent extrêmement dangereuses. Nous nous sommes élevés depuis quatre ans contre ces augmentations de charges mais, apparemment, nous avons parlé dans le désert. Ce ne sera pas toujours le cas, je l'espère. Les charges augmentent avec l'augmentation des postes. Ces postes de fonctionnaires qui augmentent nous font du souci, parce que, vous le savez, un poste équivaut à 100 000 francs par an pendant vingt-cinq ans. C'est dire que nos successeurs et les successeurs de nos successeurs auront encore à payer ce que nous déciderons aujourd'hui.

On constate aussi une augmentation des subventions atteignant des sommes astronomiques. Ce sont des subventions qui ne nous semblent pas toujours très

justifiées, ni très justifiables, le coût de la vie n'ayant augmenté que de moins de 1%. L'on fait des efforts financiers dans des domaines qui ne nous semblent pas prioritaires, comme le financement de la journée «En ville sans ma voiture», alors que les habitants de la ville aimeraient des maisons plus propres. Un effort est fait sur ce plan, nous l'admettons volontiers, mais nous aimerions que cet effort soit accentué. Nous voudrions aussi que les agents de sécurité municipaux et les agents municipaux puissent également faire un travail d'îlotiers, ce qui est demandé par la population, je crois.

Nous aimerions que les dépenses du département culturel soient mieux ciblées. Par exemple, pourquoi financer le cinéma, alors que c'est un domaine qui coûte si cher que même la Confédération a dû légiférer sur ce point? En ce domaine, le travail de la commune ne devrait être que subsidiaire.

Nous nous demandons aussi, quelquefois, pourquoi on tolère tant de doublons entre la Ville et l'Etat, et j'en citerai un: il y a un service de l'aménagement à la Ville et il y en a un à l'Etat. Ils font exactement le même travail. Est-ce qu'il n'y aurait pas là un petit travail de coordination à faire? En ce qui concerne la coordination sociale, j'ai pu juger dernièrement, en commission sociale et de la jeunesse, qu'elle ne se faisait pas trop mal entre la Ville et l'Etat. Cependant, il me semble qu'elle devrait s'accroître encore, de façon à nous permettre de réaliser des économies.

Quant aux prestations municipales, est-il vraiment sûr que la vie à Genève soit plus chère qu'à Vernier ou au Grand-Saconnex, communes qui ne fournissent pas ce genre de prestations? N'y a-t-il pas une réflexion à mener sur ce point?

Enfin, dans les domaines qui rapportent de l'argent comme les fermages, ne faudrait-il pas être beaucoup plus strict dans la gestion des fermages et des baux qui rapportent de l'argent? Je fais ici allusion au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, naturellement, dont les péripéties et les ennuis coûtent de l'argent à la Ville de Genève, beaucoup d'argent!

En ce qui concerne les investissements, nous considérons que c'est dans les périodes conjoncturellement mauvaises qu'il faut que les collectivités publiques fassent des investissements. Or nous voyons qu'ils ne sont pas faits à la hauteur de ce qui est prévu. Nous le regrettons.

Nous regrettons également d'avoir dû crier plusieurs fois dans le désert, au sein de cette assemblée, et nous avons deux excellents exemples de cas où nous avons eu raison malgré vous, où ce que nous avons dit s'est réalisé. Il y a l'exemple des Halles de l'Ile: il avait été proposé de les vendre à Vacheron & Constantin et nous les avons gardées pour nous. Où en est ce projet? Je crois qu'il a coulé dans le Rhône! Quant à la Maison des associations, excusez-moi, Mes-

dames et Messieurs les conseillers municipaux, mais là, c'est un plaisir pour moi, parce que je me suis battue contre cette Maison des associations et contre son financement. Et quand je lis ce matin dans le journal que la situation n'est pas bonne à la Maison des associations, cela me fait quand même plaisir d'avoir eu raison d'avance! (*Huées.*)

En conclusion, je voudrais dire que notre Ville a besoin d'une vie économique active pour financer la politique sociale que nous, les radicaux, nous voulons aussi, mais nous voulons une politique sociale intelligente, bien menée, bien coordonnée et bien ciblée. Nous voulons aussi que les contribuables restent à Genève et éviter la fuite des grandes entreprises qui, elles, paient énormément d'impôts. Je vous fais remarquer – je pointe le doigt sur ce point – que ce sont les ressources venant des personnes morales qui diminuent. C'est grave, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Si cette hémorragie de grandes entreprises continue, nous n'arriverons plus à financer la politique sociale que vous, vous voulez – et que nous voulons aussi.

Je vous mets en garde, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je vous prie de faire en sorte que ce budget devienne un peu plus raisonnable, de façon que nous puissions nous engager pour l'avenir et que les gens qui ont besoin de nous puissent compter sur nous encore longtemps! (*Applaudissements.*)

**M. Jacques François** (AdG/SI). Le budget constitue toujours un excellent point de vue pour analyser la politique du Conseil administratif. Disons-le immédiatement, le budget qui nous est proposé ce matin est un bon budget. Il va pour une part importante dans le sens que l'AdG SolidaritéS et Indépendants entend défendre. N'oublions pas, cependant, de ramener à leurs justes proportions les choix que les magistrats peuvent opérer. En effet, la plus grande partie du budget est une partie captive, c'est-à-dire qu'elle est un choix obligé, les tâches de fond de la Ville ne changeant pas d'une année à l'autre, qu'il s'agisse du domaine social, du domaine culturel ou de la gestion matérielle: voirie, travaux administratifs. C'est toujours à la marge que les choix politiques peuvent s'opérer d'une année à l'autre, il n'y a donc pas de bouleversements.

Ce budget a été travaillé au sein des commissions et un certain nombre de propositions issues de ce travail ont été prises en compte dans le projet de budget tel qu'il nous est présenté ce matin. J'aimerais insister ici sur quelques points qui nous paraissent importants.

Dans le domaine social, de gros efforts ont été faits pour l'aide aux chômeurs, avec une augmentation de 1 million de francs par rapport à la somme prévue au

départ. Un effort a également été fait dans le domaine des prestations municipales; je vous rappelle qu'il y a des années que nous réclamons une amélioration pour les personnes les plus démunies – sans succès jusqu'ici. Nous sommes donc très contents que, aujourd'hui, le Parti démocrate-chrétien en particulier se soit converti, si je puis dire, et qu'une somme de 1,6 million de francs supplémentaire soit ainsi consacrée aux prestations municipales.

Des efforts importants ont également été consentis, dans ce projet de budget, pour la petite enfance, avec le développement des crèches, et pour la jeunesse, avec en particulier l'engagement de nouveaux postes d'éducateurs de rue. Dans le domaine culturel, de nombreuses subventions ont été ajustées. Il s'agissait là d'une nécessité, car, ne l'oublions pas, derrière les subventions, il y a essentiellement des emplois. Des sommes importantes ont été accordées à la rénovation des immeubles, et c'était bien le moment, car, là aussi, il s'agit d'une nécessité pour conserver le patrimoine de la Ville en l'état et offrir aux locataires des logements corrects.

Notons encore que 4 demi-postes ont été prévus pour travailler de manière plus intensive à une meilleure participation des habitants à l'organisation de la Ville par l'instauration progressive de la démocratie participative – vous savez l'intérêt que nous portons à ce développement. Ces engagements marquent-ils le début d'une nouvelle phase dans la volonté d'associer toujours mieux les habitants à l'organisation de la Ville? Nous osons l'espérer.

Pour terminer, remarquons l'engagement d'agents municipaux pour que les zones bleues cessent enfin d'être folkloriques et jouent le rôle qui leur est dévolu.

Bien sûr, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons quelques bémols à exprimer. En particulier, en ce qui concerne l'aide au développement, nous sommes loin des 0,7% que nous devrions atteindre dans les plus brefs délais. Il est vrai qu'il y a une amélioration par rapport à l'année dernière, mais il faut constater qu'elle est insuffisante.

En ce qui concerne les investissements, nous avons de la peine à croire que le niveau prévu sera atteint et nous pensons qu'il faudra très prochainement que nous nous penchions sérieusement sur cette question.

Notons encore que l'annonce de l'amélioration du partenariat Canton-Ville-communes dans le domaine culturel est une excellente nouvelle qui aura des effets bénéfiques pour notre budget culturel dans les années à venir.

En ce qui concerne la dette, elle diminuera encore cette année, mais rappelons surtout que, durant cette législature, le Conseil administratif a fait mieux que tenir ses engagements, avec une diminution de la dette de plus de 200 millions de francs, ce qui est considérable, et pas tout à fait dû au hasard, Monsieur Kaplun.

Les cris du type «halte au déficit», dans sa variante «diminution de la dette» que l'on entend sur les bancs de la droite, ne nous surprennent évidemment pas. Derrière ces slogans se cache l'idéologie du moins d'Etat, c'est-à-dire moins de prestations de la part des collectivités publiques. Si la diminution de la dette est un souci pour l'ensemble des groupes, pour nous, cette diminution ne se fera en définitive ni en coupant dans les prestations de la Ville, ni en coupant dans les salaires des fonctionnaires, ni en rognant l'offre culturelle.

En revanche, j'aimerais signaler à la droite qu'il lui est possible de soutenir, au Grand Conseil, les lois d'application de l'initiative 113 intitulée «Pour une contribution de solidarité temporaire des grandes fortunes et des gros bénéfices» qui a été, je vous le rappelle, acceptée par le peuple. Ces lois apporteront des ressources supplémentaires à la Ville, que nous affecterons bien volontiers à la diminution de la dette. Rappelons que cette dernière s'est accumulée lorsque la droite était majoritaire dans cette assemblée et au Conseil administratif, alors que, comme je viens de le dire, elle a diminué au cours de ces dernières années.

Vous le savez, Genève est une des seules villes suisses à voir sa population augmenter; par conséquent, la dette par habitant a diminué encore plus fortement. Rappelons simplement la hauteur de la dette par habitant dans les autres villes: elle s'élève à Genève à 10 799 francs, à Lausanne à plus de 18 000 francs, à Zurich à plus de 22 000 francs, à Berne à plus de 19 000 francs. La dette par habitant à Genève représente donc environ la moitié de celle des principales villes de Suisse. Ainsi, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas question pour nous de diminuer la dette en coupant dans les prestations que la Ville offre à ses habitants, ce qui reviendrait à faire payer la dette précisément aux moins favorisés.

Quant aux projets d'arrêtés du Parti libéral contenus dans le rapport de minorité, nous les renverrons en commission, car nous n'avons pas l'habitude de refuser la discussion. Cependant, ils contiennent des éléments que nous ne saurions accepter, et même des éléments complètement ridicules. Mais nous aurons l'occasion de dire tout ce que nous pensons de cela en commission.

J'aimerais dire encore quelques mots sur la question de l'engagement social de la Ville. Si les aides sociales de la Ville augmentent, c'est malheureusement parce que le nombre de personnes en difficulté continue d'augmenter dans notre ville. L'AdG SolidaritéS et Indépendants considère que les collectivités publiques, l'Etat, mais aussi les communes, ont des rôles importants à jouer dans l'organisation sociale: un rôle de redistribution du revenu, un rôle dans la lutte contre les inégalités, dans la solidarité.

Il ne faut pas croire que l'augmentation des difficultés d'une part importante de la population est due à la situation économique. Elle est due à l'organisation

économique qui fait augmenter jour après jour les inégalités sociales en renforçant la rémunération du capital au détriment de la rémunération du travail. Vous le savez bien, pour prendre la mesure de ce phénomène à tous les niveaux, il suffit de consulter les statistiques officielles de l'Etat: diminution du salaire médian en termes réels, augmentation du nombre de personnes assistées, de la précarité du travail, du chômage à long terme, des primes d'assurance qui grèvent les budgets des familles... Autant d'éléments de mesure d'une répartition inique du produit de l'activité économique. Si à l'augmentation des difficultés engendrées par le néolibéralisme économique viennent s'ajouter des difficultés économiques conjoncturelles, un nombre de gens considérable se trouvera dans une situation quasiment insupportable.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'augmentation des prestations de la Ville que nous réclamons depuis plusieurs années, le développement de crèches afin de permettre aux couples de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, l'aide aux chômeurs en fin de droits, l'aide aux personnes momentanément en difficulté, constituent, dans l'état actuel, une nécessité absolue. En effet, lorsqu'on parle d'habitants en difficulté, on n'évoque pas les victimes d'une quelconque catastrophe naturelle, mais bien celles d'une organisation économique inacceptable, dont les services de M. Tornare ne sont, malgré eux, que le service après-vente!

Pour conclure, comme je viens de le dire, le budget comporte des priorités intéressantes dans le domaine social en particulier, tout en réalisant un boni. Il s'agit donc d'un bon budget de l'Alternative, que nous voterons en l'état. Je me réserve évidemment d'intervenir au cours de cette journée sur des points plus particuliers. (*Applaudissements*).

**M. Pierre Losio** (Ve). Les Verts accepteront ce budget, je le dis d'entrée. Ils en sont grosso modo satisfaits – plutôt grosso que modo... Je précise ici que ce n'est pas uniquement, comme je l'ai entendu à plusieurs reprises tout à l'heure, la majorité «de gauche» qui défend ce budget, mais la majorité de gauche et des Verts. Nous en faisons partie, nous le revendiquons, et nous en sommes également un des éléments dynamiques.

Il a beaucoup été question, dans la bouche des préopinants, de prudence concernant le travail budgétaire. Comme l'a rappelé M. le conseiller administratif Muller lors de son audition en commission, la science budgétaire n'est pas une science exacte, pas plus que ne le sont l'économie et les prévisions fiscales. Nous avons donc entendu, de la bouche du rapporteur de minorité, que ce budget faisait singulièrement preuve d'audace et que nous aurions été beaucoup mieux inspirés de nous montrer vraiment prudents dans les estimations des recettes fiscales. A ce

sujet, lors de son audition, nous avons reçu de la part de M. le conseiller administratif un document datant du 24 septembre, où il faisait une analyse des prévisions fiscales et comparait celles que la Ville de Genève inscrirait à son budget aux chiffres communiqués par l'Etat. Je cite ses propos: «Nous relevons donc la prudence relative de la Ville de Genève dans l'estimation de ces recettes fiscales. Nous pouvons donc qualifier ce projet de budget de la Ville comme étant prudent en termes de revenus.» C'est le conseiller administratif libéral qui l'a dit lors de son audition à la commission des finances. Nous en avons pris acte et nous considérons que, effectivement, depuis quelques années, une plus grande prudence est manifestée dans l'élaboration des prévisions en termes de recettes.

Il n'y a pas si longtemps, nous, l'Alternative – et particulièrement la majorité Alternative du Conseil administratif – étions très souvent accusés de tantôt surévaluer les recettes, de tantôt sous-évaluer les dépenses, et j'en passe à propos de toutes les symétries qui peuvent se présenter dans ce cas de figure. Depuis lors, nous avons adopté une position – quand je dis «nous», il s'agit bien entendu également du Conseil administratif – beaucoup plus raisonnable en ce qui concerne ces évaluations, ce qui nous vaut des résultats aux comptes parfois surprenants, parce que, effectivement, nous avons été prudents et que le résultat se révèle meilleur. Dans ce cas-là, on prétend qu'on nous l'avait bien dit et que nous avions sous-évalué, surévalué... Comme ce n'est pas une science exacte, on ne risque rien à avancer de tels propos, que ce soit avant le budget ou après!

En tous les cas, en ce qui concerne la prudence, nous avons effectivement eu raison d'être prudents dans ces estimations. En commission des finances, alors que le conseiller administratif nous annonçait une hausse du PIB (produit intérieur brut) de 1,25%, selon les calculs qu'il avait reçus, un commissaire s'était inquiété, disant qu'il était en possession d'une information de l'UBS qui, elle, tablait sur une augmentation de 4% du PIB. Nous venons de lire, très récemment, que la croissance du PIB atteindra tout au plus 1%, donc entre 0,8 et 0,9%; on peut se fier à ce chiffre, puisqu'il émane du Secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération. Il s'agit donc d'une estimation certainement plausible et à retenir.

Nous voyons donc que, rapportées à cette estimation – l'échelle, en termes de pourcentage, est très restreinte mais, en termes de masse fiscale, elle est significative – les prévisions de recettes sont assez raisonnables.

En ce qui concerne les taux d'intérêts qui, effectivement, peuvent affecter l'état de nos finances, on nous annonce depuis de nombreuses années qu'ils vont augmenter. Mais que constatons-nous? Que la Banque centrale européenne vient de les diminuer, pas plus tard qu'il y a un jour et demi, et que, dans les derniers mois, les Etats-Unis ont baissé les taux d'intérêts à douze reprises! Nous sommes

donc actuellement dans un *trend* où les taux d'intérêts stagnent ou baissent très peu. La Banque nationale suisse a annoncé qu'elle prendrait position tout prochainement, d'ici quinze jours, mais j'imagine mal qu'elle prenne une position contraire devant une telle conjonction de manifestations à la baisse sur le plan international.

Il ne faut cependant pas conclure que la très bonne gestion de la dette par notre Conseil administratif est uniquement due à la baisse des taux d'intérêts. En effet, un vrai travail – qu'on pourrait même qualifier d'agressif – a été réalisé en ce qui concerne le remboursement des emprunts, la gestion de la trésorerie. Nous tenons à le saluer.

Nous avons également pris acte avec satisfaction du chiffre que le Conseil administratif nous avait annoncé il y a déjà quelques mois lors de la présentation du budget, à savoir que les objectifs en termes de désendettement seront largement dépassés à la fin de cette législature, puisque nous aurons remboursé 200 millions de francs en quatre ans. Nous nous en félicitons, tout comme nous faisons nôtre le terme employé par M. le conseiller administratif Muller de «désendettement raisonnable», politique que nous cautionnons volontiers.

Le désendettement raisonnable, ce n'est pas uniquement travailler sur la dette, mais c'est également tenir compte des besoins de la population et des prestations qui lui sont dues. Nous avons une conception de l'Etat, nous, les Verts, qui ne se résume pas à réclamer une gestion financière stricte, mais qui prend en compte la population et ses attentes. Une partie de cette population connaît des difficultés assez sérieuses depuis quelques années, notamment dans le domaine social et cela nous amène à ne pas nous focaliser uniquement sur la diminution de la dette. Bien que ce soit un objectif, en termes de durabilité, que nous pouvons comprendre et soutenir, nous préconisons un désendettement raisonnable.

Nous avons appris ce matin que le Conseil administratif allait reprendre à son compte les amendements de la commission des finances, qui a effectué quelques retouches au budget. Effectivement, comme le disait le rapporteur général, il s'agit de retouches essentiellement politiques, puisqu'elles touchent des sujets extrêmement importants ayant des conséquences directes sur la vie de la population de notre ville. Je ne vous cache pas que je suis un peu déçu que le Conseil administratif ne signale que l'alinéa 6 de l'article 74 de la LAC pour cautionner ces amendements. J'espérais qu'il les défendrait avec un peu plus de conviction politique, mais, puisqu'il ne l'a pas fait, je vais le faire moi-même, au nom de toute l'Alternative, je pense.

Nous avons, il y a quelques années, créé un fonds chômage à l'initiative du Conseil municipal et nous avons constaté que, cette année, au mois d'avril, il était déjà pour ainsi dire complètement dépensé. Nous avons également appris que le

Canton de Genève était en tête du chômage sur le plan suisse, avec un pourcentage de 5,4% de chômeurs, dont une grande partie se trouvent sur le territoire de notre Ville. Nous estimons que c'est faire preuve d'une politique solidaire que d'augmenter le fonds de chômage, et nous la défendons.

En ce qui concerne l'augmentation très notoire des montants pour l'entretien et la rénovation des bâtiments, c'est une mesure qui va dans le sens de la durabilité. Sur ce plan, je dois concéder que nous, l'Alternative – bien que cette proposition émanât principalement du groupe socialiste – n'avons dans ce cas-là rien inventé d'extraordinaire. En effet, il y a déjà plusieurs années, une motion M-212 avait été déposée qui s'intitulait: «Amortir, c'est bien, rénover et entretenir, c'est mieux»; elle émanait du groupe libéral. Je vois donc mal comment celui-ci pourrait aujourd'hui s'opposer à l'inscription dans le budget d'une somme de 7,5 millions de francs pour entretenir et rénover les bâtiments. C'est une mesure qui va permettre au Conseil administratif de ne pas avoir à déposer des demandes de crédits pour réaliser ces travaux et de pouvoir agir dans l'urgence, en temps réel. La motion M-212 souhaitait la création d'un fonds; ici, nous avons inscrit ces sommes dans le budget directement, à usage du Conseil administratif, et c'est de la bonne politique.

Nous faisons également nôtres les amendements du Conseil administratif en ce qui concerne le salaire des apprentis – puisqu'il ne s'agit en fait que d'une mise en conformité avec ce qui se passe dans le monde du travail aujourd'hui – et nous allons également les accepter. Quant au poste de formateur au Service des ressources humaines que le Conseil administratif va rajouter, il s'agit d'un avatar de procédure: lors des discussions à la commission des finances, parmi la multitude des amendements, ce poste a giclé. Nous le remettons bien volontiers, puisqu'il s'agit d'un poste destiné à la formation des apprentis.

Au sujet des prestations municipales, je pense qu'un débat s'engagera lorsque nous aborderons le département N° 5 et que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Maintenant, je ne voudrais pas terminer sans émettre quelques bémols. Effectivement, nous ne sommes toujours pas satisfaits de la gestion du chapitre 31 «Biens, services et marchandises». Nous avons lancé un ballon d'essai, il y a quelques années, et le Conseil administratif a hésité à le prendre en main; peut-être conviendrait-il d'y revenir ultérieurement. Pour notre part, en l'état, puisque nous ne pouvons pas couper dans le chapitre 31 avec discernement et de manière véritablement pertinente, nous ne souhaitons pas procéder à des coupes hasardeuses ou linéaires, à la hache, qui pourraient nuire à tel ou tel service de notre municipalité.

Nous attendons également, pour la prochaine législature, une véritable politique de mise en valeur des zones industrielles situées sur notre territoire. Je pense

en particulier à celle de Châtelaine, que nous avons achetée 14 millions de francs avant de voter 3 millions supplémentaires, pour laquelle on nous annonce encore quelques millions supplémentaires à voter. Nous pensons que cette zone industrielle mérite beaucoup mieux que ce que nous en avons fait jusqu'à aujourd'hui. Voilà pour les bémols que je voulais exprimer ici.

Je voudrais enfin revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure à propos d'une nouvelle majorité au Conseil municipal lors des prochaines élections. Notre collègue M<sup>me</sup> Ducret en est certaine; quant à moi, je n'ai pas la science des pronostics et je ne me hasarde donc pas à en faire. Simplement, ce que je peux dire, c'est que l'Alternative – donc la gauche et les Verts – va se présenter à ces élections très confiante. Nous allons soumettre à la population un bilan de douze ans de majorité au Conseil administratif, de huit ans de majorité au Conseil municipal, et nous pouvons défendre tout ce qui s'est fait, tous les aspects dans lesquels l'Alternative a travaillé. Nous n'avons pas à rougir du travail effectué par cette majorité. Nous sommes dans un *trend* de désendettement raisonnable; nous avons maintenu les prestations de la Ville de Genève, dans une situation extrêmement difficile au milieu des années 1990; nous avons également enregistré, en ce qui nous concerne, de très nettes améliorations dans les domaines chers aux écologistes, c'est-à-dire la récupération et le tri des déchets. Nous pouvons également être satisfaits des économies d'énergie et de la politique énergétique de la Ville.

Nous allons donc affronter ces élections tout à fait sereins et satisfaits de ce qui a été accompli par notre majorité qui, je le rappelle, a été brocardée. Je me rappelle la voix de M. Mouron, qui nous annonçait la faillite en disant que notre majorité allait mener la Ville de Genève à la faillite totale, que c'était la population qui allait en payer le prix, que nous ne nous en sortirions jamais, que nous étions des aventuriers... J'en passe, et des meilleures! Tout cela pendant la période d'extrêmes difficultés économiques. Bon an, mal an – plutôt bon an que mal an – la majorité a tenu bon, personne n'est passé par-dessus bord et nous pouvons dire que la population a continué à bénéficier des prestations que notre majorité voulait lui accorder. Je pense – et je l'espère, sans avoir de certitude et sans faire de pronostics – que, effectivement, nous pouvons affronter ces élections de manière tout à fait sereine.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier très sobrement M. le conseiller administratif Alain Vaissade, puisque c'est son dernier budget. Monsieur Vaissade, je souhaite vous dire la gratitude des milieux culturels, tant institutionnels qu'associatifs, et des usagers de l'offre culturelle, des bibliothèques ou des musées... Nous vous remercions pour le travail que vous avez accompli au service de la culture dans notre ville. (*Applaudissements.*)

**4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**5. Interpellations.**

Néant.

**6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 9 h 30.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                 |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif .....                                                                                                                                | 3570 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal .....                                                                                                                          | 3570 |
| 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances<br>chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour<br>l'exercice 2003 (PR-230 A/B) ..... | 3571 |
| – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et<br>Jean-Pierre Oberholzer: «Donnons-nous les moyens de réduire la<br>dette» (PA-33) .....                          | 3860 |
| – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et<br>Jean-Pierre Oberholzer: «Réduisons la dette (bis)» (PA-34) .....                                                | 3861 |
| – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et<br>Jean-Pierre Oberholzer: «Meilleure utilisation du Contrôle finan-<br>cier» (PA-35) .....                        | 3861 |
| – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et<br>Jean-Pierre Oberholzer: «Pratiquons une politique anticyclique»<br>(PA-36) .....                                | 3862 |
| 4. Propositions des conseillers municipaux .....                                                                                                                                | 3888 |
| 5. Interpellations .....                                                                                                                                                        | 3888 |
| 6. Questions écrites .....                                                                                                                                                      | 3888 |

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*